TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9937 30 PAGES — SAMEDI 8 JANVIER 1977

Les « grands » de la C.E.E. ont pris les postes les plus importants de la Commission européenne

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 Paris Télex Paris n° 650572 Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'éternelle petite guerre de Berlin

La petite guerre de Berlin n'est jamais tout à fait terminée. L'accord des quatre puissances (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Union soviétique) de 1971 est un armistice permanent mais non la paix. Les mesures que vient de prendre le gouvernement de la R.D.A. suffisent à rappeler le caractère hybride que conserve, plus de trente ans après le conflit mondial, ce qui fut la capitale du Reich. Si l'ensemble de la ville reste en droit international sous la responsabilité des quatre puissances, la moitié orientale est en fait la capitale d'un Etat souverain, la République démocratique allemande, tandis que la moitié occidentale reste sous un régime d'occupation formel, agrémenté de toutes sortes d'arrangements pratiques avec la République fédérale d'Allemagne.

Les mesures décidées par les autorités est-allemandes ne sont pas toutes également critiquables. Comment pourrait-on protester contre la suppression des contrôles entre Berlin-Est et la R.D.A., même si, pour les Occidentaux, les frontières de l'Etat allemand de l'Est s'arrêtent aux portes de Berlin ? L'institution de visas expirant tous les soirs à minuit, quelle que soit l'heure de leur délivrance, pour les étrangers se rendant à Berlin-Est ne contrevient pas non plus à la lettre de l'accord de 1971. Il n'en est pas moins tout à fait contraire à l'esprit de l'acte final de la conférence d'Helsinki (C.S.C.E.) sur la circulation des personnes, qui, il est vrai, en a vu bien d'autres. Beaucoup moins admissible est la déclaration du porte-parole est-allemand affirmant, le 31 décembre, que le statut quadripartite de l'ensemble de Berlin « n'existe plus ». C'est surtout à cette affirmation que Paris, Londres et Washington ont voulu répondre, dans une déclaration publiée le 6 janvier, en rappelant l'U.R.S.S. à ses obligations et responsabilités sur le « Grand Berlin ».

On remarquera d'ailleurs que, jusqu'à présent, Moscou est resté muet sur cette affaire et s'est gardé de cautionner la prise de position est-allemande. La R.D.A. elle-même, quel que soit le ton péremptoire de son porte-parole, ne touche pas aux symboles les plus sensibles du statut quadripartite du Grand Berlin, comme le contrôle de l'espace aérien par les quatre puissances et la libre circulation des personnels civils et militaires des missions occidentales dans la partie est de la ville. La Constitution de la R.D.A. réserve même un statut particulier et restrictif aux élus berlinois à la Chambre du peuple.

Les coups d'épingle de la R.D.A. ne seraient cependant pas sans conséquence s'ils se multipliaient. Ils risqueraient alors de ralentir encore la normalisation déjà laborieuse de ses relations avec l'Occident. Une visite à Berlin-Est de M. de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères (qui ira aussi pour la première fois en visite officielle à Berlin-Ouest, le 19 janvier), est envisagée depuis que son collègue est-allemand, M. Fischer, est venu à Paris, l'an dernier. Elle n'aurait pas lieu de sitôt si la R.D.A. contestait en permanence un des fondements de la coexistence européenne.

Aussi peut-on se demander pourquoi la R.D.A. s'ingénie à rouvrir, sur un mode mineur, la petite guerre berlinoise. L'explication la plus plausible relève des affaires intérieures. Le retour de M. Stoph, homme à poigne, à la fin d'octobre 1976, à la tête du gouvernement de Berlin-Est, a été interprété comme une reprise en main du pays. Celle-ci se confirme. L'indignation qu'a soulevé à l'est comme à l'ouest de l'Allemagne, le bannissement de M. Wolf Biermann, est un indice que, faute d'unité politique, une certaine communauté d'esprit subsiste ou se reforme entre les deux Allemagnes. La R.D.A. s'emploie à la détruire, comme si elle tenait à démontrer que c'est sa raison d'être.

(Lire nos informations page 3.)

Les dirigeants chinois se réclament ouvertement de la tendance modérée incarnée par Chou En-lai

Une radio provinciale demande le procès immédiat des « quatre »

En organisant un fervent hommage posthume à Chou-En-lai le samedi 8 janvier, premier anniversaire de sa mort, les nouveaux dirigeants chinois se réclament de plus en plus clairement d'un homme qui symbolisait le réalisme et la modération. La campagne contre les anciens « radicaux » est axée maintenant sur les torts qu'ils avaient causés au premier ministre défunt.

La radio de la province autonome du Tibet a demandé que la « bande des quatre » soit traduite en justice le jour même du premier anniversaire de la mort de Chou En-lai. A l'université de Pékin, des affiches suggèrent que Mme Chiang Ching et ses « complices » sont « forcés de s'agenouiller » devant le portrait de l'ancien premier ministre pour l'avoir « persécuté » de son vivant. Vendredi, la presse chinoise a affirmé que Chou En-lai fut victime d'une crise cardiaque pendant la révolution culturelle parce qu'il était « harcelé » par des gardes rouges. « Le Quotidien du peuple » écrit aussi que les « quatre » avaient essayé de « saboter le traitement médical » du premier ministre atteint d'un cancer.

Pour ces crimes et pour d'autres, de nouvelles affiches apparues à Pékin exigent la mise à mort des « quatre ».

De notre correspondant

Pékin. — La deuxième mort de Chou En-lai... C'est un peu à quoi fait penser l'impressionnante floraison d'articles, de chansons, de poèmes, de films et de slogans peints sur les murs de Pékin pour ce premier anniversaire du décès de l'ancien premier ministre.

Tout se passe comme si, en janvier 1976, Chou En-lai n'avait pas eu droit à tous les hommages que devaient normalement lui valoir son rang, sa contribution à la révolution et son immense popularité. A qui la faute ? A la « *bande des quatre* » bien entendu, puisque d'innombrables témoignages nous expliquent aujourd'hui que Chou En-lai fut son adversaire principal, l'homme qu'elle chercha à abattre par tous les moyens. Comme sa mémoire même lui était insupportable, elle ne négligea aucun effort pour en effacer le souvenir, allant jusqu'à interdire la projection du film tourné lors des journées de deuil qui suivirent son décès.

Tout cela est longuement expliqué dans les colonnes du *Quotidien du peuple*, qui, depuis quelques jours, consacre plusieurs pages au premier ministre défunt. La télévision a diffusé plusieurs bandes d'actualités anciennes dont Chou En-lai est le principal personnage. De grands slogans soigneusement peints dans le centre de Pékin célèbrent la mémoire du disparu. Enfin, le fameux film tourné en janvier dernier et censuré par les « quatre » est présenté à la population. Pas tout à fait, à vrai dire, dans sa version originale, c'est-à-dire celle où M. Teng Hsiao-ping, debout aux côtés de M. Wang Hong-wen, prononçait l'éloge funèbre du défunt. L'histoire se réécrit au cinéma comme ailleurs, et un autre film, présenté ces derniers jours et consacré aux obsèques du président Mao, a été lui aussi méticuleusement « travaillé » pour qu'on n'y voie ni les « quatre » — pourtant présents au premier rang des cérémonies officielles — ni même la couronne offerte par la veuve du défunt, Mme Chiang Ching, et déposée au pied du cercueil de cristal où reposait le corps.

Les deux Mao

Vétille que cela, dans une campagne où les « *crimes* » imputés aux « *quatre* » les font apparaître comme de tout-puissants satrapes, honnis des foules mais capables d'imposer leur loi depuis des années au sein du comité central comme dans les provinces les plus reculées...

Ce considérable et fervent hommage posthume à Chou En-lai confirme le désir de la nouvelle direction de se réclamer d'un homme qui a réussi à symboliser à la fois la révolution et le sens de l'Etat, le renouvellement et la stabilité, la dignité et l'aventure. L'association de plus en plus fréquente des serments de fidélité à la mémoire du président défunt et à celle de son premier ministre est, d'autre part, une manière de compenser les aspects les plus fragiles de la « pensée Mao Tse-toung » par le solide réalisme de Chou En-lai et son sens aigu du compromis. L'histoire dira-t-elle un jour ce que furent les véritables relations entre les deux hommes ? Le second se rallia-t-il jamais tout à fait au mouvement de la révolution culturelle, qui, de plus en plus à l'heure actuelle, paraît déterminer la ligne de partage du monde politique chinois ? Toujours est-il que la mémoire de Chou En-lai sert aujourd'hui à offrir aux masses l'image d'un Mao Tse-toung modéré : celui qui s'exprimait en 1956 dans le discours balancé « *sur les dix grands rapports* » actuellement à l'honneur, et non le boutefeu qui, plus tard, s'appuyant sur un Yao Wen-yuan et un Chang Chun-chiao, appelait les gardes rouges à « *bombarder les états-majors* ».

Le flot d'hommages rendus à Chou En-lai et destinés à redresser les torts qui lui auraient été causés par les « quatre » prend enfin l'allure d'une opération de réhabilitation qui tend à dépasser la personne du défunt. L'apparition, le jeudi 6 janvier, d'affiches murales, isolées mais en plein centre de Pékin, portant le nom de M. Teng Hsiao-ping a suscité quelque émotion. Etait-ce déjà la restauration de l'ancien vice-premier ministre ? En fait, ces affiches allaient moins loin que d'autres « *dazibaos* » déjà vus en province, à Canton par exemple, et se bornaient à dire ce qui se lit entre les lignes depuis quelques semaines dans la presse : « *La bande des « quatre » a utilisé les incidents du 5 avril 1976 sur la place Tien-An-Men pour porter tort au camarade Teng Hsiao-ping.* »

Il reste que le retour au pouvoir de M. Teng Hsiao-ping, en 1973, résulta avant tout de la volonté de Chou En-lai et que les hommages rendus au second rejaillissent en partie sur le premier. L'équilibre des forces au sein de la direction chinoise exige sans doute qu'on n'avance qu'à pas comptés. Un petit fait, tout de même, donne idée du train où vont les choses. Le 18 septembre, dans son éloge funèbre à Mao, M. Hua Kuo-feng citait M. Teng Hsiao-ping en queue d'une longue liste de contre-révolutionnaires — de Chen Tu-hsiu à Lin Piao en passant par Peng Teh-huai et Liu Shao-chi — dont le P.C. avait su triompher sous la direction du président défunt. Dans le film projeté cette semaine à Pékin, la cérémonie du 18 septembre occupe une large place, mais la bande sonore a été gommée, pour que le nom de l'ancien vice-premier ministre ne figure plus en aussi mauvaise compagnie.

ALAIN JACOB.

M. Barre invite les industriels à plus d'énergie

M. Chirac : les travailleurs doivent avoir la possibilité de s'exprimer dans l'entreprise

Avec une autorité qu'ont vivement appréciée ses auditeurs, M. Raymond Barre a invité, jeudi, les patrons français réunis au « Forum de l'Expansion *» à plus d'énergie dans la direction de leur entreprise. Se citant lui-même en exemple, il a voulu convaincre les dirigeants des firmes qu'à l'heure de l'austérité il fallait savoir allier le courage pour résister aux revendications salariales habituelles et l'audace pour investir malgré les brumes qui obscurcissent l'horizon.*

Le premier ministre, dont les propos ont fait l'objet d'une émission spéciale de TF 1, avait en effet à remonter le moral des chefs d'entreprise, que le sondage opéré par la SOFRES pour le compte de la revue révélait assez bas : 86 % des industriels interrogés étaient pessimistes au début décembre, 83 % pensaient que le plan Barre ne maintiendrait pas l'expansion, 49 % s'attendaient à une aggravation de la situation de l'emploi, et 59 % croyaient à une hausse des prix en 1977 variant entre 8 et 12 %.

Simultanément le débat sur la « politisation de l'entreprise », lancé par MM. Giscard d'Estaing et Beullac, a continué de susciter des prises de position contradictoires ; on lira ci-dessous le point de vue de M. Séguy. Si le ministre du travail a déclaré jeudi — sans autres précisions — qu'il veillerait à ce que les clauses du code du travail sur le sujet ne soient pas « détournées », le nouveau président de la chambre de commerce de Paris a estimé, pour sa part, que « les sections politiques dans l'entreprise sont l'expression de la liberté » *; M. Thèves pense, néanmoins, que ces sections doivent s'exprimer en dehors des lieux de travail. M. Chirac repousse, lui aussi, l'idée d'une entreprise qui serait* « le champ clos des combats politiques » *; mais il relève qu'elle est* « composée de travailleurs qui doivent avoir la possibilité de s'exprimer ».

Le parti communiste, par la voix de M. Marchais, juge, lui, que « les travailleurs ont un besoin vital de lutter dans l'entreprise contre l'exploitation capitaliste ». « Jamais dans l'histoire de la V[e] République le chef de l'Etat ne s'était encore ouvertement transformé en gendarme du patronat », *a ajouté le secrétaire général du P.C.F.*

Politique et libertés syndicales

par GEORGES SÉGUY (*)

En lançant une croisade contre ce qu'il appelle la « *politisation des entreprises* », le pouvoir s'engage dans une voie lourde de dangers pour la démocratie en général et pour les libertés syndicales en particulier.

Bien entendu, le fer de lance de cette offensive est braqué sur l'opposition de gauche ; il est spécialement dirigé contre le parti communiste français qui, depuis sa création voici cinquante-six ans, est organisé essentiellement dans les entreprises, malgré les interdits et la répression, sans que l'indépendance des syndicats — soit dit en passant — n'ait eu à en souffrir.

Nous sommes en présence d'une grave mise en cause des droits de citoyens des travailleurs qui vivent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux de travail et doivent avoir la liberté de s'y exprimer en tout et pour tout quelles que soient leurs opinions politiques.

Quand un régime en est réduit à recourir à de telles agressions contre la démocratie, il fait avant tout la preuve de sa propre faiblesse ; ni celui de Vichy, ni celui de Franco, ni celui de Salazar, ni celui des colonels grecs ne purent empêcher les ouvriers de s'organiser et de lutter dans les entreprises pour la liberté et le progrès social.

(Lire la suite page 6.)

(*) Secrétaire général de la C.G.T.

La tentation protectionniste

« Un bruit léger rasant le sol... »

par PIERRE DROUIN

Le protectionnisme naît comme la calomnie. « *Un bruit léger rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage.* » On n'y prête pas attention d'abord parce qu'il est fait de toutes petites touches et de légères menaces. Des signes plus inquiétants se multiplient ensuite, une sorte de stratégie de ripostes graduées s'élabore, des essais de négociations s'amorcent puis retombent. On en est là alors que l'année 1977 verra la reprise prochaine de ce qu'on a appelé le « Tokyo Round », c'est-à-dire de la grande négociation des pays du GATT sur un désarmement général des protections économiques.

Etonnant contraste ! Les pratiques de la plupart des pays industriels s'affirment pour ralentir l'arrivée de produits étrangers jugés trop sauvagement concurrentiels, et l'on va parler avec la componction bien connue des enceintes genevoises de la dernière étape de la libéralisation des échanges.

Autre paradoxe : au moment où l'on entend grincer tous les Etats dont la balance des paiements se détériore, le commerce international ne s'est jamais si bien porté.

Selon le dernier bulletin du Fonds monétaire international (1) la valeur du commerce extérieur des pays industrialisés exprimée en dollars a fortement augmenté de septembre 1975 à septembre 1976 (+ 21 % pour les importations et + 16 % pour les exportations). On constate là un renversement de la tendance à la baisse constatée en 1975, qui est aussi bien valable pour les pays moins développés — même si l'on exclut les pays exportateurs de pétrole, — la valeur de leurs importations ayant augmenté de 25 % pendant la même période.

(Lire la suite page 27.)

(1) Décembre 1976.



AU JOUR LE JOUR

L'Europe des petites patries

Sans en avoir l'air, M. Roy Jenkins met fin à plus d'un demi-millénaire d'histoire en s'asseyant dans le fauteuil présidentiel laissé vide par M. Ortoli.

En quelques années, la Grande-Bretagne a reconnu l'existence de l'Europe, s'y est intégrée, mais c'est, sauf erreur, la première fois depuis la guerre de Cent Ans que l'un des ressortissants y occupe un poste politique dont on peut penser que l'importance ira croissant.

Il est vrai que les Anglais de Guyenne étaient angevins et que M. Roy Jenkins est gallois, ce qui peut dire que ses ancêtres n'appartenaient pas à l'Angleterre des Plantagenêt.

C'est peut-être un symbole : l'Europe ne se fera pas sans liquider les séquelles de son passé colonial.

ROBERT ESCARPIT.

UN CHEF-D'ŒUVRE D'HENRI DUTILLEUX

Après un long silence...

Sept ans ont passé depuis la création de Tout un monde lointain *par Rostropovitch, Serge Baudo et l'Orchestre de Paris, sept ans pendant lesquels Henri Dutilleux a promené dans les concerts sa silhouette de jeune homme et ce visage mystérieux où l'on croit toujours lire un rêve blessé par on ne sait quelle angoisse secrète.*

Evasif sur ses projets — travaille-t-il seulement ? — il reste pour tous auréolé par quelques œuvres poétiques, comme la fée Mélusine ou le Grand Meaulnes, *qui se comptent sur les doigts des deux mains. Elève de Paul Dukas, l'un des derniers héritiers de la « grande tradition musicale française », il échappe aux quolibets de la jeune garde aux oreilles de laquelle il apparaît comme l'exception qui confirme la règle. On n'ira tout de même pas jusqu'à le jouer cette année dans le Festival de l'IRCAM, « Passage du vingtième siècle », qu'il fréquentera cependant tout naturellement à son habitude — l'un des seuls de sa génération.*

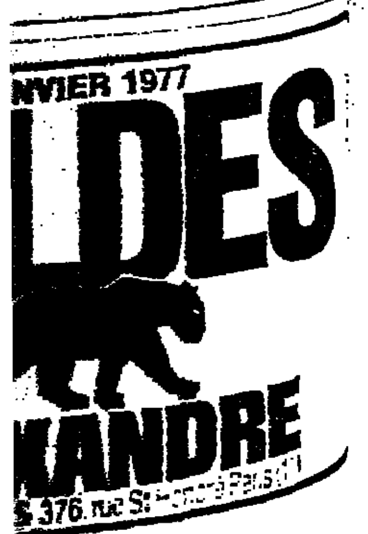
Et voici que sans son de trompe, sans conférence de presse, il laisse se détacher de lui, à l'approche de son soixante et unième anniversaire, un quatuor à cordes intitulé Ainsi la nuit *: ce jeudi, au TEP, toutes les couches du public parisien de la musique se confondent pour un soir et pour lui, et montent dans le vingtième arrondissement : et voici que c'est tout simplement un chef-d'œuvre.*

Sept mouvements ; un quart d'heure ; sept estampes intérieures reliées par des « parenthèses brèves mais importantes, où se trouvent placées, comme des points de repère, des allusions à ce qui va suivre ou à ce qui précède. » *Dutilleux signale ici la présence, comme dans ses autres partitions, du concept de* « mémoire (préfigurations, variations) », *cette mémoire en effet essentielle à sa musique, qui laisse le rêve libre de jouer, de broder, de déformer, de faire fructifier les graines de l'imagination, sans perdre en chemin son identité profonde.*

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 19.)





PROCHE-ORIENT

Liban

Les déplacements entre les deux secteurs de Beyrouth redeviennent normaux

De notre correspondant

Beyrouth. — Les déplacements entre les deux secteurs de Beyrouth sont redevenus normaux, vendredi matin 7 janvier, après avoir été de nouveau réduits au minimum dans la journée de jeudi. C'est sur l'intervention, cette fois, de la force arabe de dissuasion, qui voulait imposer de strictes mesures de sécurité avant de rétablir la libre circulation, que le passage entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est a été quasiment interrompu durant vingt-quatre heures. Il avait déjà été perturbé mardi, à la suite du grave attentat d'Achrafieh. Autre signe de normalisation, les écoles de Beyrouth-Est ont rouvert leurs portes vendredi, après avoir été fermées depuis mardi en signe de protestation et par mesure de précaution.

Malgré ces éléments positifs, le chef des Phalanges, M. Gemayel, a déclaré jeudi, après avoir rencontré le président de la République, M. Sarkis : *« L'état de la sécurité est, à mon avis, très mauvais. Il y a, au Liban, deux à trois cents criminels mercenaires opérant comme des fantômes, qui réapparaissent et mettent le feu aux poudres chaque fois que se profilent à l'horizon des perspectives de sécurité. Il faut utiliser la force contre eux... Nous ferons tout pour que la sécurité soit rétablie, car, sinon, il n'y a pas grand-chose à espérer. »*

Les chefs du Front libanais, MM. Chamoun, Gemayel et Frangié, devaient se rendre à Damas pour y rencontrer le président Assad. Le président Sarkis a, pour sa part, dans son allocution devant le corps diplomatique à l'occasion de la nouvelle année, parlé de *« regrettables incidents de parcours »*, précisant : *« Nous nous employons à les circonscrire. »* Il a souligné que *« la Syrie d'abord, et les Etats arabes ensuite, dans le cadre de la Ligue, nous ont apporté un appui décisif pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité »*.

Le chef de l'Etat a, en outre, exprimé l'espoir que le Liban reçoive *« toute l'assistance que mérite un peuple qui, quoique éprouvé, a mérité de se maintenir comme une entité indépendante »*. — L. G.

LA CENSURE DE LA PRESSE

LE PREMIER MINISTRE JUSTIFIE CETTE MESURE

Beyrouth (*A.F.P.*). — M. Selim Al Hoss, premier ministre libanais, a déclaré jeudi 6 janvier, que son gouvernement avait institué depuis le 1er janvier, la censure sur la presse nationale et étrangère, parce que certains journaux *« ont contribué à susciter la dissension et l'insécurité dans le pays »*.

« Nul doute que de telles attitudes sont de nature à menacer la marche vers la paix et à empêcher la réalisation des promesses des pays frères et amis de déployer leurs efforts et offrir leur assistance en vue de rétablir la sécurité et d'aider à la reconstruction du Liban », a poursuivi le chef du gouvernement dans une déclaration diffusée par Radio-Liban.

M. Selim Al Hoss a souligné, d'autre part, que *« les journalistes doivent être à la hauteur de leurs responsabilités afin de préparer le climat propice et sain sans lequel la vie et la santé ne pourront pas revenir au Liban »*. A ce propos, il affirme que *« certains journaux avaient publié, à plusieurs reprises, des informations exagérément gonflées »*, qui *« constituaient des attaques contre tel ou tel Etat arabe frère ou ami auquel nous sommes liés par des relations fraternelles et des intérêts communs que nous nous devons de préserver et de consolider »*.

L'application de la censure a encore indiqué M. Al Hoss, a été *« confiée à la direction générale de la sûreté générale, car cette question est directement liée à la sécurité et à la sûreté générale, et afin d'éviter que certaines plumes ne s'en prennent aux forces de paix arabes »*.

« Je tiens, a-t-il conclu, *à réaffirmer le souci du gouvernement de préserver les libertés et à souligner que cette mesure vise, en fait, à sauvegarder la liberté responsable, placée au service de l'intérêt de la patrie. »*

LES INFRACTIONS A LA LOI SERONT SÉVÈREMENT SANCTIONNÉES

Nicosie (*U.P.I.*). — La censure stricte imposée à la presse libanaise est maintenant étendue à la presse étrangère. Les pénalités applicables en cas de violation de cette censure n'ont pas été indiquées, mais elles pourraient aller jusqu'à l'arrestation des journalistes et l'expulsion de leur organisme de presse.

Les agences devront, dans les quinze jours, installer à leurs frais dans les locaux de la censure des téléimprimeurs sur lesquels les censeurs pourront lire toutes les dépêches transmises et reçues.

La censure touche *« toute information transmise à l'étranger par quelque moyen que ce soit (courrier, liaison spécialisée, télex, téléphone, etc.) et sous quelque forme que ce soit (écrite, enregistrée, photographiée, filmée, etc.) »*.

« Cinq exemplaires de chaque publication ou bulletin seront soumis à la direction de la sécurité publique de façon à être examinés pour autorisation », portent les instructions des autorités. Mais se rendre au siège de la censure, dans la partie orientale de Beyrouth (secteur à majorité chrétienne), exige le franchissement — lent, difficile et risqué — de la ligne de démarcation. Il est arrivé ces derniers jours que les phalangistes interdisent le passage.

Comme pour la presse libanaise, il est interdit aux organes étrangers de modifier la forme et le contenu des communiqués officiels et de donner des indications d'ordre militaire non fournies par les autorités.

Sont également interdites *« les nouvelles de nature à susciter la discorde, la sédition ou la panique, ou à porter atteinte à l'unité nationale, à l'autorité de l'Etat, aux relations extérieures du Liban et au moral de l'armée ainsi que la présentation tendancieuse des faits et les offenses au président libanais et aux chefs d'Etat étrangers »*.

● *Le Comité d'aide aux chrétiens du Liban* (*le Monde* du 31 décembre 1976) nous prie de signaler que son adresse est désormais la suivante : B.P. 478, 75830 Paris-Cédex 17. Médicaments et vêtements pour le Liban peuvent être apportés chez Mgr Hayek, 5, avenue du Parc-Borelly, 13008-Marseille.

● *Une délégation de l'O.L.P.*, dirigée par M. Mohamed Abou Meizar, membre du conseil central et responsable des relations extérieures de l'organisation, s'est rendue, jeudi 6 janvier, au ministère des affaires étrangères pour élever une protestation au sujet de l'assassinat à Paris, lundi dernier, du militant palestinien Mahmoud Saleh. La délégation a été reçue par M. Pierre Cerles, directeur du département de l'Afrique du Nord et du Levant, qui l'a assuré que toute diligence serait déployée pour faire la lumière sur cet assassinat. A titre personnel, M. Cerles a présenté ses condoléances à la délégation.

● *Le parti socialiste français* s'est élevé jeudi, dans un communiqué, contre l'assassinat de Mahmoud Saleh.

● *L'Association médicale franco-palestinienne* appelle à un rassemblement aux côtés de l'O.L.P. et de l'Union générale des étudiants palestiniens, au Père-Lachaise, le samedi 8 janvier, à 10 h. 30, pour rendre hommage à Mahmoud Saleh et commémorer le quatrième anniversaire de la mort de Mahmoud Hamchari.

● *La Librairie arabe*, 2, rue Saint-Victor, Paris-5e, dont M. Mahmoud Saleh était propriétaire, a rouvert ses portes après trois jours de fermeture.

● *Le* Shalom, *le bateau de la paix de M. Abie Nathan*, s'est vu refuser par les autorités jordaniennes l'accès au port d'Akaba, a annoncé jeudi 6 janvier la radio israélienne. M. Nathan, qui mène depuis plusieurs années une campagne pour la paix, était arrivé mardi matin du port d'Eilath, au sud d'Israël, mitoyen du port d'Akaba en Jordanie, après avoir traversé le canal de Suez. (*A.F.P.*)

M. KURT WALDHEIM SE RENDRA PROCHAINEMENT DANS LES PRINCIPALES CAPITALES DU PROCHE-ORIENT

En vue de relancer les négociations sur le règlement du conflit israélo-arabe, M. Kurt Waldheim se rendra prochainement, sans doute au début février, dans les principales capitales du Proche-Orient. Le chef de la délégation égyptienne à l'ONU, M. Esmat Abdel Meguid, qui l'a annoncé jeudi 6 janvier, après s'être entretenu avec le secrétaire général des Nations unies, a estimé qu'il existait actuellement des perspectives favorables en vue d'une relance de la conférence de Genève sur le Proche-Orient.

En revanche, le nouveau représentant permanent de l'Union soviétique à l'ONU, M. Oleg Troyanovski, qui prend la succession de M. Jacob Malik, et a présenté jeudi ses lettres de créance à M. Waldheim, a tenu une conférence de presse dans laquelle il a exprimé l'avis que la conjoncture actuelle n'était pas réellement favorable à un règlement du conflit, car, a-t-il dit, *« beaucoup de questions doivent encore être clarifiées »*. Cela étant, a ajouté M. Troyanovski, l'U.R.S.S. est et reste favorable à la reprise de la conférence de Genève sur le Proche-Orient, à une date aussi proche que possible, avec la participation de l'O.L.P.

De son côté, le président Assad a fait état jeudi à Damas du *« désir sincère manifesté par les pays arabes d'aboutir à une paix fondée sur la justice, mais*, a-t-il souligné, *Israël n'envisage la paix que selon ses propres thèses, c'est-à-dire la continuité de l'occupation des terres arabes et le mépris des droits légitimes du peuple palestinien »*. Le général Assad s'adressait aux membres d'une délégation parlementaire norvégienne en visite en Syrie.

D'autre part, les ministres des affaires étrangères de plusieurs pays arabes doivent se réunir la semaine prochaine à Ryad, a-t-on appris jeudi au Caire. A l'origine, la conférence devait regrouper uniquement les représentants de la Syrie, de l'Egypte, de l'Arabie Saoudite et du Koweït, mais il est question maintenant que s'y joignent les ministres des affaires étrangères de Katar, de l'Union des émirats arabes et de la Jordanie. L'O.L.P. pourrait également être invitée. — (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*)

Israël

LE CONSEILLER DE M. RABIN POUR LES AFFAIRES ARABES DONNE SA DÉMISSION

Jérusalem (*A.F.P.*). — La démission de M. Chmouel Toledano, conseiller du premier ministre israélien pour les affaires arabes, a été acceptée jeudi 6 janvier par M. Amos Eran, directeur général du bureau du premier ministre, M. Rabin.

M. Benyamin Gur Arieh succédera à M. Toledano, dont la démission prendra effet dimanche. On croit savoir dans les milieux politiques bien informés que cette démission est due à des divergences de vues entre M. Toledano et M. Rabin. Les organes d'information israéliens avaient annoncé cette démission dès mercredi, précisant qu'elle serait suivie du départ de M. Toledano du parti travailliste pour rejoindre le Chinouy (Mouvement pour le changement) [1], dont les positions sont plus à gauche que celles de M. Rabin.

(1) La création de ce nouveau parti avait été annoncée en novembre par le professeur Ygal Yadin (*le Monde* du 24 novembre 1976) [N.D.L.R.].

EUROPE

Suède

APRÈS TROIS MOIS D'OBSERVATION

La nouvelle majorité va tenter de gouverner

De notre correspondant

Stockholm. — Les sondages d'opinion qui ont été publiés dimanche 2 janvier par plusieurs quotidiens suédois indiquent une grande stabilité du corps électoral : un peu plus de 50 % des intentions de vote pour les partis bourgeois, 44 % pour les sociaux-démocrates, 4 % pour les communistes. Ces chiffres sont très proches des résultats des élections de septembre dernier.

Les trois premiers mois du gouvernement de coalition non socialiste de M. Fälldin auront donc été un round d'observation. Centristes, libéraux et conservateurs ne semblent pas tout à fait revenus de leur victoire électorale. Toujours sous l'effet de la surprise, ils réalisent aujourd'hui qu'ils sont malgré leurs promesses antérieures bien différents les uns des autres. La politique énergétique, la politique familiale, les impôts, ont été et continuent d'être des pommes de discorde.

Si l'unité a pu être habilement maintenue, c'est au prix de douloureux sacrifices. Le premier ministre lui-même, M. Fälldin, chef d'un parti du centre anti-nucléaire, doit bel et bien accepter, à quelques nuances près, la poursuite du programme énergétique décennal voté par les sociaux-démocrates et les conservateurs en 1975. Certes, les conditions à la mise en service des réacteurs en construction seront à l'avenir plus sévères, mais elles ne paraissent pas embarrasser outre mesure les compagnies productrices d'électricité.

M. Fälldin avait probablement commis une imprudence en déclarant pendant la campagne électorale : *« Rien au monde ne me ferait participer à un gouvernement qui conduirait une politique nucléaire. »* Sa retraite sur ce point dénote un sens des réalités politiques. Sans ce compromis avec ses partenaires, que serait-il advenu, en effet, de *« l'alternative bourgeoise »* ? Il ne restait qu'à redonner le pouvoir aux sociaux-démocrates, et qui sait pour combien d'années ?

La discrétion active des libéraux

De leur côté, les conservateurs ont dû aussi faire des concessions en approuvant une majoration de la taxe patronale pour financer partiellement la réforme de l'impôt sur le revenu en 1977. Quant aux libéraux, ils semblent avoir des difficultés à se faire valoir au sein de la coalition. Leur leader, M. Ahlmark, aurait sans aucun doute aimé jouer les premiers rôles, mais il n'a pas le poids électoral suffisant. Pro-Israélien convaincu, il a essayé d'orienter la politique étrangère de la Suède dans un sens plus favorable à Jérusalem, en condamnant par exemple publiquement l'O.L.P., mais le ministre des affaires étrangères, Mme Söder, une centriste, l'a rapidement remis en place : *« Les prises de position du parti libéral ne sont pas celles du gouvernement. »*

Dans ce domaine, la politique de la Suède n'a pas changé, sa politique d'assistance au tiers-monde non plus. Il serait « inhumain » de demander à une coalition divisée de changer en trois mois une Suède gouvernée par les sociaux-démocrates pendant plus de quarante ans. Pourtant, certaines initiatives dans un sens plus libéral ont été prises au cours de l'automne.

On souhaite promouvoir et encourager l'exploitation agricole familiale, réviser le remembrement obligatoire des communes, organiser des référendums locaux. Il n'est plus question de nationaliser l'industrie pharmaceutique. Enfin, le nouveau gouvernement veut « débureaucratiser » la Suède. Quatre commissions ont été mises en place récemment à cet effet. Les sociaux-démocrates avaient eu la même idée peu avant les élections, mais ils n'avaient proposé qu'une commission.

Si les trois partis de la coalition se sont enfermés dans un mutisme qui permet peut-être de cacher des dissensions internes, à tel point que M. Fälldin est surnommé dans la presse de gauche « l'homme invisible », la nouvelle opposition sociale-démocrate fait, elle aussi, preuve d'une discrétion étonnante. M. Palme avait décidé d'accorder trois mois au nouveau gouvernement *« pour s'organiser et profiler sa politique »*. Il a compensé sa défaite en Suède en allant recevoir des applaudissements au Portugal, en Espagne et aux Etats-Unis. Sur le plan intérieur, il n'a pu s'empêcher quand même de dénoncer *« la trahison de M. Fälldin sur la question de l'énergie nucléaire et le tableau noir de l'économie volontairement brossé par les bourgeois »*.

De sombres perspectives économiques

Cependant, les difficultés s'accumulent. Dans la sidérurgie, le textile et la construction navale, les menaces de suppression d'emplois se succèdent à un rythme inquiétant. La compétitivité des industries exportatrices suédoises s'est régulièrement affaiblie au cours des dernières années, et le patronat, sentant peut-être le vent tourner en sa faveur, n'a pas manqué de souligner la baisse sensible de la productivité et les problèmes graves que posent l'absentéisme et l'augmentation des charges sociales des entreprises.

Le nouveau président de la *confédération du patronat*, M. Nicolin, a même suggéré la suppression de certains jours fériés et la révision des congés maladie, qui permettent à chaque Suédois de se porter malade cinq jours de suite sans présenter de certificat médical. Ces prises de position peu habituelles en Suède annoncent des négociations salariales longues et difficiles avec les syndicats.

Les sociaux-démocrates essaient également, mais timidement, d'expliquer les raisons de leur échec. Le débat sur l'énergie a certainement brouillé les cartes politiques. *Les « petits scandales »* ont contribué à créer un climat antisocialiste. Les fonds collectifs des travailleurs ont peut-être fait peur à une partie du corps électoral. Les enquêtes montrent en tout cas que les nouveaux électeurs n'ont pas *précipité* la chute des sociaux-démocrates. Selon un sondage, en effet, les jeunes ont voté à gauche dans une plus large proportion que leurs aînés.

Après ces trois mois d'observation, les choses sérieuses vont commencer le 10 janvier. Le gouvernement présentera alors au Parlement sa proposition de budget, et le parti de M. Palme un contre-budget.

ALAIN DEBOVE.

Grande-Bretagne

Le syndicat des camionneurs s'oppose à la baisse du prix du pain

De notre correspondant

Londres. — Même ici on n'avait encore jamais vu un syndicat ouvrier partir en guerre contre une baisse du prix du pain. C'est pourtant ce qui se passe depuis trois jours à Londres et dans la plupart des grandes villes, où les camionneurs chargés de la distribution refusent de livrer du pain aux supermarchés qui ne respecteraient pas le prix de vente minimum fixé par les dirigeants syndicaux.

Cette singulière affaire trouve son origine dans une décision de M. Hattersley, ministre des prix et chargé de la protection des consommateurs. Son prédécesseur avait fixé à 22 % le montant des réductions que les fabricants de pain pourraient accorder aux magasins à grande surface. Soucieux de défendre les consommateurs, M. Hattersley a décidé d'abolir les contrôles limitant les rabais dont bénéficient les supermarchés. Selon lui, cette mesure devrait provoquer une baisse sensible du prix du pain.

La stratégie du ministre s'est heurtée à la résistance du Syndicat unifié des transports routiers. Cette organisation, dont le quartier général est à Manchester, groupe quelque quatorze mille camionneurs spécialisés dans la distribution du pain. En dehors de leur salaire, ceux-ci perçoivent une commission calculée sur la valeur de leur cargaison quotidienne. Ils n'ont donc aucun intérêt à voir baisser le prix du pain.

Les distributeurs de pain justifient leur attitude avec des arguments basés sur le bien public. Ils soutiennent, non sans raison, qu'une bataille des prix ne manquerait pas d'éliminer rapidement les petites boutiques « du coin de la rue », qui ne bénéficieront jamais des prix de gros accordés aux grandes surfaces.
aux grandes surfaces. — J. W.

Italie

APRÈS LA RENCONTRE PAUL VI-ARGAN

« L'Unita » estime que le temps n'est plus « aux absurdes revanches historiques »

De notre correspondant

Rome. — La mise au point du Saint-Siège sur les biens immobiliers de l'Eglise à Rome (*le Monde* du 7 janvier) n'a guère convaincu la presse « laïque » de gauche, qui maintient ses accusations et ne manque pas de déplorer la réception au Vatican de M. Carlo-Giulio Argan le 3 janvier. C'est un point de vue bien différent que défend un éditorial de *l'Unita* : le P.C. estime que le nouveau maire — élu sur sa liste l'été dernier — a agi parfaitement en profitant de ce *« traditionnel échange de vœux »* pour exposer au pape, *« de manière sérieuse, rigoureuse et digne »*, les maux de la *« Ville sainte »* et, en particulier, les ravages de la spéculation immobilière.

« Nous avons toujours agi, écrit *l'Unita*, *avec la conviction qu'une œuvre d'assainissement et de renouvellement, qui est nécessaire pour donner à Rome le caractère d'une communauté civile humaine, plus ordonnée et plus juste, aurait amené les rapports entre les diverses institutions sur un terrain neuf et plus élevé. »*

L'organe du P.C. estime que le temps n'est plus aux *« affrontements et aux absurdes revanches historiques »*. A l'esprit de *« croisade idéologique »* doit succéder *« l'esprit de tolérance et de respect réciproque dans des sphères d'interférences diverses et autonomes »*. Le P.C. est convaincu que *« dans la conscience de millions d'hommes, croyants et non-croyants, l'amélioration des rapports entre l'Etat et l'Eglise, la paix religieuse, la liberté et la laïcité des choix politiques sont de plus en plus considérées comme des valeurs fondamentales de notre société démocratique »*. — R. S.

A travers le monde

Ethiopie

● LE FROND DE LIBERATION DE L'ERYTHREE (*F.L.E.*) a annoncé, jeudi 6 janvier, au Caire, que ses forces avaient occupé la ville frontalière éthiopienne de Namesake, et contraint une garnison gouvernementale d'une centaine d'hommes à chercher refuge dans la partie de la ville située en territoire soudanais. Radio —arthoum a confirmé cette version des faits. Addis Abeba n'a, pour l'instant, pas réagi officiellement. — (*U.P.I., A.P.*)

Honduras

● UN PUTSCH AURAIT ETE PREPARE par un groupe de jeunes officiers de gauche et de civils rapporte, jeudi 6 janvier, le journal *La Prensa* de Tegucigalpa. Le chef d'état-major, le général Juan Alberto Castro, aurait fait échec au projet en procédant à une série de mutations militaires. — (*A.P.*)

ONU

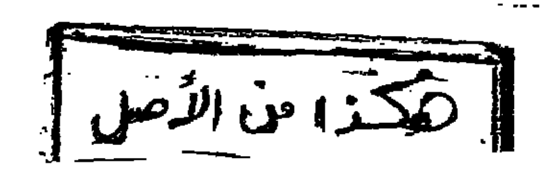
● LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EMPIRE CENTRAFRICAIN A L'ONU, M. Jean-Arthur Bandio, a notifié aux Nations unies la transformation de la République Centrafricaine en un empire sous l'autorité de l'empereur Bokassa Ier. Le texte communiqué au secrétaire général des Nations unies, et publié jeudi 6 janvier par l'ONU, précise que l'empire Centrafricain est une monarchie parlementaire *« fondée sur le système du parti unique »*, qui fait de l'empereur *« l'arbitre et le contôleur du bon fonctionnement des institutions »*. — (*A.F.P.*)

Sri-Lanka

● LES CHEMINOTS, en grève depuis le 22 décembre, ont repris le travail le jeudi 6 janvier, le gouvernement ayant accédé à leurs revendications salariales — (*A.F.P.*)

Venezuela

● LE GOUVERNEMENT DE M. CARLOS ANDRES PEREZ a démissionné jeudi 6 janvier afin de permettre une restructuration du cabinet. Aucun bouleversement n'est prévu. — (*Reuter.*)



EUROPE

Espagne

REÇU PAR M. SUAREZ A MADRID

Le chancelier Helmut Schmidt aurait recommandé la légalisation de tous les partis politiques

Le roi Juan Carlos a lancé le jeudi 6 janvier un appel à la loyauté et à la discipline des forces armées dans une période qu'il a qualifiée de « délicate », en recevant à la Zarzuela les chefs militaires venus lui présenter leurs vœux. Le ministre de l'armée, le général Alvarez Arenas, a répondu que les forces armées « devaient obéir aux directives politiques ». « Les militaires, a-t-il dit, doivent accomplir leur devoir sans demander d'explications même s'ils ne peuvent comprendre. »

Le chancelier Helmut Schmidt s'est entretenu jeudi à Madrid avec le chef du gouvernement, M. Suarez, et avec M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol.

De notre correspondant

Madrid. — M. Schmidt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, s'est entretenu, le 6 janvier à Madrid, successivement avec MM. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, et Adolfo Suarez, président du gouvernement (qu'accompagnaient le lieutenant-général Manuel Gutierrez Mellado, premier vice-président du gouvernement, M. Marcelino Oreja, ministre des affaires étrangères, et d'autres membres du gouvernement).

Le vendredi 7 janvier, en début de matinée, le chancelier a été reçu par le roi Juan Carlos, qui doit se rendre en visite officielle en République fédérale le mois prochain.

Le séjour à Madrid du chancelier, après quelques jours de vacances dans la province de Malaga, a un caractère plus symbolique (*« Confiance de l'Europe démocratique dans le gouvernement de Madrid »*, titrait jeudi soir le quotidien *Pueblo*, organe des syndicats officiels) que pratique. Selon les observateurs, les Allemands souhaitent contrebalancer l'influence française qui s'exerce sur le jeune monarque. En effet, le roi et M. Giscard d'Estaing se téléphonent de temps en temps, et l'ambassadeur de France en Espagne, M. Deniau, a l'habitude de prendre ses vacances au même endroit que le roi Juan Carlos : c'est ainsi que pour les fêtes de fin d'année l'ambassadeur se trouvait dans le même hôtel d'une station de ski des Pyrénées, Baqueira-Beret, que la famille royale espagnole.

M. Schmidt est le premier chef de gouvernement appartenant à un parti socialiste à rendre visite au chef de l'Etat espagnol depuis plus de quarante ans. Le chancelier allemand, en rencontrant dans la soirée de jeudi son « camarade » Felipe Gonzalez, a cependant voulu souligner le caractère indépendant de son séjour « non officiel » à Madrid et l'appui du parti social-démocrate (S.P.D.) au parti socialiste ouvrier espagnol.

D'après des sources allemandes, M. Schmidt pensait exposer à M. Suarez le désir sincère de la République fédérale d'Allemagne de voir l'Espagne s'intégrer à la Communauté économique européenne et à l'OTAN et lui offrir toute l'assistance nécessaire. En matière économique la R.F.A. serait disposée à contribuer à la relance de l'économie espagnole au moyen de crédits directs ou combinés avec les crédits bancaires d'origine américaine et à appuyer les éventuelles demandes espagnoles d'emprunts au Fonds monétaire international.

D'après ces mêmes sources, M. Schmidt aurait confié à l'un de ses collaborateurs qu'à son avis il conviendrait de séparer les ministères du Mouvement, des relations syndicales et de l'information, de créer un ministère unique de la défense et de légaliser tous les partis politiques.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

● *L'ancien président de la Généralité de Catalogne*, qui vit en exil en France, est prêt à négocier avec la monarchie espagnole, si l'autonomie dont la province jouissait avant l'instauration du régime franquiste lui est restituée. M. Josep Tarradellas a précisé que le régime pourrait, dans un premier temps, l'autoriser à résider de nouveau à Barcelone, afin d'y assumer ses charges passées et de s'occuper à nouveau de la direction de la province. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

LE CHEF D'ORCHESTRE RUDOLF BARCHAÏ S'EST EXILÉ

Moscou *(A.F.P.)*. — Le chef d'orchestre Rudolf Barchaï a quitté définitivement l'U.R.S.S. mercredi 6 janvier après avoir reçu un visa pour Israël. Agé de cinquante-trois ans et ancien violoniste, M. Barchaï était chef de l'Orchestre de chambre de Moscou, qu'il avait fondé en 1955.

Il avait déposé sa demande de visa pour Israël en août 1975, du fait de l'interdiction qui lui aurait été faite depuis environ un an d'accompagner son orchestre à l'étranger. Cette mesure aurait été prise contre le musicien après qu'il eut demandé à passer un an à l'étranger en « séjour créatif ».

M. Barchaï continuait néanmoins à se produire à la tête de son orchestre à Moscou, et en Union soviétique, mais le nombre de ses enregistrements en vente dans les magasins avait considérablement diminué.

[Rudolf Barchaï est l'un des chefs d'orchestre les plus connus en Occident. Il a dirigé notamment à Paris et à La Grange-Meslay. L'Orchestre de chambre de Moscou qu'il a créé est la seule formation soviétique à avoir un renom international. On savait qu'il avait des difficultés, et il avait demandé un congé en même temps que Guennadi Rojdestvenski.]

Autriche

● LE CHANCELIER KREISKY A FORMELLEMENT EXCLU, dans une interview publiée par le quotidien viennois *Die Presse*, que l'Autriche demande une modification de l'article du traité d'État lui interdisant de posséder des fusées. Le ministre autrichien de la défense s'était récemment prononcé, dans un journal de la R.F.A., pour une révision de cette disposition. Le chancelier se déclare soucieux d' *« éviter une confrontation ouverte avec l'U.R.S.S. »* et affirme que l'Autriche *« se refuse à bafouer le traité d'État »*. L'article 13 du traité qui interdit à l'Autriche de posséder des *« armes spéciales »* vise la détention de *« projectiles autopropulsés ou dirigés et des dispositifs destinés à leur lancement ou à leur contrôle »*. — *(A.F.P.)*

LONDRES, PARIS ET WASHINGTON RAPPELLENT L'INVIOLABILITÉ DU STATUT DE BERLIN

Les ambassades à Bonn des puissances occidentales occupant Berlin-Ouest (les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne), ont publié jeudi soir 6 janvier une déclaration sur les récentes mesures prises à l'égard des étrangers se rendant à Berlin-Est et la suppression des contrôles entre Berlin-Est et la République démocratique allemande. Elles répondent aussi au porte-parole de la R.D.A. à ce propos (*le Monde* des 1er, 3 et 5 janvier). Voici le texte de cette déclaration :

« 1) Les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont, en consultation étroite avec le gouvernement de la R.F.A., soigneusement étudié les mesures prises récemment par la R.D.A., mesures qui incluent de nouvelles restrictions à la liberté de circulation à l'intérieur du Grand-Berlin et la suppression de points de contrôle entre le secteur oriental de Berlin et la R.D.A. Ils ont aussi étudié la déclaration faite le 31 décembre en relation avec ces mesures par le porte-parole du ministère des affaires étrangères de la R.D.A.

» 2) Il ressort clairement de cette déclaration que l'objectif de ces mesures était de donner l'impression que la R.D.A. pouvait, par des actions unilatérales, modifier le statut du Grand-Berlin, en violation de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 qui s'applique à l'ensemble de la ville. Aucune action, aucune déclaration d'un Etat-tiers ne peut affecter les droits et responsabilités des quatre puissances ni le statut de Berlin, qui restent inchangés.

» 3) Les gouvernements des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni partagent avec le gouvernement de l'U.R.S.S. la responsabilité de maintenir le statut du Grand-Berlin, qui ne peut être modifié que par accord entre les quatre puissances.

» Ils attendent du gouvernement de l'U.R.S.S. qu'il exécute ses obligations en ce qui concerne Berlin. »

LE COMITÉ DES MATHÉMATICIENS LANCE DE NOUVEAUX APPELS POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES.

Le Comité des mathématiciens (18, rue du Général-Pajol, 77130 Montereau) communique :

« A la suite de la libération de Leonid Pliouchtch, le Comité des mathématiciens avait décidé, en juin 1976, de lancer une campagne de grande envergure pour la libération de Vladimir Boukovski (U.R.S.S.), Edgardo Enriquez (Chili), Semion Glouzman (U.R.S.S.), Victor Lopez (Bolivie), José-Luis Massera (Uruguay), Jiri Muller (Tchécoslovaquie). (...)

» Victor Lopez, dirigeant syndical des mineurs boliviens, déporté au Chili, a été libéré fin novembre et se trouve aujourd'hui au Venezuela.

» Jiri Muller, dirigeant des étudiants tchèques pendant le printemps de Prague, a été libéré le 10 décembre dernier ; il est toujours en Tchécoslovaquie.

» Vladimir Boukovski a été libéré le 18 décembre dernier. Ceux qui ont lutté pour leur libération s'en réjouissent et constatent que, comme pour Pliouchtch, la lutte a été payante.

» Mais Edgardo Enriquez est toujours détenu au secret quelque part au Chili. Mais le psychiatre Semion Glouzman, ami de Boukovski et de Pliouchtch, est toujours dans un camp de concentration de la région de Perm. Et, si le sort du mathématicien José-Luis Massera s'est récemment amélioré, il est néanmoins toujours emprisonné, sans avoir été jugé.

» Pour la libération d'Enriquez, Glouzman, Massera, le Comité des mathématiciens continue sa lutte.

» Le mathématicien sud-africain Ismaïl Mohamed est détenu sans procès depuis septembre 1976 par la police politique de son pays. Le Comité des mathématiciens demande sa libération immédiate. Il engage ses collègues du monde entier à s'adresser en ce sens aux autorités sud-africaines.

» Le Comité des mathématiciens manifeste la plus grande inquiétude devant l'internement forcé, à Leningrad, de l'opposant soviétique Vladimir Borissov. Le Comité va envisager, avec tous ceux qui l'ont aidé dans sa lutte contre l'usage policier de la psychiatrie en U.R.S.S., comment entreprendre la lutte pour la libération de Vladimir Borissov. »

● *Le ministre du commerce extérieur, M. André Rossi*, se rendra en visite au Québec les 11 et 12 janvier. M. Rossi sera le premier membre du gouvernement français à se rendre au Québec depuis la victoire du parti québécois (indépendantiste) et la formation du cabinet de M. Lévesque. Le ministre présidera d'abord, à Ottowa, la délégation française lors de la réunion de la commission économique franco-canadienne.

DIPLOMATIE

Les « grands » de la C.E.E. ont pris les postes les plus importants de la Commission européenne

La nouvelle Commission européenne, présidée par M. Roy Jenkins, a pris ses fonctions jeudi 6 janvier. Elle a consacré sa première réunion à la répartition des compétences entre ses membres. C'est seulement vendredi, à 5 h. 30 du matin, après plus de douze heures de laborieuses tractations, que les treize commissaires sont parvenus à un accord.

Dans cette distribution des portefeuilles, les commissaires désignés par les trois « grands » pays de la C.E.E. — Royaume-Uni, Allemagne, France — se sont réservés les morceaux de choix. Le déséquilibre au détriment des autres Etats membres est, au moins à première vue, plus accentué que dans le passé.

M. François-Xavier Ortoli, qui devient vice-président, aura la charge des affaires économiques et monétaires. Le second commissaire français, M. Claude Cheysson, conserve la responsabilité de la politique de coopération.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). Jamais sans doute les rivalités entre commissaires pour obtenir des postes prestigieux ne s'étaient manifestées d'une manière aussi âpre, et cela en dépit des « tours de capitales » et des consultations de toutes sortes entreprises au préalable par le nouveau président, M. Jenkins. Celui-ci, peu familier des rites communautaires, a commis apparemment quelques erreurs de manœuvre, et en particulier celle de donner l'impression de négliger le sort de commissaires venus des « petits » pays. Une exception : M. Gundelach se voit attribuer le portefeuille essentiel de l'agriculture, non pas tellement en tant que Danois, mais parce que son activité dans la précédente Commission lui a valu une réputation de grande efficacité.

De cette nuit éprouvante, on peut penser que M. Jenkins retirera le sentiment (contrairement à ce qui était, dit-on, sa conception du rôle) que le président de la Commission n'est guère en position d'agir à la manière d'un chef de gouvernement qui arbitre, tranche et décide, mais que, premier parmi ses pairs, il lui faut tenir compte de manière attentive et constante de l'opinion de chacun des membres du collège européen.

Voici quelle est la répartition des compétences qui a été finalement décidée :

● M. Roy Jenkins, outre sa charge de président, aura la responsabilité du secrétariat général de la Commission, du service juridique et de la politique d'information.

● M. François-Xavier Ortoli, vice-président, est responsable de l'ensemble des affaires économiques et monétaires. Il sera également compétent pour les questions de crédits et d'investissements et contrôlera l'office statistique.

● M. Wilhem Haferkamp, vice-président, Allemand, se voit attribuer le portefeuille des relations extérieures, exception faite de la politique de développement et des dossiers touchant à un éventuel élargissement de la C.E.E.

● M. Finn Olav Gundelach, vice-président, Danois, est chargé de l'agriculture et de la politique de la pêche. C'est la première fois depuis que la Commission existe que le portefeuille de l'agriculture n'est pas détenu par un Néerlandais. En revanche, c'est déjà M. Gunderlach qui, au cours des semaines passées, a engagé des négociations avec plusieurs tiers afin de conclure, au nom de la Communauté, de nouveaux accords de pêche.

● M. Lorenzo Natali, vice-président, Italien, est chargé de l'examen des problèmes intéressant l'élargissement de la C.E.E. Les négociations avec la Grèce ont déjà commencé et, par ailleurs, le Portugal et l'Espagne envisagent de faire acte de candidature. M. Natali sera également compétent pour la politique de l'environnement et la sécurité nucléaire. Enfin, il est chargé de superviser les contacts liés à la prochaine élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel.

● M. Henk Vredeling, vice-président, Néerlandais, est chargé des affaires sociales et des questions d'emploi. C'est à lui qu'il reviendra d'animer l'expérience de *« conférences tripartites »* (qui rassemblent sur les problèmes de l'emploi les représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs).

● M. Claude Cheysson a la responsabilité de la politique de coopération avec le tiers-monde. Parmi ses compétences figurent les relations de la C.E.E. avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé, ainsi que celles avec les Etats de la Méditerranée méridionale.

● M. Guido Brunner, Allemand, même s'il n'obtient pas les relations extérieures, qu'il convoitait, apparaît, avec son compatriote M. Haferkamp, comme l'un des grands gagnants de la « bataille » qui vient d'être livrée. Outre les politiques de la recherche et de l'éducation dont il avait déjà la responsabilité dans la précédente Commission, il se voit attribuer la charge des affaires énergétiques.

● M. Antonio Giolitti, Italien, se voit attribuer la politique régionale. De plus, il assurera la coordination des fonds communautaires (Fonds social, Fonds régional, Fonds agricole « section orientation »), dont le rôle est de favoriser la modernisation et la restructuration de l'économie des Neuf.

● M. Richard Burke, Irlandais, bourgeois, garde la responsabilité de la politique de concurrence.

● M. Richard Burke, irlandais, est chargé de la fiscalité, de la politique des transports, de la défense des intérêts des consommateurs et des relations avec l'Assemblée européenne.

● M. Etienne Davignon, Belge, a la responsabilité de la politique industrielle (ce qui inclut le financement du marché de l'acier) et du marché intérieur, à savoir l'ensemble des problèmes concernant le fonctionnement de l'union douanière.

● M. Christofer Tugendhat, Anglais, a la charge du budget, du contrôle financier, des institutions financières, du personnel et de l'administration.

PHILIPPE LEMAITRE.

La « nouvelle entrée » des Britanniques en Europe : ni enthousiasme, ni inquiétude...

De notre correspondant

Londres. — Combien de fois peut-on *« entrer en Europe »* ? Telle est la question que l'homme de la rue se pose. Il y a quatre ans, sous le règne de M. Heath, on lui avait dit : *« C'est fait, la Grande-Bretagne appartient désormais à la Communauté. »* Puis, tout fut remis en question par le gouvernement travailliste de M. Wilson.

La longue phase de la renégociation du contrat avec les Huit aboutit au référendum qui devait, semble-t-il, trancher de manière décisive. Aujourd'hui, pourtant, les commentateurs proclament une nouvelle fois que la Grande-Bretagne va enfin participer *« pour de bon »* à l'entreprise européenne.

Un journal populaire va jusqu'à écrire que les Britanniques sont en train *« d'envahir le continent »*. En 1977 M. Jenkins devient président de la Commission de Bruxelles, M. Callaghan va diriger au moins deux conseils européens au cours des prochains six mois, le secrétaire au Foreign Office, M. Crosland, sera la vedette d'une série de rencontres des ministres des affaires étrangères. Si on en croit le *Sun*, c'est un *« coup continental »* réussi par la Grande-Bretagne.

Whitehall s'abstient de pavoiser. Cette attitude réservée ne manque d'ailleurs pas de susciter des critiques. Ne serait-ce pas le moment de faire participer les Anglais au *« rêve européen »* ? Les responsables répondent qu'ils ont sciemment laissé les drapeaux dans leurs armoires. Il serait mauvais, disent-ils, de faire croire que tout va changer parce que la Grande-Bretagne occupe les principaux postes de la Communauté. Mais cette prudence officielle n'empêche pas un commentateur de proclamer avec audace que, désormais, *« nous prenons les grandes décisions en Europe »*.

Les bénéfices du Marché commun

Le *Daily Express*, qui défendit autrefois la cause de l'Empire, admet qu'à l'heure actuelle les Britanniques sont trop empêtrés dans leurs propres problèmes pour vouloir jouer un rôle glorieux sur la scène européenne. Quant au public lui-même il paraît aussi indifférent aux efforts qu'à la paralysie de la Communauté.

L'atmosphère s'est pourtant transformée. Le changement le plus spectaculaire concerne la politique agricole. Les récriminations contre les montagnes de bœuf ou de beurre et les lacs de vin si généreusement entretenus par la Commission de Bruxelles n'ont pas cessé. Mais on n'entend plus le vieux refrain selon lequel les pauvres travailleurs britanniques devraient subventionner des paysans français paresseux et inefficaces.

Cette évolution s'explique : les ménagères anglaises bénéficient maintenant des subventions du Marché commun — pour près de 500 millions de livres par an — le gouvernement travailliste ayant refusé très fermement de dévaluer le cours de la « livre verte » qui sert de base aux calculs des experts de Bruxelles. M. Healey justifie cette attitude en soutenant que, depuis le début, la France aurait donné l'exemple lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts nationaux au sein de la Communauté.

Les officiels ont une autre raison pour ne pas invoquer avec trop de force l'esprit européen : le régime des pêcheries au sein du « lac communautaire », étendu jusqu'à 200 milles des côtes. A Whitehall, on se rend compte que ce problème ne sera pas résolu avant longtemps, et que les chances de faire reconnaître en faveur des chalutiers britanniques une zone d'exclusivité allant jusqu'à 50 milles de leurs propres côtes sont plutôt faibles.

S'agissant de l'industrie, la plupart des sujets de Sa Majesté sont plongés dans une confusion tout aussi profonde. Ils voient bien que l'invasion de leur marché par les produits continentaux, des autos aux spaghettis en passant par les appareils électroménagers est le signe d'une maladie profonde affectant leur système économique. Ils ne sont cependant pas prêts à sacrifier l'avantage qu'ils tirent de ces importations européennes ou même japonaises.

Reste l'Europe politique. Là aussi l'atmosphère a changé. Lorsque les passions pour ou contre le Marché commun étaient vives, l'Europe était présentée ici comme une entreprise menaçant l'existence du Royaume-Uni. Aujourd'hui, personne ne croit plus que l'Europe aille vers un système fédéral, aussi modeste soit-il. Même le projet d'une union économique et monétaire — il y a quelques années encore le mal suprême — est maintenant considéré par tous comme une chimère abandonnée.

Aussi, cette nouvelle « entrée en Europe » de 1977 ne suscite-t-elle ni inquiétude ni enthousiasme. La plupart des Britanniques acceptent d'autant plus volontiers aujourd'hui d'être membres de la Communauté que celle-ci leur paraît avoir renoncé à la plupart de ses ambitions originelles.

JEAN WETZ.

● *« Sommet » arabo-africain au Caire, en mars.* — M. William Eteki, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), a informé M. Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, de l'accord des pays africains pour la tenue, le 7 mars prochain au Caire, du premier « sommet » arabo-africain, a-t-on indiqué, jeudi 6 janvier, au siège de la Ligue. Cette conférence réunira, en principe, les Etats membres de l'O.U.A. et les pays membres de la Ligue arabe, ainsi que l'O.L.P. Les ministres des affaires étrangères des pays arabes et africains doivent se réunir du 3 au 5 mars.

La coopération entre le monde arabe et l'Afrique, notamment dans le domaine économique, sera le principal sujet à l'ordre du jour de cette conférence, déclare-t-on dans les milieux autorisés. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

La publication des archives britanniques de 1946

M. ATTLEE AVAIT ÉTÉ MIS EN GARDE CONTRE LES « DANGERS » D'UN RETOUR MASSIF DES JUIFS EN PALESTINE.

Londres (A.F.P.). — Tout comme le président Truman, le premier ministre britannique Clement Attlee avait été prévenu par ses experts des « graves dangers » du retour massif des Juifs en Palestine. Les documents officiels du gouvernement britannique pour l'année 1946, qui viennent d'être rendus publics après le délai légal de trente ans, révèlent que le Colonial Office et les chefs militaires anglais avaient prédit qu'une telle politique affaiblirait la position de l'Occident au Moyen-Orient et entraînerait « une longue période d'instabilité » dans le monde arabe. Il ressort clairement des comptes rendus des réunions de cabinet de l'époque que M. Attlee est passé outre aux avis de ses diplomates et de ses militaires et a cédé aux pressions exercées sur lui par le président Truman. Le principal problème qui opposait alors l'administration britannique au gouvernement américain était le rythme d'admission des immigrants juifs en Palestine et la répression de l'immigration clandestine. Une commission anglo-américaine chargée de régler cette question avait recommandé l'admission de cent mille juifs. Mais les Anglais voulaient limiter le rythme à quatre mille par mois alors que les Américains insistaient pour 10 000 par mois.

De leur côté, les chefs militaires recommandèrent, dans un mémorandum à M. Attlee, que la Grande-Bretagne adopte sur le problème juif une politique qui « préserve la coopération des Etats arabes ». Ils prédirent que toute autre politique provoquerait au Moyen-Orient « une longue période d'instabilité ayant d'énormes conséquences militaires ».

Selon un document, le cabinet « prit note » de la position des chefs militaires, mais conclut que la solution du problème du retour des Juifs en Palestine devait nécessairement avoir l'appui des Etats-Unis.

AFRIQUE

Algérie

L'Assemblée populaire nationale comprendra deux cent soixante députés

De notre correspondant

Alger. — Les modalités de l'élection de l'Assemblée populaire nationale, en février, ont été précisées récemment dans une instruction présidentielle et une ordonnance parue au « JORA » (« Journal officiel de la République algérienne »). De son côté, la commission nationale des candidatures a étudié et mis au point l'organisation du scrutin. La commission est composée des membres du Conseil de la révolution et du gouvernement, des conseillers à la présidence et de responsables du parti et des organisations de masse.

La loi prévoit au total deux cent soixante sièges pour les cent soixante circonscriptions électorales constituées par les daïras (sous-préfectures). Chaque daïra de moins de quatre-vingt mille habitants a droit à un siège. C'est aussi le cas pour chaque fraction de quatre-vingt mille habitants. Au-delà, la tranche supérieure à vingt mille habitants donne droit à un siège supplémentaire. Tout Algérien ou Algérienne âgé de vingt-cinq ans peut être candidat.

Conformément aux directives de la Charte nationale et à la Constitution, l'instruction rappelle qu'il convient d'éliminer dans le choix des candidats *« tout subjectivisme, népotisme, régionalisme et toute forme de déviation dénoncée par la Charte nationale »*. Les candidats doivent répondre aux critères *« de compétence, d'intégrité et d'engagement »*, et ne posséder aucune affaire *« ni directement ni par personne interposée »*. Enfin, il est rappelé que la majorité au sein des assemblées populaires élues doit être composée *« de travailleurs et de paysans »*.

P. B.

HARO SUR LE WHISKY !

De notre correspondant

Alger. — *« L'Algérie, une fois de plus, championne ! » « On a battu un nouveau record : la bouteille de whisky coûte maintenant cinq fois plus cher au prix officiel qu'en Arabie Saoudite au marché noir ! Et 100 dinars de plus qu'en Libye ; deux pays où l'alcool est totalement prohibé... »*, entend-on dire à Alger. *« On n'a pas osé l'interdire, alors on l'a rendu inabordable. Quelle hypocrisie ! » « On a signé l'arrêt de mort des débits de boissons alcoolisées. » « Oiseau rare, le touriste va encore se raréfier ! »*

Les marchands gémissent, les restaurateurs s'arrachent les cheveux, les étrangers soupirent, les Algériens, selon leur humeur ou leurs convictions, fulminent ou sourient. Et les langues vont bon train depuis que les marchands de vins, fermés pour inventaire, ont rouvert leurs portes le mercredi 5 janvier en affichant les nouveaux prix.

La loi de finances (*le Monde* du 6 janvier) annonçait des *« hausses substantielles »*. Les prévisions les plus pessimistes, qui faisaient état d'un doublement des tarifs, ont été pulvérisées : la hausse supérieure à 400 %, fait désormais du vin un produit « de luxe ». Une bouteille de 75 centilitres de médéa ou de mascara grimpe de 7,50 dinars (1 D.A. égale 1,20 F) à 31,90 D.A., celle de rosé d'Alicante passe de 8,50 à 34,65, et la « cuvée du Président », rouge de qualité, de 9,50 à 39,80 dinars. Les vins doux algériens (muscat, grenache, bordji) bondissent à 109 et 115 dinars, tandis que le prix des alcools importés (whisky, Ricard, cognac, etc.) oscille entre 303 et 356 dinars. Encore faut-il préciser que ces prix « minimum » pratiqués par le seul magasin de l'Office national de commercialisation du vin (O.N.C.V.) à Alger sont normalement majorés de quelques dinars par les autres détaillants.

Devant les magasins, des clients qui ont reculé devant les nouvelles étiquettes discutent :

« C'est un coup des frères musulmans..

— Mais non, Boumediène leur lâche du lest pour mieux les coincer.

— Abou Nouwas (1) *avait bien de la chance... A l'époque on était plus tolérant.*

— Les Tunisiens et les Marocains vont recueillir nos touristes : ils avaient déjà autant de soleil que nous et des prix moins élevés. Alors maintenant... »

Les Européens avaient fini par se résigner à l'absence de porc et de charcuterie. Les maîtresses de maison calculent désormais le prix de revient de leur prochain dîner. *« Cela va faire cher l'invité. »* D'autant plus cher que crevettes, poissons, bœuf et mouton rivalisent d'ardeur dans la course à la montée des prix : entre 30 et 50 dinars le kilo. Un coopérant épanche sa mélancolie : *« Ce n'était déjà pas très drôle. La vie culturelle est pratiquement inexistante, les distractions sont réduites au minimum. Resteront les joies de la nature... »* Un homme d'affaires calcule : *« Certes, ce sont les « boîtes » qui payent, mais tout de même... En offrant quatre scotches on réussira à doubler le prix de la chambre à l'hôtel Aurassi, qui est déjà à 250 dinars. Il faudra encore se nourrir ; à ce rythme on devra compter 1 000 francs par jour. »*

Dans ce concert de protestations, quelques voix s'élèvent timidement. *« Le gouvernement n'a-t-il pas voulu prendre une mesure draconienne pour lutter contre l'alcoolisme dans les villes, avant qu'il ne devienne un véritable fléau ? » « Peut-être a-t-on taxé l'alcool pour ne pas augmenter le prix des produits de consommation courante.. »* Mais ces suggestions sont vite balayées par des clins d'œil entendus. D'autres mettent les points sur les « i ». *« Moi, j'en connais qui ne manqueront jamais de leur petit whisky et pas au prix fort.. »* Certains élaborent déjà leur stratégie : la bouteille de whisky au *free shop* vaut bien le billet d'avion pour Palma ou Tunis..

PAUL BALTA.

(1) Un des plus grands poètes arabes, qui a célébré les plaisirs du vin à Bagdad sous le règne de Haroun El Rachid, contemporain de Charlemagne.

● *El Moudjahid* a consacré, jeudi 6 janvier, un dossier aux *« colonies françaises en Afrique »*, la Côte des Somalis (Territoire français des Afars et des Issas) et Mayotte. *« La politique française en matière de décolonisation est bien paradoxale*, écrit le quotidien. *D'une part, une partie d'un Etat souverain et indépendant (les Comores) est séparée par la force du reste du territoire et, d'autre part, un peuple qui aspire à l'indépendance et à la souveraineté nationale — la Côte des Somalis — est contré dans ses revendications les plus légitimes. »* L'auteur de l'article estime que la France contribue ainsi au contrôle de l'océan Indien, *« zone névralgique »* pour *« l'impérialisme »* et complète l'action menée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il conclut : *« Le colonialisme français saura-t-il enfin tirer les leçons de ses nombreux déboires coloniaux ? »*

● TOUT CITOYEN CENTRAFRICAIN devra obligatoirement être membre du Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN), parti unique dont le président à vie et « rénovateur » est l'empereur Bokassa Ier, a annoncé, jeudi 6 janvier, *« la voix de l'Empire Centrafricain »*. — (A.F.P.)

La recherche d'un règlement en Rhodésie

LE MOZAMBIQUE APPORTE SON SOUTIEN A M. RICHARD

M. Ivor Richard, président britannique de la conférence de Genève sur la Rhodésie, devait s'entretenir ce vendredi 7 janvier, à Dar-Es-Salaam, avec le chef de l'État tanzanien, M. Nyerere, avant de gagner Nairobi, prochaine étape de sa tournée africaine.

A Maputo, M. Richard a reçu, contre toute attente, un accueil chaleureux. Encourageant l'émissaire de Londres à poursuivre sa mission, le président mozambicain, M. Samora Machel, a exprimé sa *« certitude que nous serons en mesure de trouver ensemble les mécanismes permettant d'assurer le transfert du pouvoir des mains de la minorité au peuple légitime du Zimbabwe. Nous pourrons ainsi éliminer le conflit armé »*. M. Machel a assuré son interlocuteur qu'il trouverait auprès du gouvernement de Maputo *« toute la coopération nécessaire en vue d'une juste solution »*. Evoquant la conférence de Genève, il a souligné qu'elle avait franchi un *« pas décisif »* en arrêtant le principe de l'indépendance.

L'agence Reuter croit savoir que M. Machel est disposé à favoriser la cessation de la guérilla et à lever les sanctions économiques imposées au régime de Salisbury le jour où sera mis en place un gouvernement de transition multiracial.

Un « sommet » des pays africains dits de « première ligne » se tiendra samedi à Lusaka. MM. Kaunda (Zambie), Nyerere et Machel ont déjà fait savoir qu'ils participeront à cette réunion, à laquelle seront associés les deux dirigeants du Front patriotique du Zimbabwe, MM. Nkomo et Mugabe.

D'autre part, les forces de sécurité rhodésiennes ont affirmé jeudi avoir *« neutralisé »* une position d'artillerie à l'intérieur du Mozambique. Celle-ci aurait, selon Salisbury, ouvert le feu *« sans provocation »*. Enfin, M. John Deary, responsable de la commission catholique Justice et Paix en Rhodésie, a affirmé jeudi, après une enquête sur place, que des guérilleros nationalistes étaient responsables du massacre de vingt-sept ouvriers noirs, survenu le 19 décembre dans une plantation de thé proche de la frontière mozambicaine. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Zaïre

LE PRÉSIDENT MOBUTU EXALTE LES « LIENS D'AMITIÉ » AVEC CUBA

Kinshasa *(Reuter)*. — Le président Mobutu Sese Seko a adressé un télégramme de félicitations au premier ministre cubain, M. Fidel Castro, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution cubaine. Dans ce message, diffusé jeudi 6 janvier par l'agence Zaïre-Presse, le chef de l'État *« forme les vœux de voir se développer davantage les liens d'amitié et de coopération qui existent si heureusement entre nos deux pays, et ce pour le plus grand bien de nos deux peuples respectifs »*.

[Venant au lendemain de la « normalisation » diplomatique entre le Zaïre et l'Angola (« le Monde » du 7 janvier), l'évocation par M. Mobutu des « liens d'amitié » entre Kinshasa et La Havane peut être interprétée comme un geste de bonne volonté du Zaïre à l'égard du camp socialiste. Le président Mobutu, qui soutenait le F.N.L.A. (antimarxiste) pendant la guerre civile angolaise, avait dénoncé, à maintes reprises, les « interventions cubaines » en Afrique.]

AMÉRIQUES

Pérou

L'annonce de la déportation de trois officiers supérieurs confirme le glissement à droite du régime militaire

Les autorités chiliennes ont vivement réagi, le jeudi 6 janvier, aux informations de l'hebdomadaire américain « Time » faisant état d'un possible conflit armé entre le Pérou et le Chili. L'amiral Merino, membre de la junte chilienne, a affirmé qu'il s'agissait d'informations « malintentionnées », et que l'U.R.S.S., qui a vendu du matériel militaire au gouvernement de Lima (« le Monde » des 15 août et 25 octobre 1976), cherchait à provoquer la chute du régime chilien. L'amiral a confirmé que des manœuvres navales combinées se dérouleraient prochainement dans le Pacifique avec des navires chiliens, péruviens et nord-américains.

A Lima, l'annonce de la déportation prochaine de trois officiers supérieurs proches de la ligne « de gauche » des forces armées confirme le très net glissement du régime péruvien vers des positions conservatrices.

De notre correspondant

Lima. — Trois officiers supérieurs, personnalités de premier plan du régime et proches collaborateurs de l'ancien président Velasco Alvarado, *ont été informés*, jeudi 6 janvier, qu'ils seraient déportés du pays dans les quarante-huit heures. Il s'agit des généraux Léonidas Rodriguez, Arturo Valdes et du contre-amiral Jorge Delleplane. Ils faisaient partie tous les trois du groupe de personnalités ayant signé, en novembre dernier, un manifeste créant un nouveau *parti socialiste révolutionnaire*.

Le général Leonidas Rodriguez a été l'un des dirigeants de l'aile progressiste des forces armées à l'époque du gouvernement Velasco Alvarado. Il faisait d'ailleurs partie du groupe d'officiers ayant préparé le coup d'Etat du 3 octobre 1968. Membre du COAP, le comité des assesseurs de la présidence de la République, le général Rodriguez fut le principal auteur de la loi de réforme agraire. Il dirigea ensuite le SINAMOS, le Système national d'appui à la mobilisation sociale. Devenu commandant de la région militaire de Lima, il joua, à ce titre, un rôle décisif dans le renversement du général Velasco, qui, aux yeux des officiers radicaux, s'était écarté des objectifs de la « révolution ». Mais, deux mois à peine après le coup d'Etat, le général Leonidas Rodriguez était mis à la retraite. Il était depuis conseiller de la CNA, la Confédération paysanne.

Le général Arturo Valdes était commandant en second du COAP et secrétaire du conseil des ministres à l'époque du président Velasco. Il fut le principal rédacteur de la loi de propriété sociale, qui créait un secteur de propriété autogérée. Après le coup d'Etat d'août 1975, il devint chef des conseillers du premier ministre, le général Jorge Fernandez Maldonado, lui aussi considéré comme proche de l'aile radicale des forces armées. Il dirigea au début de 1976 les travaux de rédaction du plan Tupac Amaru, qui devait définir les grandes réformes encore prévues par le gouvernement militaire, mais qui fut bloqué par les officiers conservateurs avant d'être abandonné. Après la mise à la retraite du premier ministre, en juillet dernier, le général Valdes dut lui aussi quitter les rangs de l'armée.

Quant au contre-amiral Jorge Delleplane, il fut ministre de l'industrie et veilla à ce titre à la mise en application de la loi de communauté industrielle instaurant un système de copropriété dans les entreprises.

La décision prise le 6 janvier risque d'être lourde de conséquences, en raison de la personnalité des expulsés. Depuis sa création, le P.S.R. avait fait l'objet de vives critiques de la part de certains ministres, qui affirmaient voir dans les positions du nouveau parti une « déviation marxiste-léniniste ». Le P.S.R. avait répliqué. Il affirmait que, *« dans les derniers mois, on avait procédé au démantèlement systématique des réformes réalisées »*. Il venait de critiquer l'amnistie accordée à M. Manuel Ulloa, ministre des finances de l'ex-président Belaunde Terry. Le P.S.R. peut acquérir de l'influence au sein des organisations populaires créées par le président Velasco, aujourd'hui désorientées et divisées face au processus de « réajustement » en cours.

Le gouvernement du général Morales Bermudez a montré, ces dernières semaines, qu'il était disposé à une ouverture en direction des formations politiques conservatrices. Il n'entend pas prendre de risques avec ceux qui se réclament encore d'une « révolution », sérieusement remise en question.

THIERRY MALINIAK.

Colombie

RECRUDESCENCE DES ENLÈVEMENTS ET DU TERRORISME

Bogota *(A.F.P.)*. — Les autorités colombiennes ont exprimé, le 5 janvier, leur préoccupation face à la recrudescence des actes de terrorisme et des enlèvements. Elles ont fait appel à la collaboration de la population pour combattre *« l'escalade du terrorisme »*.

De source officielle, on indique qu'une centaine de rapts, au moins, ont été enregistrés dans le pays en 1976. Pour la majorité d'entre eux, la libération des personnes enlevées a été obtenue grâce au paiement d'une rançon. En outre, des personnes sont toujours détenues par leurs ravisseurs, notamment le citoyen nord-américain, M. Curtis, gérant de la société américaine Jack Snacks. Le dernier en date des enlèvements est celui, survenu le 5 janvier, d'un propriétaire d'une chaîne de magasins d'électroménager.

Les attentats à l'explosif ont également augmenté. Depuis le 30 décembre dernier, des explosions ont provoqué d'importants dégâts. L'un d'entre eux a endommagé la Cour suprême de justice à Bogota.

Une alerte à la bombe a, d'autre part, été déclenchée le 3 janvier à bord d'un appareil de la compagnie aérienne nationale Avianca, qui, avec cinquante-six personnes à bord, faisait la liaison Lima - Bogota - Caracas. Les spécialistes ont découvert deux bombes à bord de l'avion. Cette tentative n'a pas été revendiquée. Elle a provoqué un renforcement des mesures de sécurité dans les aéroports colombiens.

ASIE

Inde

Le P.C. pro-soviétique tente de se démarquer de la politique gouvernementale

L'arrestation, à la fin de décembre, d'une soixantaine de militants du P.C. pro-soviétique — la seule formation qui ait soutenu (jusqu'à une époque récente) l'action de Mme Gandhi après la proclamation de l'état d'urgence, en juin 1975 — fournit un nouvel exemple de la dégradation des rapports entre le parti gouvernemental et les communistes orthodoxes. Ceux-ci se préparaient à déclencher une vaste campagne nationale pour protester contre la hausse des prix, et ils tombaient, ce faisant, sous le coup des lois d'exception qu'ils ont approuvées naguère sans trop lésiner... Cette campagne se déroule en conséquence dans la plus grande discrétion.

On ne pouvait pas s'attendre que les autorités fassent preuve de mansuétude à l'égard du P.C., puisque, s'estimant « insultée » par les critiques que ce dernier n'a cessé de formuler à l'encontre des « réactionnaires » du Congrès, Mme Indira Gandhi s'est lancée, il y a une semaine, dans une violente diatribe contre ce parti. (*Le Monde* du 25 décembre). Pourtant, la formation communiste a apporté un appui constant au premier ministre depuis 1969. La droite du congrès menaçait alors de renverser le gouvernement. Le P.C. vola à son secours. Il a, en de nombreuses occasions depuis lors, joué un rôle charnière dans la vie politique indienne. D'une fidélité à toute épreuve à l'U.R.S.S. dont il dépend financièrement, il représente environ 5 % de l'électorat.

Le désarroi de la « base »

Lorsqu'en juin 1975 Mme Gandhi fit arrêter les principaux dirigeants modérés et ceux du P.C. marxiste (indépendant de Moscou et de Pékin), le P.C. se rangea à nouveau à ses côtés pour faire front à une coalition à dominante réactionnaire. Il est vrai que des personnalités très liées au P.C. étaient alors influentes dans l'entourage du premier ministre, et que les communistes rêvaient de constituer avec la *gauche* du Congrès un gouvernement résolument progressiste. Or ces personnalités ont maintenant perdu du terrain, tandis que le fils de Mme Gandhi, Sanjay, dont les professions de foi anticommunistes sont notoires, s'est assuré une emprise croissante sur le pouvoir. Jusqu'à une époque récente, le P.C. n'en avait pas moins approuvé toutes les dispositions abolissant les libertés individuelles et le jeu parlementaire, renforçant la répression politique et légitimant l'autocratie de Mme Gandhi. Il n'a commencé à s'en désolidariser que lorsqu'il fut décidé, en novembre, de proroger d'un an la législature et, dernièrement, lorsqu'il dénonça l'arrestation de « démocrates ». La presse d'obédience communiste, l'une des mieux faites en Inde et très influente dans les milieux intellectuels et politiques, ne ménageait pas ses critiques dans ce sens. C'est pour avoir tourné en dérision l'idée d'une dynastie en Inde que l'hebdomadaire progressiste *Mainstream*, dirigé par une personnalité communiste, fut prié de se soumettre à la censure. Il préféra cesser de paraître.

En se démarquant de plus en plus du régime, le P.C. répond au désarroi de sa « base » : ses militants affrontent les équipes musclées des Jeunesses congressistes animées par M. Sanjay Gandhi. Il a tenté de faire une distinction entre Mme Gandhi et son fils, entre les aspects progressistes de la politique gouvernementale et ceux qui le sont moins. Mais le premier ministre a affirmé : *« La position selon laquelle le P.C. soutient seulement Indira n'est pas acceptable par Indira »*.

Sans doute le P.C. éprouve-t-il le sentiment que son « appui » n'a pas été payé de retour. La politique économique de New-Delhi, qui stimule l'investissement privé, interdit les grèves, réduit les indemnités des travailleurs versées chaque année, ne va-t-elle pas contre ses intérêts ? D'autre part, Mme Gandhi n'a pas accédé à la demande des communistes de nationaliser les importantes industries textiles, du jute et du sucre, le commerce de gros des céréales et d'autres produits de première nécessité.

La rupture est-elle pour autant consommée ? A la vérité, Mme Gandhi peut se passer du « soutien » communiste au Parlement, où le parti gouvernemental dispose de la majorité des deux tiers. Et les échéances électorales ne sont pas pour demain ! L'attitude des communistes, la liberté de ton, hier encore, de leur presse, leur influence dans plusieurs Etats — au Kerala, où ils dirigent le seul gouvernement local que ne contrôle pas le Congrès (pour combien de temps Congrès (pour combien de temps ?), et au Bengale occidental, — indisposent finalement un pouvoir qu'au reste Mme Gandhi, contrairement à Mme Bandaranaïke, au Sri-Lanka, n'a nulle intention de partager avec eux.

Le P.C. n'en continuera pas moins de soutenir la politique étrangère de New-Delhi, au moment où les dirigeants des pays socialistes se succèdent dans la capitale indienne. Et il va de soi que Moscou considérera New-Delhi comme son plus sûr allié en Asie du Sud, que « le parti frère » soit proche du pouvoir, dans l'opposition, ou réprimé. L'U.R.S.S. ne va-t-elle pas livrer de l'eau lourde et du pétrole à l'Inde ?

GÉRARD VIRATELLE.

● *Le gouvernement indien a jugé « extrêmement regrettable »* la décision du Pakistan de libérer les six pirates de l'air originaires du Cachemire, qui avaient détourné sur Lahore un avion de la ligne intérieure indienne (*le Monde* du 7 janvier). Cette décision ne contribuera pas à améliorer les relations entre les deux pays, estime New-Delhi. — *(A.P.)*

Chine

Selon un officiel

LE SÉISME DU 28 JUILLET AURAIT FAIT 700 000 MORTS

Pékin (A.F.P.). — Sept cent mille personnes environ ont perdu la vie dans le tremblement de terre qui, le 28 juillet dernier, a ravagé la région de Tangshan située à quelque 160 kilomètres à l'est de Pékin. Ce chiffre a été récemment révélé à un diplomate étranger résidant à Pékin par un officiel chinois. En outre la violente « réplique » survenue le 15 novembre dernier dans la même région a fait, toujours selon le même officiel chinois, plusieurs milliers de victimes supplémentaires. Rappelons que le séisme du 28 juillet, qui s'est produit en pleine nuit, avait une magnitude exceptionnelle (8,2 ou 8 selon les différents centres sismologiques). Quinze heures plus tard, toujours le 28 juillet, une « réplique » très violente, puissante de magnitude 7,7, a probablement contribué à augmenter le nombre des victimes. Quant à la « réplique » plus tardive du 15 novembre, elle avait une magnitude de 6,3.

SOMBRES JOURS POUR L'ARGENTINE

II. — DES MILITAIRES DIVISÉS, DES CIVILS DÉSEMPARÉS

De notre correspondant PHILIPPE LABREVEUX

La vague de violence qui déferle sur l'Argentine a fait près de mille cinq cents morts en 1976 (voir « le Monde » du 7 janvier). Face à une population désemparée, l'équipe qui gouverne le pays est profondément divisée.

Buenos-Aires. — Le départ du président de la République entraînerait, à coup sûr, un durcissement du régime, estiment les dirigeants politiques. Bien que le gouvernement issu du putsch du 24 mars ait instauré une dictature livrant les Argentins à l'arbitraire des forces de sécurité péronistes, radicaux et syndicalistes sont convaincus que le président Videla, le général Roberto Viola, chef d'état-major de l'armée, et leurs collègues « modérés » offrent, encore, la meilleure défense contre le « fascisme ». Devant les atrocités commises au nom des « valeurs nationales », les civils se taisent. Ils ont peur. Mais aussi, expliquent-ils, ils craignent d'affaiblir la position des « colombes » face aux « faucons ».

Les péronistes sont, dans l'ensemble, discrédités : on les voit mal élevant maintenant la voix, eux qui sont restés silencieux au temps de Juan et d'Isabel Peron. Mais le silence des partis qui étaient dans l'opposition sous le régime déchu est surprenant. Angel Pisarello et Sergio Karakachoff ont été assassinés sans que les responsables de l'Union civique radicale (U.C.R.) pipent mot. C'est tout juste si M. Ricardo Balbin, président du comité national, a consenti à prendre la défense de l'ancien sénateur Hipolito Solari Irigoyen, détenu depuis le 14 août et accusé de collusion avec la guérilla. Le leader du plus vieux parti du pays, attaché comme nul autre aux formes de la démocratie libérale, a refusé de prendre position sur le cas de Mario Amaya, ancien député, arrêté dans les mêmes circonstances que M. Solari et décédé des suites de mauvais traitements au pénitencier de Rawson.

« Barrer la route au fascisme » : C'est aussi la consigne du P.C., plus menacé sans doute que l'U.C.R., et résolu à tout faire pour demeurer légal. « *Nous avons, avant le coup d'Etat, pris contact avec un millier d'officiers pour leur expliquer la position du parti,* nous a dit l'un de ses principaux dirigeants. *Croyez-moi, l'armée a profondément changé au cours des années récentes, comme d'ailleurs l'Eglise.* »

Mgr Raul Primatesta, archevêque de Cordoba et primat de l'Eglise argentine, n'a pas ses entrées chez le général Luciano Benjamin Menendez, commandant de la troisième région militaire, qu'on appelle, à Cordoba, « le vice-roi ». En chaire, le prélat est muet sur le sujet de la répression. Inutile, affirment les parents de prisonniers ou de séquestrés de Cordoba — où il y a plus de deux mille détenus et disparus, — de solliciter une audience auprès de l'archevêque.

Mgr Primatesta a, en sa qualité de président de la commission exécutive de l'épiscopat, des entre-entretiens suivis avec le général Videla et ses collègues de la junte. Mais le chef de l'Etat n'a guère de prise sur les « faucons », dont le général Menendez est le leader. Quant à la marine, elle n'hésite pas à monter une campagne de presse pour diviser les évêques. Ils le savent. Ils n'ignorent pas, non plus, que deux prêtres libérés le 25 octobre, jour même de l'inauguration de l'assemblée épiscopale, étaient détenus à l'école de mécanique de la marine. Ils ont passé cinq mois ligotés et les yeux bandés.

Pire qu'au Chili

Tous ceux qui, pour des raisons humanitaires ou professionnelles, viennent en aide aux victimes de la répression sont également inquiétés. Une soixantaine d'avocats sont détenus. Les autres se terrent. L'absence d'un Vicariat de la solidarité qui, comme au Chili, prêterait une aide juridique et économique aux prisonniers et à leurs parents se fait cruellement sentir.

La presse est muette, surveillée de près par des fonctionnaires qui se proclament « libéraux ». M. Robert Cox, le courageux directeur du *Buenos-Aires Herald*, est constamment menacé d'interdiction. M. Jacobo Timerman, directeur de *la Opinion*, avait publié, le 5 novembre, une lettre de Mme Solari Irigoyen au président Videla. Il a reçu la visite d'un « journaliste » à la solde des services de renseignements de la marine. Celui-ci lui a fait part du déplaisir de l'amirauté. Craignant pour sa vie et son journal, il a fait publier, le lendemain, un commentaire hostile à l'ancien sénateur radical.

Est-ce pire que dans le Chili du général Pinochet ? Poursuivis, emprisonnés, torturés, refoulés souvent vers leurs pays d'origine, les réfugiés en sont convaincus. La tâche du haut commissariat des Nations unies est plus dure qu'elle ne l'a jamais été à Santiago. L'Argentine ne lui reconnaît pas mandat sur les Latino-Américains et l'O.N.U. n'a pas pu, comme au Chili, établir pour eux des refuges où ils seraient à l'abri des incursions des forces de sécurité. Le 4 octobre, à Rosario, celles-ci ont même arrêté les fonctionnaires d'une commission locale travaillant avec le haut commissariat aux réfugiés et volé leurs dossiers.

« *Comment démonter la machine à tuer ?* », se demande M. Raul Alfonsin, leader de l'aile gauche du radicalisme. Tous les dirigeants politiques se posent la question. Seuls les militaires sont en mesure de répondre, à supposer qu'ils le veuillent. On les écartera où on les neutralisera, disait-on, il y a quelques mois, dans l'entourage du général Videla à propos des « faucons ». Or tous les commandants de région conservent leur poste, à l'exception du général Genaro Diaz Bessonne, promu ministre de la planification. Si des changements ont lieu aux échelons inférieurs et à la tête des dix brigades, ces mutations ne semblent pas modifier le rapport des forces au profit des généraux Videla et Viola.

Congédier les uns, muter les autres, est-ce suffisant dès lors que tous les chefs ont, à des degrés divers, consenti aux assassinats, aux séquestres, aux tortures, aux pillages ? Aucun Bollardière n'a surgi pour rappeler à ses collègues les règles de la « guerre civilisée ». D'anciens commandants prestigieux, les généraux Alejandro Lanusse et Jorge Carcagno, se montrent, en privé, préoccupés par la « *décomposition morale* » de l'armée. Ils n'ont, toutefois, pas osé lancer un cri d'alarme.

L'ex-président Lanusse est, néanmoins, publiquement intervenu pour défendre son ancien ministre de l'éducation, accusé d'avoir facilité la « *pénétration marxiste* » à l'Université.

La fibre populiste

Les forces armées vont-elles chercher à se perpétuer au pouvoir ? Ce serait, au moins, un moyen d'éviter le jugement pour les crimes commis. Les dirigeants politiques, qui se gardent bien d'intervenir, semblent déjà le craindre. Malgré les professions de foi démocratique du général Videla, ils sont pessimistes.

Leur seule raison d'espérer, c'est que les militaires savent ce qu'ils ne veulent pas mais ne paraissent guère avoir d'objectifs concrets. Devant cette carence, les civils se reprennent à espérer récupérer un jour le pouvoir.

Les seules options claires, à ce jour, ont été prises dans le domaine économique par le ministre José Martinez de Hoz. Avec ce grand propriétaire terrien et maître de forges à l'antique, la droite prend une revanche fulgurante sur les électeurs de Peron et sur les radicaux. Les salaires, de mémoire de statisticien, n'ont jamais été aussi bas. Le pouvoir d'achat des travailleurs a baissé de 50 % depuis 1974. Au pays du *bife*, le beefsteak n'est plus à la portée de toutes les bourses.

Sans doute fallait-il enrayer l'inflation, dont le taux — 334 % en 1975 — s'accélérait dangereusement au début de cette année. Mais les sacrifices qu'impliquait le « *traitement de choc* » de M. Martinez de Hoz ont été fort inégalement répartis. Les revenus des agriculteurs ont monté en flèche, et ceux des autres classes possédantes n'ont pas été affectés. Un indice : alors que la demande d'automobiles a baissé de 40 %, celle des grosses cylindrées s'est maintenue. « *Nous avons perdu notre clientèle de la classe moyenne* », explique-t-on chez Renault. Une telle politique, qualifiée par les radicaux d'« agression sociale », provoque, évidemment, des tensions au sein des forces armées. Certains généraux, en effet, ont la fibre populiste.

Résignés à la chute d'Isabel Peron, délivrés même d'un poids qui pesait sur leur conscience de péronistes, les travailleurs — acquis, pour la plupart, au Lider mort en 1974 — n'ont pas offert de résistance au coup d'Etat. Le gouvernement a mis la Confédération générale du travail et vingt-neuf des plus grands syndicats en tutelle. La lutte contre la « subversion » a été l'occasion de mener une répression sans précédent contre dirigeants et militants syndicaux, surtout dans les secteurs les plus combatifs : métallurgie, automobile, mécanique, construction navale.

Mobilisation syndicale

L'exemple de Peugeot est intéressant. Cette firme emploie cinq mille personnes dans les faubourgs de Buenos-Aires. Seules, une vingtaine de personnes ne s'étaient pas présentées à leur travail après le coup d'Etat du 24 mars. Depuis lors, quatorze ouvriers de l'entreprise ont été arrêtés : six d'entre eux ont été libérés après avoir été torturés, un a été incarcéré et sept ont disparu. Une dizaine de syndicalistes menacés vivent dans une semi-clandestinité.

Malgré tout, les ouvriers de Peugeot et ceux de la construction automobile sont passés à l'offensive dès septembre. Le droit de grève étant suspendu, ils ont choisi d'autres formes de lutte : arrêt de travail, « sur le tas », ralentissement des cadences, assemblées et manifestations à l'intérieur des usines, sabotage, etc. Le gouvernement n'a pas osé réprimer cette agitation, et les compagnies ont cédé. Pour tourner les règlements interdisant les augmentations de salaires « sauvages », elles ont accordé des améliorations sous d'autres formes : primes à la productivité, allocations de transports, frais de repas, prêts non remboursables, etc. Les industriels veulent la paix, ils ont conscience des besoins de leurs employés, ainsi que des nécessités du marché — qui se confondent en partie dans une économie largement fondée sur les industries de consommation.

La mobilisation, à partir d'octobre, des employés de l'électricité a été un autre défi pour le gouvernement. Celui-ci ne pensait pas que Luz y Fuerza, l'un des plus puissants syndicats du pays, réagisse avec autant de vigueur aux licenciements de deux cents employés — dont M. Oscar Smith, secrétaire général de l'organisation — et à la menace d'une modification de la convention collective. Les autorités ont fait arrêter cent cinquante grévistes. Les deux tiers ont été relâchés. Cinq d'entre eux avaient été torturés. Aucun, toutefois, n'a été inculpé aux termes de la loi sur la sécurité industrielle, approuvée en septembre, qui prévoit des peines allant jusqu'à dix ans de prison.

La question syndicale divise les militaires : la marine, qui appuie sans réserves la politique de M. Martinez de Hoz, voudrait en finir une fois pour toutes avec les syndicalistes. L'armée de terre, sourdement hostile au libéralisme du ministre, résiste sans toutefois savoir quel rôle il convient de réserver au mouvement ouvrier organisé. Ses chefs savent qu'ils ne pourront longtemps gouverner sans l'appui des syndicalistes. Ils les ménagent ; ni la loi sur les contrats de travail ni le projet de loi sur les associations professionnelles n'introduisent de profonds changements à la législation péroniste. Les syndicalistes, reconnaissants, sont déjà prêts à jouer la carte militaire. Cela inquiète les dirigeants politiques : s'ils ne sont pas de notre côté, disent-ils, il n'y aura pas d'issue démocratique possible.

FIN

CINQUANTE VICTIMES DE LA VIOLENCE DEPUIS LE 1er JANVIER

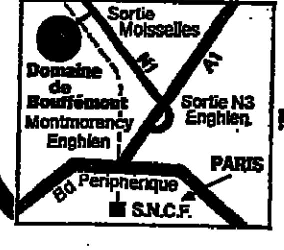
Buenos-Aires (A.P.). — Huit personnes appartenant probablement à l'extrême gauche, ont été tuées, mercredi 5 janvier, dans un faubourg de Buenos-Aires, lorsqu'un convoi militaire transportant des détenus est tombé dans une embuscade, a-t-on annoncé de source policière. Six des victimes de la fusillade faisaient partie des attaquants et les deux autres étaient des détenus.

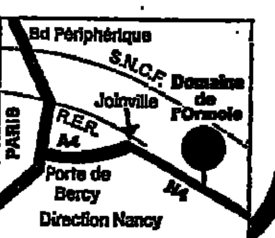
D'autre part, dix militants d'extrême gauche ont été tués dans le faubourg de Ramos-Méjia après avoir été surpris, par les forces de l'ordre, en train de peindre des slogans sur el mur d'une école. Quatre membres du groupe sont parvenus à s'échapper.

Cinq autres personnes ont été tuées à Moron, à 18 kilomètres à l'ouest de Buenos-Aires. Leur voiture était tombée sur un barrage de police. Après avoir essuyé le feu des policiers, ils ont été pris sous celui d'un hélicoptère.

Mardi, seize extrémistes de gauche et un soldat avaient péri au cours de divers accrochages. Parmi eux figurait M. José Pablo Ventura, chef de l'organisation des Montoneros pour la région de Santa-Fé.

Depuis le 1er janvier, les actes de violence politique en Argentine ont déjà provoqué la mort de cinquante personnes.





POLITIQUE

Les réactions après les déclarations gouvernementales sur les partis dans l'entreprise

M. BEULLAC : je veillerai à ce qu'on ne détourne pas le code du travail.

Interrogé le 6 janvier, à TF 1, sur la nécessité, selon le président de la République, de s'opposer à la *« tentative actuelle de politisation des entreprises »*, M. Christian Beullac, ministre du travail, a déclaré :

« Le code du travail comporte des dispositions claires et bien connues sur ce point. Il s'agit, en premier lieu, de les faire respecter. Ce qu'il y a, ce sont des essais de détourner le code. J'ai veillé, je veille et je veillerai à ce que ces tentatives soient mises en échec. Mais, s'il apparaissait de nouvelles formes déguisées de pénétration de la politique dans les entreprises, le gouvernement serait amené à rendre plus explicites les dispositions du code sur ce point. »

[On voit mal à quelles « dispositions claires du code du travail » le ministre fait allusion. Si les textes concernant les délégués du personnel et les sections syndicales limitent clairement leur activité aux seules questions professionnelles, la vocation des comités d'entreprise est beaucoup plus large et rien ne leur interdit explicitement d'organiser, par exemple, des débats politiques au titre d'activités de « culture générale ». Un jugement du tribunal de Paris du 3 mars 1976 a notamment estimé qu'un comité d'entreprise pouvait organiser des réunions d'information et d'études sur les idées et les problèmes politiques, faire appel pour cela au concours de personnes de leur choix, même étrangères à l'entreprise, à condition que cela n'aboutisse pas à « une action de propagande ou de recrutement au bénéfice d'un parti quel qu'il soit ».]

Politique et libertés syndicales

(Suite de la première page.)

On sait désormais que la *« société libérale avancée »* chère à MM. Giscard d'Estaing, Barre et Ceyrac, s'arrête devant la porte des usines, là où commence l'exploitation du travail.

Une nouvelle preuve est ainsi donnée du fait que l'arbitraire a besoin de bâillonner la classe ouvrière pour devenir totalitarisme.

Tout cela est dans l'ordre normal du déroulement d'un processus de décadence d'un système dépassé par ses propres contradictions, et donc incapable de résoudre de façon cohérente les grands problèmes de la vie économique et sociale.

Mais, par-delà cette réalité, le scandale réside aussi dans l'argumentation utilisée pour soutenir cette entreprise rétrograde. Ses protagonistes ont eu en effet l'hypocrisie de se référer au respect de la *« neutralité des entreprises »* et des *« prérogatives des syndicats »*.

De quelle neutralité des entreprises s'agit-il quand on sait que le patronat et même l'administration exercent sur les travailleurs, par tous les moyens en leur pouvoir, une pression politique d'une intensité sans précédent ?

A quelles prérogatives syndicales font-ils allusion au moment où les libertés syndicales les plus élémentaires sont systématiquement violées, où les militants syndicaux sont sanctionnés, licenciés, persécutés ? Où les interventions de la police contre les travailleurs en grève se multiplient ? Où le recours par les patrons à des officines anti-ouvrières de mouchardage et de provocation bénéficie de la bénédiction gouvernementale ?

Il faut au gouvernement et au patronat une dose de cynisme peu ordinaire pour se poser en défenseurs des prérogatives syndicales au moment où, par leur intransigeance bornée, ils privent les syndicats de leur principale prérogative : celle de négocier des grands problèmes sociaux.

La satisfaction affichée par le C.N.P.F. aussitôt l'annonce de la déclaration du président de la République justifie l'inquiétude parmi tous ceux qui considèrent que le respect de la liberté et de l'indépendance des syndicats est une règle majeure de la démocratie.

De tout temps, le patronat a émis la prétention exorbitante de distinguer, dans l'expression et l'action des syndicats, ce qui est professionnel de ce qui est politique.

Un décret l'autorisera-t-il à faire la chasse à tout ce qu'il jugera politique dans la position des syndicats ? Dès lors qu'il considère que tout ce qui met en cause ses intérêts est politique, on mesure l'usage réactionnaire qu'il pourrait faire d'une telle révision du code du travail.

La porte serait ainsi plus grande ouverte à la répression contre les syndicats dont l'orientation s'inspire de la lutte des classes, à l'avantage des syndicats-maison domestiqués dans l'avilissement de la collaboration des classes.

Le syndicalisme libre et indépendant avait déjà de nombreuses raisons revendicatives et professionnelles de combattre la politique antisociale de ce pouvoir. A ces motifs s'ajoute, depuis quarante-huit heures, la nécessité d'opposer un front uni à cette entreprise antisyndicale.

GEORGES SÉGUY.

M. CHIRAC : les travailleurs doivent avoir la possibilité de s'exprimer.

M. Jacques Chirac, qui assistait, jeudi 6 janvier à la présentation par M. Edgar Faure d'un ouvrage consacré au dernier colloque du Nouveau Contrat social, a déclaré : *« L'entreprise n'est pas le champ clos des combats politiques, et elle ne saurait l'être. Il n'en reste pas moins que l'entreprise est composée de travailleurs qui doivent avoir la possibilité de s'exprimer. »*

Le président du R.P.R. a ajouté que cette possibilité ne doit pas s'exercer *« au niveau ou à l'intérieur de l'entreprise et pendant les heures de travail »*, mais que l'organisation de l'entreprise doit *« se prêter à l'expression de la démocratie du quotidien »*.

M. FOURCADE : une condamnation valable pour tous les partis.

Venu à Bordeaux inaugurer le nouvel aéroport, M. Fourcade, ministre de l'équipement et président des clubs Perspectives et Réalités, a déclaré jeudi 6 janvier : *« Nous avons, dans le régime français pluralité de syndicats. Qu'il y ait des positions idéologiques ou doctrinales, cela me paraît tout à fait normal, mais que des partis politiques en tant que tels créent des sections dans les entreprises et transportent le débat politique au niveau du bureau ou de l'atelier me paraît être un contresens économique total. (...) Je crois par conséquent que le conseil des ministres, unanime, est tout à fait derrière le président de la République pour condamner cette politisation. Cela est valable pour tous les partis politiques quels qu'ils soient. »*

M. DOMINATI : répondre au travail de dénigrement.

M. Jacques Dominati, secrétaire général des républicains indépendants :

« Les républicains indépendants s'opposent à la politisation des syndicats et refusent de voir les lieux de travail agités et perturbés par la politique partisane.

» La défense de l'entreprise est une condition de succès de notre économie, et il faut répondre au travail de dénigrement et de destruction.

» Il ne s'agit pas de faire de la politique dans l'entreprise, mais il faut que les responsables politiques connaissent les vrais problèmes des entreprises et du monde du travail. »

● *M. René Caille*, député R.P.R. du Rhône, ancien délégué national U.D.R. à l'action ouvrière et professionnelle : *« Il y a tellement longtemps qu'on fait de la politique dans les entreprises que je ne vois pas comment on pourrait revenir en arrière. Tout le monde sait que le fer de lance du P.C. c'est la C.G.T. Alors comment ne pas politiser même des combats syndicaux ? (...) Le gouvernement n'a pas fini s'il veut interdire réellement toute politisation des entreprises. »*

Mgr Rousset évoque la liberté de choix politique des chrétiens

Mgr André Rousset, évêque de Pontoise (Val-d'Oise), écrit dans son bulletin diocésain :

« Dans mon devoir de citoyen, je me sens solidaire en priorité des catégories de personnes les plus atteintes par la crise économique et le chômage : les personnes âgées et les jeunes ; les handicapés de toutes sortes ; les travailleurs immigrés ; les familles aux salaires les plus bas qui ne peuvent plus payer leur loyer.

» Je m'interroge devant la vie bousculée et abrutissante de beaucoup de banlieusards qui courent, travaillent, dorment, consomment et recommencent. Trop de personnes sont dans l'incapacité de réfléchir, de prendre ensemble des responsabilités, de vivre mieux à cause des conditions concrètes de travail et d'existence. Je constate encore beaucoup de situations d'injustice et d'aliénation économiques, sociales, culturelles. (...)

» Depuis longtemps, victimes et acteurs, nous sommes pris dans des événements faits de tensions et de conflits. Faut-il parler de luttes de classes ? Des hommes et des femmes les vivent ; certains les éprouvent jusque dans leur chair et dans leur sang. Ils nous posent des questions sur le sens du profit et du droit de propriété. Ils nous interrogent sur les systèmes auxquels ils se réfèrent : le capitalisme, le marxisme, le socialisme, les libérations humaines. (...)

» Nous côtoyons chaque jour des personnes qui, étant dans telle ou telle action politique, identifient leur vie aux combats qu'elles mènent pour l'homme et la justice, en vue de son bonheur et de sa libération. Le croyant partage un certain accord avec ces personnes ; peut-être milite-t-il avec elles, dans les mêmes partis, les mêmes syndicats. Et pourtant, celles-ci sont animées par une idéologie — qu'elles qualifieront de foi — en laquelle notre foi en Jésus-Christ ne se reconnaît pas totalement.

» En effet, il n'existe ni une politique chrétienne ni un parti catholique. A l'heure actuelle, on rencontre des catholiques dans tous les partis. Ceux qui croient en Jésus-Christ mènent leur vie au cœur du monde ; ils sont des hommes et des femmes comme les autres. Ils participent à l'action réellement et sans arrière-pensée. Ils agissent comme membres à part entière dans l'organisation ou le parti qu'ils ont pu choisir librement. Là ils peuvent aussi rencontrer Celui en qui ils croient. »

★ *Présence et Dialogue*, n° 199 (supplément Pontoise), 8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris.

LE TRIBUNAL DE BOURGES : les objectifs syndicaux ne sauraient exclure l'expression d'option politique.

« Attendu qu'en inscrivant les mots programme commun sur une affiche, un syndicat demeure dans le cadre de l'objet qui lui est assigné par le code du travail, qu'en effet la conformité de l'affichage avec les objectifs syndicaux ne saurait exclure l'expression d'option politique, dès lors qu'elle est en relation avec les intérêts économiques et sociaux des travailleurs. » Tel est l'un des attendus d'un récent jugement du tribunal de grande instance de Bourges (9 décembre 1976).

Le tribunal a débouté la société Flambo, de Vierzon, qui avait accusé la C.G.T. d'apposer ou de distribuer des affiches et des tracts faisant référence à des problèmes politiques. En ce qui concerne les tracts, le tribunal estime : *« L'on ne peut à la fois faire participer les syndicats à titre consultatif à des institutions déterminant la politique économique et sociale et leur interdire de populariser par voie de distribution de tracts leur opinion au sujet de la politique suivie. Il est évident que les problèmes politiques, économiques et sociaux sont étroitement liés et se conditionnent réciproquement. »* L'affiche avait été imprimée, à l'occasion du 1er mai.

LES SECTIONS POLITIQUES DANS L'ENTREPRISE SONT L'EXPRESSION DE LA LIBERTÉ estime le président de la chambre de commerce de Paris

M. Jean Thèves, nouveau président de la chambre de commerce de Paris, interrogé le 7 janvier sur France-Inter, a notamment déclaré :

« Je ne suis pas inquiet de la politique au sein de l'entreprise. On ne peut empêcher les hommes ayant des idéologies différentes d'en discuter dans l'entreprise. Mais il ne faut pas que celle-ci se transforme en un forum. » se transforme en un forum. Mais qu'il y ait au sein de l'entreprise des cellules ou des sections de partis politiques, dans la mesure où elles s'expriment en dehors du lieu de travail, je les considère comme l'expression de la liberté que je revendique pour moi-même et que je reconnais aux autres.

» Le président de la République devrait être enchanté que le pluralisme qui lui est cher soit appliqué également dans les entreprises. » « Si son intervention signifie uniquement que l'entreprise est un endroit où l'on doit travailler et qui ne doit pas être un forum ou une place publique, je suis d'accord. » En revanche, M. Thèves admet la présence des sections politiques à l'intérieur de l'entreprise. Car, *« étant donné l'intimité que représente un travail en commun, une certaine amitié, une certaine camaraderie peuvent se créer et aussi déboucher sur des échanges sur le plan idéologique. Ils sont le fait de la liberté de chacun d'entre nous. »*

Après la réélection du président du conseil régional de Lorraine

MM. Servan-Schreiber et Messmer s'efforcent tous deux de minimiser la portée politique du scrutin

Réélu président du conseil régional de Lorraine, jeudi 6 janvier en fin de matinée, à Metz (*le Monde* du 7 janvier), M. Jean-Jacques Servan-Schreiber s'est efforcé de minimiser, dans ses déclarations, la portée politique du scrutin qui l'avait opposé à M. Pierre Messmer : *« Les élus lorrains*, a estimé le député de Meurthe-et-Moselle, *ont rendu un hommage moral à l'ancien premier ministre, qui n'a pas démérité : mais le bilan régional étant positif, ils ont préféré la continuité. C'est une manifestation de la conscience régionale et non un test au sein de la majorité. »*

De même, M. Messmer, interrogé aussitôt après sa défaite, a-t-il insisté sur le fait qu'il n'y avait, selon lui, *« aucun enseignement particulier à tirer du scrutin sur le plan national »*, la majorité étant, en Lorraine, *« unie et solide sur la plupart des grandes question »* (nos dernières éditions datées du 7 janvier). Le rival malheureux de M. Servan-Schreiber s'est d'ailleurs déclaré convaincu que son échec ne constituait nullement *« un tournant de* [sa] *carrière politique »*.

Le scrutin, fort long et serré, à l'issue duquel M. Messmer a finalement dû s'incliner, avait pourtant revêtu, bien davantage que l'apparence d'un *« hommage moral »* rendu à l'ancien premier ministre, celle d'une âpre confrontation politique. Trois tours de scrutin ont été nécessaires pour désigner le vainqueur (sans parler d'un tout premier tour, annulé en raison de l'organisation défectueuse du dépouillement). Aux deux premiers tours valables, pour lesquels la majorité absolue était requise, M. Servan-Schreiber et M. Messmer ont obtenu chacun 29 voix, 5 suffrages allant à M. Bernard, député socialiste de la Meuse ; il y a eu 2 bulletins blancs. Au troisième tour, où la majorité relative suffisait pour être élu, le président sortant a obtenu 32 voix contre 27 à M. Messmer et 5 au candidat de la gauche ; il y a eu 1 bulletin blanc.

Est-ce pour compenser les effets du long « suspense » qui a marqué la campagne menée par les partisans des deux principaux candidats, puis le scrutin lui-même, que le conseil régional s'est quelque peu diverti, jeudi à Metz ? Lors du tout premier tour de scrutin, à l'issue duquel MM. Messmer et Servan-Schreiber avaient obtenu respectivement 25 et 28 voix, et qui devait être annulé, quatre ou cinq enveloppes avaient disparu, et, comme chaque conseiller clamait bien haut les réflexions — ou les bons mots — qu'une telle situation lui inspirait, l'assemblée régionale s'est offert un bon quart d'heure de chahut, au plus fort duquel on a pu entendre M. Deleplanque, préfet de région, s'exclamer : *« On n'est tout de même pas au cirque, ici ! »* Plus tard, au cours du troisième tour de l'interminable élection du bureau du conseil, le président de séance, doyen d'âge, M. Lemaire, député R.P.R. des Vosges, s'est longuement interrogé, entre deux plaisanteries, sur le nom des candidats, sur la question de savoir comment comptabiliser deux enveloppes qui contenaient des bulletins d'un genre assez particulier : un bateau en papier et un « chapeau de gendarme ». Ni l'un ni l'autre n'ont finalement semblé suffisamment chargés de signification politique au conseil régional pour pouvoir être considérés autrement que comme des bulletins nuls.

Ni ces moments de détente ni la volonté affichée par MM. Servan-Schreiber et Messmer de minimiser la portée politique régionale et nationale du scrutin ne peuvent faire oublier que celui-ci ne restera sans doute pas sans conséquences pour la préparation des élections municipales, voire législatives l'an prochain. Le député de Meurthe-et-Moselle insistait, dans les couloirs du conseil, sur son intention de veiller à ce qu'*« il ne reste aucune cicatrice »* de la blessure infligée à M. Messmer et à ses amis, mais ceux-ci — au premier rang desquels M. Julien Schwartz, député R.P.R. de la Moselle — ne cachaient pas qu'il leur allait falloir *« tirer les leçons municipales »* de la défec-



(Dessin de CHENEZ.)

tion, au dernier tour de scrutin, de quelques voix qu'ils estiment être celles d'élus centristes mosellans, avec lesquels la cohabitation sur des listes uniques de la majorité en mars prochain semble être devenu impossible aux gaullistes, à Metz et à Thionville en particulier.

Ces incertitudes sur la préparation du scrutin communal du côté de la majorité prennent un relief régional particulier au moment où, à Nancy, celle-ci semble toujours hésiter sur le choix d'une « tête de liste ». M. Servan-Schreiber n'a pas peu contribué à alimenter différentes spéculations à cet égard, ni à faire renaître la rumeur qui lui attribuait l'intention d'être finalement candidat lui-même (*le Monde* du 7 janvier), en déclarant dans une interview accordée jeudi soir 6 janvier à FR 3 : *« Je ne laisserai pas des bureaucrates anonymes et parisiens décider du sort de Nancy. Celui-ci sera pris en main par les Nancéiens eux-mêmes. (...) C'est un problème entre Nancy et moi. »* — B.B.

M. BERGERON : les partis ne doivent pas empiéter sur le rôle des syndicats.

Dans une déclaration faite à l'A.F.P. le 6 janvier, le secrétaire général de Force ouvrière a déclaré : la défense des revendications des travailleurs relève naturellement de la responsabilité du syndicat. Les partis ont légitimement le souci de faire partager leurs vues au plus grand nombre. Personne ne saurait leur contester le droit d'agir en conséquence. (...) Il convient de veiller à ce que, sous prétexte de convaincre les salariés des vertus d'une politique, les partis n'empiètent pas sur le rôle des syndicats. (...) *« Tout le le parti communiste il y a longtemps que la limite est franchie. »*

M. SARRE : le pouvoir n'entend tolérer dans l'entreprise d'autre politique que la sienne.

M. Georges Sarre, membre du bureau exécutif du P.S., a déclaré jeudi 6 janvier : *« Le président de la République vient de nous confirmer que* Démocratie française *s'arrête à la porte des entreprises. Les conséquences de la politique du gouvernement se font sentir tous les jours dans l'entreprise. Le chômage et l'inflation, sujets éminemment politiques, sont le fond même de la vie et des préoccupations des travailleurs. En prétendant interdire la politique dans les entreprises, le pouvoir entend simplement n'y tolérer d'autre politique que la sienne.*

» L'organisation politique des travailleurs dans l'entreprise est une des conditions de la démocratie. Elle est en même temps une des conditions d'un développement harmonieux de l'économie française. Depuis le congrès d'Epinay, la tâche prioritaire du parti socialiste n'a pas changé : il doit accélérer et renforcer son implantation et son organisation dans les entreprises, notamment dans les secteurs-clés, c'est-à-dire les branches qui joueront un rôle économique important après la prise du pouvoir par la gauche unie. »

M. Marchais : les travailleurs ont un besoin vital de lutter dans l'entreprise contre l'exploitation capitaliste

M. Marchais a répondu jeudi matin 6 janvier aux propos de M. Giscard d'Estaing, la veille, sur la politique dans les entreprises : *« Nous avons toujours dit*, a déclaré le secrétaire général du P.C.F., *que les républicains indépendants représentaient les forces les plus conservatrices, les plus antisociales, antinationales, antidémocratiques. Nous en voyons une nouvelle preuve dans le fait que ce parti, le parti des princes, des comtes et des marquis émet aujourd'hui la prétention exorbitante d'interdire aux travailleurs le droit de s'organiser dans leurs partis politiques dans les entreprises. Travaillez, serrez-vous la ceinture, lisez la presse patronale et taisez-vous : voilà la devise de Giscard pour le monde du travail. C'est scandaleux, c'est honteux. »*

M. Marchais a ajouté : *« Jamais dans l'histoire de la Ve République le chef de l'Etat ne s'était encore ouvertement transformé en gendarme du patronat. Nous rejetons la prétention de MM. Giscard d'Estaing, Barre et Ceyrac, et ce pour trois raisons :*

» 1) La liberté ne se divise pas, le pluralisme non plus ;

» 2) Les travailleurs ont un besoin vital de lutter dans l'entreprise, notamment pour mettre fin à l'exploitation capitaliste ;

» 3) Le P.C.F. est opposé à la conception du syndicat, courroie de transmission des partis politiques, ainsi qu'à la conception allemande du syndicat subordonné aux partis politiques. Le syndicat doit être indépendant du gouvernement, du patronat, des partis. »

M. Marchais a conclu : *« Nous relevons le défi lancé par les hommes des banquiers, des monopoles. Les travailleurs sont avec nous. A preuve le fait que cinquante-quatre travailleurs d'une entreprise de Villeurbanne viennent d'adhérer à notre parti et notre bureau politique vient de décider de lancer une promotion spéciale d'adhésion au P.C.F., la promotion « Liberté dans l'entreprise ». Nous nous sommes fixé un objectif de dix mille cellules d'entreprise. Nous en sommes actuellement à un peu plus de neuf mille. »*

● *Le bureau exécutif du parti socialiste* a mandaté, jeudi 6 janvier, les présidents des groupes parlementaires socialistes *« pour rappeler l'importance qu'il attache aux règles d'incompatibilité concernant les parlementaires et au contrôle de leur application »*. Il leur demande de saisir de cette question les présidents des assemblées.

● *Le Parti des forces nouvelles* (extrême droite) a indiqué, jeudi 6 janvier, qu'il entreprend actuellement une campagne d'affichage et de distribution de tracts contre *« la manne de 10 milliards d'anciens francs par an »* qu'apportent, selon lui, au parti communiste, sous forme de publicité dans ses journaux, un certain nombre de dirigeants de grosses entreprises françaises *« soucieux de ménager l'avenir »*.

● *Les élèves de l'Ecole nationale d'administration*, qui se trouvent actuellement à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), ont décidé de donner à leur promotion le nom de M. Pierre Mendès France. Il s'agit des élèves reçus au concours d'entrée de 1975, qui viennent d'effectuer leur « stage de préfecture » et qui vont maintenant poursuivre leur scolarité à l'école de la rue des Saints-Pères, d'où ils sortiront en 1978.

● *L'hebdomadaire communiste « l'Humanité-Dimanche »* participera à l'action nationale organisée par le P.C.F. sur le thème « Vérité-Espoir » en posant à ses lecteurs cent questions *« pour faire éclater la vérité sur la vie quotidienne, la misère, les luttes des Français »*.

L'élection au Parlement européen

M. DEBRÉ : un projet dangereux pour l'unité nationale.

M. Michel Debré précisera le 20 janvier, au cours d'une conférence de presse (à 11 heures, 5, rue Las Cases, 75007 Paris), les objectifs du Comité pour l'indépendance et l'unité de la France qu'il va créer. A ce propos, l'ancien premier ministre écrit dans sa lettre d'invitation :

« Dans l'intérêt de la France et de l'Europe, l'organisation d'une association des nations sous forme d'une confédération d'Etats souverains est une noble ambition et l'un des grands objectifs de la politique.

» Mais l'élection d'une Assemblée européenne au suffrage universel ne me paraît en aucune façon aller dans ce sens. Dans les circonstances présentes et dans les conditions qui nous sont proposées, le projet conduit, en effet, à l'abandon progressif par la France de toute indépendance, non seulement en matière de politique économique, mais en matière de démocratie et de défense. A terme, ce projet est dangereux pour l'unité nationale. »

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* prononcera une allocution, jeudi 13 janvier, en début d'après-midi, à Issoire, en réponse au discours de bienvenue du maire de la ville, M. Jean Grolier (R.I.). Le chef de l'Etat inaugurera successivement le viaduc autoroutier de Coudes et la presse hydraulique de l'usine Interforge d'Issoire (*le Monde* du 30 décembre). A cette occasion, M. Vladimir Kirilline, vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S. et président de la grande commission franco-soviétique, adressera quelques mots au président de la République.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. Marchais déplore les « positions contradictoires » de ses partenaires socialistes

Dans une conférence de presse, jeudi 6 janvier, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, a donné le départ à une double campagne : d'une part consacrée à la « promotion liberté dans l'entreprise », pour « relever le défi » lancé par M. Giscard d'Estaing de limiter l'action militante dans les entreprises ; d'autre part sur le thème de la lutte contre la « misère ». Cette dernière action se terminera, le 12 février prochain, par la *tenue de meetings dans tous les chef-lieux de* département.

Le secrétaire général a durci ses critiques contre l'action du gouvernement et contre le président de la République lui-même, évoquant tour à tour « la République des princes et des truands », « le parti des princes, des comtes et des marquis » et « le président-châtelain ». M. Marchais, qui a affirmé que « l'anticommunisme avait reculé », a d'autre part rejeté sur le parti socialiste la responsabilité des échecs dans la constitution de certaines listes d'union de la gauche pour les prochaines élections municipales. Il s'est dit néanmoins résolu à poursuivre son action « unitaire ». Celle-ci sera soutenue par les deux campagnes qu'entreprend le parti communiste et qui se termineront au moment où commencera la campagne officielle pour les municipales.

Evoquant au cours de sa conférence de presse la préparation des élections municipales et la constitution de listes d'union de la gauche, M. Marchais a noté que « *des difficultés subsistent dans certaines villes de plus de trente mille habitants et dans un grand nombre de moins de trente mille du fait de l'attitude de nos partenaires socialistes* ». Il a précisé :

« *Nous constatons en effet ici et là des positions contradictoires que nous ne comprenons pas.*

» *Par exemple, là où le suffrage universel a placé notre parti en tête dans toutes les élections depuis 1972 et où le maire est socialiste à la suite d'une alliance avec la droite, nos partenaires refusent de laisser conduire la liste par un communiste, en invoquant la continuité de gestion. Par contre, dans d'autres, où la situation est inversée, ils réclament la tête de liste au nom du respect de l'accord national.*

» *Par exemple encore, dans certaines villes, nos camarades socialistes formulent des exigences reposant sur une supposée progression électorale de leur parti qu'aucune élection n'a sanctionnée alors qu'ailleurs ils refusent de prendre en compte les résultats électoraux qui montrent une progression réelle de notre parti.*

» *Evidemment, ces positions contradictoires ne contribuent pas à la clarté, ne contribuent pas à faire avancer les négociations car elles ne sont conformes ni à l'esprit ni à la lettre de l'accord national. (...)*

» *Il ne s'agit pas, par conséquent, dans la négociation, de n'avoir comme seul but que la poursuite des objectifs étroits de chaque parti. Il faut au contraire que chacun accepte de tenir la place que lui confère le verdict du suffrage universel. C'est la règle de la démocratie.* »

Le secrétaire général du parti communiste, en réponse à une question, a affirmé : « *Il me semble que l'anticommunisme a reculé, et cela à travers de multiples témoignages et de faits.* » M. Marchais cite successivement les résultats des élections cantonales et le record battu en 1976 des adhésions au parti, l'important courrier (1 200 lettres en trois semaines) qu'il reçoit, et enfin la relance faite par la majorité contre le parti communiste « *pour essayer de l'empêcher de progresser dans les entreprises* ». Il conclut : « *Ainsi, depuis notre vingt-deuxième congrès notamment, l'anticommunisme tend à reculer.* »

A propos de la récente diffusion à la télévision du film *l'Aveu*, M. Marchais affirme qu'il a reçu de « *très nombreux témoignages remerciant la direction du P.C. d'avoir participé à cette émission* », et il ajoute : « *C'est un acte politique, et ça n'est pas par hasard si nous avons décidé dès le début que le parti serait représenté à cette émission par un membre du bureau politique. La direction du parti parlait par la voix de mon ami Jean Kanapa.* »

PARIS : pour le P.C., « d'Ornano et de La Malène, c'est bonnet blanc et blanc bonnet ».

La fédération de Paris du P.C.F. a déclaré jeudi 6 janvier, après l'annonce de la candidature de M. Michel d'Ornano dans le dix-septième arrondissement :

« *Au-delà des rivalités de personnes et d'ambitions, les candidatures d'Ornano et de La Malène visent surtout à permettre à chaque clan de la majorité d'avoir son propre candidat. Ils voudraient ainsi créer l'illusion d'un changement possible au sein de l'actuelle majorité. Cette démagogie est trop grossière pour être crédible. (...) Il serait dangereux de croire à une division de la droite qui n'est qu'artifice. Pour reprendre une formule célèbre, on voit que d'Ornano et de La Malène, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.* »

« LA LETTRE DE LA NATION » : des ministres contre des parlementaires.

La Lettre de la Nation du vendredi 7 janvier commente les candidatures de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture dans le 15e arrondissement, et de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, dans le 17e arrondissement. *La Lettre de la Nation* écrit : « *Dans quel système politique, en vertu de quelle déontologie de gouvernement, pourrait-on imaginer que des ministres se présentent à des élections contre des parlementaires qui ont toujours soutenu leur gouvernement de leur vote ? Il n'y a pas à Paris un seul journaliste étranger qui ne soit stupéfait par cette affaire.* » *La Lettre de la Nation* poursuit : « *Question subsidiaire : pourquoi les ministres se présentent-ils contre des gens qui votent pour eux et non pas contre ceux qui votent contre eux ? Les électeurs sont les plus qualifiés pour donner la réponse.* »

● *Le Centre indépendant* (qui se réclame de la majorité présidentielle) a publié, jeudi 6 janvier, une déclaration sur la préparation des élections municipales à Paris. Il estime que « *M. Michel d'Ornano est, de tous les candidats actuellement connus, celui qui présente le plus de qualités pour rassembler les formations et tendances de la majorité* » et confirme « *son soutien total* » à l'entreprise du maire de Deauville.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE : M. Péricard (R.P.R.) conduira la liste de la majorité.

Il n'y aura pas de duel aux prochaines élections municipales à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) entre M. Jean Chastang, R.I., maire sortant, et M. Michel Péricard, conseiller général R.P.R. du canton de Saint-Germain-en-Laye-Sud. Récemment réunis à la mairie du Vésinet, les représentants départementaux des quatre formations de la majorité présidentielle ont arbitré la situation, après avoir estimé qu'une candidature unique était « *éminemment souhaitable* » pour faire face à la progression de la gauche. La majorité a donc unanimement décidé de soutenir la liste conduite par M. Michel Péricard, directeur de l'information à Radio-France, qui est apparu, au cours des derniers mois, et notamment depuis son élection au conseil général, en mars 1976, comme le candidat le plus efficace.

En revanche, le même comité de liaison de la majorité a pris l'engagement de soutenir la candidature unique de M. Jean Chastang à l'élection cantonale partielle, qui aura lieu le 30 janvier prochain à Saint-Germain-en-Laye-Nord, pour remplacer Jean-Paul Palewski, député R.P.R., président du conseil général des Yvelines, décédé le 10 décembre 1976.

TOULON : l'accord entre les formations de gauche n'est toujours pas réalisé

De notre correspondant

Toulon. — A Toulon, l'accord n'est toujours pas conclu entre les formations de la gauche.

Mercredi 5 janvier, M. Roger Fajardie, secrétaire national du parti socialiste, a précisé, à l'issue de la réunion du secrétariat du P.S. à Paris, que celui-ci « proposait que l'amiral Antoine Sanguinetti conduise la liste d'union de la gauche à Toulon » aux prochaines élections municipales.

Le secrétariat souligne qu'« il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour réunir les meilleures chances de succès de la gauche dans cette ville ».

Aussitôt Mme Danièle De March, membre du comité central et leader communiste toulonnais, a protesté contre de « telles méthodes », ajoutant : « Le respect du suffrage universel donne au parti communiste, à Toulon, la responsabilité de maire et de premier adjoint. Bien évidemment, le poste de deuxième adjoint revient au parti socialiste, et nous avons convenu de la parité dans le nombre d'adjoints entre nos partis. Un projet de contrat communal enrichi de nos contributions respectives était même sur le point d'être achevé. La direction nationale du parti socialiste prend donc la responsabilité de remettre en cause l'acquis des négociations entre les partis de gauche à Toulon. »

Lundi 3 janvier, le parti communiste avait défini sa position au cours d'une conférence de presse. Il estime que vingt-trois sièges (sur quarante-trois) doivent lui revenir. Le poste de maire, en cas de victoire, serait détenu par Mme Danièle De March, employée, trente-sept ans, et celui de premier adjoint par M. Henri Fouchier, trente-cinq ans, ouvrier à l'arsenal de Toulon, tous deux communistes. Le P.C. souhaite également la présence sur sa liste de deux personnalités non communistes : le vice-amiral d'escadre (en retraite) Antoine Sanguinetti et le rugbyman André Herrero, entraîneur du Racing-Club de Nice.

Le nom de l'amiral a été effectivement prononcé à diverses reprises, mais l'intéressé n'a pas jusqu'ici donné son acceptation. En ce qui concerne M. Herrero, il faisait partie du comité de patronage de Jacques Duclos aux élections présidentielles de 1969.

« Nous avons décidé de prendre ces deux personnalités sur le nombre de sièges revenant au parti communiste, qui, de vingt-cinq sièges, passe ainsi à vingt-trois », a déclaré Mme De March au cours d'une conférence de presse.

Les demandes des socialistes portaient sur le poste de premier adjoint et sur la parité de représentation avec le P.C. Le parti socialiste estime que les conditions nécessaires à la constitution d'une liste d'union de la gauche ne sont pas encore réunies.

Membre du comité central du parti communiste, suppléante du député de la quatrième circonscription, M. Philippe Giovannini, Mme De March (ancienne épouse Colonna) avait été candidate aux cantonales de septembre 1973 dans le deuxième canton de Toulon, où elle avait été battue par M. Seguin, adjoint au maire (modéré).

NANTES : l'Union démocratique bretonne présentera sa propre liste.

(De notre correspondant.)

Nantes. — L'Union démocratique bretonne (organisation régionaliste militant pour un socialisme breton) a annoncé, mercredi 5 janvier, son intention de présenter une liste homogène lors des prochaines élections municipales à Nantes. La tête de liste sera le chanteur Gilles Servat.

La décision de l'U.D.B. a été prise après que les trois partis de gauche, P.S., P.C. et M.R.G. eurent refusé la participation de ses représentants à la liste commune que conduira M. Alain Chenard (P.S.)

Le comité central de l'U.D.B. a rappelé, mercredi, que, dans bien des communes, des accords ont été réalisés prévoyant la présence de l'U.D.B. sur les listes d'union de la gauche.

● *M. Guy Hermier*, membre du bureau politique du parti communiste, qui s'adressait, jeudi 6 janvier, aux dockers sur le port de Marseille, a critiqué l'attitude des socialistes marseillais pour les prochaines élections municipales. Après avoir souhaité que M. Gaston Defferre, maire sortant, président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale, revienne sur sa décision de présenter des listes U.G.S.D. (Union de la gauche socialiste et démocrate, qui rassemble socialistes et radicaux de gauche), M. Hermier a déclaré : « *Qui peut croire que pour être unis demain, il faut se diviser aujourd'hui ?* » Il a indiqué que le parti communiste allait proposer une nouvelle rencontre exceptionnelle aux socialistes afin d'aboutir à un accord dès le premier tour.

● *Le bureau national du Mouvement des radicaux de gauche*, réuni mercredi 5 janvier, a constaté que « *dans de trop nombreuses communes existent des difficultés pour parvenir à un accord dans l'esprit du texte national adopté, le 28 juin, par les trois formations de gauche* ». Regrettant que ces « *difficultés se produisent en particulier avec son partenaire de l'U.G.S.D.* (Union de la gauche et démocrate), *le parti socialiste* », le M.R.G. a réaffirmé « *sa volonté d'aboutir au meilleur accord possible c'est-à-dire à la constitution de listes d'union, qui permettront de l'emporter sur les listes de la droite conservatrice* ».

LILLE : le P.S. aurait la majorité absolue sur la liste d'union de la gauche

La liste d'union de la gauche que conduira, à Lille, aux élections municipales de mars prochain, le maire sortant, M. Pierre Mauroy, député, membre du secrétariat national du P.S., comprendrait vingt-deux socialistes, dont seize seront élus par la section socialiste de Lille, qui se réunira samedi 8 janvier, les cinq autres candidats socialistes étant désignés par M. Mauroy.

Sur cette liste, qui comptera quarante-trois membres, figureraient également dix représentants du parti communiste, dont M. Alain Bocquet, membre du comité central du P.C.F., trois radicaux de gauche et un apparenté, quatre des cinq conseillers municipaux sortants qui appartenaient au Centre national des indépendants et paysans (*le Monde* du 26 octobre), ainsi que trois « personnalités », dont M. Guy Debeyre, conseiller d'Etat en service extraordinaire, ancien recteur de l'académie de Lille.

A la suite de la publication de ces indications le comité de ville du P.C.F. a tenu à préciser, vendredi 7 janvier, que « *les négociations se poursuivent entre les partenaires du programme commun, en vue d'aboutir à une liste d'union tenant compte de l'influence respective de chaque parti conformément à l'accord national* ». « *Dans ces circonstances*, ajoutent les communistes lillois, *il paraît nécessaire de préciser que les candidats de chaque formation, de même que les personnalités proposées par chaque parti, seront rendus publics d'un commun accord le jour venu.* »

HAUTS-DE-SEINE : les conseillers généraux communistes dénoncent « l'arbitraire » de la majorité.

Les conseillers généraux communistes des Hauts-de-Seine, qui détiennent seize des quarante sièges de l'assemblée départementale, ont protesté, jeudi 6 janvier, contre « *l'arbitraire* » dont fait preuve, à leur égard, la majorité du conseil général. M. Lucien Lanternier, président du groupe communiste, au cours d'une conférence de presse tenue devant la préfecture des Hauts-de-Seine, à Nanterre, a déclaré : « *Dans les six derniers mois de 1976, M. Jacques Baumel, président* (R.P.R.) *du conseil général, a systématiquement refusé, en dehors des deux sessions, d'accorder toute salle aux élus communistes, les obligeant à recevoir les délégations et personnalités départementales dans le hall du conseil général.* »

M. Lanternier a également protesté contre le refus de la majorité au conseil général de « *réviser un découpage électoral qui fait que le siège d'un élu communiste représente en moyenne deux fois plus d'habitants que le siège d'un élu de droite* ».

● NIMES. — M. Michel Grollemund, ancien préfet du Gard, a confirmé officiellement, mercredi 5 janvier, sa décision d'être candidat à la mairie de Nimes. Contrairement à ce qui avait été envisagé dans un premier temps (*le Monde* du 13 novembre), M. Grollemund a précisé que son intention était de ne pas « *politiser* » sa liste, ce qui sous-entend que n'y figurera pas M. Jean-Claude Servan-Schreiber, P.-D.G. de la Régie française de publicité, chef de file du R.P.R. dans le département du Gard et ancien député de Paris. La seule personnalité politique dont la participation est annoncée actuellement est M. Castelnau, conseiller général (C.D.S.).

CHALONS-SUR-MARNE : M. Ménard (C.D.S.) ne se représentera pas.

(De notre correspondant.)

CHALONS - SUR - MARNE. — M. Michel Ménard (C.D.S.) ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales à Châlons-sur-Marne (Marne) dont il est le maire. Outre les raisons « *essentiellement personnelles* » qu'a invoquées M. Ménard pour motiver sa décision, il semble bien que celle-ci puisse également s'expliquer par la situation difficile de la majorité dans cette ville, où la gauche a progressé lors des derniers scrutins.

La dégradation des positions de la majorité avait d'ailleurs conduit, en septembre 1973, M. Jean Degraeve (U.D.R.) à donner sa démission de maire de Chalons-sur-Marne en raison notamment d'un demi-échec lors des élections législatives de mars 1973 où M. Degraeve, bien que réélu député grâce au vote des communes rurales de sa circonscription, avait été mis en minorité par son adversaire communiste dans sa propre ville.

La majorité est, de plus, divisée en deux formations rivales : Chalons-Renouveau, animée par MM. Bourg-Broc, conseiller général R.P.R. et Tritant, ancien président du comité local de soutien à M. Chaban-Delmas, lors de l'élection présidentielle de mai 1974, et Chalons-83, dont le leader est un conseiller municipal, M. Camus (centre gauche).

M. M.

● *Le remplacement de Louis Pradel*, maire de Lyon, décédé le 27 novembre 1976, au conseil général du Rhône, donnera lieu à une élection cantonale partielle organisée les 30 janvier et 6 février prochain.

POLITIQUE

Libres opinions

POUR UNE RÉFORME ÉLECTORALE

La représentation proportionnelle

par FRANCIS DORÉ (*)

CE n'est pas en disant que la France n'est pas coupée en deux qu'on empêchera qu'elle le soit, mais en luttant contre les facteurs et les manifestations de cette cassure. C'est au succès de cette lutte que doivent aller nos vœux et, par conséquent, nos efforts. Des forces d'origines diverses et souvent opposées, mais uniment rétrogrades, tentent de nous entraîner dans une nouvelle guerre sociale : souhaitons de pouvoir leur résister. Par cette résistance, nous les empêcherons de briser la nation et d'établir, en la brisant, leur domination au détriment de la démocratie, au détriment des Français, et donc de la France. La dictature est au bout d'un système qui ne fonctionne plus que dans la logique de la suprématie d'un groupe sur l'autre en dehors de tout consensus. Cette logique nous paraît mauvaise. Nous ne saurions ni nous y rallier ni nous y résigner.

La liberté et l'égalité, redécouvertes ensemble en cette fin de siècle dans une admirable surprise, doivent être gagnées ou défendues par une fraternité de conquête dans la diversité et la promotion des hommes, auxquelles doivent s'attacher tous ceux qui refusent les affrontements qui se préparent et, sachant — hélas ! — leur caractère largement inéluctable, se soucient d'en pallier les conséquences.

Les après-élections sont les nouveaux après-guerres.

***

La diversité est essentielle à la démocratie et à la liberté. Elle les traduit en même temps qu'elle les soutient et leur donne tout leur épanouissement. Au niveau politique, un vieux débat s'esquisse de nouveau entre les défenseurs de la représentation proportionnelle et ceux du scrutin majoritaire. Que les partisans de ce dernier système veuillent bien considérer que la Constitution de 1958, modifiée en 1962, a donné à la France un régime dans lequel la répartition des pouvoirs et les garanties de la stabilité des institutions sont telles qu'elles réduisent considérablement la portée des critiques qui pouvaient être adressées à la représentation proportionnelle et qui l'étaient si légitimement sous la IVe République.

Par ailleurs, et dans la mesure même où la représentation proportionnelle conduit les partis à affirmer leur originalité propre et non à se confondre pour s'opposer, dans des alliances qui peuvent aller contre la nature, comme dans le scrutin majoritaire, elle évite ce choc de deux France artificiellement rassemblées qui pourrait bien être fatal au régime lui-même dans l'hypothèse où l'exercice du suffrage universel, pratiqué pour l'élection du président de la République et celle des députés, donnerait des résultats contraires. La représentation proportionnelle, dans une telle hypothèse, doit à la fois offrir de plus grandes facilités dans la coordination de l'action et permettre au président de la République et aux députés de mieux tenir compte de la volonté nationale dans le choix des décisions qu'ils seront amenés à prendre ultérieurement dans la durée de leur mandat respectif. Il n'est donc pas certain que la défense des institutions léguées par le général de Gaulle aille aujourd'hui de pair avec celle du scrutin majoritaire, mais il apparaît, au contraire, que la représentation proportionnelle qui traduit la diversité nationale dans son expression politique garantirait mieux ce maintien parce qu'elle en assurerait mieux la succession. C'est à cette considération pour la France qu'il apparaît désormais indispensable de s'arrêter, sans exclure les aménagements qui pourraient être rendus nécessaires.

***

Il convient évidemment de prolonger la réflexion sur la dynamique de la diversité dans tous les domaines de l'organisation sociale. Au plan économique, par la lutte contre les monopoles et les multinationales, contre les excès de la bureaucratie et de la fiscalité, pour la protection des petites et moyennes entreprises, aussi essentielle à la démocratie économique que la protection du citoyen l'est à la démocratie politique, et nous savons que les deux sont indissociables. Enfin, par l'avènement d'une véritable société de culture qui peut être définie comme le contraire de la société de consommation, par la diversité authentique de l'expression et l'engagement créateur de chacun d'entre nous, société de culture que l'homme a inventée dans l'aménagement du temps et le progrès des machines pour sembler tout à coup désemparé, ne sachant que faire de la vie qu'il a gagnée. Mais cette dynamique de la diversité sera mieux assurée dans ses prolongements si elle trouve son application première dans l'organisation fondamentale de la cité, la politique ou le « pouvoir des clefs » qui doivent être les nôtres pour un avenir d'espoir.

(*) Agrégé des facultés de droit, professeur à Paris-XII, secrétaire national des républicains indépendants.

Un système « modulé »

par GABRIEL PÉRONNET (*)

L'ACTUALITE, on le sait, donne la priorité à l'examen et à la solution du lancinant problème de l'inflation. Ce n'est pas à dire que ces urgences doivent faire oublier le problème, plus général, en un sens plus permanent, et, en tout cas, taire la recherche d'une solution véritable, je veux parler de l'équilibre de nos institutions.

Les radicaux, c'est bien connu, sont férus de discussions constitutionnelles. Ce n'est pas tant pour satisfaire à ces principes : c'est parce que l'échéance prochaine de notre vie politique l'appelle impérieusement que je souhaite voir remise sur le tapis la question du nécessaire toilettage de notre Constitution. Trois points me paraissent appeler, d'urgence, une réflexion et surtout des mesures :

Le mode de scrutin, la réforme des suppléances et le cumul des mandats.

***

La réforme de la loi électorale, au moins pour les élections législatives, apparaît, de l'avis de tous, comme la question à dénouer le plus rapidement ; point n'est besoin d'insister à nouveau sur les risques de déséquilibre grave, pouvant ouvrir la voie à une crise nationale, qu'entraînerait une rupture entre les deux expressions constitutionnelles de la volonté nationale, soit, pour parler plus simplement, entre l'orientation politique majoritaire de l'Assemblée nationale et les choix fondamentaux du président de la République. La substitution à l'actuel scrutin majoritaire d'une représentation proportionnelle « modulée » des tendances n'irait pas seulement dans le sens d'une plus grande équité : elle nuancerait singulièrement la bipolarisation d'aujourd'hui et, permettant une distribution plus subtile des tendances et des nuances de l'échiquier des forces politiques, elle mettrait l'exécutif en mesure de mieux dégager ces fameuses « majorités d'idées » dans lesquelles je veux voir le contenu le plus tangible de la formule « gouverner au centre », c'est-à-dire, dégager pour chaque type de problème une majorité propre à soutenir une solution d'intérêt général. Ainsi, se trouveraient réalisées les conditions d'une meilleure marge de manœuvre, d'un « jeu », d'une souplesse propre à pallier ces risques de crise que tout le monde, aujourd'hui, est en droit de redouter.

Au regard de telles préoccupations, la question des suppléances peut paraître minime et dérisoire. Sous sa forme actuelle, elle me semble parfaitement participer à des excès de cette même bipolarisation. On l'a vu encore récemment : la préoccupation, normale et légitime des ministres ayant cessé de faire partie du gouvernement, est de retrouver le mandat que leurs électeurs leur avaient confié, elle contribue à attiser le climat d'affrontement lié par ailleurs aux règles du scrutin majoritaire. La multiplication inévitable d'élections partielles entretient un climat de campagne électorale permanente préjudiciable à l'intensité comme à la continuité de l'effort civique qu'appellent les circonstances présentes. Une réforme minuscule, rendant à la notion de suppléance son sens strict et véritable résoudrait aisément le problème : il suffirait que les suppléants ne remplacent le député ou le sénateur devenu ministre que durant la seule période où ces derniers prendraient part aux responsabilités gouvernementales. En recouvrant le mandat que la volonté populaire lui a confié, le parlementaire ministre pourrait éviter d'entraîner cette sollicitation des luttes partisanes que constituent inéluctablement des élections partielles. La sérénité de notre vie politique y gagnerait assurément.

Dans une perspective très voisine, on ne peut pas éluder la question du cumul des mandats. L'échéance, désormais proche de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en souligne encore davantage l'acuité.

La crédibilité de l'institution ainsi rénovée serait douteuse, si ceux-là mêmes qui doivent la faire vivre se dispersaient entre les obligations trop diverses et situées à des niveaux de compétence et de responsabilités par trop contrastés. Je souhaite que les réflexions qui s'engagent à l'approche de cette capitale mutation fournissent l'occasion de définir, là encore, un équilibre sain ; on peut imaginer, par exemple, une limitation « flexible » des mandats permettant d'exercer tout à la fois un mandat local et un mandat national ou européen (l'association de deux types de préoccupation est incontestablement d'une grande salubrité) sans que la nature de l'un ou de l'autre soit forcément posée. Il importe en tout cas de ne plus éluder davantage l'examen d'une question trop longtemps différé.

(*) Président du parti radical-socialiste.

SCIENCES

LA RECHERCHE SUR LES PARTICULES

Avec le nouvel accélérateur du CERN l'Europe dispose des mêmes moyens que les États-Unis

Les expériences sur le super-synchrotron à protons (S.P.S.), que l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN) a construit à Genève, commencent ce vendredi 7 janvier.

C'est en 1971, après de longues discussions, que fut décidée la construction, auprès du synchrotron (PS) déjà existant, dont l'énergie est de 28 GeV, d'une machine bien plus puissante dans laquelle on injecterait les protons accélérés par le PS, et qui porterait leur énergie à 400 GeV. Sous la direction du Britannique John Adams, la construction fut menée à bien dans les délais, et, ce qui n'est guère usuel, pour un coût inférieur aux prévisions. Le S.P.S. se présente comme un anneau de près de 7 kilomètres de circonférence, enterré sous la frontière franco-suisse, que les protons franchissent cent mille fois par seconde. (*Le Monde* du 28 avril 1976.)

Au terme de plusieurs mois de réglages et de mise en place des expériences, le S.P.S. est, à partir de ce vendredi, à la disposition des nombreux groupes dont les propositions d'expériences ont été retenues.

Neuf expériences

Ces expériences, dont neuf commencent ce jour, s'articulent autour de deux thèmes. Le premier est l'étude des neutrinos : ces particules ont avec la matière une interaction très particulière, dite faible en raison de sa petitesse ; bien que toujours très faible, cette interaction augmente rapidement avec l'énergie. Le S.P.S. doit donc permettre d'observer beaucoup plus de réactions qu'auparavant et les physiciens en espèrent des découvertes importantes.

L'autre thème est l'étude du « charme ». Trois ans ont passé depuis que Burton Richter et Samuel Ting ont découvert simultanément une nouvelle race de particules, découverte qui leur a valu le prix Nobel en octobre dernier. On a dénommé « charme » ce qui distingue ces particules des autres, et les théoriciens ont fait de nombreuses hypothèses sur le comportement des particules charmées. Là encore, un gain en énergie était nécessaire pour progresser : le S.P.S. apporte aux Européens la possibilité de découvertes jusqu'ici réservées aux accélérateurs américains. — M. A.

Une révolution technologique dans les lessives

Henkel met au point un succédané de phosphate

Le groupe chimique allemand Henkel vient de mettre au point une zéolite (1) synthétique dont l'emploi permettra, d'ici à 1980, de réduire de moitié environ les quantités de phosphate naturel employées dans la fabrication des détergents et des lessives d'usage courant.

Ce succédané — baptisé Sasil — se présente sous la forme d'un silicate de sodium-aluminium. Il est biodégradable, non toxique et sans effet sur l'environnement. Henkel pense être en mesure d'en produire 5 000 tonnes par an dès la fin de 1977.

Une bataille à coup de millions de dollars

Depuis de très nombreuses années, les fabricants de détergents se battent à coups de millions de dollars pour trouver un substitut au phosphate accusé, à juste titre, de favoriser la prolifération des algues dans les eaux dormantes. Grandes consommatrices d'oxygène, celles-ci détruisent peu à peu toute la faune existante.

En 1974 déjà, une petite firme hollandaise, la société De Klok, avait mis au point, sans grand succès, semble-t-il, un ersatz de phosphate, le Citrex S-5, à base d'extrait de betterave fermentée. De leur côté, les groupes Monsanto (américain) et Unilever (anglo-hollandais) ont poussé activement leurs recherches et testent actuellement des zéolites synthétiques de leur cru.

Dans la bataille acharnée que se livrent les quatre grands « lessiviers » du monde : Colgate-Palmolive, Unilever, Procter and Gamble et Henkel, ce dernier paraît donc avoir marqué un point important.

Henkel (5,9 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires) se propose de céder son brevet (moyennant redevance) à qui voudra bien l'exploiter.

A. D.

(1) Silicate naturel de roches volcaniques.

RELIGION

Évêque de l'Église protestante d'Allemagne

LE DOCTEUR HANS LILJE EST MORT

Le docteur Hanns Lilje, ancien président de la Fédération nationale des études luthériennes, vient de mourir à Hanovre à l'âge de soixante-dix-sept ans.

[Le Dr Lilje était l'un des évêques les plus en vue du protestantisme allemande, de l'Eglise luthérienne, et fort connu dans le monde de l'œcuménisme. Il avait été emprisonné par les nazis en 1944 et libéré par les Américains.

En tant que président de la Fédération mondiale des Eglises luthériennes, il s'était rendu en U.R.S.S., en France, en Inde, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis et au Japon. Théologien réputé, il a publié de nombreux écrits. Il fut l'un des présidents du Conseil œcuménique des Eglises.]

ÉDUCATION

DANS TROIS ÉTABLISSEMENTS DE MARSEILLE

Le chinois au lycée

De notre correspondant

Marseille. — *Trois établissements secondaires de Marseille, les lycées Jean-Perrin, Marcel-Pagnol et Marseilleveyre, viennent de créer un enseignement de chinois, assuré par un professeur certifié. En dehors de la région parisienne, où six établissements ont mis l'étude du chinois au programme (les lycées Racine, Fénelon, François-Villon, Paul-Valéry, de Saint-Germain-en-Laye et de Montgeron — ce dernier depuis 1967), le chinois n'est enseigné dans le secondaire qu'à Bordeaux et au lycée Mistral d'Avignon.*

Le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) de chinois, créé en 1966, après la reprise des relations diplomatiques, avait débouché, cette année-là, sur la création de trois postes de professeurs certifiés. Il faudra attendre 1974-1975 pour que trois autres postes soient créés. Deux autres l'ont été en 1975-1976, portant à huit le nombre des professeurs de chinois dans l'enseignement secondaire français.

Depuis septembre 1976, deux cents Marseillais de tous âges — mais en grande majorité des lycéens — bâtonnent consciencieusement leurs idéogrammes, s'exercent à décrypter leur signification, s'efforcent de loger dans leurs gosiers quelques-unes des consonnes de la langue la plus parlée au monde. La demande et la curiosité ont été suffisantes pour qu'un professeur de chinois soit mis à la disposition du recteur de l'académie. C'est un jeune professeur de vingt-trois ans, M. Philippe Kantor, frais émoulu du CAPES 1976 (1), après une année à l'Institut des langues de Pékin, précédée de quatre années à l'université de Paris-VII, qui a été nommé. Il trouve à ses élèves marseillais une qualité naturelle non négligeable : cet accent qui chante et fait sourire les étrangers à la région, faisant sonner les « an » et les « in », leur permet de nasaliser les voyelles chinoises aussi bien que les Pékinois.

L'originalité de l'enseignement dispensé au lycée Jean-Perrin, qui absorbe la moitié du service de M. Kantor, est de s'adresser à une quinzaine d'élèves de la classe de techniciens supérieurs, section « technico-commercial ». Au rythme de quatre heures hebdomadaires, ces futurs cadres commerciaux s'efforcent d'acquérir des connaissances pratiques, orientées vers le développement des relations commerciales entre la Chine et la France.

Le lycée Jean-Perrin accueille aussi, deux fois par semaine, de 18 à 20 heures, des cours pour adultes, donnés dans le cadre de la promotion sociale, principalement à des professeurs ou à des fonctionnaires.

Les cours donnés dans les lycées Marcel-Pagnol (quatre heures par semaine) et Marseilleveyre (deux heures) sont destinés à l'initiation d'élèves de la 4e à la terminale.

L'étude de la langue chinoise, estime M. Kantor, *n'est pas plus compliquée qu'une autre, bien que sa structure diffère totalement. Elle oblige à acquérir des réflexes différents. En revanche, l'écriture présente de sérieuses difficultés pour une pensée (et une main) occidentale.* »

Il faut connaître trois mille caractères pour comprendre un texte usuel. Les élèves marseillais en posséderont de trois à quatre cents à la fin de l'année scolaire.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Il y avait vingt candidats pour deux postes.

L'UNEF lance un appel à la solidarité

En supprimant, l'été dernier, sa subvention à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, ex-Renouveau), le secrétaire d'État aux universités a-t-il cherché à « étrangler financièrement » cette organisation ? C'est ce qu'affirment les responsables de l'UNEF (1), dont la situation financière est jugée telle qu'elle « met en péril sa survie ». Pour y faire face, l'UNEF lance un appel national à la solidarité en adressant une demande d'aide à cent cinquante organisations syndicales ou politiques et a décidé d'éditer des « bons de souscription ».

Mardi 4 janvier, le téléphone ne sonnait plus au siège parisien de l'UNEF. Lassés du retard du règlement de leurs factures, les P.T.T. avaient débranché les lignes de l'organisation étudiante. C'est l'une des difficultés rencontrées par le délégué financier de l'UNEF depuis plusieurs semaines : loyers impayés, imprimeurs qui refusent de reporter une nouvelle fois leurs recouvrements, dettes qui datent parfois de cinq ans...

L'UNEF estime devoir trouver d'ici quelques semaines près de 250.000 F, pour faire face à ses échéances. « *Le risque est sérieux*, affirme M. Jean-Luc Mano, son président, *de devoir mettre la clé sous la porte.* » La première association étudiante par le nombre (l'UNEF revendique cinquante mille adhérents) aurait-elle une aussi faible assise financière ? La suppression de la subvention (*le Monde* du 9 novembre 1976) est-elle la seule cause de son déficit ? Pour l'exercice 1975-1976, l'UNEF avait obtenu de M. Jean-Pierre Soisson, alors secrétaire d'Etat aux universités, qu'une aide lui soit à nouveau accordée. Cette année-là, l'organisation avait touché 80 000 F, et 40 000 F de « rappel ».

Cette subvention était cependant loin de constituer le total des revenus de l'UNEF. En 1975-1976, le responsable financier a géré un budget de 1 million de francs : 260 000 F provenaient des cotisations ; 400 000 F, des bénéfices des sections locales de l'UNEF (notamment par le produit des services) ; 150 000 F, des collectes ; 100 000 F, de subventions locales (les sections locales reversent une partie de l'aide accordée par les universités, des municipalités ou des conseils généraux) ; 200 000 F, enfin, provenaient de recettes publicitaires.

(Mme Alice Saunier-Seïté avait aussi refusé son aide à la Fédération nationale des étudiants de France (F.N.E.F.), organisation modérée qui vient de lancer, elle aussi, une souscription) ne peut donc pas menacer — à elle seule — la « survie » de l'UNEF. D'autant que, cette année, ce mouvement avait initialement élevé la barre de son budget prévisionnel à 1 400 000 F, et que le prix des cartes UNEF a été ramené à l'automne de 15 à 3 F par an par décision de ses dirigeants.

Les responsables de l'UNEF affirment aujourd'hui que l'aide de l'Etat devait permettre le remboursement de dettes urgentes. Mais, « *le refus du secrétariat d'Etat a surtout pour but*, explique encore M. Jean-Luc Mano, *de nous contraindre à limiter nos dépenses de matériel, c'est-à-dire à restreindre notre implantation* ».

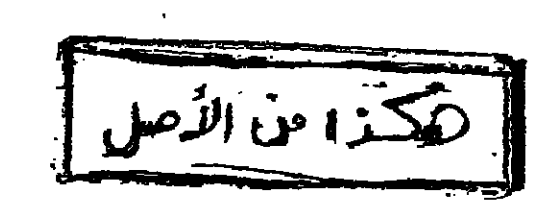
Il est vrai que cette année l'argent est plus que jamais le nerf de la guerre syndicale à l'université. L'UNEF, comme d'autres organisations, se présente à trois élections : à la Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.), aux Centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS) et aux conseils d'université. Et l'affichage coûte cher. Mais il est probable que, dans leur volonté de démontrer les méfaits de l'attitude du secrétaire d'Etat, les dirigeants de l'UNEF font preuve d'un alarmisme peut-être exagéré.

Il reste cependant que la campagne qu'ils lancent peut servir de test pour l'UNEF et le syndicalisme étudiant. En lançant un appel national à la solidarité, en recherchant le soutien de personnalités (des hommes politiques comme M. Pierre Mauroy auraient déjà répondu favorablement), en organisant, comme elle s'apprête à le faire, des collectes à la sortie des usines ou en s'adressant aux enseignants, l'UNEF espère obtenir une sorte de reconnaissance « populaire », à défaut de celle du secrétariat d'Etat.

L'UNEF estime que la suppression de sa subvention est une atteinte aux libertés syndicales en général. Pour expliquer sa décision, Mme Alice Saunier-Seïté avait accusé l'UNEF de pratiquer le « *terrorisme intellectuel et parfois physique* ». L'été dernier, une station périphérique avait proposé aux deux parties de se rencontrer au cours d'un débat sur le thème du syndicalisme étudiant. Le secrétariat d'Etat n'aurait, paraît-il, jamais fait parvenir sa réponse.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) 1, rue de Provence, 75009 Paris.



L'ÉCHEC DES C.E.S.

L'école et l'égalité

De projet de réforme en réforme des projets, l'opinion française a fini par s'habituer à ce paradoxe : dans l'enseignement, tout va changer, mais rien ne change jamais. A l'inquiétude qui saisissait les parents d'élèves, il y a encore quelques années — *« Qu'est-ce qu'ils vont encore nous inventer ? »* — a succédé une sorte de scepticisme tranquille : *« De toute manière, pour ce que ça changera »*...

On aurait tort de croire que le prurit de réformes est particulier à notre époque. Si l'enseignement primaire n'a guère varié dans son organisation depuis près d'un siècle, le *secondaire*, en revanche, a connu tant de *révolutions* qu'il serait fastidieux d'en énumérer les étapes. Ce qui caractérise plutôt notre temps *c'est la montée de l'indifférence à l'égard des problèmes éducatifs. Il y* a encore cinquante ans nul n'aurait osé mettre en doute la capacité de l'enseignement non seulement à réduire, mais à annuler les handicaps socio-culturels nés de la situation sociale des parents.

Le peuple avait foi en l'école : il croyait que l'instruction aiderait ses fils à sortir de la misère dès lors qu'ils quitteraient l'ignorance. Il n'avait pas tort : sans qu'il soit possible de prouver que l'un soit la conséquence de l'autre, on ne peut pas nier que le développement de l'instruction primiare, puis secondaire — ait accompagné le développement industriel et la croissance économique. L'amélioration du sort matériel des Français a été parallèle au développement de l'instruction publique.

Des doutes

Tout allait bien entre la France et son école tant que les administrateurs, les maîtres et les élèves étaient implicitement d'accord sur la mission de celle-ci. Mais voici que depuis quelques années, aux certitudes positivistes selon lesquelles l'école peut tout — rétablir la justice et l'égalité — ont succédé des doutes graves. Ils ont gagné d'abord le corps enseignant, masse énorme de cinq cent mille personnes dont beaucoup ont été recrutées à la hâte et sans formation professionnelle.

Voyant faiblir la « foi » des pédagogues à mesure que s'enflait la vague démographique qui allait submerger le système scolaire français, les familles se sont elles-mêmes interrogées : dans les milieux aisés et cultivé, on a tenté de sauver l'essentiel à la maison ou dans les établissements privés; les classes moyennes — principales responsables de l'explosion scolaire — ont eu le sentiment d'avoir été dupées : tant de sacrifices pour un si piètre résultat ! dans les milieux modestes, on en a rabattu sur ses ambitions.

L'école facteur de rétablissement de l'égalité des chances, lieu de cette égalité ? On le croyait encore, en 1963, lorsque furent créés les premiers C.E.S. (collèges d'enseignement secondaire) par Christian Fouchet, alors ministre de l'éducation nationale, conseillé par le recteur Jean Capelle, lui-même aidé par... M. René Haby. Cette création devait représenter une date aussi importante, aux yeux de ses auteurs, que l'instauration de la scolarité obligatoire en 1882 par Jules Ferry. Dans les deux cas, en effet, il s'agissait de sanctionner officiellement un mouvement social profond d'aspiration à l'instruction. De même que le peuple français montrait la voie avant que la loi ne légitime l'école primaire à la fin du siècle dernier, la pression exercée sur le secondaire dans les années d'après guerre allait conduire d'abord à la prolongation jusqu'à seize ans de la scolarité obligatoire (1959), puis à la création de collèges destinés à accueillir tous les enfants de France (1963).

Près de quinze ans après, le constat est amer : les C.E.S. ont échoué dans leur ambition d'égaliser les chances. C'est ce que montre l'enquête du *Monde de l'éducation* de janvier 1977. Réunir sous le même toit tous les enfants de France à l'issue de l'école primaire était un objectif noble et généreux. Faire sauter les citadelles jalouses qui, jusque-là, se les partageaient le plus souvent en fonction de leur niveau social était une entreprise dont les résistances qu'elle a rencontrées ont montré qu'elle était hardie. Avant 1963, en effet, au terme de la deuxième année du cours moyen, les enfants entraient soit dans les classes de fin d'études du primaire, soit dans les cours complémentaires, soit dans les premiers cycles des lycées. Le destin des uns et des autres était figé : les premiers ne tarderaient pas à quitter le système éducatif pour s'engager, sans formation professionnelle, dans la vie active, les derniers s'engageraient dans la voie royale qui mènerait au baccalauréat, et, plus tard, aux études universitaires.

Faire sauter les barrières

Les rassembler sous le même toit fut *une révolution institutionnelle* et pédagogique, qui visait à faire sauter les barrières de la fatalité sociale. C'est ce qu'avait proposé, avec son projet d'école moyenne, le plan, jamais appliqué, de la commission Langevin-Wallon (1947), c'est ce qu'avait encore défendu, vainement, en 1956, le ministre de l'éducation nationale, M. René Billères. Mais l'histoire devait montrer que le regroupement géographique ne suffirait pas à annuler les inégalités socio-culturelles. Les trois sections qui furent créées dans les C.E.S. constituèrent trois mondes presque étanches : les élèves des classes de transition, tenues par des instituteurs, avaient peu de chances de « transiter » vers les filières « de type C.E.G. », où enseignaient des *professeurs de collège bivalents.* Quant aux élèves des classes de type C.E.G., la plupart d'entre eux ne pouvaient pas espérer rejoindre un jour les classes nobles « de type lycée » où enseignaient des professeurs certifiés.

L'échec des C.E.S. peut ainsi se résumer à une bataille perdue contre l'inégalité. Dès lors qu'un enfant était admis en classe de transition, on pouvait prévoir que sa carrière scolaire ne tarderait pas à s'achever et qu'il passerait la fin de sa scolarité obligatoire à attendre, plus ou moins patiemment, l'âge de seize ans. Nombre des problèmes disciplinaires qui se posent aujourd'hui dans les C.E.S. s'expliquent ainsi par le sentiment qu'éprouvent certains élèves d'être engagés sur une voie de garage dont aucun aiguillage ne viendra les détourner. Sûrs d'être les perdants de la compétition scolaire, ils font durement payer aux adultes l'obligation scolaire, qui transforme pour eux l'école en une interminable garderie. *« Ici,* nous confiait un de ces « paumés » de l'enseignement, élève d'un C.E.S. de la banlieue parisienne, *c'est la meilleure fabrique mondiale de chômeurs. »*

La difficulté éprouvée par nombre de chefs d'établissement à faire travailler ensemble des enseignants de catégories différentes — de l'instituteur au certifié — n'est qu'une des raisons de l'échec des C.E.S. Les collèges ne font que récolter les fruits de l'enseignement primaire. On peut rêver d'une pédagogie unifiée, de programmes réduits et d'horaires adaptés à la vie moderne : rien n'empêcherait les élèves qui débarquent en sixième d'être différents les uns des autres. Sait-on, par exemple, que de 5 à 20 % des élèves admis en sixième, selon les établissements, sont proches de l'analphabétisme, c'est-à-dire qu'ils lisent sans comprendre le sens de ce qui est écrit ? Dès la sixième, des élèves âgés de douze ou treize ans ont, sur le plan scolaire, deux ou trois ans de retard sur des élèves plus jeunes qu'eux. De nombreuses enquêtes, indiscutables, ont montré le poids de l'environnement culturel familial dans ces retards.

A ces inégalités à l'intérieur d'un même établissement s'en ajoutent d'autres, géographiques. Des études de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques citées par *le Monde de l'éducation* ont montré que tel élève accueilli en sixième de transition dans une *petite ville du Sud-Est* aurait été, avec les mêmes résultats scolaires, admis en classe « de type C.E.G. » dans une ville du nord de la France.

Effort matériel et réflexion pédagogique

Bien plus : le collège n'est pas une institution suspendue hors du réel. Il reçoit de plein fouet tous les problèmes de son quartier. Seule institution solide à laquelle soient confrontés des enfants aux familles éclatées, le C.E.S. est appelé — sans en avoir les moyens — à devenir tout à la fois le substitut des parents défaillants, le bureau d'aide sociale et le centre de loisirs d'une cité. En lui, résonnent toutes les contradictions de l'univers environnant. Les inégalités ne s'effaçant pas — comme par magie — sur le seuil de la classe. Pour un peu, un œil averti pourrait repérer, dans un collège, ceux qui parcourront sans encombre le « cursus studiorum » et ceux qui ont hâte de s'en échapper.

La suppression des « filières » dans les collèges, décidée par M. René Haby quelques semaines après sa nomination, en 1974, au poste de ministre de l'éducation, est l'un des éléments essentiels de sa réforme du système éducatif. Désormais, tous les élèves de sixième seront, en principe, accueillis dans les mêmes classes, confrontés aux mêmes programmes enseignés par les mêmes enseignants. C'est un pas nouveau dans la direction de l'égalité théorique. Mais qu'en sera-t-il dans la réalité ? S'il est positif de supprimer les « classes-dépotoirs », où le sentiment de frustration et d'exclusion des élèves était très grand, il peut paraître risqué — pour les plus faibles comme pour les meilleurs — de les mêler indistinctement. L'égalité au collège est la quadrature du cercle : il faut renforcer les faibles — ce sera le but des enseignements de « soutien » — sans affaiblir les forts — ce sera l'objet des séances « d'approfondissement ». *La mise au point* de programmes plus réalistes et moins ambitieux va dans le sens *de l'égalisation, mais elle* a voulu tenir compte de la volonté de dégager des « élites ».

La réforme Haby contient en germe — sans que son défenseur ose l'admettre — une « primarisation » des premières années de l'enseignement secondaire. Cette orientation correspond à l'évolution observée de fait depuis plusieurs années sous la pression démographique. Le ministre — qui débuta comme instituteur — en rabat beaucoup sur les exigences de l'enseignement traditionnel. *« Les programmes seront simplifiés mais solides »,* a-t-il déclaré lundi 3 février à France-Inter : il est difficile aux partisans de la démocratisation de le lui reprocher. Mais les principes de la réforme ne deviendront une réalité que s'ils sont appuyés sur un effort matériel et sur une réflexion pédagogique capables de mobiliser les énergies des enseignants chargés de la mettre en œuvre. On en est loin : c'est la faiblesse principale de la politique de M. Haby.

La réalité ne tarde pas à s'imposer aux réformateurs les plus ambitieux. L'école, on le sait mieux aujourd'hui, ne peut pas tout. Quel dommage que l'égalité ne puisse pas s'instituer par décret du ministre de l'éducation !

Une réforme de l'enseignement n'a de chances de modifier l'école que si les hommes — au-delà des textes rigoureux et ambitieux qui constituent leur feuille de route — sont aptes à maîtriser la réalité qu'ils ont en charge. Malheureusement, la formation des maîtres est toujours... la prochaine réforme. On aurait pu imaginer de commencer par là, mais cela aurait été une révolution trop profonde dans les mœurs de l'enseignement français, où la tradition veut que l'on se soucie d'abord de mettre au point de beaux textes et, sur le papier, de belles institutions.

BRUNO FRAPPAT.

Dans la Creuse

GRÈVES POUR UN C.E.G.

(De notre correspondant.)

Limoges. — Les parents d'élèves du collège d'enseignement général de Bonnat (Creuse) n'ont pas envoyé leurs enfants en classe lundi 3 janvier : cette grève scolaire, soutenue notamment par la section départementale de la Fédération de l'éducation nationale (les enseignants du C.E.G. ont fait grève aussi lundi) et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, doit durer jusqu'à la fin de la semaine. Elle est motivée par le fait que l'administration a retardé la reconstruction du C.E.G. de Bonnat au profit de celle d'un internat à Allassac (Corrèze), placé pourtant après dans la liste des priorités.

● *Les retards de paiement des enseignants.* — Les sections des académies de Paris, Créteil et Versailles du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) signalent que des enseignants sont victimes de « *retards de paiement inadmissibles* ». « *Ces enseignants,* déclare le SNES, *dont de très nombreux auxiliaires et surveillants, n'ont toujours pas perçu, quatre mois après la rentrée, la totalité des sommes qui leur sont dues.* » Selon ce syndicat, ces retards s'expliqueraient par « *l'épuisement des crédits 1976 mis à la disposition des trésoreries-paieries générales* », qui ne pourraient, de ce fait, assurer le paiement de diverses indemnités, dont les heures supplémentaires.

NOUVELLES PROTESTATIONS SYNDICALES CONTRE LA SUSPENSION DES STAGES D'ENSEIGNANTS

Le ministère de l'éducation fait « des économies sordides », estime le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, affilié à la Fédération de l'éducation nationale), après la décision de M. René Haby de suspendre, au cours du mois de janvier, les stages de formation des enseignants (*le Monde* des 6 et 7 janvier). Selon le SNES, la décision du ministre, « *dressant des obstacles nouveaux, en particulier pour ceux qui cherchent malgré tout à améliorer la qualité de leur travail et l'audience du service public d'éducation, aggrave les difficultés que ressentent aujourd'hui les enseignants et qui mettent en cause leur santé. Le SNES rappelle que pour le second degré il demande la création d'emplois de titulaires-remplaçants et l'organisation d'une formation permanente des maîtres, dans le cadre des obligations normales de fonctionnement du service public* ».

La C.G.T., pour sa part, considère cette mesure comme « *un scandale de plus qui risque d'ajouter aux difficultés de l'école, dont sont victimes les enfants de travailleurs et les maîtres. La C.G.T. et ses organisations ne sauraient rester indifférentes à des mesures qui mettent en péril l'avenir de la jeunesse et de la classe ouvrière de demain* ».

DÉFENSE

INQUIET POUR SON AVENIR A MOYEN TERME

L'arsenal de Cherbourg recherche un complément à son activité traditionnelle

Cherbourg. — Assuré depuis plus de dix ans en raison de l'importance du programme des sous-marins stratégiques, le plan de charge de l'Arsenal de Cherbourg a été brutalement compromis par la décision d'arrêter la construction du sixième sous-marin lance-missiles, l' « Inflexible », qui l'a privé de quelque sept millions d'heures de travail d'ici à 1981.

L'établissement, qui occupait plus de cinq mille ouvriers au 1er janvier 1976, a perdu depuis environ trois cent cinquante personnes travaillant sous contrat ou sur marché de travaux. Aucune nouvelle réduction des effectifs ne serait prononcée en 1977, bien que les prévisions d'activité soient très sombres passé ce délai d'un an.

C'est pour la période 1978-1981 que l'on s'inquiète désormais à Cherbourg. L'économie risquerait en effet d'être gravement compromise si l'arsenal, qui assure à lui seul le cinquième du chiffre d'affaires du commerce local, ne trouve pas un complément de charge à son activité traditionnelle.

En 1977, l'établissement pourra assurer le plein emploi de ses personnels grâce à la poursuite des programmes en cours : lancement et achèvement du cinquième sous-marin stratégique, le *Tonnant*, achèvement des sous-marins de 1 200 tonnes type *Agosta*, construction du prototype des sous-marins nucléaires d'attaque et refonte du sous-marin expérimental *Gymnote* pour la mise au point du missile stratégique de la troisième génération, le M-4. Il n'en ira pas de même en 1978 et pendant les quatre ans qui précéderont la mise en service de la future chaîne de refonte des sous-marins lanceurs de missiles. Mis en service à la fin de 1973, le *Redoutable*, le premier de la série, n'est pas attendu à Cherbourg avant la fin de l'année 1981, pour y subir une refonte.

Pendant quatre ans, les spécialistes cherbourgeois des sous-marins devront donc se contenter de poursuivre les travaux engagés sur les premiers sous-marins nucléaires d'attaque, qui n'assureront que quatre ou cinq millions d'heures de travail. Des perspectives semblaient s'ouvrir, par ailleurs, à Cherbourg, dès la mi-1976 par la signature d'un contrat portant sur l'exportation de deux sous-marins à propulsion classique de 1 200 tonnes. Mais, comme la Libye pour ses « *vedettes de Cherbourg* » (*le Monde* du 30 décembre), l'Egypte tarde à confirmer cette commande (environ deux millions d'heures de travail) qui, en tout état de cause, ne serait d'ailleurs pas suffisante pour assurer la bonne santé de l'établissement.

De notre correspondant

Un transfert d'activités

Que va-t-on faire à l'arsenal pendant ces années difficiles ? Le problème préoccupe à la fois l'état-major et la délégation ministérielle pour l'armement. Celle-ci serait, dit-on, favorable au transfert à Cherbourg de l'une des deux chaînes de refonte des sous-marins classiques, actuellement réparties entre Lorient et Toulon. Ce dernier port a tiré bénéfice du passage de l'Atlantique à la Méditerranée d'une partie de l'escadre de Brest : ses activités de maintenance et de logistique vont être désormais accrues. Il est, sans doute, tentant de réaffirmer la vocation opérationnelle des deux principaux ports militaires français (Toulon et Brest) et d'encourager, en revanche, le regroupement des activités de construction ou de refonte au sein des bases secondaires de Lorient et de Cherbourg. Dans ce dernier port ont été étudiés et construits, entre 1957 et 1967, la plupart des sous-marins type Narval, Aréthuse et Daphné. Il est donc normal d'imaginer leur retour à l'occasion des modernisations qui permettront de les prolonger jusqu'à la date d'entrée en service des nouvelles escadrilles de sous-marins nucléaire d'attaque.

Ce transfert, que l'arsenal de Cherbourg estime indispensable, pour assurer le maintien de son potentiel industriel, risque toutefois d'être mal accueilli par les équipages. Sous l'influence de leurs familles, les sous-mariniers sont devenus à leur tour exigeants en matière d'affectation. Craignant sans doute de mécontenter le personnel appelé à effectuer un grand carénage loin de la zone d'activité habituelle, l'état-major serait sensible à cet aspect du problème.

Ce projet, qui est à la fois étudié par la marine et la direction technique des constructions navales, devrait tenir compte de la mobilité respective des personnels qui construisent et de ceux qui arment les sous-marins. A la limite, il pourrait nécessiter un arbitrage. On en est conscient à Cherbourg, où l'on tient à rappeler que la décision de spécialiser la base a été prise en haut lieu, de même que celle de supprimer la construction déjà bien engagée du sixième sous-marin stratégique.

RENÉ MOIRAND.

AÉRONAUTIQUE

L'avenir du Tupolev-144

LONDRES N'A PAS ENCORE AUTORISÉ LA SOCIÉTÉ LUCAS A NÉGOCIER AVEC LES SOVIÉTIQUES UNE ASSISTANCE TECHNOLOGIQUE

Londres (*U.P.I.*). — Les ministères britanniques de la défense et du commerce n'ont pas donné à la firme Lucas Aerospace l'autorisation de vente d'un système de contrôle électronique d'alimentation en carburant destiné au supersonique commercial commercial soviétique Tupolev-144.

Lucas Aerospace avait signé le 23 décembre 1976 un contrat avec la société commerciale d'État soviétique Licensintorg, sous réserve de l'autorisation du gouvernement britannique. (*Le Monde* du 4 janvier.)

Mais les Américains ont fait remarquer que les réacteurs Kurznetsov du Tupolev-144 sont les mêmes que ceux du bombardier soviétique désigné par l'OTAN sous le nom de code de Backfire. Londres ne prendra aucune décision avant l'examen de l'affaire par le Cocom, un organisme de contrôle des nations occidentales et du Japon, pour les exportations de matières et de produits stratégiques vers les pays communistes.

● *La firme aéronautique Hawker Siddeley* a annoncé, mercredi 5 janvier, qu'elle licenciera d'ici à la fin de la semaine quatre cent cinquante de ses ouvriers de son usine de Brough, dans le Yorkshire, soit le dixième des effectifs. Les licenciements, souligne le constructeur britannique, sont liés au manque de nouvelles commandes du moyen-courrier à réaction Trident et à l'absence d'un programme de nouvel appareil civil. — (*A.F.P.*)

SPORTS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Nantes idéalement placé pour succéder à Saint-Etienne

Après trois semaines de trêve hivernale, le championnat de France de *football* reprendra en première division le samedi 8 janvier. Cette trêve aura été diversement mise à profit selon les clubs. Ainsi, Nancy au Qatar, Nice en Tunisie, Reims à Haïti et Bordeaux au Maroc ont entrepris des tournées pour ne pas perdre le rythme de la compétition et resserrer les liens entre équipiers. D'autres clubs ont préféré mettre leurs joueurs au repos pour leur permettre d'aborder les matches « retour » avec des forces nouvelles. C'est notamment le cas des Stéphanois, qui ont renoncé à un déplacement au Gabon.

S'ils veulent continuer la saison prochaine à disputer cette Coupe d'Europe, si bénéfique à leur renommée et à leurs finances, les Stéphanois doivent la gagner cette année ou conserver leur titre national. Deux tâches qui apparaissent aujourd'hui bien délicates et même pratiquement insurmontables s'ils veulent les mener de front avec une carrière en Coupe de France. C'est dire qu'ils devront rapidement choisir s'ils jouent leurs dernières cartes en championnat ou s'ils misent sur les coupes nationale et européenne.

Le 11 janvier, les Stéphanois connaîtront leur prochain adversaire européen pour les quarts de finale (3 et 16 mars), tiré au sort entre le Bayern de Munich, Bruges, Dresde, Kiev, Moenchengladbach, Liverpool et Zurich. Entre-temps, ils auront disputé sept rencontres de championnat et seront probablement fixés sur leur avenir dans cette compétition. Avec huit points de retard sur Nantes, Saint-Etienne paraît irrémédiablement distancé. Jamais dans le passé un champion de France n'a accusé un tel handicap à la mi-course.

Le dernier espoir des Stéphanois repose sur le fait qu'ils disputeront onze de leurs dix-neuf matches à domicile, où ils sont invaincus depuis le 24 mars 1973, soit soixante-douze rencontres. Encore faudrait-il qu'ils gagnent aussi un maximum de matches à l'extérieur, où ils n'ont pas pu s'imposer une seule fois cette saison. Une nouvelle défaite à Metz, le 8 janvier, serait donc irrémédiable.

Même si les Stéphanois étaient prématurément éliminés de la course au titre, les Nantais ne manqueraient pas d'adversaires. Pas moins de cinq clubs peuvent raisonnablement partager leur ambition, compte tenu de leur position actuelle : Nice, Lens, Nancy, Bastia et Lyon. Nice, sixième à quatre points, est présentement le moins bien placé mais non le moins redoutable. Les Azuréens sont, en effet, invaincus depuis que Jean-Marc Guillou a pris la responsabilité de l'équipe, le 22 novembre. Les Niçois recevront dix adversaires, dont Lyon et Saint-Etienne, mais se déplaceront à Nancy, à Lens, à Nantes et à Bastia.

Lens, quatrième à trois points de Nantes, bénéficiera d'un calendrier plus favorable puisqu'il accueillera Lyon, Nice, Nancy et Saint-Etienne. Les Nordistes auront toutefois des matches difficiles à Nantes et à Bastia dès le 8 *janvier*. A *égalité* avec Lens, Nancy pourrait bien être dans les prochaines semaines le grand outsider de la compétition. Jeunes et ambitieux, à l'image de Michel Platini, les Lorrains, après un mauvais début de saison, sont invaincus depuis le 15 octobre, soit depuis neuf matches. Nancy recevra dix fois et notamment Nice, Nantes et Bastia, mais devra se déplacer à Lyon, le 8 janvier, à Lens et à Saint-Etienne.

Deuxièmes à un point de Nantes, Bastia et Lyon ont, semble-t-il, mangé leur pain blanc au cours de la première partie du championnat. Les Lyonnais accueilleront en effet Nancy et Saint-Etienne, mais se rendront à Lens, à Nice, à Nantes et à Bastia. Les Corses auront un programme encore plus difficile puisqu'ils joueront huit fois seulement à domicile où ils recevront Lens, Lyon et Nice, mais opéreront onze fois sur le continent et notamment à Nantes, à Saint-Etienne et à Nancy.

Dès lors comment ne pas penser que le titre se jouera cette année au stade Marcel-Saupin de Nantes ? Déjà leaders de la compétition, les Nantais auront l'avantage d'y opérer dix fois et, si on consulte la liste des visiteurs, on retrouve tous les candidats au titre, à l'exception de Nancy : Bastia, Lyon, Nice, Lens et Saint-Etienne.

GÉRARD ALBOUY.

CYCLISME

Jean-Pierre Loth : le retour aux sources

De notre envoyé spécial

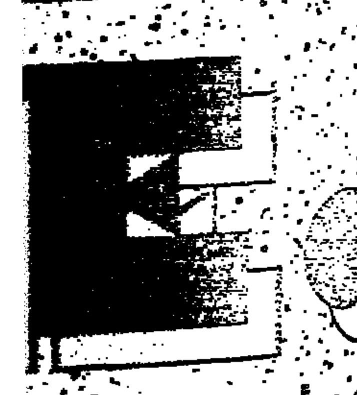
Saint-Gervais. — Le premier champion de France de ski des coureurs cyclistes a été désigné à Saint-Gervais. Il s'agit de Jean-Pierre Loth (vingt-cinq ans), qui avait effectué ses débuts professionnels la saison passée dans l'équipe dirigée par Henry Anglade. Ce jeune routier, connu pour ses qualités d'attaquant, a remporté le slalom géant très spécial organisé depuis 1960 sur les pistes du Betteix, une épreuve réservée aux gens du vélo, et qui attribue désormais un titre officiel.

Jean-Pierre Loth vient d'obtenir en la circonstance, le 5 janvier, une victoire qui marque un retour aux sources. Skieur de vocation, il a pratiqué le cyclisme comme exercice de rééducation à la suite d'une chute. Il partait d'ailleurs favori et, de fait, il n'a eu aucune peine à devancer Genet, Bourreau, Poulidor, Danguillaume et Zœtemelk.

Si l'essentiel est de participer, selon le vieux principe énoncé par Coubertin, on a remarqué que les anciens champions, parmi lesquels Roger Chaussabel — vainqueur de sa catégorie — Gaignard, Marinelli, Anquetil, Aimar et l'étonnant André Leduc (soixante-douze ans) étaient deux fois plus nombreux que les coureurs en activité. Faut-il voir dans cette disproportion un signe formel de la décadence du cyclisme français ? — J. A.

HIPPISME. — *Le prix d'Azay-le-Rideau, disputé le 6 janvier à Vincennes, et servant de support au pari tiercé, a été gagné par* Gipsy d'Hudson, *suivi de* Gasco *et de* Gary Mah. *La combinaison gagnate est 13, 17, 6.*









du TOURISME et des LOISIRS

VEUT-ON SAUVER LA CRAU ?

LA « CAMARGUE RIVE GAUCHE » DANS LES FUMÉES DE FOS

CELUI qui ne fait que l'apercevoir à travers les vitres du rapide Paris-Marseille lancé à 130 kilomètres-heure entre Arles et Marseille, ou bien d'une voiture roulant sur la route nationale 568 qui la perce de part en part, est victime d'un malentendu. Qui pourrait ressentir un coup au cœur pour cette ingrate ? La Crau, pour celui qui ne voit pas plus loin que le bout de son pare-brise, en direction d'Istres, c'est ça : un désert de « caillasses », plat comme la main — altitude 0,75 mètre ! — qu'on appelle ici le « coussoul ». Cette acne géante défigure une partie de la Crau, qui s'étale en triangle à partir d'Arles jusqu'à la mer.

Jupiter, dans son zèle à défendre Hercule désarmé, a eu la main un peu lourde. Les « pavés » lancés sur les ennemis du demi-dieu par le maître de l'Olympe masquent le véritable visage de cette « Camargue rive gauche ». Le visiteur pressé (ou l' « aménageur ») qui ne s'encombre pas de détails et s'en tiendrait aux généralisations hâtives commettrait une erreur de jugement. Celle-là même qui a failli coûter la vie à ce « plat pays » qui ressemble à la Camargue. Pour lui, la Crau, c'est donc ça : 45 000 hectares de pierrailles rondes, sur lesquels l'œil du visiteur, pris de vertige, ne trouve soudain plus rien à quoi se raccrocher, quitte à les confondre, au loin, ces cailloux de Jupiter, avec les dos immobiles de quelques-uns des cent mille moutons qui paissent dans le coussoul.

C'est là, à la base du triangle, au bord du golfe, que l'on a ancré le Moloch : la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer ; le complexe géant qui devait à lui seul être un contrepoids de taille européenne au « triangle lourd » rhénan. Face au « désert », on pouvait donner à l'entreprise de colossales proportions. « *Nous disposons de milliers d'hectares de terre vierge* », précisait une plaquette éditée par le Port autonome de Marseille (1968) argumentant pour attirer entre Rhône et mer les investisseurs qui devaient donner à Fos-Marseille son second souffle.

Une sœur de la Camargue

En quelques années, le monstre dévora de bel appétit 60 km2 de marais et de paturage au sud de la plaine, et s'étala sur 7 300 hectares. Ce premier festin terminé, on annonçait une deuxième tranche concrétisée par une zone d'aménagement différée (Z A D) qui, doublant sa surface, portait l'emprise de Fos, de ses darses géantes, de ses installations grondantes à l'intérieur des terres, à 20 kilomètres du rivage, jusqu'au Mas-d'Icard.

On semblait oublier que le coussoul ne représente pas même le quart de la Crau et qu'entre Fos et Arles, au long du Grand Rhône, s'étend la Coustière. C'est la partie la plus méconnue, mais la plus belle. Pourtant, elle n'aguiche pas le passant. Il faut la mériter. Aller à sa rencontre demande d'affronter d'invraisemblables « drailles » caboteuses et caillouteuses où plus d'une suspension a rendu l'âme. La Coustière de Crau ressemble — en moins fragile — à la grande sœur camarguaise, dont elle est la face émergée. Même biotope, même flore jumelle. Taureaux noirs et chevaux blancs — frères complémentaires, images inversées — y paissent en semi-liberté. Plus de deux mille « bious » (taureaux cocardiers ou de combat) et trois cents poulinières peuplent des pâtures où croît un foin précieux qui possède son label et est recherché sur les hippodromes d'Italie et d'Angleterre.

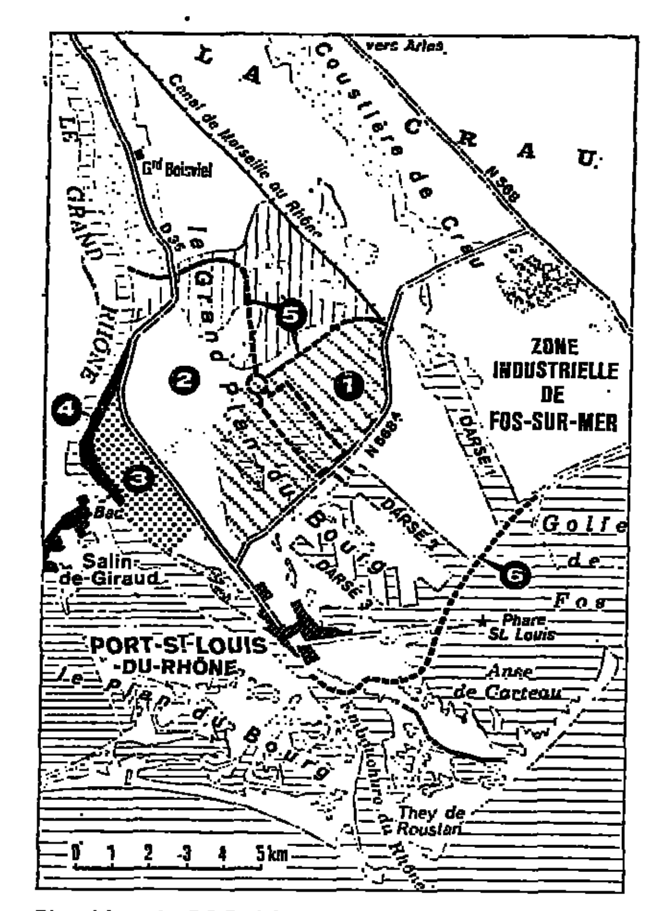
Dans les bois de chênes et de bouleaux, riches en gibiers, vit le sanglier, gîte le rapace, s'abrite le migrateur, au long des marais qu'enfante le Rhône, où poussent en secret le saule et le nénuphar. Autour des mas, dont beaucoup ont cinquante ou cent ans d'âge, s'ordonnent des espaces boisés d'arbres séculaires. Dans les parcs ombragés des manades, deux cent mille citadins viennent chaque année, au fil des dimanches, s'initier à l'équitation, aux jeux de gardians, aux courses à la cocarde qui se déroulent dans de petites arènes privées, en bois, construites tout exprès, avant d'aller pique-niquer sur d'immenses tables.

Sur ces domaines, dont les plus modestes comptent 300 hectares d'un seul tenant, règnent les manadiers, seigneurs débonnaires et accueillants, souvent anciens « rejoneadores » ou « caballeros en plaza » (matadors à cheval) qui savent imposer leur loi à la bête qui les porte, comme au fauve noir qui les charge. Ils fournissent les courses libres et les corridas.

Ces hommes ont vu disparaître peu à peu, sous les coups des pousseurs et des pelleteuses, Le They de Roustan, Brûle-Tabac, Lansac, Le Galégeon, L'Audience, Le Cavacu, autant de noms évocateurs des plus illustres manades d'avant-guerre. Il y en avait dix-huit, de l'embouchure du Rhône à Mas-Thibert. Il en reste une poignée. Les « bious » de Lolo Raoux paissent au pied des réservoirs et des torchères de raffineries.

Alors, lorsqu'on leur a dit que la deuxième tranche « consommerait » la moitié (40 km 2) des plus beaux pâturages de la Coustière, les manadiers ont mis leur trident en travers de ces projets déraisonnables. Il se sont regroupés, ont fondé l'Association de maintenance du pays de Crau (1), et mis à sa tête un ancien ingénieur des travaux publics, pour discuter avec les techniciens, M. Gabriel Laforest également adjoint au maire de Port-de-Bouc. Ils ont rencontré les élus, les industriels de Fos, les responsables du Port autonome de Marseille.

Et ils leur ont dit ceci : « *Nous ne sommes pas des « passéistes ». Nous savons que les industriels ont besoin d'espace. Mais nous aussi. Pour les « bious », il faut « du large » (1 ha par tête). Cette plaine n'est pas un désert. Au nom du développement industriel, on ne stérilisera pas un pays dont les traditions remontent à Louis XII (1512 quand un certain nombre de « Pastors Nourriguiers » se réunirent à Arles, pour la Saint-Georges, et fondèrent la « Confrérie des Gardians de Bouvine et de Rossatine » dont les manadiers sont les descendants. Certes, nous avons besoin d'acier, de pétrole, de produits chimiques. Mais les bois, les prés, les taureaux, les chevaux nous semblent au moins aussi précieux. Sur les schémas d'aménagement, des flèches inquiétantes sont pointées vers nous. On parle de créer des espaces verts « compensateurs » de Fos. Ils existent et sont à son échelle. Ils s'appellent Coustière de Crau. Veut-on les raser pour planter quelques plates-bandes de pelouse anglaise, autour des bâtiments ? Il faut six mois pour bâtir une usine. Il nous a fallu six siècles pour faire notre pays. Ne le sacrifiez pas, il ne doit pas y avoir antagonisme, mais complémentarité, entre nous.* »



Dispositions du P.O.S. (plan d'occupation des sols) : 1. Zone industrielle ; 2. Campagne modifiable à terme (son classement en zone agricole protégée est demandé par les communes ; à l'intérieur de ce secteur un grisé vertical indique les zones drainées et irriguées) ; 3. Zone agricole protégée (drainée) ; 4. Zone naturelle protégée ; 5. Projet administratif de réalisation d'un canal de grand gabarit et d'extension de la darse 2 ; 6. Contre-projet communal reliant le grand Rhône navigable au canal de Port-de-Bouc, à l'est, par le port de Fos, à l'abri d'une digue à créer.

Le « combat » a duré quatre ans. La conjoncture est venue au secours des défenseurs du site. *Fos es una cagado* » (2), dit-on entre Rhône et coussoul, comme pour se rassurer, la grande peur une fois passée. La mode n'est plus au gigantisme ; on essaye de remplir les 3 400 hectares sur les 7 300 que compte la première tranche. « *On peut*, fait remarquer M. Laforest, *multiplier par 2,25 la surface actuellement occupée par l'industrie et par plus de 8 la longueur des quais utilisés, sans toucher à la Crau.* »

Les arguments ont porté. Dans une lettre à M. Vincent Porelli, député, maire (P.C.) de Port-Saint-Louis-du-Rhône, M. Yves Boissereng, directeur du Port autonome de Marseille, insiste sur « *l'impérative nécessité de contrôler les conséquences des développements industriels et portuaires, en sauvegardant l'environnement* ». « *Nous nous engageons*, écrit-il, *si nous en devenons propriétaires, à conserver dans son état naturel la Coustière, coupure verte écologiquement indispensable, les zones de loisirs précieuses.* »

Mettant à profit le coup d'arrêt de l'expansion de Fos (on reconnaît euphémiquement son « relatif échec »), la défense s'est organisée. Les mairies d'Arles et de Port-Saint-Louis, appuyées par le conseil régional, ont fait connaître leur opposition formelle à l'extension de la ZIP, au nord de la rocade 568-A, et demandent le classement de la Coustière en secteur N.C. et N.D. (préservation de la nature et réservation en zone agricole) tout en souhaitant l'arrêt de nouvelles extensions de l'industrie lourde.

Entre temps, l'action coordonnée des élus et de l'association a fait « capoter » le projet de ZAC de l'étang des Aulnes, à 9 kilomètres de Saint-Martin-de-Crau. On pensait créer, surgie du néant, sur les rives d'un étang riche de promesses pour la pisciculture, et plaque tournante des migrateurs, une « ville-dortoir » de dix mille habitants, tous travaillant à Fos, qui aurait stérilisé le site et massacré deux manades, traversées par les quatre voies d'une route de liaison avec la N 568. La ville nouvelle coupée de Saint-Martin, avait, en outre, l' « avantage » de se trouver « en sandwich » entre l'usine d'explosifs de La Dynamite et le parc de stockage de munitions de Baussenq...

Un « païs que vau vieure »

Un point noir demeure cependant, qui concerne le projet du Port autonome de Marseille et la liaison de Fos au Rhône, dans le cadre de l'axe mer du Nord-Méditerranée. En Crau, cela se traduirait par un canal de 106 mètres de large, qui serpenterait dans les 4 500 hectares de la zone agricole du grand plan du Bourg, après s'être raccordé au Rhône par une écluse installée à la Tour de Parade, avoir traversé le domaine de la Porcelette et s'être raccordé enfin au canal d'Arles à Bouc, aux Salins du Relais.

Outre le morcellement inévitable, déplorent le syndicat intercommunal Arles-Port-Saint-Louis et l'association de maintenance, ce tracé a le désavantage de porter préjudice à l'intégrité de terrains irrigués par canaux qui obtiennent des rendements exceptionnels (40 à 50 quintaux-hectare pour le blé, 100 en maïs) et représentent, en plus, un danger de « salure » des terres : le bief inférieur étant relié à la mer, les eaux de celle-ci peuvent « ressuer » sur les terres agricoles. D'autre part, le trajet retenu a l'inconvénient d'isoler Port-Saint-Louis de l'arrière-pays et de coûter le double (145 millions de francs) de celui qui, suivant le cours naturel du Rhône, passerait au sud de Port-Saint-Louis par l'anse de Carteau pour rejoindre les darses de Fos par le golfe.

L'heure est à nouveau à la discussion entre élus, techniciens, responsables du Port autonome et association de défense. Celle-ci espère une fois de plus voir le bon sens triompher. Il en va de l'avenir d'un « païs que vau vieure » (un pays qui veut vivre).

JEAN CONTRUCCI.

(1) Siège : syndicat d'initiative, quai Paul-Doumer, Martigues. Tél. : 16 (91) 80-30-72.

(3) Terme « technique » provençal, intraduisible en langage technocratique.

DISCIPLINES

AU cours de cette année, les prix des hôtels ne pourront être augmentés de plus de 6 % par rapport à ceux pratiqués en 1976. Les représentants de la profession ont récemment signé avec le ministère de l'économie et des finances un engagement dans ce sens, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'inflation.

Cette limitation intéresse les tarif de location des chambres, le prix des petits déjeuners, des pensions et demi-pensions, des vins, des eaux minérales et des bières. D'autre part, les hôteliers restent tenus de se conformer à la réglementaion en vigueur concernant l'affichage des prix, le classement des établissements, et doivent toujours délivrer une note.

Si l'hôtellerie sait faire contre mauvaise fortune bon cœur et sait se soumettre, bon gré mal gré, aux rigueurs du moment, la restauration, elle, n'entend pas unanimement de la même oreille les exhortations du premier ministre.

En effet, un certain nombre de restaurateurs ont refusé jusqu'ici de signer avec le gouvernement un « engagement de modération » qu'une large partie de leurs confrères ont accepté de parapher.

Pour ces réfractaires, la disparition de la convention en vigueur jusqu'ici « correspond à un blocage total de toutes les prestations », et ces nouveaux accords leur semblent par conséquent restrictifs comparés à ceux que la profession entière avait signés en 1975.

Les signataires se sont, eux, engagés à ne pas augmenter de plus de 3 % le prix des « menus conseillés » et de 3,5 % celui des autres prestations lors du premier semestre 1977.

Si les récalcitrants persistent, tout laisse supposer que les contrôleurs des prix vont avoir fort à faire. Et que les clients qui s'insurgent déjà — le plus souvent, à juste titre — contre le montant vertigineux des additions ne sont pas au bout de leur peine...

Animaux

BIENTOT PLUS DE « SANGS FROIDS »

LORSQU'ON évoque les animaux en péril, c'est presque toujours aux oiseaux et aux mammifères que l'on pense. Pourtant, de nombreux reptiles et amphibiens sont aussi menacés. Notamment les plus spectaculaires d'entre eux : les crocodiles, les grandes tortues terrestres ou marines, l'énorme varan de Komodo, dont il ne subsiste qu'un millier de têtes sur de petites îles d'Indonésie.

Selon une enquête menée récemment dans les pays membres du Conseil de l'Europe, quarante-sept espèces de reptiles et treize catégories d'amphibiens sont en voie de disparition sur notre continent.

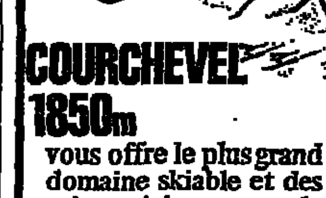
Les causes de leur raréfaction sont multiples. Au premier rang, l'assèchement des marais et des étangs, fatal aux amphibiens, comme la destruction des haies l'est aux vipères, qui, malgré leur réputation, sont indispensables à l'équilibre écologique. De nombreux crapauds et grenouilles se font écraser sur les routes lorsqu'ils vont pondre dans les mares.

Les reptiles sont également décimés par les chasseurs. La maroquinerie est responsable pour une bonne part de la disparition des crocodiles, des lézards et des serpents. L'industrie de l'écaille a longtemps reposé sur les tortues marines. Il suffit d'ailleurs de regarder les devantures de certaines boutiques parisiennes pour se rendre compte du tribut que les reptiles paient à la mode : il existe même des manteaux en python (et à col de renard).

Un autre trafic concerne les reptiles et les amphibiens vivants. Pour remplir zoos, vivariums, terrariums, expositions ambulantes, cirques, laboratoires, ces animaux sont capturés en masse dans les régions tropicales et expédiés vers les pays occidentaux. La mortalité est considérable, tant durant le voyage que lors de la captivité qui s'ensuit. On peut, par exemple, déplorer la présence d'une salamandre géante de Chine au Jardin des plantes de Paris et celle de serpents et de crocodiles dans les cirques qui se produisent actuellement dans la capitale.

La tortue grecque, qui est l'espèce couramment vendue en Europe, est massivement importée d'Afrique du Nord. Il en va de même de la tortue d'Hermann, qui lui ressemble comme une sœur. Certains pays d'Europe méridionale en vendent des centaines de milliers de spécimens chaque année. Et le sort des grenouilles n'est guère plus enviable : quarante-sept millions en ont été exportées entre 1968 et 1970 par un seul pays européen ! La plupart des grenouilles consommées sur les tables françaises sont originaires de Yougoslavie et de Hongrie.

JEAN-JACQUES BARLOY.



TOURISME

ANNECY PROTÈGE LE SEMNOZ

« *LES pentes du Semnoz ont de l'espace à offrir mais pas à vendre.* » Ce sont les maires des communes riveraines du lac d'Annecy qui parlent. Située à quelques minutes du centre d'Annecy, cette petite montagne a été, jusqu'ici, miraculeusement épargnée par l'urbanisation. On l'a laissée presque intacte, alors que l'agglomération annecienne, qui compte aujourd'hui près de cent mille habitants, ne cesse de s'étendre et que les bords du lac sont « investis » par les résidences secondaires.

Couverts de forêts, les alpages du Semnoz, fort convoités par les promoteurs, n'apparaissent qu'au-delà de quinze cents mètres d'altitude et s'élèvent jusqu'à mille sept cents. D'ici, le panorama est certainement l'un des plus beaux des Alpes. D'un coup d'œil, on embrasse la Vanoise, le massif du Mont-Blanc, les Alpes suisses. Lieu de promenade l'été — la route n'est jamais déneigée l'hiver, — cette montagne fut équipée en 1966 de trois téléskis. Rapidement, la société d'équipement connut des difficultés financières en raison du coût élevé du déneigement, que le conseil général de la Haute-Savoie ne souhaitait pas prendre à sa charge.

Parallèlement, une agence immobilière d'Annecy déposa un projet de construction « adapté au site » et totalisant quatre mille lits. Cet ensemble n'aurait occupé, selon ses promoteurs, que vingt hectares sur les vingt mille que compte cette montagne. « *Le Semnoz ne doit pas demeurer un « vide humain » aux portes d'une agglomération concentrationnaire, surtout quand l'aménagement du territoire prévoit le doublement du nombre des résidences secondaires* », était l'un des arguments favoris des promoteurs.

« Détruire quinze années d'efforts »

Les communes, propriétaires de la plus grande partie des terrains et de la forêt recouvrant le Semnoz, décidèrent *de s'associer « pour conserver à destination publique son sommet »*. Une longue bataille s'engagea entre le syndicat de protection et d'aménagement du Semnoz et les quelques propriétaires du terrain situé sur la calotte de la montagne. Le préfet de Haute-Savoie prit, le 2 mai 1973, un arrêté de déclaration d'utilité publique portant sur les 700 hectares du sommet du Semnoz, qui devait cependant être annulé, le 7 avril 1976, par le tribunal administratif de Grenoble, pour insuffisance de motifs. Et le ministère de l'équipement n'a pas fait appel de cette décision, estimant que d'autres mesures administratives pourraient défendre le Semnoz contre les constructions envisagées.

N'étant plus soumis à une procédure d'expropriation, les deux principaux propriétaires des terrains ont aussitôt tenté leur chance et lancé un projet de lotissement. Des écriteaux ont été plantés sur les bords de la route départementale du Semnoz et les offres d'acheteurs ont afflué aussitôt. Allait-on laisser brader le Semnoz comme l'affirmaient tant d'Anneciens attachés à cette montagne miraculeusement conservée dans son état naturel, et accepter l'installation de résidences secondaires dans un site aujourd'hui libre de toute construction et entièrement ouvert au public ?

Réaliser des lotissements sur cette montagne, c'était risquer de détruire les efforts faits depuis quinze ans pour sauver le lac d'Annecy de la pollution. En effet, le Semnoz est un véritable « château d'eau » qui se déverse directement dans le lac après avoir traversé un massif calcaire. « *Il est d'un intérêt public évident d'assurer la protection du Semnoz en ne prévoyant que des équipements d'accueil collectifs et en écartant les lotissements privés rêvés par quelques promoteurs immobiliers* », déclare Mᵉ Charles Bosson, sénateur et vice-président du conseil général de Haute-Savoie.

Pour faire obstacle au projet immobilier envisagé au Semnoz, le préfet de Haute-Savoie, le syndicat intercommunal de protection et d'aménagement du Semnoz et les maires des communes intéressées à sa préservation ont décidé de demander le classement de la majeure partie du massif en réserve naturelle, la constitution d'un « groupement d'urbanisme » (dans le cadre de ce groupement serait étudié un plan d'occupation des sols intercommunal, qui classerait en « zone non urbanisable » la majeure partie du massif, lui assurant une protection efficace), la déclaration d'une prézone d'aménagement différé (ZAD) pour l'acquisition des terrains utiles à divers équipements, et enfin, l'intervention éventuelle de la Safer pour racheter les zones d'alpage qui pourraient être mises en vente. Ainsi, des mesures administratives efficaces ont été prises d'urgence pour écarter définitivement les « manœuvres spéculatives » de plusieurs promoteurs.

Si toutes les communes situées dans le piémont du Semnoz sont d'accord pour faire obstacle à toute construction nouvelle, elles s'opposent cependant sur le projet futur « d'aménagement » de cette montagne. Certaines accusent le syndicat communal de ne « *vouloir y installer que des poubelles et des bancs publics et de n'entreprendre que la réalisation de sentiers* ». Les plus petites communes craignent que ce massif ne soit définitivement « gelé » et qu'il ne serve à terme que de « poumon d'air » pour le « grand Annecy » qui pourrait atteindre les deux cent mille habitants.

Ces petites agglomérations, qui possèdent des sites skiables au Semnoz, souhaitent installer des remontées mécaniques sur les terrains qui leur appartiennent. C'est le cas de la petite commune de Leschaux (112 habitants), propriétaire de 300 hectares au sommet du Semnoz. « *Pourquoi n'équiperions-nous pas en téléskis ces quelques combes ?* » demande son maire. A-t-on maintenant peur d'une mécanisation de cette montagne ? « *Le Semnoz doit rester un centre de tourisme local et régional l'été et un grand stade de neige l'hiver, sans autre équipement de superstructures que des bâtiments d'accueil de jour, tant pour les skieurs alpins que, surtout, pour les skieurs de fond* », déclare Mᵉ Bosson.

Le Semnoz a été sauvé. Il reste maintenant à l'aménager sans le détruire. Certains n'hésitent pas aujourd'hui à dire que « *l'activité pastorale devrait constituer la toile de fond de l'organisation de ce massif* ». L'avenir dira qui l'emportera, de la raison ou de l'appât du gain.

CLAUDE FRANCILLON.

Au Koweït

CHAMBRES A QUAI

L'HOTEL que le groupe américain Marriott Hotels se propose d'ouvrir à Koweït au cours de cette année sera le premier de la chaîne à être... un navire. En effet, c'est le *Stella-Polaris*, bateau de croisière et propriété de la Sun Line Cruises, une filiale de la Marriott Corporation, qui abritera les deux cent trente-neuf chambres — et quelque seize appartements de grand luxe, — le restaurant, la boîte de nuit et les multiples services inscrits au programme.

Le navire-hôtel sera « intégré » à la capitale de manière définitive, et un architecte paysagiste remodèlera les deux hectares et demi du terrain avoisinant, de façon à en faire une luxueuse zone de loisirs où tennis, centre de santé, piscines, boutiques, bars trouveront place, ainsi que quatre-vingt-dix appartements.

C'est « *pour transformer en producteur de revenus un bien inactif* », comme l'a indiqué M. Ralph M. Starke, vice-président du groupe Marriott, que cette solution a été choisie. Elle offre en outre l'avantage de « *répondre d'une manière exceptionnellement rapide à une demande urgente...* », a-t-il ajouté.

Récemment, le gouvernement iranien avait fait l'acquisition de deux navires italiens, le *Raffaello* et le *Michelangelo*, semble-t-il dans un but identique (*le Monde* du 14 décembre 1976).

Le *France* ne pourrait-il pas, à son tour, si sa taille et son prix ne font pas peur à d'éventuels acquéreurs, trouver dans l'hôtellerie « fixe » une nouvelle carrière ?

CLIN D'ŒIL

Orly-bars

LES premières impressions que perçoivent de la France les voyageurs étrangers ont bien souvent pour cadre un aéroport. C'est là aussi qu'ils feront leurs adieux au pays et aux amis qu'ils laisseront. On devrait donc s'appliquer à donner, à l'arrivée comme au départ, le sentiment que nos visiteurs sont les bienvenus, quand ils débarquent, et qu'on souhaite, au moment où ils nous quittent, les voir revenir.

Or il semble qu'à Orly certains responsables des bars se font une idée toute différente de leur fonction. Ainsi, le dimanche 2 janvier, accompagnant des parents, qui s'envolaient pour l'île de la Réunion, j'ai pu constater, tant au bar du premier qu'au bar-salon de thé du troisième étage à l'enseigne de « La Corbeille », que le personnel s'appliquait plutôt à décourager les gens apparemment décidés à « boire le coup de l'étrier » comme on dit chez les hussards.

A « La Corbeille », treize tables étaient occupées par des consommateurs en instance de départ. Six tables, séparées des autres par une rangée de plantes vertes, étaient libres et recouvertes de nappes. Un groupe fit mine de s'y installer. Le garçon intervint. Bien qu'aucun couvert n'y soit dressé, il expliqua avec une économie de paroles qui relevait du style télégraphique qu'on ne servait pas de consommations à cet endroit.

Ainsi renvoyés, les clients descendirent à l'étage des départs, où se trouve, près de la librairie, un autre bar pourvu de tables ordinaires et de guéridons haut perchés autour desquels on peut s'asseoir sur des tabourets. L'un de ces guéridons était vacant, la famille assoiffée s'apprêtait à en prendre possession quand le serveur se précipita : « Non, c'est fini », *dit-il, et, jouant les déménageurs, il s'empara du guéridon puis des tabourets qu'il transporta hors de l'enceinte de la buvette. Puis il se mit en faction, comme un épagneul breton à l'arrêt, pour s'emparer des guéridons dès que ceux-ci se trouvaient libérés. Il n'osa pas toutefois retirer les sièges de dessous le séant des consommateurs !*

Le quatuor errant ainsi privé de point d'ancrage envisagea alors une percée vers le comptoir devant lequel se serraient bon nombre d'étrangers quand une table ordinaire se trouva libre. Heureux de s'installer enfin, les clients — car il s'agissait bien de clients au sens commercial du terme — durent attendre dix minutes qu'un jeune homme à la mine renfrognée veuille bien enlever les reliefs du précédent service et donner un coup de torchon au Formica souillé.

Quand les voyageurs s'avisèrent de passer commande, une autre surprise les attendait. « Allez chercher vos consommations au comptoir », *leur dit catégoriquement le garçon. Il était 20 heures 15 et l'aéroport ne ferme qu'à minuit. L'un des consommateurs se dévoua et revint bientôt nanti de trois verres de Coca-Cola (impossible d'avoir une tranche de citron) et d'une bouteille de bière Carlsberg. Il me montra l'addition : 18,60 francs. Elle portait en outre cette heureuse formule : « Service 15 % inclus »... ce qui fit sourire tout le monde.*

Pendant ce temps, la voix mélodieuse de l'hôtesse de service distillait des informations sur le ton confidentiel que l'on prend dans les boudoirs. La jeune speakerine ignorait sans doute qu'au bar ceux qui l'écoutaient avaient les pieds dans les mégots et les détritus et ne devaient qu'à leur acharnement de vider enfin un verre entre amis dans une ambiance qui rappelait davantage l'asile de nuit que le salon international.

Les services de l'Aéroport de Paris, qui s'appliquent à faciliter les déplacements des voyageurs et dont les hôtesses charmantes ne manquent ni de patience ni d'initiatives, sont, côté restauration, assez mal secondés par le concessionnaire qu'ils ont choisi : la Compagnie internationale des wagons-lits, laquelle semble, dans la circonstance, avoir vraiment raté le train...

MAURICE DENUZIÈRE.

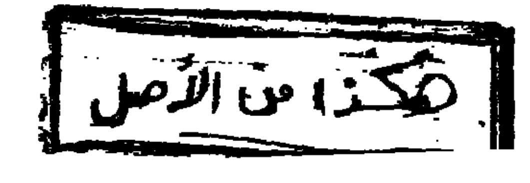
FAITS ET GESTES

● *Le Touquet - Southampton par avion.* — La British Island Airways ouvrira le 1ᵉʳ avril une liaison aérienne Le Touquet-Southampton. Durant les deux premiers mois d'exploitation, la fréquence des vols sera de quatre aller et retour par semaine. A compter du 1ᵉʳ juin, la liaison deviendra quotidienne.

● *1976, année record pour le tourisme israélien.* — 795 000 personnes ont visité Israël entre le 1ᵉʳ janvier et le 31 décembre 1976, soit 20 % de plus qu'au cours de l'année précédente.

● *Le Sikkim entrouvre ses portes.* — En 1977, les touristes pourront se rendre au Sikkim, l'ancien royaume himalayen devenu Etat membre de l'Union indienne depuis mai 1975. Toutefois, le pays n'acceptera, dans un premier temps, que de petits groupes de dix à vingt touristes, qui, une fois munis d'un visa, pourront visiter Gangtok, la capitale, et la vallée de Zongri. Mais les zones proches de la frontière de la Chine resteront interdites.

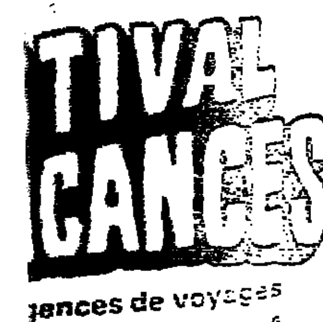




N D'ŒIL

-bars

T GESTES



Brocante

Du vieux dans les nouveaux livres

AUX Gobelins, à Beauvais, à Aubusson, des mains prestigieuses ont écrit l'histoire de la tapisserie. En marge de copies de mauvaise qualité, quelques artistes contemporains ont brillamment illustré l'art de la tapisserie, qui est en train de renaître : en effet, certains jeunes font preuve d'un réel enthousiasme à son égard. Mais, où et comment apprendre ?

De même la dentelle, dont le destin reposait entre les mains habiles, mais fatiguées, de quelques dentellières âgées, a quelques chances de survivre. Une aide de l'administration a permis la création de nouveaux conservatoires, d'ateliers, d'écoles. En 1970, il n'y avait plus, à l'école d'Alençon, qu'une seule candidate au métier de dentellière, et en 1972 il n'y en avait plus aucune. Les apprenties étaient trois en 1976. En 1977, les dentellières feront partie de la fonction publique et seront rémunérées par l'Etat, qui achètera le produit de leur travail pour l'Elysée, les cadeaux diplomatiques, l'Assemblée nationale... Cet effort devrait permettre au célèbre point d'Alençon de survivre.

Si, après la grave crise économique due à la guerre, la porcelaine est en pleine expansion, depuis les années 50, les métiers d'art qu'elle implique sont, eux, en constante régression. Ils vivent dans l'artisanat, en se déformant. Autre paradoxe : la production industrielle gagne un peu chaque jour sur la production semi-industrielle et artisanale.

Loin du travail à la chaîne, les maîtres verriers se plaignent aussi de ne plus trouver de bons compagnons pour exercer la technique du soufflage, qui n'a guère changé depuis son invention, peu avant l'ère chrétienne. La jeunesse semble ignorer ce secteur. Cependant, ici et là, des isolés réapprennent à souffler, à graver, à tailler le verre à l'ancienne.

Si les jeunes s'intéressent peu à tous ces métiers d'art en voie de disparition, c'est souvent par manque d'information. La collection *Redécouvrir les métiers d'art* (Hachette, 36 F le volume), préfacée par Emmanuel Le Roy Ladurie, brosse pour chaque sujet (tapisserie, dentelle, porcelaine, verrerie ; à paraître : facture d'orgue, lutherie) un panorama utile et fort bien conçu de tous les problèmes ayant trait à ces métiers d'art. A chaque fois, l'ouvrage, après un bref historique, définit les gestes et les techniques du métier et sa situation actuelle. Une partie importante de chaque volume est consacrée à l'aspect pratique : où apprendre, où acheter, où voir ? Comment entretenir, restaurer ? Comment reconnaître ? Une liste des écoles appropriées, des diplômes, un lexique et une bibliographie complètent chaque volume.

A utiliser avec précaution...

Depuis la publication, fin 1973, du premier *Argus des objets et des meubles anciens* (éditions Balland), la collection s'est considérablement enrichie. Ainsi, après *Argus de la peinture* et *Argus des armes*, ont été récemment édités *Argus des meubles* (115 F), *Argus des tapis* (115 F), *Argus de l'argenterie (95 F)*. Sont en préparation un *Argus des porcelaines et des faïences* et un *Argus des vins*.

Inspirée du *Lyle Official Antique* (dont le tirage moyen est, en Grande-Bretagne, de cent mille exemplaires), cette collection se propose, à partir d'un panorama des prix pratiqués sur le marché, d'établir une cote moyenne. La tâche est difficile et risque parfois de conduire le chineur sur une fausse voie. En effet, un objet ancien, quel qu'il soit, à nul autre pareil, a ses propres caractéristiques. Son état, la façon dont il a été restauré, voire endommagé par le temps, un simple détail qui n'apparaît pas aux yeux du profane, peuvent changer considérablement sa valeur. Dès lors, comment donner une cote moyenne ?

Il nous semble qu'un tel argus est à manipuler avec précaution lorsqu'on n'est pas très averti. En revanche, la multiplicité des reproductions et la diversité des modèles sélectionnés pour chaque catégorie d'objets donnent à cette collection sa vraie valeur, celle d'un catalogue susceptible de guider utilement l'amateur dans ses identifications. Les prix proposés sont à prendre en considération avec beaucoup de circonspection. Certes, ils ont été enregistrés au cours de grandes ventes de l'année, mais il convient encore d'y ajouter les frais légaux (16 %, jusqu'à 6 000 F ; 11,5 %, de 6 000 F à 20 000 F ; 10 %, au-là).

L'achat d'un tapis est considéré comme un bon placement, puisque, en dix ans, les prix sont passés de 1 à 5, et que le marché s'est considérablement développé. Si *l'Argus des meubles* propose seulement une longue série de reproductions, accompagnées de légendes assez détaillées, *l'Argus des tapis* constitue une nomenclature de tous les types de tapis classés par pays avec, à chaque fois, une page d'introduction et une carte relatives au pays d'origine. Mais, là encore, donner un prix précis paraît bien téméraire, compte tenu des facteurs de qualité des dessins et des couleurs, de l'usure, des dimensions... Quant au principe des reproductions en noir et blanc — la couleur majorerait le prix de revient de l'ouvrage dans des proportions qui en rendraient la commercialisation quasi impossible — il est discutable. Au point que l'éditeur s'est senti obligé d'ajouter un avertissement destiné à préciser pourquoi certaines photographies manquent de contraste et de netteté...

Plus flatteuses sont les reproductions d'objets en argent. Mais, là encore, la qualité de l'objet dépendant beaucoup de la finesse d'exécution, de l'harmonie, des proportions, de la netteté des poinçons et de la notoriété du maître orfèvre, les prix ne peuvent être donnés qu'à titre d'indication, bien que tous aient été enregistrés au cours de ventes, dont les références sont précisées.

ELVIRE VALOIS.

Maison

Elles piquent pour vous

EN 1825, Barthélemy Thimonnier inventait une « machine à coudre » pour alléger les travaux d'aiguille de sa mère, couturière à façon. Au fil des décennies, la machine — d'abord mécanique, puis électrique, — passa du point noué au point droit, plus solide. Depuis 1954, les machines savent aussi faire un point « zigzag », couture en ligne brisée permettant les surfilages et les piqûres des tissus synthétiques et élastiques.

Aujourd'hui, cent cinquante ans après son invention, la machine à coudre accède à l'automatisation et peut pratiquement exécuter tous les points de couture et de broderie. Mais ces appareils sophistiqués coûtent très cher et, pour en amortir le prix, il faut qu'une femme s'en serve couramment pour faire ses vêtements (d'où une économie de plus de 60 % sur le « prêt-à-porter ») et ceux de ses enfants. Les prix et le choix des tissus d'ameublement — et, désormais, de ceux destinés au linge de maison — incitent à faire également soi-même rideaux, dessus de lit, coussins et même nappes et draps.

Viser juste

Avant de se laisser tenter par l'achat d'une machine à coudre, il faut faire le point... de ses ambitions : couture occasionnelle ou réalisation saisonnière de mode ? La revue *50 millions de consommateurs* (n° 71, novembre 1976), dans une enquête sur les machines simples zigzag, préconisait de ne pas surestimer ses besoins en couture. C'est une précaution raisonnable, mais il ne faut pas non plus se priver des performances réelles des nouvelles machines automatiques (1), si le budget le permet et si le rythme et la variété des travaux de couture le justifient.

Manufrance vient de sortir une machine automatique, l'« Omnia M 12 », légère, présentée dans une mallette dont il suffit de rabattre les parois pour former un plan de travail. A bras libre (utile pour les emmanchures et bas de pantalon), elle exécute les principaux points de couture (1 350 F). Nouvelle machine simple et automatique, la « Pfaff 294-1 » est à plateau, donc sans bras libre, et réalise tous les points utilitaires (1 850 F environ). Facilité d'emploi aussi avec la « *Coraline* » de Cosson dont tous les points sont réglables par un seul bouton sélecteur ; elle permet de faire les boutonnières sans tourner le tissu (2 490 F à bras libre, toujours plus cher qu'à plateau).

Savoir s'en servir

La dernière génération des machines à coudre est dotée de perfectionnements qui facilitent leur utilisation : enfilage simplifié, plus de blocage du fil et, surtout, régulateur de vitesse électronique assurant une force de piquage constante, quelle que soit l'épaisseur du tissu (« Pfaff n° 1222-E », 2950 F, et « Bernina-Nova », diffusée par Thimonnier, 2 950 F), et pied à double entraînement, empêchant le décalage des tissus en cas d'assemblage sans bâti (« Pfaff » citée ci-dessus, et « Futura » Singer, 4 690 F). Ces deux machines « haut de gamme » ont leurs principaux points visualisés sur un clavier de commande par touches.

Qu'il s'agisse d'une de ces machines super-automatiques ou d'un modèle plus simple, il faut apprendre à s'en servir. Une démonstration ne suffit pas : la vendeuse fait miroiter de multiples possibilités de broderie, dont on ne se servira presque jamais. Il faut essayer l'appareil soi-même, se faire expliquer tous les points et lire, sur place, la brochure d'emploi pour être sûre de bien comprendre tous les termes et figures. Se faire préciser aussi l'étendue de la garantie et l'efficacité du service après-vente, puis comparer les performances des diverses machines et leurs prix.

Deux fabricants incitent les femmes à utiliser toutes les possibilités de leurs appareils. Pfaff propose ainsi à ses clientes un « passeport couture » qui comprend, moyennant 60 F, deux séances de perfectionnement (en plus de l'initiation de base), vingt-quatre fiches de couture et une « assurance tous risques » de la machine pendant un an, en complément de la garantie usuelle. Singer a ouvert, au 68, rue de Rennes à Paris, une boutique où sont donnés des cours gratuits d'initiation à la couture et de décoration (pour apprendre à faire voilages, dessus de lits, coussins) et des leçons payantes de couture sur les machines les plus perfectionnées qui permettront d'en tirer le maximum de profit.

JANY AUJAME.

(1) Machines dans lesquelles plusieurs cames, commandant les différents points, sont incorporées et utilisables par simple positionnement d'un bouton de sélection.

SOPHIE ET SES BONHEURS

UNE nouvelle boutique, à l'enseigne « les Bonheurs de Sophie », égaye la rue de Bourgogne d'un choix de matières douces, dans des harmonies de couleurs qui font rêver de soirées au coin du feu. En tissage épais, réalisé en Provence, ce sont des coussins bruns ou blancs et une enveloppe de grand pouf rectangulaire ; finement tissés par Pierre Berthod, des couvre-lits de tons pastels, des coussins et des châles de coloris flammés. Les soies peintes par Trystram deviennent, elles, coussins carrés, panneaux muraux ou abat-jour (à partir de 85 F), montés sur des pieds de lampes créés par Jacques Gautier, en résine incrustée d'émaux.

Des bougies de cire, faites à la main, se plantent dans des gros bougeoirs de bois tourné. Pour un petit cadeau d'amitié, un sachet de tisane de Provence est glissé dans une enveloppe tricotée, 20 F. Venus du bout du monde, voici des coussins brodés, en Côte-d'Ivoire, de scènes de village, et, de Pondichéry (très exactement de l'Ashram de Shri-Aurobindo), des tissus imprimés présentés en mouchoirs, foulards et panneaux muraux. Un coin de la boutique est réservé à de longues tenues « saut-du-lit » — qui iront parfaitement aussi pour des soirées paisibles, — simples de formes, mais qui constituent l'un des bonheurs de Sophie à la maison. — J. A.

★ Les Bonheurs de Sophie, 58, rue de Bourgogne, 75007 Paris.



Mode

MAILLOTS EN HIVER

SANS atteindre le succès de l'exode estival, les vacances d'hiver marchent bien et se tournent plus volontiers vers les soleils exotiques et vers les bateaux de croisières, encore que celles-ci aient acquis une clientèle restreinte mais fidèle. Les expéditions sportives — safari photo ou chasse — requièrent un équipement spécifique, qu'on trouve aisément à Paris.

Si la majorité des touristes de l'hiver se contentent généralement d'excursions se suffisant de lunettes de soleil et des chaussures de marche, légères et confortables, l'impératif de bagages ne dépassant pas 20 kilos demeure constant, d'où le succès des légers ensembles lavables, des costumes non doublés pour hommes, des tricots et des chemisettes pour le couple. Et un maillot de bain, les hôtels maghrébins et les clubs africains comprenant tous une piscine ou le sable d'une plage.

Parmi les spécialistes de vêtements tropicaux, M. Manuel offre un choix de cotons classiques, au masculin comme au féminin, qui conviendront aux chasseurs d'images comme aux adeptes de l'« après-safari », tenues de dîner un peu habillées, et robes qu'on pourra reporter plus tard sur la Côte d'Azur.

Franck & Fils prévoit une augmentation d'environ 10 % en maillots de bain et tenues de croisière, à telle enseigne que les vitrines de ski de printemps présentent aussi des éléments de plage, en teintes claires. Et comme les stations de sports d'hiver se sont mises elles aussi à la piscine, on y voit les nouveaux maillots destinés aux femmes qui aiment nager en une-pièce comme à celles qui souhaitent bronzer discrètement. Les deux-pièces se coordonneront avec des robes aux imprimés chatoyants.

Les Galeries Lafayette mettent en place les premiers maillots de bain, les longues robes en éponge et les accessoires de croisière. *Au Printemps*, les maillots et les modèles de plage viennent d'être rassemblés dans une boutique « Soleil exotique ». Un tour d'horizon de ce que sera la mode estivale : des deux-pièces, des soutiens-gorge assortis à des paréos, un grand choix de cafetans, des accessoires noir et or (dont des visières en coton enduit), des sandales et des sacs.

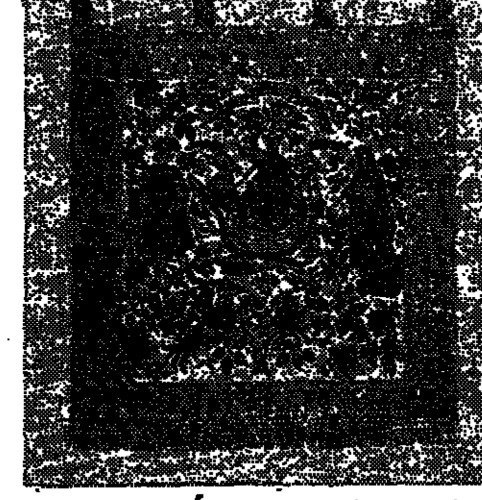
Les Trois Quartiers développent leurs ventes de maillots en hiver, avec une demande constante, débutant vers la mi-décembre. *Erès* reste l'une des boutiques les plus spécialisées dans les tenues de croisière entièrement coordonnées, vendues en éléments séparables, dans une palette variée de coloris exclusifs.

Ingrid Rouge, la subtile créatrice de *Candide*, oriente ses recherches vers des modèles qui deviennent tour à tour robes à danser ou robes d'intérieur, voire chemises de nuit, selon les accessoires. Les élégantes qui s'habillent ici portent, en effet, des fourreaux souples en biais, à grand volant soulignant un décolleté plongeant avec un boa en plumes d'autruche. Comme on utilise pour tous ces ensembles des tissus parfaitement lavables et séchant vite sur un cintre, elles deviennent idéales en voyage.

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ M. Manuel : 18, rue La Boétie Paris (8e).
★ Erès : 2, rue Tronchet, (8e).
★ Candide : 4, rue Miromesnil Paris (8e).





numismatique

BATTRE MONNAIE

LA numismatique nous a laissé, depuis son origine et, au fil des siècles, jusqu'à nos jours, un nombre impressionnant de chefs-d'œuvre artistiques. Quelles sont les techniques qui ont permis d'aboutir à des résultats aussi achevés sur une surface de métal aussi réduite ? Voilà une question qui est certainement au programme scolaire des faux-monnayeurs, mais qui n'est pas sans intérêt non plus pour le simple numismate collectionneur : lorsque l'on admire tantôt une épaisse monnaie d'argent grecque de très haut relief ; tantôt le fragile et mince disque d'or d'une monnaie gothique, tantôt le profil net et précis — un peu sec peut-être — d'un portrait néo-classique gravé sur une monnaie du dix-neuvième siècle, on pourrait être amené à imaginer des changements nombreux et importants dans la manière de frapper monnaie. On aurait tort : curieusement, en effet, l'histoire de la technique monétaire ne suit pas l'histoire de l'art monétaire. Autant ce dernier est varié, reflétant au travers des lieux et des âges l'évolution du goût et de l'esprit, autant la technique monétaire est immuable, quasi figée au cours des siècles : elle n'a subi en plus de deux millénaires d'existence que deux ou trois changements capitaux.

En quoi consiste donc la fabrication d'une monnaie ? Il s'agit d'imprimer sur les deux faces d'un disque de métal spécialement préparé — le flan — les empreintes de gravures exécutées sur deux matrices, les coins monétaires. La technique monétaire se divise donc en trois stades très différents : la préparation des coins et la frappe proprement dite. C'est surtout ce dernier aspect technique que nous tâcherons d'évoquer. La frappe utilise, comme son nom l'indique, la percussion comme moyen de transmission de l'énergie. Le monnayeur grec ou romain disposait d'un coin inférieur fiché dans un billot et d'un coin supérieur tenu à la main (directement, ou par l'intermédiaire de tenailles) : de sa main libre il tenait un marteau avec lequel il frappait sur le coin supérieur. Parfois les deux coins, inférieur et supérieur, étaient liés pour former un outil ayant l'aspect d'une tenaille : une fresque de Pompéi daté d'environ 80 avant Jésus-Christ représente des ouvriers monnayeurs — sous la forme d'amours ailés ! — battant monnaie à l'aide d'un marteau, d'une enclume et d'une tenaille à coins.

Schwab et son balancier

On s'est souvent demandé comment un procédé aussi rudimentaire permettait d'obtenir une quasi-perfection dans la frappe de pièces de l'épaisseur des sesterces de bronze romains ou des tétradrachmes d'argent grec. La réponse n'est pas simple, mais deux éléments sont sûrement à retenir : d'une part le génie des graveurs de coins dans l'Antiquité, d'autre part la préparation spéciale des flans de métal, qui, juste devant la frappe, étaient ramollis par chauffage.

Il est intéressant de signaler que si les coins étaient gravés à la perfection, ils n'en étaient pas pour autant très solides et pouvaient se briser rapidement au cours d'une émission. On regravait alors des coins au même type monétaire, mais la main ne redonnant jamais deux fois le même résultat, les pièces obtenues étaient légèrement différentes de celles issues des premiers coins : cela explique l'extraordinaire individualité — impensable de nos jours — des monnaies antiques, car les exemplaires que nous retrouvons ne proviennent que très rarement d'une même paire de coins. Quel charme alors pour le collectionneur que de suivre les changements de style, que d'arriver même à repérer les changements de graveur dans la production d'un atelier monétaire qui a fonctionné voilà plus de deux mille ans !

Au Moyen Age, la frappe au marteau demeure inchangée. Le coin inférieur s'appelle « pile » et le coin supérieur « trousseau », ce qui nous donne l'étymologie de l'expression « pile ou face », car, durant une certaine période, il fut de coutume de graver le portrait (face) sur le coin supérieur. A cette époque, les flans métalliques sont si minces que la gravure d'un côté de la monnaie (par exemple la croix, motif fréquent des revers) vient transparaître sur l'autre côté sous l'effet de la percussion. Les outils de monnayage, toujours très simples, sont attestés par de nombreuses sources iconographiques — les monnaies elles-mêmes, — comme ces deniers d'argent de Louis le Pieux ou de Charles le Gros du neuvième siècle représentant deux coins et deux marteaux, ou la sculpture avec un chapiteau du onzième siècle de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, où l'on voit un monnayeur à l'ouvrage. L'estampe enfin, et plus tardivement, avec de nombreuses gravures du seizième siècle représentant l'activité d'ateliers monétaires.

La première révolution technique survient enfin vers 1550, avec l'invention en Allemagne du balancier. C'est à Augsbourg qu'un orfèvre du nom de Marx Schwab met au point un procédé révolutionnaire de monnayage : le principe du balancier monétaire est simple : un bâti métallique comporte à son sommet un écrou dans lequel peut tourner une vis. Dans la tête de la vis est encastré un bras horizontal muni à ses extrémités de deux masses métalliques, c'est le balancier proprement dit. Sous la partie inférieure de la vis on présente le flan encastré dans les deux coins monétaires, puis on imprime un mouvement de rotation au balancier, ce mouvement fait descendre la vis jusqu'au moment où sa partie inférieure vient percuter le coin monétaire supérieur.

Ce procédé présentait non seulement l'avantage d'augmenter les cadences de production mais encore celui d'améliorer considérablement la qualité des pièces frappées : on pouvait enfin obtenir des monnaies au contour régulier qui ne seraient pas susceptibles d'être « rognées » par les fraudeurs.

La Monnaie du Moulin

Le roi de France Henri II, conscient de l'importance de cette découverte, envoya à Augsbourg une mission pour en négocier l'achat. Un nouvel atelier monétaire, La Monnaie du Moulin fut alors installé à Paris sous la direction d'Aubin Olivier. Ce dernier réalisa des frappes de qualité exceptionnelle, grâce à sa propre maîtrise technique et grâce au talent du graveur génial Marc Bechot. Mais la supériorité même des résultats obtenus suscita la jalousie de l'ancienne Monnaie de Paris, qui, après des années de lutte, finit par l'emporter. La Monnaie du moulin, créée en 1551, disparut presque complètement en 1585, époque à laquelle elle fut condamnée à ne frapper que des pièces de plaisir, des jetons, des médailles et des pièces de cuivre.

Il fallut attendre Jean Warin pour que triomphe à nouveau, et cette fois définitivement, le balancier. Ce grand artiste graveur et monnayeur, assura la suprématie de la frappe au balancier sur la frappe au marteau et fit entrer, en 1660 (plus de cent ans après leur invention !), les balanciers à la Monnaie de Paris.

La dernière révolution technique à affecter la frappe monétaire fut le remplacement de l'énergie humaine utilisée à mettre en œuvre le balancier par l'énergie de machines à vapeur, puis par l'énergie électrique. Cette révolution fut, en fait, une évolution qui, depuis 1861 jusqu'à nos jours, fit apparaître successivement le « balancier à friction » mû par un moteur à vapeur, puis par un moteur électrique et, enfin, la presse hydraulique à vis, dernière née d'une technologie qui repose toujours sur la percussion des coins monétaires par une vis, tout comme au seizième siècle.

Si l'histoire se répète et si nous voulons jouer à la « numismatique-fiction », on peut penser qu'il nous faudra peut-être attendre encore mille cinq cents ans pour trouver une nouvelle technique de frappe, puisque la frappe à la vie existe seulement depuis un demi-millénaire et que la frappe au marteau a duré environ deux mille ans. Les numismates d'après-demain le verront bien... si la monnaie existe encore...

ALAIN WEIL.

Jeux

échecs — N° 691

ANATOLY KARPOV SOUVERAIN

(44e CHAMPIONNAT DE L'U.R.S.S.)
Moscou, décembre 1976
Blancs : R. VAGANYAN
Noirs : A. KARPOV
Défense ouest-indienne

1. d4	Cf6	27. Tg1 (q)	Tg8
2. ç4	é6	28. Fh3	Dh7! (r)
3. Cf3	b6	29. Th1	Tb6! (s)
4. g3	Fb7	30. Fg2	Cç7! (t)
5. Fg2	Fé7	31. b4	Cé8
6. 0-0	0-0	32. bxç5	hxç5 (u)
7. Cç3	Cé4 (a)	33. Th-b1	Rf8
8. Dç2 (b)		34. Cé3	Tg7
	Cxç3 (ç)	35. Tb2	Dg6 (v)
9. Dxç3 (d)	ç5 (é)	36. Cf1	hxg3+
10. Td1 (f)	d6 (g)	37. hxg3	Th-b7
11. b3 (h)	Ff6 (i)	38. Ta-b1	Té7
12. Fb2	Dé7 (j)	39. Tb3 (w)	Th-g7
13. Dç2 (k)	Cç6	40. Db2	Cf6
14. é4	g6? (l)	41. Rg1	Th7! (x)
15. d5	Cb4	42. Té1 (y)	Fa6!
16. Fxf6	Dxf6	43. Tb8+	Rf7
17. Dd2	é5	44. Dç3	Cg4!
18. a3	Cç6	45. Td8 (z)	Th6!
19. Cé1	Dg7	46. Cé3 (aa)	Cxé3
20. Cd3	f5 (m)	47. Txé3	Dg4! (ab)
21. éxf5	gxf5	48. Ff1	Dh5!
22. f4	é4	49. Rf2	Dh1!
23. Cé1 (n)	Tf6	50. Th8	Th2+
24. Dç3	h5! (o)	51. Ré1	Dg1! (aç)
25. Cç2 (p)	Rf7	52. Té2	Th1
26. Rf2	h4!	53. Tf2	é3
		54. abandon (ad)	

NOTES

a) La principale continuation des Noirs, supérieure à 7..., d5 ; 8. Cé5, Dç8 (et non 8..., ç6 ; 9. é4 ! ni 8..., Cb-d7 ; 9. çXd5, éXd5 ; 10. Da4 ! ni 8..., Cé4 ; 9. çXd5, éXd5 ; 10. CXé4, dXé4 ; 11. Dç2, f5 ; 12. Fé3, Ca6 ; 13. Ta-ç1) ; 9. çXd5 !, éXd5 ; 10. Fg5, ç6 ; 11. Ta-ç1 comme à 7..., Dç8 ; 8. b3, d5 ; 9. çXd5, éXd5 ; 10. Fb2, Cb-d7 ; 11. Tç1, Dd8 ; 12. Cé5. A déconseiller est 7..., ç5 à cause de 8. d5 !

b) Les lignes de jeu 8. CXé4, FXé4 ; 9. Cé1, FXg2 ; 10. CXg2, d5 et 8. Fd2, d5 ont une tendance égalisatrice.

c) Si 8..., f5 est peu recommandable à cause de 9. Cé5 !, par contre, la suite peu jouée 8..., d5 paraît acceptable : 9. çXd5, CXç3 ! ; 10. DXç3, FXd5 ; 11. Ff4, ç5 ou 9. CXé4, dXé4 ; 10. Cd2, f5 ; 11. é3, Cd7 ; 12. f3, éXf3 ; 13. FXf3, FXf3 ; 14. CXf3, ç5 avec égalité.

d) Le piège 9. Cg5 est ici réfuté par 9..., CXé2+ ! Reprendre avec le pion semble insuffisant : 9. bXç3, f5 ; 10. d5, Dç8 ; 11. Cd4, ç5 ! ; 12. Cb3 (ou 12. Cb5, a6 ; 13. Ca3, éXd5 ; 14. çXd5, b5 !), d6 ; 15. é4, éXd5 ; 16. çXd5, fXé4 ; 17. FXé4, Dh3 !

e) Bien des continuations sont à la disposition des Noirs : 9..., f5 ; 9..., Fé4 ; 9..., Dç8 ; 9..., d6 ; 9..., d5 et le coup du texte.

f) Sur 10. Fé3 les Noirs égalisent par 10..., Ff6 ; 11. Tf-d1, FXf3 ; 12. FXf3, Cç6 ; 13. FXç6, dXç6 ; 14. Dd3, çXd4 ; 15. FXd4, ç5 comme dans la partie Tahl - Kortschnoi, match de 1968. De même, sur 10. b3, Ff6 ; 11. Fb2, çXd4 ; 12. CXd4, FXg2 ; 13. RXg2, Cç6.

g) 10..., d5 semble risqué à cause de 11. dXç5 suivi de 12. çXd5 ! Après 10..., Ff6 ; 11. Dd3, Cç6 ; 12. dXç5, bXç5 ; 13. DXd7, Db6 ; 14. Ff4!, Ta-d8 ; 15. Dç7, TXd1+ ; 16. TXd1, DXb2 ; 17. Cg5 ! les Noirs ont une situation difficile (Tahl-Kortschnoi, match de 1968).

h) Ou bien 11. Dç2, Cb-d7 ; 12. Cg5 (ou aussi 12. b3 et 13. Fb2), FXg5 ; 13. FXb7, Tb8 ; 14. FXg5, DXg5 ; 15. Fç6, Dé7 (Ivkov - Parma, 1964). A considérer est la pression sur le pion d6 exercée par 11. Ff4, Cb-d7 ; 12. dXç5, CXç5, selon Thal.

i) Quelques rondes précédentes, le champion du monde joua contre Petrossian 11..., Cd7 et tomba dans une fin de partie inférieure après 12. Fb2, Cf6 ; 13. d5, é5 ; 14. CXé5 !, dXé5 ; 15. d6 !, FXg2 ; 16. DXé5 !, Té8 ; 17. dXé7, DXé7 ; 18. DXé7, TXé7 ; 19. RXg2, TXé2 ; 20. FXf6, gXf6 ; 21. Td7 ! Une longue et pénible défense lui permit in extremis d'obtenir la nullité (cf. n° 688). Cette expérience lui ayant servi de leçon, il adopte ici la suite la plus simple.

j) Echanger sur d4 serait fautif en raison de la faiblesse du pion d6.

k) Ou 13. Dd2, Ca5 avec un jeu commode pour les Noirs (Ivkov-Kortschnoi, Olympiade de 1968).

l) En fin connaisseur, Karpov choisit la stratégie la plus subtile, le plan résultant de l'avance 14..., é5 présentant des inconvénients, comme le montre la partie Polugaievsky-Gulko du même championnat : 15. d5 !, Cd4 : 16. FXd4 !, çXd4 ; 17. Fh3, g6 ; 18. a4, Fg7 ; 19. a5 !, bXa5 ; 20. TXa5, f5 ; 21. Cd2, Fç8 ; 22. ç5 !, fXé4 ; 23. FXç8, TaXç8 ; 24. CXé4, dXç5 ; 25. d6 !, Df7 ; 26. Dç4 !, DXç4 ; 27. bXç4, Tf-d8 ; 28. TXa7, Tç6 ; 29. Tb1, TçXd6 ; 30. CXd6, TXd6 ; 31. Tb8+, et les Blancs gagnèrent la finale.

m) L'avenir de la partie qui s'engage, à l'issue de la phase initiale, après la fermeture du centre, est clairement dessiné : suivant la transformation du jeu en est - indienne, les Noirs doivent tenter de passer sur l'aile - R ; les lois de l'équilibre des forces impliquent que les Blancs prennent l'initiative sur l'aile - D.

n) Le C doit revenir en bloqueur sur é3 via ç2.

o) Le signal de l'attaque.

p) Le blocage 25. b4 demandait du sang-froid : par exemple, 25..., Rh7 ; 26. Rf2, Tg8 ; 27. Td-ç1!, Tg6 ; 28. DXg7+, Tg6Xg7 ; 29. Tç3 et 30. Fb3.

q) Et non 27. gXh4?, Dh6!.

r) Menace 29..., hXg3+.

s) Les Noirs ont progressé rapidement. Devant la menace 30..., gXh3+, le P blanc doit réintégrer la case g2, puisque 30. Rg2 échoue à cause de 30..., gXh3 ; 31. hXg3, Th8!!.

t) Dans cette position complexe les Noirs rapatrient leur C hors jeu sur l'aile D pour lui faire gagner la case g4, via é8-f6, d'où il dominera l'aile -R tout en s'opposant au C blanc bloqueur sur é3!. Une stratégie « à la Nimzovitch » qui, cependant, exige le calcul précis des possibilités de contre-attaque des Blancs sur la colonne b.

u) Et non 32..., dXç5?, qui céderait la case é5.

v) Menace toujours 36..., hXg3+.

w) Et non 39. Cé3, Th-g7 ; 40. Cf1, é3+!.

x) Les Blancs ont évité le pire jusqu'à l'ajournement, mais leur position reste stratégiquement perdante. Au lieu de se lancer dans des complications troubles, comme 41..., Fa6 ; 42. Tb8+, Rf7 ; 43. Td8!, FXç4 ; 44. TXd6, FXd5 ; 45. Cé3!, Fé6 ; 46. Dç3!, Karpov poursuit méthodiquement son plan de contrôle de la colonne h et d'entrée au moment opportun du C sur g4.

y) Voici qui sonne déjà la retraite mais sur 42. Cé3, Fa6! laissait les Blancs en zugzwang (et non 42..., DXg3? ; 43. DXf6+) : 43. Tb8+, Rf7 ; 44. Df2, Cg4 ; 45. CXg4, DXg4 menaçant 46..., Dh5 et 46..., FXç4.

z) Si 45. Cé3, CXé3 ; 46. TXé3, Dh5.

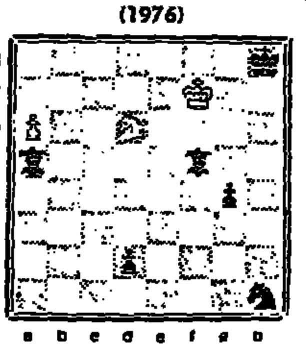
aa) En zugzwang total. Si 46. Th8, TXh8 ; 47. DXh8, FXç4. L'échange du C bloqueur ôte au R blanc son seul défenseur.

ab) Menace 48..., Dd1+ ; 49. Té1, Dd4+.

ac) La remarquable infiltration de la D règle rapidement ce long combat positionnel. Entre autres menaces, surgit 52..., FXç4.

ad) Si 54. Tf3, é3. Dans cette position désespérée, les Blancs perdent à la pendule. Une magnifique partie du champion du monde, vainqueur de ce championnat de l'U.R.S.S.

ETUDE
L. MITROPHANOV ET E. POGOSSIANTZ (1976)



BLANCS (3) : Rf7, Cd6, Pa6.
NOIRS (6) : Rh8, Fa5 et f5, Ch1, Pd2 et g4.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 690
V. DOGLOV, 1974
(Blancs : Ra2, Da1, Fb5, Ph4. Noirs : Rb7, Dh8, Pa4, Pa5. Le joueur qui a le trait gagne.)

1. Fg6+!, Rg8 ; 2. Ff7+, Rh7 ; 3. Db1+, Rg7 ; 4. Db2+, Rh7 ; 5. Fg6+!, Rg8 ; 6. Db8+, Rg7 ; 7. Dé5+, Rg8 ; 8. Dé6+, Rg7 ; 9. Df7+, Rh6 ; 10. Fd3! (et non 10. Fé4?, Dg7 ; 11. Df4+, Rh5 ; 12. Ff3+, Rg6 ; 13. Dxa4, Df7+ nulle). Dg7 ; 11. Df4+, Rh5 ; 12. Fé2+, Rg6 ; 13. DXa4, et les Blancs gagnent.

La position étant symétrique, les Noirs, avec le trait, gagneraient de la même manière par 1... Fb3+!

CLAUDE LEMOINE.

LES QUARTS DE FINALE DU TOURNOI DES CANDIDATS

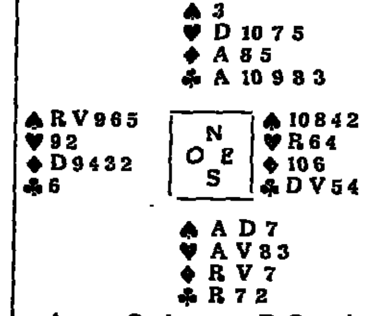
L'ancien champion du monde Robert Fischer a renoncé à entreprendre la reconquête de son titre. Il n'a, en effet, pas confirmé avant le 1er janvier, date limite, sa participation au Tournoi des candidats. C'est le Soviétique Boris Spasski qui prendra sa place.

Les quarts de finale du Tournoi des candidats, qui désignera le challenger du champion du monde, le Soviétique Anatole Karpov, doivent être disputés avant le 1er avril prochain. Ils opposeront les Soviétiques Kortchnoi (actuellement réfugié aux Pays-Bas) et Petrossian, le Danois Larsen et le Hongrois Portisch, le Soviétique Polugajevski et le Brésilien Mecking, le Soviétique Spasski et le Tchécoslovaque Hort.

bridge — N° 688

ASSURANCE SUR LE MORT

Il fallait bien manier la couleur du mort pour trouver la façon d'assurer ce chelem qui avait été chuté à la table. Cachez soigneusement les mains d'Est et d'Ouest.



Nord : ♠ 3 / ♥ D 10 7 5 / ♦ A 8 5 / ♣ A 10 9 8 3
Ouest : ♠ R V 9 6 5 / ♥ 9 2 / ♦ D 9 4 3 2 / ♣ 6
Est : ♠ 10 8 4 2 / ♥ R 6 4 / ♦ 10 6 / ♣ D V 5 4
Sud : ♠ A D 7 / ♥ A V 8 3 / ♦ R V 7 / ♣ R 7 2

Ann. : S. donneur. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	2 ♣	passe
3 ♥	passe	6 ♥	passe...

Ouest entame son doubleton à cœur et, au troisième tour d'atout, Est fournit le roi que Sud prend de l'as. *Comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Cette donne est un excellent exercice, car, après le troisième coup d'atout, le chelem est sur table *contre toute distribution !*

Voici la solution de Brun : le déclarant doit monter au mort par l'as de carreau et jouer le 10 de trèfle afin... d'assurer le contrat !

Si Est fournit un honneur, Sud prend et ne donne plus qu'un trèfle.

Si Est ne fournit pas, Sud prend avec le roi de trèfle et rejoue trèfle. Ouest doit mettre le valet de trèfle pris par l'as. Il suffit alors de rejouer le 10 de trèfle pour affranchir les trèfles.

Si Est fournit petit, Sud fait la double impasse et le chelem est gagné si elle réussit. Cependant, si Ouest prend, il est en main, et tout ce qu'il jouera donnera le contrat, notamment trèfle, car tous les trèfles s'affranchiront. (Si au contraire, Ouest choisit de contre-attaquer pique ou carreau, il livrera une levée, et le déclarant trouvera la douzième levée en coupant un trèfle s'ils sont 4-1).

« *En fait*, précise P. Brun, *le déclarant a été tenté, après l'entame, de couper deux piques avant de faire tomber le roi de cœur, sans se rendre compte que ces deux coupes étaient inutiles en cas de bon partage à trèfle et rendaient le chelem infaisable en cas de mauvais partage.* »

UN ÉTONNANT MESSAGE

Le jeu de défense est un jeu d'équipe, et le meilleur joueur sera souvent celui qui facilitera la tâche du partenaire, comme dans cette donne présentée par l'expert anglais Kelsey.

Nord : ♠ A / ♥ A D V 9 7 4 3 / ♦ 6 / ♣ D 9 6 4
Ouest : ♠ 5 3 2 / ♥ 10 6 5 / ♦ D 10 9 5 2 / ♣ V 7
Est : ♠ 7 4 / ♥ R 8 / ♦ A 8 7 4 / ♣ A R 10 5 2
Sud : ♠ R D V 10 9 8 6 / ♥ 2 / ♦ R V 3 / ♣ 8 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 ♥	2 ♣	4 ♠...

Ouest entame le valet de trèfle pour la dame du mort. Est fournit le roi, puis il tire l'as de trèfle et rejoue le 2 de trèfle que Sud coupe avec le valet de pique. *Quelle défense peut faire chuter* ce contrat de QUATRE PIQUES *et comment Ouest peut-il l'indiquer à son partenaire ?*

Note sur les enchères :

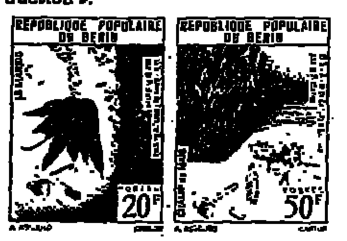
La main de Nord est trop belle avec deux as pour ouvrir de « 4 ♥ », et elle est un peu faible en points d'honneur pour ouvrir de « 2 ♥ ». Il est donc correct d'ouvrir de « 1 ♥ », et il est également normal de dire « 2 ♣ » car, sans soutien dans la couleur la plus chère (pique), Est ne peut faire un contre d'appel. Quant au saut à « 4 ♠ », il garantit une couleur de 7 ou 8 cartes affranchies sans valeur importante à côté.

PHILIPPE BRUGNON.

philatélie — N° 1 467

BENIN : Campagne pour la production.

Une série composée de quatre figures postales a été émise par les postes de la République populaire du Bénin, titrée « 1976 - Année de campagne nationale pour la production ».



20 F. C.F.A. : le manioc.
50 F. : champ de maïs.



60 F. : champ de cacao.
150 F. : champ de coton.

Les maquettes de 20, 50 et 150 F. sont de A. Assouto et le 60 F. de L. Djossou. Impression en offset par Cartor S. A.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 31650 Saint-Orens-de-Gameville (mairie), les 19 et 20 février 1977. — Journées philatéliques.

FRANCE : « Régions » Franche-Comté.

Le premier timbre de l'année est dédié à la Franche-Comté, dont la maquette est due à J.-L. Castellano. Vente générale le 10 janvier.

2,10 francs, bleu, turquoise et jaune.

Impression taille-douce ; Ateliers du Timbre de France.

La gravure a été réalisée par Cécile Guillame.

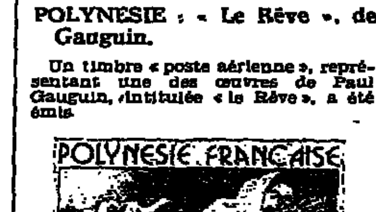
La mise en vente anticipée :

— Les 8 et 9 janvier, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert salle Proudhon, place Granvelle, à Besançon. — Oblitération « premier jour ».

— Le 8 janvier, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Besançon R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

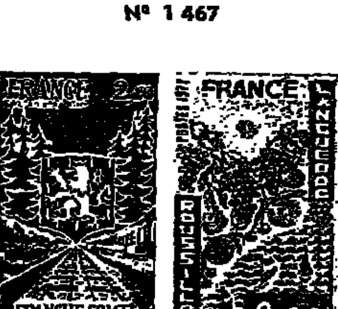
POLYNESIE : « Le Rêve », de Gauguin.

Un timbre « poste aérienne », représentant une des œuvres de Paul Gauguin, intitulée « le Rêve », a été émis.



50 F C.F.P., polychrome

Impression hélio ; Atelier du Timbre de France.





FRANCE : « Régions » Languedoc-Roussillon.

Dans la série des « Régions », le deuxième timbre de l'année sera consacré à la région Languedoc-Roussillon, dont la maquette, choisie par concours, est de Maurice Gros.

2,50 francs, orangé, rouge, bleu azur et bleu foncé.

Impression hélio ; Atelier du Timbre de France.

Vente générale le 17 janvier.

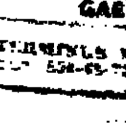
La mise en vente anticipée :

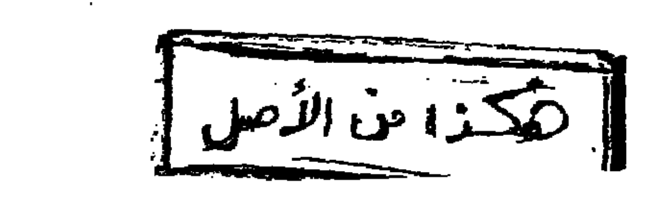
— Les 15 et 16 janvier, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé dans la salle des Pas perdus de l'hôtel de ville de Montpellier. — Oblitération « premier jour ».

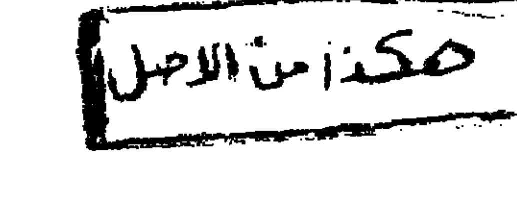
— Le 15 janvier, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Montpellier R.P. et au guichet philatélique de Montpellier - AGEBP. — Boîte aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

● *A Montpellier, au Polygone, du 15 au 17 janvier, se tiendra une exposition à l'occasion de la mise en vente « premier jour » du timbre « Régions » Languedoc-Roussillon.*

ADALBERT VITALYOS.







Plaisirs de la table

EN VOYAGE

AINSI Hubert, le fromager de la rue Vignon, devenu cuisinier par amour (de la cuisine !), a-t-il pris la demi-clef des champs. La demie car il a gardé son *Bistro* (30, place du Marché-Saint-Honoré, tél. : 260-03-00) où il vient deux jours par semaine constater que son second l'égale parfaitement dans la réalisation de ses spécialités. Et parce que, se mettant au vert, il a ouvert à Nantua l'*Hostellerie du Château de Pradon* (tél. 440). On retrouve à sa carte (et ce n'est pas sans bouleverser les gourmets du quartier habitués à la grasse cuisine crémée de l'Ain, traditionnelle et invariable) les salades plus ou moins folles, les saint-jacques à la nage, les feuilletés légers admirables (au roquefort, aux écrevisses, aux artichauts et pignons), le sabayon de daurade au poivre bouilli, le ragoût fin fermier à la façon de Guérard. Bref, un enchantement. Et lorsque les chambres seront aménagées, un futur Relais de Campagne de qualité.

Restons dans le secteur ou presque. A Saint-Julien-en-Genevois (près de Genève) *la Diligence* est une maison dont j'avais beaucoup entendu parler. Et certes Robert Favre est un bon cuisinier qui le serait meilleur encore s'il se débarrassait des copies. Tout ou presque est ici « à la manière » de » Guérard, Bocuse, Lacombe et de reste bien préparé... lorsqu'on ne fait pas trop appel aux sauces et à la crème. La salle, en sous-sol et obscure (la manie atteint à présent nos campagnes !), est agréable. La patronne plus encore. Les prix moins (il y a un menu à 80 F et un à 120 F, ce qui, pour les Helvètes venus en voisins, ne compte pas !).

J'ai noté sur la carte un caneton à la menthe sauvage en saison qui doit être « sublime ». Un loup aux algues qui devrait l'être... s'il n'était loup ! Un foie de veau à la moutarde. Remarquables desserts (le grand dessert est à 25 F) et belle cave. Mais n'est-il pas un peu bien ridicule de proposer, sur commande, la « soupe V.G.E. » ?

Filets de sole aux pamplemousses

Signalée par une lectrice, cette maison bretonne m'a tenté. Il s'agit de l'*Escu de Runfao* à Rennes (5, rue du Chapitre, tél. : 30-95-75, fermé le dimanche). M. Granville, en cuisine, a satisfait l'envoyé qu'incognito j'avais convié à essuyer les plâtres, avec la salade de Saint-Jacques crue, le bar au chou cuit à la vapeur et une salade aux peaux de canard. Pour desserts, le sorbet au cacao et des pruneaux au thé. Si M. Granville se cherche encore un peu (le « Kléber », signalons-le, l'a trouvé l'an dernier), du moins se cherche-t-il dans la bonne direction.

Faut-il en dire autant de M. Robert Bardot (*le Flambard*, 79, rue d'Angleterre à Lille, tél. : 51-00-06) ? Sa carte propose certes un blanc de turbotin aux chicons et un ragoût de filets de sole aux pamplemousses mais aussi l'omelette norvégienne et les crêpes Suzette (le sont-elles vraiment ?). C'est en tout cas une bonne adresse pour les « classiques ».

Mais je voudrais vous parler aussi d'Annie Desvignes. C'est un peu grâce à elle qu'est née l'A.R.C. En effet, si la Société des cuisiniers n'avait pas refusé d'admettre cette cuisinière, je n'aurais peut-être pas eu l'idée de demander aux dames d'A.R.C. de se manifester. Donc, Annie Desvignes cuisine à *la Tour du Roy* (45, rue du Général-Leclerc à Vervins, tél. 98-00-11, fermé le mardi). Vieux manoir flanqué de tours avec quelques chambres de grand confort.

Aux fourneaux Annie, qui débuta avec sa maman en l'*Auberge fleurie* de Sars-Poteries, puis alla apprendre avec Raymond Oliver et, tout récemment, chez Claude Peyrot (du *Vivarois*). C'est dire qu'elle ignore ce qu'est un « fond » (c'est peut-être pour ça que les chefs la méprisent ?), fait son marché et respecte les produits régionaux.

A sa carte, du lapin au cidre de Thiérache, un bar au beurre nantais, des escargots à sa façon, etc. Vous la retrouverez après ses vacances dès le 15 février.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Le Cerest (*) a fait éditer une carte de vœux*. La couverture en est la reproduction d'un menu du banquet offert au président de la République, le 1er août 1897, par la ville de Valence. Il y a quatre-vingts ans donc on servit : bouchées à la Lucullus ; saumon ; filet de bœuf Périgord ; galantine de dinde truffée ; fonds d'artichauts veloutés ; volaille de Bresse ; rocher de glace ; pièce montée ; dessert. Le tout arrosé des grands vins des côtes du Rhône. Il y a, on le voit, quelque progrès de ce côté à l'Elysée.

Mais cela ne vaut quand même pas le récent menu du repas offert par Edgar Faure : caviar et pot-au-feu. Surtout lorsque l'on sait qu'il s'agissait du pot-au-feu Dodin-Bouffant en vessie de Raymond Oliver !

(*) Centre international d'études et de recherches pour la restauration et le tourisme.

● *Le pain se conserve plus frais dans le bois.* Les huches à pain de nos grands-mères avaient du bon. *Poilâne* vend à ses clients une mini-huche en bois d'orme, avec couteau à pain et dans laquelle son pain au levain et au feu de bois se conserve, jusqu'aux miettes, merveilleusement.

● *Dans le dernier numéro d'Amphitryon*, Jacques Morlaine constate amèrement la dégradation des prestations de cuisine sur les lignes ferroviaires. Les voitures-restaurants remplacées par le « Rail Service » avec un vin (si l'on peut écrire) de Charenton pire que de Bercy ! Je dois ajouter que l'on a supprimé la voiture-restaurant et bar-salon du Train bleu pour une simple voiture, décrochée à Dijon, où ma dernière expérience est un infâme saumon sous cellophane (24 F tout de même !).

● *Bernachon, le grand chocolatier de Lyon*, sur ma remarque que l'on ne trouvait guère en France de chocolat à la cannelle, courant en Espagne, vient de mettre au point un « cinghalais » absolument délicieux (mais à consommer dans les quinze jours).

L. R.

HUMEURS

Je ne sais qui a fait, pour Lanvin, ce petit guide des restaurants de Paris s'arrogeant le droit de distribuer des étoiles, mais il est d'un ridicule achevé. On y voit classés de même façon le Véfour *et un bistrot honnête des Halles ; on y voit le* Restaurant du Marché *(qui le mérite), mais la bonne Georgette Bescat* (Lous Landès) *n'y figure point (et c'est Massia, lui-même, du* Restaurant du Marché, *qui s'en indigne !). On y voit* Régine *au niveau de* Lasserre, *et* l'Archestrate *a celui de* Maxim's. *Cela ne donne pas envie d'aller acheter ses cravates chez Lanvin.*

Dès son ouverture, mes confrères furent enthousiastes quant à ce restaurant du Marais : les Roseaux.

Pour moi, je l'avais trouvé médiocre. Las ! Depuis, le chef s'en est allé.

Un spécialiste du marketing et un banquier se sont, paraît-il, associés pour ouvrir, rue La Boëtie, la Saladière. *Cuisine et décor n'y ont aucun intérêt. Pardon, la « tarte maison » est excellente, écrit un confrère ! C'est peut-être parce qu'elle venait hier de l'excellente* Boulangerie Saint-Philippe, *puis, aujourd'hui, je crois, de chez* Dalloyau. *A propos, n'y a-t-il pas une loi pour punir les fausses appellations ?*

L. R.

Sports

La pépinière de la Villa Primrose

DE tous les clubs sportifs de France et de Navarre, le plus riche d'histoire est sans doute la Villa Primrose de Bordeaux. Fondée en 1897 par E. Lawton, le marquis du Vivier et Albert de Luze, la Société athlétique installa ses terrains de sport dans le parc de la villa *Primrose* (dont le nom s'épèle à l'anglaise, sans doute en réminiscence du jeu de paume des lointains Plantagenêts !). Ces terrains, ainsi que la villa elle-même transformée en club-house dans le style du tir aux pigeons du bois de Boulogne, étaient loués à la famille Ballaresque (qui est toujours propriétaire des lieux, sis 81, rue Jules-Ferry, à Caudéran).

On y pratiquait le tennis, le hockey sur gazon, le football, et... le bridge. Mais c'est le tennis qui, sur la dizaine, puis sur la quinzaine de courts, devint le sport vedette avec ses champions : Lawton, Le Coq de Kerlan, Lequellec, Blanchy, Samazeuilh, ces deux derniers devenant brillants champions de France et « daviscupmen » au lendemain de la première guerre, performance peu banale pour des joueurs de club.

Aujourd'hui, la Villa Primrose, présidée par Daniel Lawton et forte de mille cinq cents membres, continue la tradition du cercle de familles sportives.

Les plus beaux fleurons du grand club bordelais demeurent les Jauffret. André Jauffret, le père, qui fut président de la Ligue de Guyenne, était classé à 0, la mère, née Marguerite Carde, étant elle-même bonne joueuse du club. Des cinq Jauffret actuellement sur les listes du classement officiel de la Fédération, François (trente-quatre ans) est le numéro un français — qui dit mieux ?, — Jean-Paul (quarante-cinq ans) et Pierre (trente-neuf ans) sont ex-première série Marc (trente-cinq ans) est classé à 0 et Christine, épouse Guillard, est classée à 15/2. La seule de la tribu à être non classée, encore que sachant fort bien se tenir sur un court, est Marie-Thérèse, épouse Courteau...

Et ce n'est pas fini : ces six Jauffret ont produit seize garçons et filles qui disputent déjà pour la plupart les tournois benjamins, minimes ou cadets de Guyenne. Le blé en herbe pousse vite à la Villa Primrose...

OLIVIER MERLIN.

JUSTICE

Libres opinions

PEINE DE MORT, PEINE PERDUE

par JEAN TOULAT (*)

A TOULOUSE, deux condamnés à mort, Joseph Keller et Marcellin Homeich, attendent de savoir s'ils seront graciés. A Troyes, le 18 janvier, doit s'ouvrir le procès de Patrick Henry. A Douai, le 31 janvier, Jérôme Carrein, condamné à mort, sera à nouveau jugé, le premier jugement ayant été cassé

Avec de nombreux Français, je souhaite qu'intervienne, pour des cas semblables, une autre sanction que la mort. Et cela, pour six raisons.

— Le droit à la vie est l'un des droits fondamentaux reconnus à tout homme par la Déclaration universelle de 1948 (art. III). Le croyant ajoute, avec Ambroise Paré : « *Dieu seul est maître de vie et de mort.* »

— Une trentaine d'Etats dans le monde, du Mexique à Israël ont aboli la peine capitale. Parmi eux, tous ceux de l'Europe des Neuf, sauf la France et l'Irlande (qui n'a pas eu d'exécution depuis 1954)

Or, dans ces pays, « *il n'existe aucune preuve certaine que l'abolition ait provoqué une augmentation du taux de l'homicide ou que son rétablissement ait causé une diminution* ». Ainsi concluait, en 1953, en Grande-Bretagne, après quatre ans d'enquête, la commission royale.

Par la suite, le Parlement de Londres supprima la *dead penalty* en 1965, pour une période expérimentale de cinq ans ; en 1970, définitivement. Quand, en décembre 1975, sous la pression de l'opinion, apeurée par le terrorisme de l'IRA, la question revint aux Communes, les députés confirmèrent l'abolition par 361 voix contre 232. Rétablir le gibet, explique le ministre de l'Intérieur, rendrait les ravisseurs plus implacables encore.

— Une peine absolue supposerait une justice absolue. Or elle dépend d'un ensemble d'aléas : les convictions personnelles des jurés, la tête de brute ou d'innocent de l'accusé, l'éloquence de l'avocat le climat de l'opinion publique...

Le 3 novembre 1959, avec l'accord de la chancellerie, le même dossier authentique fut soumis, dans cinq villes différentes, à des jurys fictifs, mais composés selon les règles. Les verdicts ? Strasbourg : la mort. Lille : les travaux forcés à perpétuité. Poitiers : vingt ans de travaux forcés. Cherbourg et Versailles : la perpétuité. La peine capitale était une question de géographie.

Pire : la mort peut être donnée par erreur. En 1950, à Londres, Timothy Evans, accusé d'avoir assassiné sa femme et son bébé, fut pendu. En 1954, on découvrit le vrai coupable : son voisin de palier, John Christie.

— Laisser dans la législation un droit de tuer peut devenir une arme de terreur dans un régime autoritaire et même, en temps de crise, dans une démocratie. Le nazisme a guillotiné seize mille cinq cents personnes — entre autres méthodes d'élimination. En France, après la libération, plus de deux mille cinq cents citoyens furent condamnés à mort, pour des motifs politiques, par des tribunaux réguliers, sans parler des autres.

— Faux tranquillisant de l'opinion, la peine de mort risque d'être, pour les pouvoirs publics, un alibi qui les dispense des réformes profondes, capables de faire reculer le crime. Ce qu'il faut condamner à mort, c'est l'argent-roi, l'alcoolisme (90 % des cas de bourreaux d'enfants), le proxénétisme, la dissociation familiale, l'étalage de la violence, la prison-pourrissoir...

— Exécuter un homme est une forme de défaitisme. C'est nier ses possibilités d'évolution et de rachat. Souvent, celui qui est exécuté n'est plus celui qui a été condamné.

Qui pourrait affirmer que les quatre jeunes hommes, aujourd'hui menacés de l'irréparable, sont vraiment incapables de réhabilitation ?

De sa prison, celui qui va être jugé à Troyes m'écrivait, le 29 novembre dernier : « *Je ne me fais aucune illusion sur le verdict... Même une fois condamné à la peine capitale, mon moral ne sera pas altéré pour autant, la foi que j'ai acquise depuis dix mois — bien que j'aie encore beaucoup de choses à apprendre — est suffisamment grande pour que je fasse confiance à Dieu. Je m'en remets entièrement entre ses mains...* »

La parole est à ceux qui, à Toulouse, à Douai, à l'Elysée, ont la responsabilité de juger.

« En leur âme et conscience. »

(*) Prêtre et écrivain.

Un tournant dans l'enquête sur le meurtre de Jean de Broglie ?

Une lettre révélée, une conférence de presse ajournée. Enquête, contre-enquête. Quinze jours après l'assassinat, le vendredi 24 décembre, devant le 2 de la rue des Dardanelles à Paris (17e), de M. Jean de Broglie, neuf jours après que M. Michel Poniatowski eut déclaré, au cours d'une conférence de presse, que l'affaire était close, un élément nouveau, ou plutôt nouvellement communiqué, est venu, vendredi 7 janvier, prendre place dans le puzzle de Broglie. Elément inattendu.

Mlle Pascale de Varga, la fille de l'homme d'affaires accusé d'avoir commandité le meurtre de M. Jean de Broglie, devait parler, ce vendredi 7 janvier. Elle y a renoncé, reportant à une date ultérieure la conférence de presse prévue, et différant ainsi les révélations qu'elle entend faire pour disculper son père.

La police, elle, tenue par le secret de l'instruction, devait se taire. Elle a parlé, de manière officieuse, jeudi 6 janvier, en révélant l'existence d'une pièce essentielle trouvée au cours de l'enquête : une lettre en plusieurs exemplaires, « saisie chez les uns et les autres », *et qui constitue un document capital. Cette lettre, datant du début du mois de décembre 1976, et établie sur papier à en-tête de la société anonyme de la Reine Pédauque, fut adressée par M. de Ribemont à M. Jean de Broglie. Elle avait trait à l'assurance-vie contractée par M. de Broglie auprès de la B.N.P. après l'obtention du prêt de 4 millions de francs consenti par cette banque au mois de janvier 1975 à l'ancien ministre.*

Dans ce document, établi à la première personne, M. de Ribemont écrivait : « Comme je paie les primes du capital décès, si vous décédiez, les actions de la Reine Pédauque me seraient restituées et la dette se trouverait éteinte. Si vous êtes d'accord, envoyez-moi le double de cette lettre contresignée. »

Pour la police, qui affirme avoir trouvé, dès le début de l'enquête, un double de cette lettre contresignée par M. de Broglie, et l'avoir transmise dans le dossier actuellement soumis à M. Guy Flech, juge d'instruction, ce document est évidemment capital puisqu'il explique le mobile avancé depuis le début de l'affaire : l'intérêt financier.

En cas de décès de l'assuré, la somme importante restant due à la B.N.P. aurait été couverte par l'assurance, cependant que la S.A. Reine Pédauque, société dont M. de Ribemont et Mlle de Varga, servant de prête-nom à son père, se partageaient le capital, redevenait sans contrepartie financière, entièrement propriétaire des actions gagées, à titre privé, chez M. de Broglie.

Sur un tout autre plan, M. Guy Floch, qui n'a évidemment pas confirmé ou infirmé l'existence de ce document, a fait saisir à la douane centrale à Paris trente-quatre toiles de Pierre de Varga signées de son pseudonyme Vally, qu'il avait essayé d'expédier au Liechtenstein le 27 décembre, c'est-à-dire entre la date d'expiration de sa garde à vue dans les locaux de police et celle à laquelle il s'est présenté spontanément à la justice. Le receveur principal des douanes a été nommé séquestre de ces tableaux destinés à une exposition, dont le vernissage devait avoir lieu le 8 janvier à Vaduz. Sous le nom de Vally, M. de Varga est un peintre surréaliste ayant une certaine notoriété. Plusieurs de ses œuvres sont accrochées aux murs du restaurant de La Reine Pédauque. Le magistrat va charger deux experts d'examiner les tableaux saisis.

Portrait d'un « jongleur »

Le silence de Mlle Pascale de Varga — qui a renoncé à réunir la conférence de presse prévue pour ce vendredi 7 janvier — ne permettra pas encore d'éclairer certains aspects peu flatteurs de l'existence bien remplie et agitée de son père. « *Il est tout ce que vous voulez, un charlot dans les affaires, un jongleur mais pas un assassin* », a-t-elle déclaré à *France-Soir*. Mais s'il n'avait été qu'une bête de cirque, ses activités l'auraient-elles conduit si fréquemment dans les prétoires ?

Né le 21 mars 1920 à Budapest, en Hongrie, il entre en France en 1938, se fixe momentanément à Lyon, retourne dans son pays et en revient en octobre 1940. Après une inculpation pour vol, abus de confiance et recel consécutive à quelques malversations commises dans un centre d'accueil pour enfants du Cher, M. de Varga fait l'objet, le 6 juin 1942, d'un arrêté d'internement administratif en vertu du décret du 15 novembre 1939 relatif aux individus dangereux pour la sécurité publique. Mais il est libéré dans les jours suivants après intervention des autorités allemandes (sur réquisition, disent certains, de M. Jean Hérold-Paquis, éditorialiste à Radio-Paris)

Selon certains témoignages, il serait ensuite entré, sous le nom de Peter Fischer, dans les services de la Propaganda Staffel, à Bourges, et aurait profité de cette couverture pour se livrer à divers trafics, ce qui aurait motivé son arrestation et son transfert au camp de Compiègne, puis sa déportation à Neuengamme, le 17 juillet 1944. Mais M. de Varga a toujours prétendu que c'est son appartenance à la Résistance qui avait justifié de telles mesures, précisant qu'il avait servi successivement dans les réseaux « Phalanx », « Bir-Hakeim » et « Marco-Polo ». A ce titre, il reçu la croix de guerre et un diplôme de reconnaissance signé du général de Gaulle. Pourtant, quelques mois plus tard, en octobre 1946, il était inculpé pour atteinte à la sûreté extérieure en tant qu' « *agent actif de la Gestapo* ». L'affaire se termina par un non-lieu en janvier 1948.

C'est seulement le 11 avril 1962 que M. de Varga obtient la qualité de réfugié politique après avoir longtemps cherché à se faire naturaliser, essuyant des rejets successifs en 1949, 1952, 1955, avant de se voir refuser, en 1960, toute nouvelle constitution du dossier.

Première affaire premier passif

Les « affaires » le saisissent dès le retour de la paix. Certains résistants affirment qu'il a grugé de nombreux déportés désireux de toucher leurs pensions et indemnités. Après deux années passées dans quelques entreprises, il monte, en novembre 1949, sa première affaire : la S.A.R.L. la Dentelle plastique, qui sera mise en liquidation en 1952, laissant un passif de 13 millions de francs de l'époque. L'année suivante, il installe un cabinet de conseiller juridique qui voit son effectif passer en quelques mois d'une dactylo à quarante employés.

M. de Varga mène alors un train de vie fastueux et noue des relations dans le monde politique et judiciaire. Ses fréquentations ne sont certainement pas étrangères au fait qu'une procédure d'expulsion prise à son égard en 1954 soit rapportée quelques mois plus tard. De même, une interdiction de séjour dans la région parisienne lui ayant été notifiée, en janvier 1960 — après que la qualité de résident privilégié lui eut été retirée, — sera rapportée par la commission des réfugiés et apatrides au Conseil d'Etat. Actuellement, M. de Varga ne possède plus qu'un titre de résident temporaire renouvelable chaque année.

La Protection médicale routière, qu'il lance en 1961, vouée à la protection des usagers de la route et à la prévention des accidentés, vaut à M. de Varga de nouvelles complications en juin 1963, après le dépôt de nombreuses plaintes. Condamné à Paris, le 23 novembre 1965, à huit ans de prison, trois ans d'interdiction de séjour et 100 000 F d'amende, il voit sa peine confirmée en appel, mais bénéficie, le 16 avril 1968, d'une libération portant remise de peine pour raisons de santé (affections neurologiques, coronarite, arthrose cervicale, ulcère au duodénum, lésions rénales, etc.) Son interdiction de séjour en région parisienne et dans le Midi est levée pour la même raison.

Le 13 janvier 1967, la commission d'expulsion — devant laquelle il a déjà comparu en 1957, 1958, 1964 et 1966 — propose son expulsion du territoire français avec assignation à résidence, en raison de la qualité de réfugié. Mais, la décision notifiant l'expulsion (arrêté du 30 mai 1967), bien que confirmée par la commission de recours des réfugiés et apatrides, restera sans effet, officiellement pour raisons médicales.

M. de Varga va, dès lors, développer ses activités, prenant des participations — souvent indirectes, par le biais de membres de sa famille — dans de nombreuses sociétés. Politiquement, il passe pour favorable à l'extrême droite. Enfin il s'est retrouvé une douzaine de fois devant les tribunaux.

Le « jongleur » décrit par sa fille possède donc un rare talent.

JAMES SARAZIN.

« Sa mort m'émeut »

écrit le premier secrétaire du P.S.

Après les déclarations de M. Poniatowski sur l'affaire de Broglie, M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., écrit dans le dernier numéro de *l'Unité* :

« *Si ces gens sont coupables, pensais-je, ce n'est pas au ministre de la police d'en décider. Et je me souvenais d'une autre circonstance où, déjà, deux dignitaires du régime avaient mis une hâte indécente à tenter de tirer profit (politique) de l'assassinat d'un enfant.*

C'est dire combien j'approuve la note de la chancellerie que la presse diffuse ce matin et qui s'élève contre le grave manquement aux règles élémentaires du droit des gens dont s'est rendu coupable M. Poniatowski (même si je m'étonne de ne pas trouver au bas de cette protestation la signature du garde des Sceaux, M. Olivier Guichard, habile à dissimuler sa haute taille dans les fourrés de l'anonymat).

Bien qu'ayant siégé au Palais-Bourbon quatre législatures avec Jean de Broglie, je ne l'ai jamais approché. Je ne le connaissais que pour l'avoir entendu s'exprimer parfois à la tribune de l'Assemblée. Tout me séparait de cet orateur disert et sentencieux, dirigeant — il fut secrétaire général du parti des Indépendants — de l'un des deux grands partis de la majorité et membre de gouvernements que je n'avais cessé de combattre. Eh bien, sa mort m'émeut. Je ne sais ce qu'on découvrira demain sur lui et contre lui, puisque le mouvement du temps veut que, si l'assassin peut espérer des circonstances atténuantes, on les refuse à la victime. Mais ces amis qui se taisent ou bien qui se détournent, ce premier ministre qui se fait représenter aux obsèques par la casquette d'un préfet, ces trois ministres, élus de Normandie, qui s'esquivent pour ne pas se mouiller (l'échine ? Ah ! cette excuse du mauvais temps, messieurs Lecanuet, d'Ornano, Rufenacht !)...

Mourir en fait divers. Je n'imagine pas pire échec pour qui a rêvé que sa vie serait haute. Mort ratée, vie manquée. Ce corps sanglant et pitoyable, couché sur un trottoir un matin de décembre et qu'on pourrait pousser du pied, la balle qui l'a troué a déchiré bien autre chose qu'une aorte. Me revient en mémoire ce titre de Jouhandeau : « La faute plutôt que le scandale. »

● *M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche*, demande, dans une question écrite, au ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de lui exposer la doctrine de la chancellerie concernant les problèmes soulevés par le secret de l'instruction. Il souhaite connaître les mesures que M. Guichard compte prendre « *pour veiller à ce que les résultats des commissions rogatoires ne soient plus dévoilés par les services du ministère de l'intérieur, comme cela a pu se produire lors des récentes affaires, au détriment des règles du droit penal de l'information judiciaire et de la défense* ».

CORRESPONDANCE

L'assassinat du prince Paul de Broglie

A propos de l'assassinat du prince Jean de Broglie, M. Henri Temerson nous signale que l'arrière-grand-oncle du député, le prince Paul de Broglie, subit le même sort.

Né le 18 juin 1834 à Paris, polytechnicien (1353-1855), officier de marine (1855-1866), il eut soudain, la vocation. Elève du séminaire de Saint-Sulpice (1867-1870), il fut ordonné prêtre le 18 octobre 1870, dirigea le patronage Sainte-Anne de Charonne (1871-1873), exerça les fonctions d'aumônier de l'Ecole normale municipale et de l'Ecole J.-P. Say (1873-1880); fut professeur d'apologétique à l'Institut catholique de 1880 à sa mort, publia plusieurs ouvrages et attaqua le positivisme et les œuvres d'Ernest Renan.

Le 11 mai 1895, vers 10 h., il fut tué de cinq balles de revolver par une dévote, Mlle Maxence Amelot, âgée de quarante-neuf ans, modiste, connue comme folle et mystique.

FAITS ET JUGEMENTS

L'agence Tass et « le Canard enchaîné ».

Sous le titre « Ils ont étouffé le scandale », l'agence Tass a fait état, jeudi 6 janvier, de la décision de non-lieu dans l'affaire des écoutes du *Canard enchaîné*. L'agence soviétique, citée par l'A.F.P., affirme que l'affaire n'est pas unique et que « *l'écoute de communications téléphoniques des responsables politiques d'opposition, des dirigeants syndicaux et des journalistes était connue même auparavant* ». Tass rappelle les circonstances dans lesquelles l'affaire avait éclaté en 1973, soulignant qu'elle avait provoqué « *un bruyant scandale* » : « *L'opinion démocratique avait demandé la révocation du ministre de l'intérieur et l'ouverture d'une enquête.* »

De son côté le bureau exécutif du parti socialiste a déclaré dans un communiqué que « *le non-lieu rendu par le juge Pinsseau dans l'affaire des écoutes du* Canard enchaîné *illustre l'impuissance de la justice devant certaines forces de police* ».

Le premier adjoint au maire de Nancy condamné pour négligence.

Le premier adjoint au maire de Nancy, M. Pierre Delber (mod.), poursuivi pour homicide involontaire après l'écroulement, en janvier 1974, d'un immeuble vétuste entraînant la mort d'un retraité, a été condamné à 1 000 F d'amende par le tribunal de grande instance de Metz. Le bâtiment, situé 115, Grande-Rue à Nancy, qui avait été classé au titre des sites pittoresques par le ministère des affaires culturelles, était devenu propriété de la ville de Nancy à l'automne 1973

Le 10 janvier 1974, le conseil municipal vote des crédits pour assurer la protection de l'immeuble, qui s'effondra quatre jours plus tard. Le tribunal de Metz a estimé qu'il y avait eu négligence, le drame s'étant produit alors qu'il était prévisible : « *les rapports techniques d'expertise auraient dû entraîner des mesures qui ne furent pas prises* ». — (*Corresp.*)

Les gaullistes se disputent le bonnet phrygien.

Mme Simone Rozès, président du tribunal de Paris, a examiné, jeudi 6 janvier, en référé, le litige qui oppose le Rassemblement pour la République de M. Jacques Chirac au Front progressiste de MM. Dominique Gallet et Jacques Debû-Bridel sur le droit à l'usage d'un dessin représentant un bonnet phrygien et une croix de Lorraine.

Le Front progressiste, soutenu par Mes Nuri Albala et Marcel Fournier, invoque en sa faveur un usage « *antérieur, public, prolongé, permanent* » d'un emblème hérité de l'Union démocratique du travail de M. René Capitant. Le R.P.R., soutenu par Me Patrick Devedjian, conteste cette « *propriété exclusive* » et rappelle que l'emblème a été utilisé en diverses occasions depuis 1961 par l'U.N.R., puis l'U.D.R. auxquelles a succédé le R.P.R. Mme Simone Rozès se prononcera ultérieurement.

Le procès de seize ouvriers du Livre à Pontoise.

La deuxième audience du procès de seize ouvriers du Livre poursuivis pour vol d'exemplaires du *Parisien libéré* — affaire déjà examinée le 25 novembre — a eu lieu, jeudi 6 janvier, devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise) (*le Monde* du 27 novembre). Les avocats des seize inculpés ont demandé, sans succès, le renvoi des débats en raison du récent décès de M. Emilien Amaury, président-directeur général du *Parisien libéré*. Le jugement sera rendu le 27 janvier.

Dix-huit pour cent d'expulsions d'étrangers de plus en un an.

Quatre mille trois cent quatre-vingt-six ressortissants étrangers ont été expulsés de France en 1976 contre trois mille sept cent quinze l'année précédente, soit une augmentation de 18 % en un an, annonce le ministère de l'intérieur.

Les motifs d'expulsion sont les suivants :

— Vols qualifiés et vols, 2 522 ;

— Trafic de stupéfiants, 485 ;

— Proxénétisme et attentats aux mœurs, 377 ;

— Coups et blessures, 359 ;

— Faux et usage de faux, 277 ;

— Escroqueries, atteintes au crédit, 183 ;

— Infractions diverses de droit commun, 298 ;

— Trouble à l'ordre public à motivations politiques et actions subver-

Le scandale financier de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au cours de la manifestation qui s'est déroulée, le jeudi 6 janvier, devant le siège de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, les chefs d'entreprises spoliées dans l'affaire du scandale financier, dont la Compagnie générale du bâtiment est le centre, ont précisé les raisons de leurs craintes, notamment pour ce qui concerne la situation de leur personnel.

Les chefs d'entreprise, qui au total attendent de la C.G.B. quelque 8 millions de francs, précisent que quinze d'entre eux déposeront leur bilan et licencieront trois cent vingt-quatre personnes dès le 15 janvier. A plus long terme, plus de mille emplois seront menacés. « Il faut que les responsables de la ville nouvelle, qui ont commis hier l'imprudence de confier des travaux à la C.G.B., s'arrangent aujourd'hui pour nous payer », expliquent-ils. Mais aucune solution ne pourra être trouvée avant que l'enquête n'ait progressé

DANS L'ARIÈGE

Un torero français est condamné pour contrebande d'« habits de lumière »

De notre correspondant régional

Toulouse. — Le tribunal de Foix (Ariège) vient de condamner le jeune torero nîmois Denis, dit Frédéric Pascal, à payer de fortes amendes à l'administration des douanes. Venant d'Espagne, il avait été arrêté, le 14 janvier 1976, à Sintat (Ariège), par un barrage de la douane volante alors qu'il transportait dans sa voiture de magnifiques « habits de lumière » d'une valeur de 19 000 F.

Une enquête devait révéler que le torero français payait ses fournisseurs espagnols par des mandats qu'il expédiait de la principauté d'Andorre. Il avait ainsi fait passer à l'étranger 32 600 F. Pour l'introduction frauduleuse de marchandises, Frédéric Pascal devra payer aux douanes la somme de 38 200 F et pour le trafic de devises, 32 600 F. Il a en outre été condamné, avec sursis à une amende pénale de 1 000 F.

Frédéric Pascal, qui est le président de l'association des toreros français, a déclaré qu'il allait adresser une lettre aux parlementaires du Gard et mobiliser la fédération taurine de France : « *Il n'existe en France*, a-t-il déclaré, *aucun fabricant d'habits de lumière, les seuls avec lesquels nous devons entrer dans l'arène. Il nous faut bien aller les chercher en Espagne ; c'est là-bas d'ailleurs que nous allons nous entraîner.* » « *Pour pouvoir travailler, un novillero français doit investir 80 000 F*, a-t-il ajouté. *Et nous ne bénéficions ni de la Sécurité sociale ni de la protection de la loi.* »

Frédéric Pascal a omis de préciser que les courses de taureaux sont interdites en France ; toutefois, dans certaines villes du Midi, elles sont tolérées, avec l'obligation, pour les organisateurs, de payer à l'avance l'amende prévue par la loi Gramont.

LÉO PALACIO.

● *M. J. Schoeffer*, professeur d'histoire à l'université de Leyde, a été chargé, vendredi 31 décembre, par le ministre de la justice, M. Van Agt, de mener l'enquête sur l'attitude des autorités néerlandaises de 1945 à 1976 à l'égard de M. Pieter Menten, soupçonné de crimes de guerre contre des citoyens polonais. M. Schoeffer est la quatrième personne pressentie par M. Van Agt pour mener cette enquête. La troisième personne désignée, M. H. Scheffer, secrétaire de l'Académie royale des sciences, avait accepté, mais avait été dessaisie de l'enquête à la suite de révélations sur une condamnation dont il avait fait l'objet en 1951, pour avoir tué un « courrier » féminin de la Résistance qui avait trahi.

SOCIÉTÉ

REGARDS

Le cabanon du père Joseph

Pour l'unique rue de Ribeauville (Aisne), où le brouillard noie dans une même tristesse les maisons blanches et les fermes en ruines, c'était l'aventure. On avait parlé du hameau à la radio. Le père Joseph, le vieux fou d'en face, avait eu son nom écrit dans le journal. On y avait parlé de la maison voisine. C'était une résidence secondaire, disait la presse. Une résidence secondaire à Ribeauville ! A 20 kilomètres d'Aubenton, patrie de Jean Mermoz !

Sacré « grand-père » ! On le voyait parfois passer sur la route : « Tiens, vous voilà parti, père Joseph? Vous n'avez pas mangé? — Je mangerai comme ça me plaira. »

Le « grand-père » n'aimait pas qu'on s'occupe de ses affaires. Il avait été forain, et ce n'est pas à soixante-dix-huit ans qu'il allait changer de vie. Sa fille, sa belle-fille en fait, avait acheté en avril 1975 cette petite maison de brique propre et triste, comme les maisons du Nord. Il n'avait jamais voulu y mettre les pieds. On l'avait placé dans une maison de retraite et il s'en était enfui. Il s'était installé dans le jardin dans un cabanon à outils, soigneusement peint en bleu et couvert d'une tôle ondulée. Il s'était fait son trou de clochard au milieu d'un potager. Il dormait le jour, mangeait n'importe quand. C'était vraiment un drôle de bonhomme. « Tout l'été, *raconte une voisine,* il est resté sans chemise. « Le pantalon, je suis » bien obligé de le mettre », qu'il disait. Un jour, je l'ai vu qui se frottait la poitrine avec des orties : « Ça va vous » faire mal, père Joseph. — » Bah, demain je me gratterai » partout, ça fera circuler le » sang. »

« Dire que tu ne veux même pas manger avec nous ! » *lui reprochait bruyamment sa fille. Depuis quelque temps même, il ne mangeait presque plus. Sa parente avait rejoint sa famille dans la région parisienne. Il avait décidé de rester comme d'habitude en dehors de la maison aux volets fermés.*

C'est le facteur qui l'a trouvé le 29 décembre. Il apportait un colis de nourriture. Devant le « Chien méchant » *de la porte close, il s'est adressé aux voisins qui ont alerté les gendarmes. Le maire d'Aubenton lui-même s'est déplacé. On a ouvert l'abri bleu. Le vieillard était étendu sur un lit de cageots, enveloppé dans une canadienne usée, un chien étique et noir à ses côtés. Il était à demi gelé — il faisait — 18° à Ribeauville, la nuit précédente, — à demi mort de faim. Depuis le jour de Noël, le père Joseph n'avait sucé qu'un glaçon. On l'a emmené en ambulance, malgré lui, à l'hôpital du chef-lieu de canton, et on l'a sauvé.*

« On ne peut pas dire ce qu'on ne sait pas, *dit la voisine.* Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne vivait pas comme tout le monde, mais je crois qu'il aimait sa vie. Il avait l'air heureux. »

A l'hôpital d'Hirson, le vieux loup solitaire essaie sans cesse de descendre de son lit.

FRANÇOISE BERGER.

Plusieurs associations « étrangères » sont menacées de « nullité »

L'Organisation communiste africaine (OCA), mouvement d'extrême gauche, groupant depuis quatre ans autour du journal *Révolution-Afrique*, des étudiants et travailleurs africains résidant en France, vient d'être frappée de « nullité » par un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 23 décembre 1976. Cette mesure a été prise en application de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, et, plus précisément, du décret-loi du 12 avril 1939, sur les associations étrangères. Ce texte indique que les associations étrangères, « *quelle que soit la forme sous laquelle elles peuvent se dissimuler* », doivent être soumises à l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur. Comme de nombreuses « associations de fait » — selon le terme employé au ministère de l'intérieur — l'OCA n'avait pas fait cette démarche.

Les dirigeants de l'OCA protestent, dans un communiqué, contre cette mesure soudaine, qui semble n'être appliquée qu'épisodiquement, et déclarent : « *On doit constater que les lois d'exception, qui ont permis en 1939 d'interdire le P.C.F. et d'autres organisations réputées « étrangères », peuvent toujours être appliquées en France.* »

[L'OCA n'est pas la seule organisation frappée par une telle mesure ; l'Union nationale des étudiants du Cameroun fait l'objet d'une semblable procédure. Le ministère de l'intérieur semble vouloir faire, depuis quelques semaines, procéder à une « mise à jour » ou à un contrôle visant plusieurs associations « étrangères » en France.

Le décret-loi du 12 avril 1939, qui a été publié dans des circonstances très particulières, permet une interprétation assez large, comme l'indique l'article 26 : « Sont réputées associations étrangères (...) les groupements présentant les caractéristiques d'une association qui ont leur siège à l'étranger ou qui, ayant leur siège en France, sont dirigés en fait par des étrangers ou bien ont soit des administrateurs étrangers, soit un quart au moins de membres étrangers. — P. C.]

FAITS DIVERS

NOUVELLE CONTREFAÇON DU BILLET DE 100 F

La Banque de France a publié un communiqué dans lequel elle met le public en garde contre l'apparition d'une nouvelle contrefaçon du billet de 100 francs, type Corneille. Les caractéristiques de ces fausses coupures sont les suivantes : le papier manque de rigidité et de sonorité ; il est lisse et ne comporte pas d'imitation du « grain » du papier du billet authentique; l'impression manque de relief ; au recto, dans la signature du contrôleur général G. Bouchet, la lettre B est, le plus souvent, incomplète, et n'est pas de ce fait liée au reste du nom ; au verso, dans la mention « Banque de France », une petite tache foncée apparaît sous la barre verticale du E de France.

● *Un pétrolier disparaît dans l'Atlantique avec trente-huit marins.* — Les recherches entreprises pour retrouver le pétrolier panaméen *Grand-Zenith*, porté disparu depuis une semaine au large des côtes de Nouvelle-Angleterre, n'avaient toujours pas donné de résultat, ce vendredi 7 janvier. Le pétrolier, avec un équipage originaire de Taïwan, avait quitté Teesport (Grande-Bretagne) le 19 décembre et devait rallier, le dimanche 2 janvier, Somerset, port du Massachusetts. — (*A.F.P., A.P.*)

● *Un chalutier français*, le *Credo In Deum*, de Cherbourg, a été heurté, jeudi 6 janvier, par un pétrolier japonais alors qu'il pêchait au large du cap d'Antifer. *Le chalutier a sombré, mais les* neuf marins ont pu être recueillis par un autre bateau de pêche.

Dans la Seine-Saint-Denis

UN GALA DE SOUTIEN POUR LA MATERNITÉ DES LILAS

A l'appel du personnel et du comité des « usagers » de la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis) un gala de solidarité avec l'établissement, menacé de fermeture après la démission de son conseil d'administration et la désignation d'un administrateur judiciaire (*le Monde* du 25 décembre) est organisé ce vendredi 7 janvier, à 21 heures, à la salle des fêtes des Lilas (avenue Waldeck-Rousseau).

La maternité des Lilas connaît de graves difficultés financières dues à un prix de journée peu élevé (160 F). Seul établissement de la région parisienne où l'ensemble du personnel travaille selon les principes de la « naissance sans violence » et de « l'accueil à l'enfant », la maternité des Lilas a connu ces dernières années un succès croissant : en 1975, il y eut environ six cents naissances et près de mille en 1976. Pour les premiers mois de cette année, près de six cents femmes s'y étaient déjà inscrites.

Le ministère de la santé, qui vient d'être saisi du dossier, n'a pas encore arrêté sa position sur cette affaire. On y fait toutefois remarquer que la disparition de l'établissement n'entraînerait pas de gêne pour la population de la Seine-Saint-Denis puisque le service maternité de l'hôpital public voisin, à Montreuil, ne fonctionne pas à sa pleine capacité. Du côté des usagers on insiste sur le fait qu'il s'agit d'une « *maternité différente* ».

CARNET

Naissances

— M. Jean-Noël Bassot et Mme, née Dang Thi Lan, ont la joie d'annoncer la naissance de
Anh-Dao,
née le 13 décembre 1976.
La Petite-Grange,
77166 Grisy-Suisnes.

— M. et Mme Claude Berda ont la joie d'annoncer la naissance de
Aurélie,
le 1er janvier 1977.
7, rond-point Mirabeau.
75015 Paris.

Mariages

— Zackia Boissis, directeur à l'Hôtel-Dieu de Paris, et Philippe *Dandoux, maître des requêtes au* Conseil d'Etat, font part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité le 17 novembre 1976.

Décès

— Buzeins, *Lapanouse-de-Sévérac* (Aveyron), Paris, Montpellier, Sassandra (C.I.), Vincennes.
M. et Mme Jacques Bedel de Buzareingues, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Suzanne Bedel de Buzareingues,
M. et Mme François Bedel de Buzareingues et leurs enfants,
Mlle Thérèse Bedel de Buzareingues, en religion Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus,
M. et Mme Charles Bedel de Buzareingues et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Bedel de Buzareingues et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Rambeaud, née Elisabeth Bedel de Buzareingues, et leurs enfants,
Et toutes les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Henry BEDEL,
née Marie de Buzareingues,
rappelée à Dieu le 4 janvier 1977 dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 7 janvier 1977, à 15 heures, en l'église du Buzeins (Aveyron).
Inhumation à Buzareingues dans l'intimité.

— Mme Dario Boccara, sa femme,
Sophie, David, Déreck, ses enfants,
Mme Rouby Boccara, sa mère,
Mme Mireille Boccara Cacoub et Alain Cacoub,
M. et Mme Gérard Sousy,
M. et Mme Serge Barcellini,
Mlle Dany Rouby, ses sœurs, frères, neveux et nièces,
Mme veuve Armand Cohen, sa tante,
M. et Mme Solo Rosenberg,
Les familles Boccara, Guetta, Sitruc et Ossona,
ont la grande douleur de faire part de la mort de
Dario, Gérard BOCCARA,
expert d'art en tapisseries,
fils d'Elie Boccara,
mort en déportation,
survenu le 6 janvier 1977 à l'âge de quarante-trois ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 7 janvier 1977. On se réunira, à 15 heures, à la porte principale du cimetière Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, 75014 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
184, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

[Dario, Gérard Boccara, qui tenait sa galerie rue du Faubourg-Saint-Honoré, était expert en tapisserie du XVe au XVIIIe siècle. Né en 1933 à Lyon, où avait fait des études de droit, il a exercé à Paris depuis 1963 et laisse un ouvrage publié en 1971, « les Belles Heures de la tapisserie ».]

— Villeneuve-sur-Yonne (89).
M. Philippe Chaumette,
Bruno, Emmanuelle, Benoît Valérie et Stéphanie,
recommandent à vos prières
Mme Philippe CHAUMETTE,
née Annie Cucherat,
rappelée à Dieu le 6 janvier 1977 dans sa quarante-deuxième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 janvier 1977, à 11 heures, en l'église de Villeneuve-sur-Yonne.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. Fleury Creton, son époux,
M. et Mme Creton-Dubout, ses enfants,
M. Fleury, René Creton, son petit-fils,
Mlle Marie-Laurence Creton, sa petite-fille,
Les familles Creton, Corne, Vanneste, parentes et alliées,
Ses fidèles et dévouées infirmières,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Fleury CRETON,
née Marie-Thérèse Corne,
chevalier de l'ordre
de la Santé publique,
cofondatrice du Casino
de Divonne-les-Bains,
décédée dans sa soixante-quatorzième année le 2 janvier 1977.
Selon les volontés de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
12, *avenue de Budé*
Genève (Suisse).
19, promenade des Anglais, Nice.

— Le premier jurat, le conseil de la Jurade de Saint-Emilion, son grand aumônier et les jurats, les pères, prud'hommes, prieurs et vignerons d'honneur de la Jurade, font part, avec une grande tristesse, du décès de
M. l'abbé André DIET,
aumônier de la Jurade,
ancien curé doyen de Saint-Emilion.
La cérémonie religieuse a lieu le samedi 8 janvier, à 10 heures, en l'église de Macau (Gironde).

— Le conseil d'administration et les membres de la société IGOL-France ont la douleur de faire part du décès de leur président,
M. André JUREDIEU,
qui s'est éteint le 4 janvier 1977.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 7 janvier 1977 en l'église Saint-Germain de Vitry-sur-Seine.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Philippe KREISS,
née Germaine Peugeot,
survenu à Sèvres le 2 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-huitième année.
De la part :
De ses enfants,
M. et Mme François Kreiss, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Armand Kreiss, leurs enfants et petits-enfants,
Mme François Odier, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yvon Kreiss et leurs enfants,
M. et Mme Christian Delsol et leurs fils ;
De son beau-frère, M. Philippe Deymie ;
De ses neveux et nièces.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale le 7 janvier en l'église réformée de Versailles.
« Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie. »
(Apo., II, 10.)
« Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés « Enfants de Dieu. »
(Mat., V, 9.)
15, avenue de Lamballe,
75016 Paris.
1, rue Berthier, 78000 Versailles.
2, rue du Bel-Air-Rodin,
92190 Meudon.
12, rue des Voisins,
78430 Louveciennes.
30 bis, rue Croix-Bosset,
92310 Sèvres.

— Mme Ivan-M. Labry, sa belle-fille,
Dominique et Pierrette Labry et leur fille Florence,
Didier et Laurent Labry, ses petits-enfants,
Le docteur et Mme Claude Patron et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Combes et leurs enfants,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de
Mme Yvonne LABRY,
née Joulin,
survenu le 31 décembre 1976, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.
Elle était la veuve du
professeur à la Sorbonne
Raoul LABRY,
et la mère de
Yvan-M. LABRY,
décédé le 3 août 1975.
Le service religieux a été célébré à Houdan, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille à Blois.
Cet avis tient lieu de faire-part.
32, avenue Pierre-Ier-de-Serbie,
75008 Paris.

— Mme André Lantz, sa fille,
Alain et Françoise Robert,
François et Marie-Thérèse Lataple,
Claude et Monique Lantz,
Dominique et Aveline Lantz, ses petits-enfants,
Anne, Pascale, Benoîte, Frédérique, Vincent Robert,
Nathalie, Antoine, Marion Lataple,
Virginie, *Olivier, Jérôme* Lantz, ses arrière-petits-enfants,
Lucien Bernard, son frère, ses enfants et petits-enfants, ses neveux,
Les familles Bellon, Lafaye, Obry et ses amis,
ont le chagrin d'annoncer le décès de
Mme Julien LAFAYE,
survenu le 5 janvier 1977 à La Celle-Saint-Cloud dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— Nous apprenons le décès de
Jean LAURENTI,
ancien député et sénateur
des Alpes-Maritimes.
[Né le 3 juillet 1893 à Tourrette-de-Levens (Alpes-Maritimes), Jean Laurenti qui avait adhéré au P.C.F. peu après le *congrès de Tours, joua un rôle important* dans la naissance de ce parti dans les Alpes-Maritimes. Membre du comité central en 1945, il sera élu député du département le 21 octobre 1945. Battu le 2 juin 1946, il est élu au Conseil de la République le 8 décembre 1946.
Jean Laurenti a été conseiller municipal de Nice de 1953 à 1965.]

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
Mme Georges HIRTZ,
née Marie-Andrée Lombart,
une messe sera célébrée mardi 18 janvier 1977, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Arc, à Aix-en-Provence.

— Les amis de
Jean LAPORTE
penseront à lui à l'occasion du onzième anniversaire de son décès.

— Me Arlette Grieten demande à tous ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, une pieuse pensée à l'occasion du troisième anniversaire du décès, le 8 janvier 1974, du
docteur Jean-Gérard MARIAGE,
médecin, chef de service.

— Pour le vingt-cinquième anniversaire du retour à Dieu de son fondateur, le
Père Jacques SEVIN S.J.,
la Sainte-Croix de Jérusalem vous invite à participer ou à vous unir d'intention à la messe, célébrée par Mgr Desmazières, évêque de Beauvais, le vendredi 14 janvier 1977, à 17 h. 30, à Paris, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres.

— Pour le quatrième anniversaire de sa mort, une messe sera dite à la mémoire de
François SOMMER,
compagnon de la Libération.
Une pensée est demandée à ceux restés fidèles à son souvenir.

Avis de messe

— A la mémoire de
Robert CAMI,
graveur,
une messe sera célébrée le mercredi 12 janvier, à 11 h. 15, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

— On nous prie d'annoncer la messe célébrée à la mémoire de
Pierre LYAUTEY,
le mercredi 19 janvier, à 18 heures, en l'église maronite Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, Paris (5e).
Cet avis tient lieu d'invitation.

Visites et conférences

SAMEDI 8 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 1, rue du Figuier, Mme Bachelier : « Les arts du métal ». — 15 h., 1, rue Esnault-Pelterie, Mme Bouquet des Chaux : « Salons du ministère des affaires étrangères ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Magnani : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 27, avenue de Friedland, Mme Oswald : « L'hôtel des comtes Potocki ». — 15 h., 23, quai Conti, Mme Pennec : « L'Institut de France ». — 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Zujovic : « Musée Marmottan ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Richesses de l'art roman en Poitou ».

15 h., hall du Musée de la marine : exposition « Vernet et la marine » (A.F.A.). — 15 h., 80, boulevard du *Général-Leclerc, à Clichy* : « Le musée de Clichy » (L'art pour tous). — 11 h., entrée du musée de l'Orangerie : « La peinture allemande à l'époque du romantisme » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. André Frossard : « Il y a un autre monde » ; M. Henri Spade : « Mathieu, Gaston, Peluche. Les animaux et nous » ; Me Pascal Bompard : « La naissance du R.P.R. de Jacques Chirac a-t-elle créé une situation nouvelle dans la politique française ? » (Club du Faubourg). — 14 h. 30, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme Colette Lehmann : « Tendances fonctionnalistes en Europe ». — 18 h., Institut culturel italien, 50, rue de Varenne : « Influence du droit communautaire sur l'évolution des droits nationaux ». — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et détente profonde ».

DIMANCHE 9 JANVIER

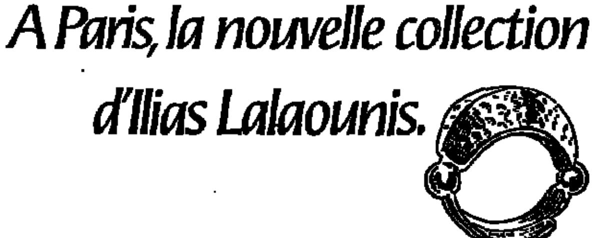
VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 10 h. 30, 31, rue de Condé, Mme Magnani : « Les institutions de la République ». — 10 h. 30, angle rue de de la Banque et rue des Petits-Champs, Mme Oswald : « La galerie dorée de la Banque de France ». — 10 h. 30, 37, rue Vieille-du-Temple, Mme Zujovic : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 15 h., porterie de l'abbaye, Mme Bachelier : « Musée du jouet de Poissy ». — 15 h., 13, rue Scipion, Mme Legregeois : « Au faubourg Saint-Marcel ». — 15 h., portail central, Mme Lemarchand : « Notre-Dame de Paris et Victor Hugo ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Magnani : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Vermeersch : « Palais Soubise et hôtel de Rohan ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 17 h. 15, palais de Chaillot, salle du Musée des monuments français, Mme Saint-Girons : « La Provence antique ».

10 h. 15, Grand Palais : « Puvis de Chavannes » (L'art pour tous). — 10 h. 30, 93, rue de Rivoli : « Les splendides salons du ministère des finances » (Visages de Paris). — 11 h. 15, Musée des arts décoratifs, Mme Lehmann : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ». — 16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. L'église des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 14 h. 40, 83, rue de l'Université : « Le Palais-Bourbon » (Mme Barbier) (entrées limitées).

CONFERENCES. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et délivrance des limites de la conscience individuelle ». — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jacques Baillard : « Un génie au service de la grandeur : Montherlant » (Les artisans de l'esprit). — 17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Le yoga selon la théosophie » (Loge unie des théosophes).







RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 7 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30 (R.). Au théâtre ce soir : « le Congrès de Clermont-Ferrand », de M. Franck. Avec P. Destailles, A. Desroches, J.-P. Tribout, M. Dalmès.

Une critique du mariage bourgeois menée sur deux fronts : un couple désuni ; une jeune fille favorable au célibat.

22 h. 25, Allons au cinéma ; 22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

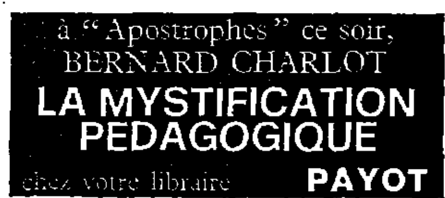
20 h. 30, Feuilleton : Les brigades du Tigre ; 21 h. 30, Émission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Les « profs ».)

Avec Mme Isabelle Mourral (« A propos des lycéennes ») et MM. Bernard Charlot (« la Mystification pédagogique »), Guy Croussy (« le Loup-Cervier »), Claude Duneton (« Je suis comme une truite qui doute »), Paul Guth (« Lettres à votre fils qui en a ras-le-bol »).



22 h. 45 (R.), Ciné-club : « Si j'avais un million », d'E. Lubitsch, N. Taurog, St Roberts, N. Mac Leod, J. Cruze, W. Seiter, H. B. Humberstone (1932) avec G. Cooper, G. Raft, W. Gibson, Ch. Laughton, J. Oakie, Ch. Ruggles, A. Skipworth, W. C. Fields (N.)

Sur le point de mourir, un millionnaire américain, qui ne veut pas laisser ses biens à une famille rapace, choisit, au hasard, huit héritiers dans l'annuaire du téléphone. Réactions diverses de huit personnes recevant chacune 1 million de dollars tombés du ciel dans une suite de sketches où dominent la fantaisie et la satire.



CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine : Vendredi, de M. Cazeneuve et J.-P. Alessandri. De quoi avons-nous peur ? (La revanche de la nature). Réal. F. Bouchet.

Avec la participation de M. Michel Serres, philosophe ; de M. Brachet, chef de la division des programmes de recherches au C.N.R.S. ; de M. Le Pichon, conseiller scientifique auprès de la direction des programmes du CNEXO ; de M. Villevieille, chef de l'établissement d'études et de recherche de la météorologie nationale ; de M. Chauvin, professeur de sociologie animale à Paris-V ; de M. Weber, géophysicien au B.R.G.M.

21 h. 30, Histoire : Les grandes batailles du passé, d'H. de Turenne : Carthage.

Que reste-t-il de Carthage, cité prospère du bassin méditerranéen, deux mille ans après sa chute ?

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Brancusi, par G. Charbonnier ; 21 h. 30, Musique de chambre (Mozart, Louis Aubert, Dello Joio, John Downey, Aaron Copland) ; 22 h. 30, Entretiens avec Claude Ollevenstein, par S. Marion ; 23 h., Xenakis ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Festival estival de Paris : Chœurs de Radio-France, dir. R. Wagner, avec A. Esposito, P. Langridge, P. Gottlieb : « Requiem en ut mineur » (Cherubini) ; « Messe solennelle de Sainte Cécile » (Gounod) ; 23 h., Jazz forum : Colin Maillard ; 0 h. 5, Europe de l'Est : Compositeurs contemporains en Bulgarie et Roumanie ; 1 h., Musique électrique française : « Un rock'n roll français ? ».

SAMEDI 8 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 10 h. 55 à 20 h., Programme ininterrompu (à 14 h. 5, Restez donc avec nous).

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Enrico Macias) ; 21 h. 30, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 22 h. 30, Catch ; 23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

De 9 h. 15 à 20 h., Programme ininterrompu (à 14 h. 35, Les jeux du stade).

20 h. 30, Feuilleton : Les beaux messieurs de Bois-Doré ; 22 h., Entretien : Questions sans visage, de P. Dumayet, P. Pesnot et Ph. Alfonsi, réal. A. Tarta.

Au téléspectateur de deviner, en même temps que Pierre Dumayet, la personnalité de l'interviewé(e).

22 h. 45, Cabarets et cafés-théâtres : Drôle de baraque, réal. R. Sangla ; 23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Ballet : « Giselle », mus. d'A. Adam, par le théâtre du Bolchoï.

21 h. 50, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « La manifestation », de Ph. Madrel, d'après « le Cheval de Troie », de Paul Nizan, avec P. Santini, N. Taleb, F. Faget ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h., La fugue du samedi ou « mi-fugue mi-raisin », divertissement de B. Jérôme ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Soirée lyrique... Orchestre national et Chœurs de Radio-France, dir. L. Segerstan, avec E. Gruberova, M. Rintzler, R. Emili : « La femme silencieuse », opéra-comique en trois actes (Richard Strauss) ; 23 h. (●), Vieilles cires... Pierre Monteux dirige l'Orchestre symphonique de Paris, l'Orchestre symphonique de San Francisco (Stravinski, Ravel, Rimsky-Korsakov, Debussy, Berlioz) ; 0 h. 5 (●), Un musicien dans la nuit... Gérard Condé reçoit Isabel Garcisanz.

DIMANCHE 9 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h., Programme ininterrompu ; à 17 h. (R.), Festival Gary Cooper : « les Trois Lanciers du Bengale », de H. Hathaway (1935), avec G. Cooper, F. Tone, R. Cromwell, K. Burke (N.).

L'Inde de la colonisation britannique et le grand souffle du film d'aventures hollywoodien des années 30.

20 h. 30 (R.), Film : « le Grand Restaurant », de J. Besnard (1966). Avec L. de Funès, B. Blier, F. Lulli, M. R. Rodriguez, V. Venantini.

Un chef d'État étranger disparaît dans un grand restaurant des Champs-Élysées. Le patron de ce restaurant se trouve pris entre la police et une bande de terroristes. Louis de Funès en grande forme, vedette d'une comédie-farce, très drôle dans sa première partie, laborieuse par la suite.

22 h., La leçon de musique : la clarinette de M. Portal, de M. Clary, réal. P. Chegaray ; 23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. 30 à 20 h., Programme ininterrompu ; à 14 h. 50, Téléfilm américain : « The Wonder-woman ».

20 h. 30, Variétés : Harry Bellafonte ; 21 h. 30, Série : Rush ; 22 h. 15, Documentaire : Le musée imaginaire d'Eugène Ionesco, prod. P. Breugnot, réal. P. Philippe ; 23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question... Marcel Jouhandeau ; 21 h. 30, Aspects du court métrage français ; 22 h. 35, Cinéma de minuit (cycle de l'âge d'or hollywoodien 1932-1945) : « la Vie d'Emile Zola », de W. Dieterle (1937). Avec P. Muni, G. Sondergaard, J. Schildkraut, G. Holden, D. Crisp, E. O'Brien-Moore. (V.o. sous-titrée. N.)

La carrière littéraire de Zola et son combat pour la vérité au cours de l'affaire Dreyfus. Un grand film « progressiste » américain, qui fut longtemps interdit par la censure française. Un grand rôle de Paul Muni.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Poésie ininterrompue ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique, suivi de Courant alternatif ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques : « Quatuor opus 59 nº 1 » (Beethoven) ;

20 h. 30, Concert à l'Opéra de Lille... Orchestre philharmonique de Lille, dir. E. Bergel : « Symphonie inachevée » (Schubert) ; « Symphonie nº 3 en ré mineur » (Bruckner) ; 22 h. 30, Cycle de musique de chambre : « Troisième quatuor à cordes » (F. Bridge) ; 23 h. 10, Suite à la leçon de musique sur TF 1 : Michel Portal ; 0 h. 5, Concert extra-européen... Chants romantiques arabes ; 1 h. 15, Trêves.

VU

BIENTOT LA GLOIRE

Il tombe bien, Gérard Sire. Il nous a introduits jeudi sur TF 1, en pleine grève des comédiens, dans une de ces familles-cigales où l'on court le cachet en attendant la gloire, où l'on vit de souvenirs et d'espoirs, où le lendemain ne tient qu'à un fil, celui du téléphone. L'arrière-grand-père excepté, aucun des Damien-Lacour n'est célèbre ni même connu. Ils se trouvent en bas de l'échelle savonnée d'une profession hiérarchisée, en cela elle est assez spéciale, dans la chance autant que par le talent.

Pour ne pas lâcher prise parfois, il faut croire au miracle, et l'on y croit forcément. Il se produit si souvent. Les exemples ne manquent pas d'une cover-girl remarquée, tiens, c'est tout à fait le personnage, par un réalisateur qui trompe son ennui en feuilletant un magazine chez le coiffeur. Et l'on cite volontiers le cas de tel figurant appelé à remplacer au pied levé une vedette souffrante.

Cette foi, cet amour de l'art ou du métier, c'est selon, les producteurs en profitent, et les acteurs en pâtissent qui pensent y échapper demain et ne faisaient rien pour améliorer dès aujourd'hui le sort des plus défavorisés d'entre eux, les sans-contrat, les sans-statut.

Gentils, aimants, enjoués, sans ombre d'amertume ou de jalousie, ceux qu'on a vus à l'écran donnent l'image flattée — on est loin de l'humour grinçant d'Ennemis comme avant, — de ces baladins du monde occidental spécialistes de l'audition, de la radio, de la publicité et de la post-synchronisation. Un peu bohèmes, pas trop : ce n'est pas parce qu'on vit en union libre qu'on acceptera de tourner dans un film porno. Même pour 30 millions de francs anciens. Il manque des ombres à ce tableau. S'agissant d'un feuilleton, nous n'avons encore qu'une première impression. Ce n'est pas forcément la bonne. Attendons.

CLAUDE SARRAUTE.

A propos de « Ceux qui ont faim »

M. Mazzoni, de Paris, nous écrit :

L'écoute de l'émission du 29 décembre, à Antenne 2, et la lecture de l'article « Ceux qui ont faim », de Claude Sarraute, dans votre numéro du 31, m'incitent à poser trois questions à ceux qui pourraient y répondre.

Pourquoi :

1) Les pays en voie de développement gaspillent-ils une partie importante des dons ou prêts qui leur sont consentis en achats d'armes plutôt que de denrées alimentaires ou de machines agricoles ?

2) Comme l'a déclaré un participant à l'émission d'Antenne 2, seulement 10 % de ce qui est recueilli arrive à destination ?

3) Le gouvernement ne donne-t-il pas l'exemple aux autres pays dits civilisés, en obligeant les Français à participer à la lutte contre la faim dans le monde par application d'un moyen bien simple qui consisterait, à la suite d'une loi ou d'un décret, à majorer de 1 % l'impôt sur les revenus ?

D'une chaîne à l'autre

LA RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE TF 1, A2 ET FR 3

● Les présidents des sociétés nationales de programmes TF 1, A 2 et FR 3 se sont rencontrés, le 6 janvier, pour faire le point des négociations menées par leurs représentants et ceux des sociétés de production avec les délégués des syndicats des artistes interprètes.

Ainsi MM. Cazeneuve, Jullian et Contamine s'estiment « *responsables, avec leur conseil d'administration, devant la loi et le public* » et disent devoir « *veiller en toute indépendance à ce que tous les genres d'émissions qui composent un programme de télévision trouvent leur juste place. Le montant des ressources doit être réparti au mieux entre les différents genres, et les sociétés nationales doivent tenir compte de la hausse des coûts de production* », ont-ils ajouté. Se référant à « *l'intérêt du public* » les présidents ont souhaité que les négociateurs parviennent à un accord, selon eux possible. « *Les sociétés nationales ont toujours tenu à favoriser au maximum la création d'œuvres françaises* », ont-ils précisé. De son côté, l'Association française des critiques et des informateurs de radio et de télévision s'est inquiétée de « *ceux qui ont fait la renommée de la télévision française (les réalisateurs et les artistes-interprètes)* ». Il est significatif pour l'AFCIRT que ceux-ci dénoncent la situation qui leur est faite, depuis la mise en place du système fixé par la loi du 7 août 1974, alors que l'Elysée et le gouvernement répètent leurs appels en faveur de la création, et ils est urgent de « *restaurer les conditions dans lesquelles la télévision française a pu être considérée comme une des meilleures du monde* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 7 JANVIER

— Le mouvement Arcadie s'exprime à la tribune libre de FR 3 à 19 h 40.

SAMEDI 8 JANVIER

— MM. *André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière et président des ASSEDIC, *Michel Rolant* (C.F.D.T.) et *Yvon Chotard* (C.N.P.F.) participent à « Questions pour un samedi » à propos du chômage sur France-Inter à 10 heures.

— Le professeur *Henri Laborit* est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » sur R.T.L. à 13 heures.

— M. *Yves Guéna*, délégué général du R.P.R., répond aux questions d'Hélène Vida sur Radio-Monte-Carlo à 20 heures.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LE RÊVE DE L'HOMME RIDICULE »

Au fond de la scène, sur un écran est projeté en gros plan le visage d'un jeune homme effaré, environné de musique douce. Devant, une fille, couverte d'un vieux manteau trop grand, attend. Dans la salle, errent, silencieux, des clochards britanniques. Ils ont le regard en biais et sur les lèvres le sourire menaçant de qui va exiger l'aumône.

Quand tout le monde est assis, arrive le jeune homme dont le visage est projeté en gros plan. Il est un peu ébouriffé, très timide, serré dans des vêtements pauvres. Il est candide, angélique, sa braguette est ouverte, il se cogne partout, s'excusant d'exister. Accompagné par des chansons, façon trio-crooner des années 60, il cherche la vérité (« *Il est dur d'être seul à la connaître...* »), traverse des rues pleines de violence, pense au suicide, s'interroge sur la réalité et le rêve...

Pip Simmons a pris la nouvelle de Dostoïevsky, *le Rêve de l'homme ridicule*, et l'a adaptée à sa manière, qui est de tirer chaque situation vers l'équivoque la plus provocante. Son héros aux joues enfantines rêve que vient le trouver son double-contraire, un Dracula musclé, acrobate, exagérément viril, juché sur des échasses cloutées comme un blouson de rocker. Ce diable noir l'aide à se donner la mort, lui laisse sa place dans un cercueil, l'emmène jusqu'au paradis. Le paradis est un music-hall miteux où, sous des étoiles scintillantes, entre des palmiers de carton des filles aux seins nus et des hommes en colliers de fleurs jouent une doucereuse musique des îles. On lui sourit, on lui tend les mains. Il essaie de danser d'être avec les autres... Pauvre maladroit !

Au sirop trop sucré succèdent les décibels du rock, la révolte de pacotille, une vulgarité désespérée. Les filles s'habillent en strip-teaseuses, enfilent leurs bas troués avec des gestes lascifs, autour du Dracula-pop-star. L'une se déhanche, grimaçante, hystérique. L'autre, bovine, tape sur son tambourin en reniflant. Le jeune homme, l'éternel déraciné, le crucifié de tous les temps, sort de son rêve, mais se cramponne à ses illusions : « *J'ai vu de mes yeux vu que les hommes pouvaient être heureux, le paradis dépend de chacun de nous...* » Pauvre prisonnier, aliéné jusque dans ses rêves au rabais. Avide de chaleur amicale, il doit se contenter de charité méprisante, de ramasser les sous que les autres lui lancent.

On ne trouve pas ici la brutalité et le lyrisme du *Rêve d'Anne Franck, An die Müsik* (que Pip Simmons a présenté au Récamier l'an dernier), mais un même désespoir, qui dérange terriblement, car il use des formes de la nostalgie attendrie pour crier l'horreur de soi et d'un monde où l'on ne peut pas être soi, où la vérité de soi est toujours masquée. Que les masques soient jolis ou laids, où est la différence ?

Une telle volonté de creuser ses plaies serait insoutenable si Pip Simmons, finalement, n'était pas amoureux de la beauté et du théâtre, si son génie inventif ne jouait pas perpétuellement sur l'ambiguïté, s'il ne montrait pas toujours simultanément le risible et l'atroce avec un sens du grotesque-tragique tout à fait élisabéthain. Pip Simmons marche sur la corde raide. Il se met en danger, mais il dispose de comédiens extraordinaires qui savent tout faire et se contrôler. Ils ne se laissent jamais aller au pathétique ; leur élégance leur permet de jouer la bassesse sans nous y entraîner. Le raffinement éclaire, dénonce et pervertit la trivialité ; la trivialité éclaire, dénonce et pervertit le raffinement. Enfermé dans un cercle vicieux, Pip Simmons nous offre un passionnant spectacle.

COLETTE GODARD.

★ Palace, 20 h. 30 (en anglais).

Cinéma

LES VÉRITÉS DE LA « PALUCHE »

Cela se nomme *les Nouveaux Mystères de New-York*, pourquoi pas ? Il y a tant de mystère et de nouveautés dans cet essai. Essai au sens littéraire en même temps que littéral, comme cinéma d'art et d'essai. L'auteur, ils sont deux : un ancien collaborateur des *Cahiers du cinéma*, Jean-André Fieschi, et sa « paluche », instrument qu'il a présenté dans nos colonnes comme un « troisième œil » (*le Monde* du 29 janvier 1976).

Un instrument coauteur d'un film, cela paraît absurde ou idéaliste, mais c'est pour le moment le cas : l'investigation des possibilités d'une caméra, réduite en son dispositif ultime à la forme d'un gros tube d'aspirine et qui se manipule comme un micro, produit des effets d'écriture, sinon automatique, fortuite, on pense à un art brut, mais évidemment, avec le temps, le catalogue de ses possibilités, une grammaire, va se constituer, et ce ne sera plus pareil.

Dans la première époque des *Nouveaux Mystères de New-York*, intitulé *Enfance*, car *les Nouveaux Mystères* sont comme un feuilleton, à écrire au jour le jour, Jean-André Fieschi a assemblé les premières pièces d'un inventaire, une voiture d'enfant, c'est dans l'escalier, les images d'une rue, aller, retour, des lectures, mais aussi les choses autour d'un texte, des gens aimés, des fantômes, pris dans la réalité ou mis en scène, et partout le cinéma, cité expressément ou non, en tout cas, il se produit que ce réel, représenté sur un tube vidéo, devient de la fiction, et s'articule en suspense.

Au bout des doigts, la caméra : on est induit à parler d'écriture, ce serait comme des Mémoires sans naturalisme. D'ailleurs, les « vérités » de l'image défilent sous un angle impossible. Mais il ne faut pas croire que la « paluche » soit comme un stylo-bille. Au contraire, elle emplit l'écran, ligne à ligne avec — et ce n'est pas une métaphore, — des pleins et des déliés.

Les Nouveaux Mystères de New-York sont présentés samedi 8 janvier à la Téléthèque de Chaillot.

MARTIN EVEN.

★ Téléthèque de Chaillot, samedi 8 janvier, séances à 14 h. 30, 15 h. 45, 17 h., 18 h. 15 et 19 h. 30.

■ Le metteur en scène américain Tom Gries est mort le lundi 3 janvier à Los Angeles, à l'âge de cinquante-quatre ans. Auteur, après l'assassinat de Sharon Tate, d'un documentaire sur la « famille » Manson, il avait notamment réalisé « Will Penny » et le téléfilm « Q. B. VII ». Il était sur le point d'achever le tournage d'un film sur la carrière de Mohamed Ali.





ARTS ET SPECTACLES

Musique

Après un long silence...

(Suite de la première page.)

Autour de ces fines articulations s'organisent des formes libres qui sont comme créées par l'émergence des idées poétiques : Nocturne *en attente où le temps se peuple de petites voix, de mouvements de rame dans l'eau, de grands sforzando graves comme des paquets de mer soudains ;* Miroir d'espace, *déploiement cosmique si simple qui inscrit entre les harmoniques du violon et le raclement sourd du violoncelle les frissonnements des instruments médiants ;* Litanies *où tournoient les couleurs vigoureuses et les pensées qui battent la campagne ;* Litanies 2 *aux sons flûtés qui s'étagent et tuilent comme des colombes sur un toit ;* Constellations *où s'éparpillent les échos d'un chant fondamental qui se recompose dans ces entrecroisements ;* Nocturne 2 *aux mystérieux mouvements vibrionnaires ;* Temps suspendu *où se perd peu à peu le ressac d'une imagination, non pas lassée d'avoir joué trop longtemps avec elle-même, mais laissant, peut-être à regret, accoster l'œuvre qui a retrouvé cet être poétique un jour surgi en elle.*

Sans se renier en rien, Dutilleux n'a jamais peut-être atteint à une telle liberté d'écriture, avec cette richesse impondérable et cet équilibre dans le mariage du contrepoint et d'une couleur harmonique toujours merveilleuse ; et il découvre comme spontanément le génie propre du quatuor à cordes, son dynamisme foisonnant, ses agrégats savoureux aux mille sonorités neuves, sa dimension personnelle. Dire cela, c'est aussi célébrer les qualités exceptionnelles du Quatuor Parrenin qui, d'une première audition, a fait le triomphe d'une œuvre dont on aurait déjà découvert toutes les virtualités.

***

Les autres partitions présentées à ce concert du cycle 2e2m pâlissaient à côté de celle-ci, même le Quatrième Quatuor *(1936) de Schoenberg, d'une invention étincelante, mais « grande musique sans corps », selon l'expression d'Antoine Duhamel. Dans* Océan captif, *dont les structures sonores tombent dans le silence comme des stalactites tristes, on ne retrouve ni la fluidité ni la complexité et la poésie précieuses des œuvres précédentes de Jacques Lenot : timidité de l'interprétation ou recherche peu convaincante d'une voie plus abrupte ? Qu'a voulu faire enfin Milko Kelemen en illustrant de musique sept textes des* Mots *de Sartre, phrases et mots lourds comme du bronze au milieu de ces arabesques et vocalises tarabiscotées, confiées de plus à une cantatrice excellente, Mary Thomas, mais dont la prononciation ajoutait au dérisoire apparent ou tout au moins à l'incongruité ?*

JACQUES LONCHAMPT.

Petites nouvelles

■ La Maison des jeunes et de la culture - Théâtre des Deux-Portes organise samedi 8 janvier, de 15 heures à l'aube, une Journée de théâtre non-stop, avec le Magic-Circus, le TEP, le Théâtre de l'Aquarium, le Collectif de la rue Dunois, Avron et Evrard, le Théâtre de l'Unité, Christian Perreira, le Théâtre-Ecole de Montreuil et le Centre dramatique de La Courneuve. Le 9 janvier, à partir de 17 heures, le collectif Chansons de femmes présentera l'ensemble de ses spectacles.

De son côté, le syndicat général Seine - C. G. T. des personnels des Maisons des jeunes et de la culture a affirmé son soutien à l'action entreprise par la M. J. C. - Théâtre des Deux-Portes depuis douze mois et « dénonce, dans un communiqué, la mesure d'expulsion qui la frappe et l'arbitraire dont est victime l'une des plus importantes et des plus vivantes M. J. C. de Paris ».

■ Déjà primé par les critiques new-yorkais, « les Hommes du président », d'Alan Paluka, a été désigné comme « meilleur film de l'année » par l'Association nationale de la critique cinématographique américaine, Alan Paluka étant le « meilleur réalisateur ». Robert de Niro a été consacré « meilleur acteur » ; *William Holden et Gérard Depardieu* ont reçu un deuxième prix d'interprétation. Les « meilleures actrices » sont Sissy Spacek et Faye Dunaway. Enfin, le Prix du meilleur scénario a été attribué à « Jones qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000 ».

■ Ni publics ni orchestres multiraciaux : c'est ce qu'imposent les lois sud-africaines. Nana Mouskouri, qui souhaitait que son tour de chant soit ouvert à tous, a dû annuler sa tournée en Afrique du Sud devant l'interdiction gouvernementale.

■ Une nouvelle revue mensuelle d'information artistique, « le Guide des arts », vient de publier son *premier numéro*. Elle annonce les expositions des musées, des centres culturels et des galeries, les ventes publiques, ainsi que les concerts (80 pages, en vente dans les kiosques : 8 francs).

Formes

La Bible en pierre

La photographie ne remplace pas la sculpture, mais elle la révèle ; la photographie en noir, tant que la traduction en couleurs n'aura pas trouvé son langage. Malraux — on n'en finira jamais avec lui — a largement utilisé cet « incomparable auxiliaire », qui « appartient à la fois au monde réel des statues et à un monde irréel qui le prolonge... » par leur « isolement », par « le dialogue que leur impose l'éclairage ».

On n'a pas oublié les admirables agrandissements des gisants de Saint-Denis (*Formes* du 12 juillet 1975), qui mettent en relief des détails souvent invisibles à l'œil nu pour le touriste pressé, détectent des trésors insoupçonnés, tournent autour des chefs-d'œuvre de la sculpture française comme n'aurait réussi à le faire aucun visiteur. Lequel allait alors de découverte en découverte avant de franchir les quelques mètres qui séparaient le musée municipal de la basilique (1) pour mettre à profit ce cours magistral qui lui avait appris à voir. De longs mois de travail avaient été nécessaires à Carles Ciccione pour mener à bien son entreprise de re-création. Car, par-delà l'ambition de fournir un document, il était parvenu à superposer une nouvelle œuvre d'art à l'œuvre d'art existante.

Il est moins aisé, en sortant de l'hôtel de Marle (2), de se rendre à l'île suédoise de Gotland, en pleine mer Baltique, pour confronter les images amoureusement taillées dans la pierre par les artisans du dix-septième ou du dix-huitième siècle avec les photographies de Rolf Dahlström, et quelques moulages.

Du moins prend-on conscience, en parcourant les deux vastes salles d'exposition, de la richesse archéologique d'une île qui possède quatre-vingt-douze églises médiévales sur quatre-vingt-treize, et on partage l'émotion qui inspira les illustrateurs naïfs de cette *Bible en pierre*, d'une apparente gaucherie mille fois plus expressive que l'achèvement académique. Œuvres ingénues et terribles où les têtes de diables et de monstres divers font bon ménage avec les scènes de cruauté : le massacre des Innocents, par exemple, a plusieurs fois hanté les rêves des imagiers. Ces figures décorant les fonts baptismaux de la période romane (vers 1150-1200), d'où proviennent d'ailleurs la quasi-totalité des photos présentées, jouaient-elles un rôle plus ou moins magique en neutralisant, par leur propre représentation, les êtres maléfiques auxquels le nouveau-né devait être arraché par le sacrement ? Ou, plus simplement, devaient-elles rappeler la nécessité de purifier l'enfant, en quelque sorte de l'exorciser ?

Il pourra rejoindre le troupeau des fidèles et, à leur suite, pénétrer plus avant dans la maison sécurisante, escorté d'autres images tout aussi rassurantes — et le monstre n'aura que les anneaux d'un serpent à se mettre sous la dent. Dans les fonts baptismaux de Hamra, saint Georges terrasse le dragon. L'Apocalypse fait ainsi pendant à la Visitation et à l'étoile des mages suspendue sur la crèche.

Il faut bien reconnaître, en effet, que si l'âme primitive — la nôtre en fin de compte — n'a pas attendu Max Jacob pour évoquer, avec crainte et tremblement mêlés d'une trouble complaisance, ses *Visions infernales*, celles qui les contrebalancent ont la part belle. Fort belle, en vérité.

Défilent, à l'usage des simples et des illettrés, les épisodes marquants de la *Genèse et de la vie du Christ*, que les sanctuaires disséminés dans l'île narrent tour à tour. La création d'Adam et celle d'Eve, la Chute, le Déluge... Voici l'enfant, emmailloté comme une larve dans son cocon, veillé par le bœuf et l'âne, qu'à la Crucifixion. Dans le visage du moribond ou dans celui du Christ en majesté, l'humain et le divin coexistent grâce à l'extraordinaire intuition du sculpteur.

Y a-t-il un si grand écart entre l'œil et la main de l'homme du Moyen Age et l'œil et la main de l'homme moderne quand cet œil et cette main ont enfin désappris un acquis artificiel et cherché à happer et à rendre le vrai ? Je trouve chez Suzanne Martin (3) un si vorace appétit de vérité, une telle force pour l'exprimer, qu'il faut surmonter la gêne qu'elle provoque au premier regard, comme l'artiste l'a surmontée elle-même et transmuée. J'ai été frappé, entre toutes ces toiles violentes bien que fermement architecturées, de la série dite *Chaos*, par celle qui s'intitule *l'Accident*. Débris de ferraille, d'aciers aux reflets bleus et de viscères sanguinolents. D'autres, comme *la Chute*, où la rigidité des structures géométriques — cadres, ouvertures, fenêtres — qui souvent dans les compositions de Suzanne Martin contiennent les débordements de la matière, s'oppose au déferlement de la *vie — ou de la mort*, — font preuve de la même maîtrise picturale. Qui se retrouve dans ses œuvres sur papier, ces *Estacades* qui stoppent au passage tous les riches déchets qui s'en vont à vau-l'eau. Et qui ne laissent filer vers le néant que l'indifférence.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Depuis, l'exposition « Le roi, la sculpture et la mort » a fait du chemin. A Blois jusqu'au 15 janvier, elle sera, du 27 janvier au 26 février, au centre des arts et loisirs du Vésinet.

(2) Centre culturel suédois, 11, rue Payenne.

(3) Galerie Claude-Renaud, 71, boulevard Raspail.

SPECTACLES









Vendredi 7 janvier

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : la Paix chez soi ; le Malade imaginaire.
Chaillot, 20 h 30 . A A Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paraîchimie.
TEP, 20 h. 30 : Chicago crime and crash.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.
Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quilapayun.

Les théâtres de Paris

Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée. — Théâtre de l'Epée-de-Bois, 21 h. : Yuro.
Centre culturel du XVIIe, 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray (dernière).
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux ; 22 h. 30 : le Mime Janusz.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. : la Musica ; les Eaux et Forêts.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Issac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov ; 22 h. 30 : l'Amant arabe.
Théâtre des Arts, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces ; le Prix Martin.
Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre du Manitout, 20 h. 30 : Dom Juan.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre 347, 20 h. 45 : Egmont.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : la P... respectueuse ; Huis clos.
Cergy-Pontoise, 21 h. : Monbasa, rythmes africains.
Créteil, Maison des arts, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. P. Dervaux (Beethoven, Murgier, Moussorgski, Ravel).
Pavillons-sous-Bois, hôtel de ville, 20 h. 45 : le Collectif de Champigny (musique de chambre).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Cantatrice chauve.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Boutellle ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : *C'est la surprise.*
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 et 23 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 18 h. 30 : Erostrate ; 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Dix-Heures, 20 h. 30 : La démocratie est avancée.
Le Fanal, 20 h. 30 : le Président.
Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille, Pavali, Patrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Pinock et Matho ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
Théâtre Cabaret-Rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marienne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap. — Salle 2, 22 h. 30 : Rocker's Digest.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Dix-Heures, 22 h. 15 : Tu crois que c'est mieux ailleurs.

Opérettes et comédies musicales

Henri-Varna-Mogador, 20 h. 30 : Rêve de valse.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 15 : Opéra-Zoo.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens, Pierre Louki.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 20 h. 45 : Dalida.
Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Roger Mason.
Théâtre Fontaine, 21 h. : Paul Préboist.

La danse

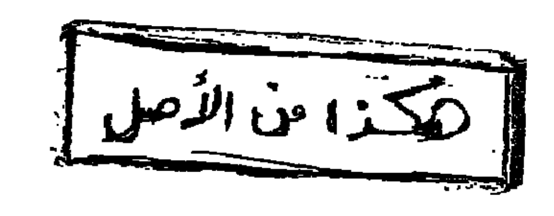
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).
Centre culturel du Marais, 21 h. : Solaris.
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Ballets Ethery Pagava.

Les concerts

Maison de la radio, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Arena (Beatrice de Tende, de Bellini).







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : l'Etrange Monsieur Victor, de J. Grémillon ; 18 h. 30 : Camilla, de R. Smallwood; 20 h. 30 : White Feathers, de R.D. Webb ; 22 h. 30 : le Fleuve sauvage, d'E. Kazan ; 0 h. 30 : The Night the world exploded, de F.S. Sears.

Les exclusivités

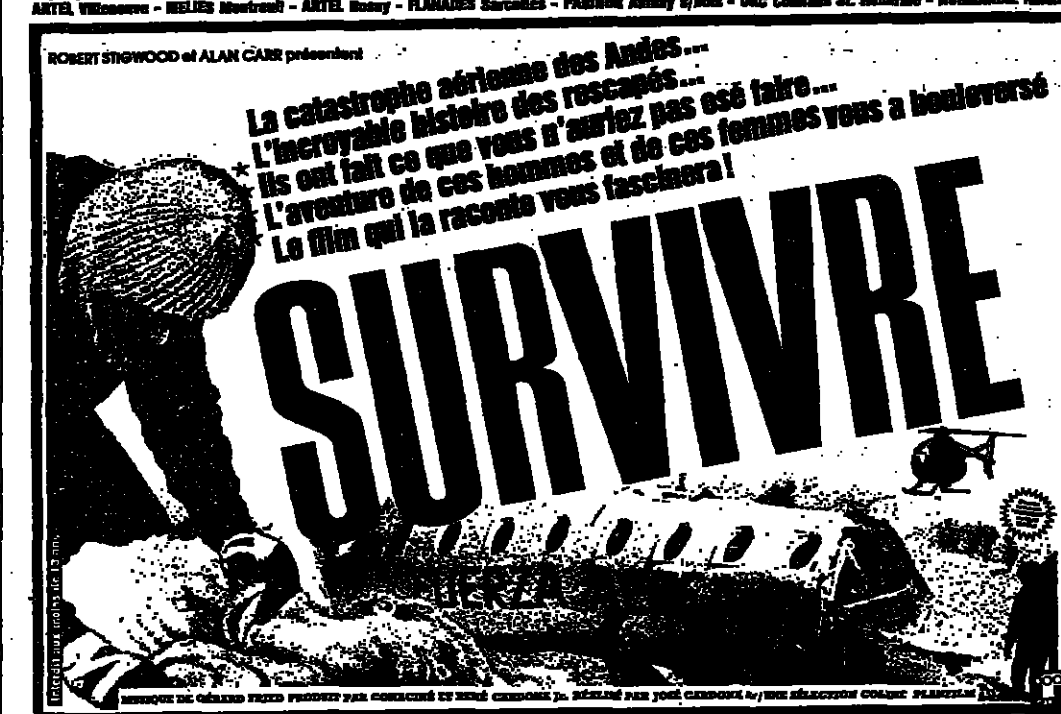
L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Mistral, 14e (539-52-43).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Liberté Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
ASHTON'S MUSIC SHOW (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99) en soirée.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BARRY LINDON (Ang.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23)
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LA DERNIERE FOLIE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34)
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Ambassade, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suisse) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Caravelle, 18e (387-50-70).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Les Images, 18e (522-47-94).
KING-KONG (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; George-V 8e (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
MADO (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58)
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
1900 (première partie) (It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
1900 (deuxième partie) (It., v.o.) (**) : St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C-Opéra, 9e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio Logos, 5e (033-26-42)
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., v. québ.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SERAIL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
SI C'ETAIT A REFAIRE (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Saint-Ambroise, 12e (700-89-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Murat, 16e (288-99-75).
LA VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Grand Pavois, 15e (531-44-58).
WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

RUE HAUTE, film belge de André Ernotte : Panthéon, 5e (033-15-04), Balzac, 8e (359-52-70), Maxéville, 9e (770-72-86), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96).
L'ESPRIT DE LA RUCHE, film espagnol de Victor Erice, v.o. : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LACHE-MOI LES BASKETS, film américain de Joseph Ruben, v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ENNEMIS COMME AVANT, film américain de Herbert Ross, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
WEEK-END SAUVAGE, film américain de William Fruet, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
SURVIVRE, film mexicain de José Cardona Sénior (*) v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

Les festivals

Xe ANNIVERSAIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Anne et son clochard.
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU PEPLUM (v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) : Salomon et la Reine de Sabbat.
TEX AVERY (v.o.), Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
A REVOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : la Comtesse de Hong-Kong.
CINEMA ANGLAIS ET AMERICAIN (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Femme à abattre ; 14 h. 30 : Help ! ; 16 h. : l'Obsédé ; 18 h. 15 : les Misfits ; 20 h. 15 : Dans la chaleur de la nuit ; 22 h. : Docteur Folamour ; 23 h. 30 : Zardoz (minuit fantastique).
MARILYN MONROE (v.o.). Action-Christine, 6e (325-85-78) : Troublez-moi ce soir.
BUSTER KEATON, le Marais, 4e (278-47-86) : Ma vache et moi.





AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 656

HORIZONTALEMENT

I. Dangereux pour les fesses d'une vedette ; Après son passage, les paysans faisaient du foin. — II. Son fil est recherché ; Suppose trois personnes bien d'accord ; Où des amateurs de sardines rêvent aux étoiles. — III. Invite un quadrupède à ne pas s'endormir ; Chambre d'ami ; Territoire étranger. — IV. Fis un travail d'élagueur ; Foulé par les bateliers de la Volga ; Combien attendent qu'il soit là pour partir ! — V. Sans complications superflues ; Dans une biographie ; Ont les dents longues. — VI. Marque d'un renouveau nocturne ; Une vraie larve. — VII. En Suisse ; Cherchent à faire des effets. — VIII. Divaguas ; Impénitent, par définition ; Sur une carte des Pyrénées. — IX. Orientation ; Une invention qui a fait beaucoup de chemins ; Sans confusion possible. — X. Resta sur de solides positions ; Victoire impériale ; On peut lui confier bien des choses. — XI. Jeté non sans raison ; Monnaie ; Dont l'ajustement ne saurait prêter à la critique ; Terme musical. — XII. Elément restrictif ; Paralyse les affaires quand elle est morte ; But d'une traite. — XIII. Incite plutôt à lâcher qu'à tenir ; Domaine où l'on s'enlise. — XIV. A d'imprécises limites ; Prénom ; Traité avec beaucoup d'égards. — XV. Echantillon sans valeur ; Cherche toujours à s'élever ; Etats.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I		■							■						
II								■					■		
III				■	■						■				
IV							■			■		■			
V					■				■						
VI			■	■				■		■		■		■	■
VII		■				■									
VIII						■							■		
IX			■								■				
X	■				■	■					■				
XI	■			■				■	■				■		
XII			■							■		■			
XIII		■					■								■
XIV				■					■						
XV						■						■			

VERTICALEMENT

1. Moments parfois très pénibles au cours desquels on proteste ; Homme de garde. — 2. Buse ou hérisson ; Visite intéressée ; Se laisse assez facilement rouler. — 3. Mouvements dangereux ; Aubaine d'archéologues ; Fin de participe ; Est salé. — 4. Conjonction ; Ne reçoit pas d'oiseaux sur ses branches ; Poussa un vrai cri de bête ; Pronom. — 5. Précise une désignation ; S'en remit au hasard ; Ne craint pas l'humidité. — 6. En Grèce ; Etat étranger. — 7. Implique un éloignement rapide ; Ignorés des gros tas ; Franchi par le Transsibérien. — 8. Ne s'écrit pas sans portée ; Ancienne vedette de la chanson ; Combat certaine nudité. — 9. En Angleterre, arrive toujours à l'heure ; Fausse... couche ; Fait partie du paysage soudanais. — 10. S'étend sur le champ ; Grande nappe ; Corps gras. — 11. Symbole ; Se tient donc mal à table ; Quelqu'un. — 12. Pronom ; Dans la Mayenne ; Marque de privation. — 13. Non dénué de fondement ; Conjonction ; Craint les passages cloutés. — 14. L'œuf du chef ; N'étaient pas bien nés. — 15. Lorsqu'elles se déchirent, cela devient dramatique ; Deux gouttes d'eau ; Morceau de veau.

Solution du problème n° 1 655

Horizontalement

I. Mendiants. — II. Oraison. — III. Ur ; Aa ; Epi. — IV. Ceinte ; As. — V. HU ; Elder. — VI. Ort ; Sites. — VII. Isée ; Ces. — VIII. St ; Su. — IX. Spéciales. — X. Œil ; Eue. — XI. Lésés ; Axe.

Verticalement

1. Mouchoirs. — 2. Erreurs ; Poe. — 3. Na ; Tétées. — 4. Diane ; Cie. — 5. Isatis ; Sils. — 6. Ao ; Edicta. — 7. N.N.E. ; Eté ; Léa. — 8. Paresseux. — 9. Sais ; Usée.

GUY BROUTY.



TIRAGE DU 5 JANVIER 1977 n° 1

1 20 26 32 34 36

NUMERO COMPLEMENTAIRE 42

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 bons numéros	1 126 277,80 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	1 126 277,80 F
5 bons numéros	10 301,30 F
4 bons numéros	180,80 F
3 bons numéros	11,90 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT

563 138,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 12 JANVIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 11 JANVIER 1977 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 janvier 1977 :

UN DECRET

● Relatif aux régimes économique et fiscal, dans les départements français continentaux, des tabacs manufacturés ;

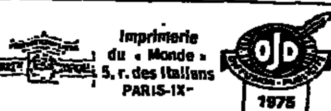
DES ARRETES

● Relatif aux conditions d'application de la dérogation à l'abattage des animaux contaminés de rage prévue par l'article 232 du code rural,

● Relatif à la mise sous surveillance vétérinaire des animaux ayant mordu ou griffé visés à l'article 232-1 du code rural.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Expositions

LES SALONS FRANÇAIS EN JANVIER

Du 8 au 13 : Salon international du tapis et des revêtements de sol, 10 h. à 19 h. ; pas de nocturnes. Porte de Versailles. Pour les professionnels.

Du 12 au 17 : Salon international du luminaire, 10 h. à 19 h. ; pas de nocturnes. Porte de Versailles. Pour les professionnels.

Du 13 au 17 : Salon international du meuble, 10 h. à 19 h. ; pas de nocturnes. Porte de Versailles. Pour les professionnels.

Du 15 au 24 : Salon international de la navigation de plaisance, 10 h. à 20 h. ; nocturnes les 18 et 21, jusqu'à 23 h.

Les 13 et 14 : Journées professionnelles (Journée du 14 : de 10 h. à 18 h., réservée aux professionnels ; de 18 h. à 23 h., ouvert au public). CNIT.

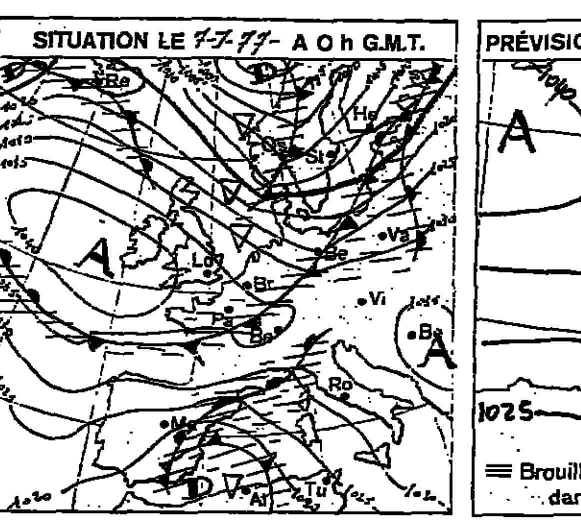
Du 14 au 19 : Salon commercial et professionnel des ateliers d'art et de création, 9 h. 30 à 19 h. ; pas de nocturnes. Porte de Versailles. Pour les professionnels.

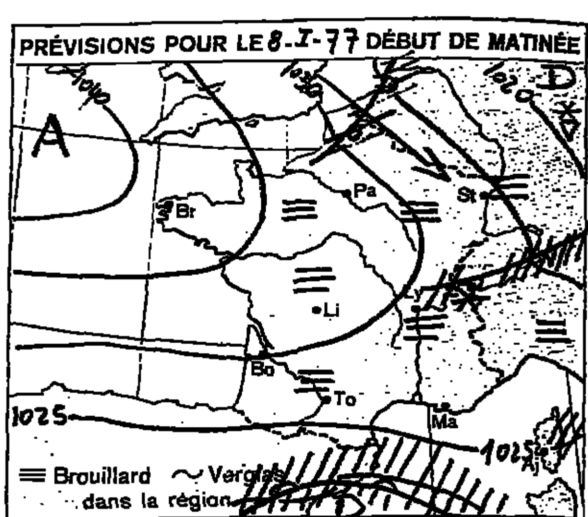
Du 16 au 20 : Salon de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, cadeaux (BIJORHCA), de 9 h. à 18 h. 30 ; pas de nocturnes. Porte de Versailles. Pour les professionnels.

Du 21 au 27 : Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM). Palais des festivals, à Cannes.

Du 24 au 30 : Salon international Audiovisuel et Communication, 10 h. à 20 h. ; pas de nocturnes. Centre international de Paris (CIP), porte Maillot. Pour les professionnels ; public admis.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 janvier à 0 heure et le samedi 8 janvier à 24 heures :

La France restera dans une zone de hautes pressions dont le centre se maintiendra sur le proche-Atlantique. Nos régions du Nord et de l'Est seront en bordure atténuée du courant perturbé qui circule de l'Islande à l'Europe centrale. L'air maritime humide qui affectait nos régions du Sud deviendra moins actif.

Samedi, du sud des Alpes et de la Corse aux Pyrénées orientales, le temps sera encore assez nuageux, mais les précipitations tendront à cesser par le nord et des éclaircies pourront se développer.

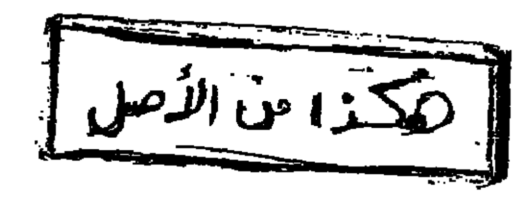
Sur le reste de la France, le temps sera souvent très brumeux, en particulier le matin, où les brouillards seront parfois denses et localement givrants dans l'intérieur. L'après-midi restera assez brumeux en général, mais quelques éclaircies se développeront près de l'Atlantique. De la Flandre et de l'Alsace au nord des Alpes, de faibles précipitations seront observées, parfois sous forme de neige sur les hauteurs. Verglas possible.

Dans l'ensemble, les températures varieront peu. Des gelées matinales, de l'ordre de 0 °C à —3 °C affecteront certaines régions de l'intérieur, surtout celles du Massif Central et du Centre.

Vendredi 7 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 036,7 millibars, soit 777,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7) : Ajaccio, 16 et 10 degrés ; Biarritz, 5 et 4 ; Bordeaux, 5 et 3 ; Brest, 9 et 2 ; Caen, 5 et 2 ; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et —3 ; Dijon, 3 et —1 ; Grenoble, 4 et —2 ; Lille, 1 et 1 ; Lyon, 0 et —2 ; Marseille, 14 et 11 ; Nancy, 2 et —1 ; Nantes, 6 et 3 ; Nice, 14 et 10 ; Paris-Le Bourget, 3 et 2 ; Pau, 2 et 2 ; Perpignan, 6 et 5 ; Rennes, 3 et 3 ; Strasbourg, 2 et —1 ; Tours, 5 et 0 ; Toulouse, 3 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 10 degrés ; Amsterdam, 2 et 0 ; Athènes, 9 et 3 ; Berlin, 2 et 0 ; Bonn, 2 et 0 ; Bruxelles, 1 et 1 ; îles Canaries, 20 et 19 ; Copenhague, 2 et 0 ; Genève, 3 et 0 ; Lisbonne, 9 et 4 ; Londres, 6 et —3 ; Madrid, 7 et 4 ; Moscou, —8 et —15 ; New-York, —1 et —2 ; Palma-de-Majorque, 15 et 12 ; Rome, 15 et 9 ; Stockholm, 2 et —2 ; Téhéran, 2 et 0.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés".	34,00	39,70
[illegible] insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés".	40,00	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69

offres d'emploi offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
SIEGE AUX ETATS-UNIS
Filiale à Paris
spécialisée en gestion hospitalière
recherche
COLLABORATEUR
COMPTABLE DE HAUT NIVEAU
- titulaire D.E.C.S. et certificats supérieurs ;
- nationalité française ;
- 4 ans de pratique professionnelle ;
- expér. en comptabilité hospitalière souhaitée ;
- connaissances en Informatique.

La pratique de l'anglais constituerait un avantage.
Lieu de résidence : PARIS.
Missions en province à prévoir.
Appointements en rapport avec qualification et expérience du candidat.
Les entretiens auront lieu fin janvier 1977 à Paris.
Ecr. avec C.V. sous réf. J.M. à ORBIS PUBLICITE, 28, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, qui transm.

LEADER EUROPÉEN DANS UN SECTEUR DE TECHNIQUES AVANCÉES
recrute
INGÉNIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL
Anglais souhaité
Formation : SUPÉLEC, ENSI électronique ou ISO
Expérience : 2-3 années dans les domaines aéronautique ou télécommunications.
Fonction : étude de marchés, représentation de la société au niveau international et promotion commerciale de ses produits.
Ecr. avec C.V. man., photo, prét, ss le nº 92.182 à : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEIL EN DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
recherche
pour BRÉSIL
INGÉNIEUR
GRANDE ECOLE
ayant expérience implantation sociétés étrangères et étude de marchés dans ce pays, 30 ans environ, anglais indispensable, portugais apprécié.
Résidence principale PARIS.
Envoyer C.V. au nº 8.186, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Editeur Paris, publiant des livres de sciences humaines, littérature, politique, cherche
ANIMATEUR COMMERCIAL
homme ou femme, jeune, dynamique et consciencieux, ayant une bonne expérience commerciale, ainsi qu'une solide culture générale indispensable pour bien connaître le fonds. Il s'agit, dans une maison moyenne, de contrôler et de dynamiser l'action du diffuseur, d'assurer la promotion des nouveaux titres.
Ecrire avec prétention et C.V., pour premier contact, au Cabinet Rabinovici, 217, rue du Fbg-St-Germain, 75009 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE PRODUITS ET MATÉRIEL DENTAIRES
cherche
JEUNES GENS
Libérés des obligations militaires désirant devenir représentants dans une branche très spécialisée offrant débouchés
Bonnes culture générale et présentation exigées.
Envoyer C.V. et photo à SOFAR, 85, bd Bellerive, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

Opération de développement recherche pour Mopti au Mali
COMPTABLE
GESTIONNAIRE
capable de :
- Superviser la comptabilité ;
- Analyser les résultats ;
- Déterminer des ratios.

Aptitude au travail d'équipe motivé par la coopération.
Expérience minimum 5 ans.
Env. C.V. et lettre manuscr. à BLEU PUB., sous nº 89.323 B, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Société produits chimiques recherche pour son usine région COMPIEGNE
CHIMISTE
QUALIFIE, même débutant, ayant connaissance chimie des polymères. ANGLAIS SOUHAITE.
Adresser C.V. à nº 91.771, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

IMPORTANT GROUPE PROMOTION IMMOBIL. rech. pour développer son activité « Groupe d'habitations individuelles » sur les départements ESSONNE SEINE-ET-MARNE YONNE
PROSPECTEURS FONCIERS
Ce poste conviendrait à personne psychologue, possédant une bonne connaissance de la réglementation foncière.
Une expérience professionnelle de la prospection et une introduction régionale seront appréc.
Répondre avec C.V. et prét. à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, ss réf. 652/M. qui tr.

Pour raffineurs pétrochimie INGENIEURS BILINGUES ANGLAIS pour conduite travaux à l'étranger, grande expérience souhaitée.
INSET 39, bd Magenta, Paris-10e 203-32-30

ASSOCIATION 1901
Action sociale et culturelle affiliée à la Fédération nationale LEO-LAGRANGE recherche
ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL ou **EDUCATEUR SPECIALISE**
Ayant expérience pour :
- DEVELOPPEM. des activités
- ANIMATION CLUB JEUNES
- ACTION vers les MIGRANTS

Adresser photo et C.V. détaillé, nº T 563.605 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur - 75002 Paris

Recrutons pr importante société JEUNE INGENIEUR physique nucléaire pour prendre la responsabilité d'un service technologie. Ecr. s/réf. 2.338 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

Recrutons pr importante société INGENIEUR GDES ECOLES (III A, III B), A.M., Centrale, Sup. Elec., pour prendre la responsabilité du département contrôle. Expérience mécanique électronique, encadrement, gestion techniq. et administrative. Ecrire sous référence 2.337, à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

Importante Sté de 130 personnes spécialisée dans l'importation de matériel de laboratoire rech. PERSONNE EXPERIMENTEE pour tenir magasin et gérer les commandes clients et fournisseurs. Ecr. avec C.V. et prét. s/réf. 6 340 P. Lichau SA, 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02 qui transmettra.

93406 Ville de SAINT-OUEN recherche :
- Infirmières diplômées d'Etat.
- Assist. sociales dipl. d'Etat.

Cand. avec C.V. à adresser au Maire de SAINT-OUEN, 93406.

INGÉNIEURS CHIMISTES
SPECIALISTE CHLORE
Tél. pour rendez-vous : 355-36-69

SERVICE SOCIAL Entreprises rech. ASSISTANTE SOCIALE. Voiture, nombreux déplacements. Ecr. nº 8 146, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INSTITUTION RETRAITE & PREVOYANCE 16e pour dém. 370/115 RECH. 1 ANALYSTE-PROGRAMMEUR COBOL ANS, JCL DOS/VS. Assembleur et CJCS/VS souhait. Adr. C.V. DET. et PRETENT. à nº 8 127, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

emplois régionaux

L.W. FULLER FRANCE
Membre du groupe international H.B. Fuller, Fabricant de cires industrielles HOT-MELT et colles, recherche pour son secteur NORD-OUEST
1 AGENT TECHNICO COMMERCIAL
PROFIL :
- expérience de la vente industrielle dans le Nord-Ouest.
- Age : 25 ans minimum.
- Langue : anglais souhaité.
- *Doit être disponible rapidement.*

Prière envoyer C.V. au chef du personnel Zone Industrielle - 76580 LE TRAIT

ROUCAIRE INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES recherche
TECHNICO-CCIAL
ayant formation chimiste pour région Alsace-Lorraine.
Lieu de résidence : STRASBOURG.
Connaissances en électronique appréciées.
Adres. lettre manuscrite + C.V. + photo et prétent. à B.P. 65, 78140 VELIZY.

Société multinationale recherche pour son usine du Sud-Ouest AGENTS TECHNIQUES pr postes techniq. ou de gestion
Profil :
- I.U.T. mécanique ou électromécanique ;
- Expérience 2 ans minimum ;
- Age : 28 ans minimum.

Possibil. de carrière si réussite. Envoyer C.V., prétentions, à : HAVAS ANGOULEME, nº 840, qui transmettra.

VILLE DE ROUEN recherche INGENIEUR CHIMISTE titulaire certificat d'océanographie ou écologie marine. Rens. et candidat. direct. person. Mairie ROUEN avant le 12 janv. 1977.

URGENT
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE recherche INFIRMIERES DIPL. D'ETAT ou des HOPITAUX PSYCHIATR. et TOUTES PERSONNES intéressées par la psychiatrie, ayt exercé une activité profession., sociale ou artisan., susceptible de contribuer à l'activité soign.
Ecr. à la commission d'embauche, Clinique de la Chesnaie, 41120 LES MONTILS.

Recherche d'urgence
SAGES-FEMMES
suites de couches
INFIRMIÈRES
de jour et de nuit service chirurgie. CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE, 38, r. du Fief-de-Grimoire, 86000 POITIERS.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

représent. offre

Société internationale recherche pour son département de papiers peints VINYL
REPRÉSENTANTS
ayant expérience des marchés.
Adresser C.V., photo, nº 2.573, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

secrétaires

Secrétaires de direction

Le ministère de l'industrie et de la recherche, recherche
SECRÉTAIRE DIRECTION
Se prés. de préf. au bureau des recrutements, 4, r. Las-Cases, 1er ét., pièce 103, 75007 Paris. Tél. : 555-93-00, poste 3.984.

Sténodactylos

C.I.T.I. 2 recherche
STÉNODACTYLO
BILINGUE ANGLAIS
Ecr. nº 96.228 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

formation profession.

- PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M. 3. Niv. bac ; 180 heures de cours.
- OPERATEUR-PUPITREUR D.O.S. Niv. 1re ou B.E.P.C. : 180 h. de cours de jr ou soir.

FAX
ECOLE PRIVEE
6, rue d'Amsterdam, Paris-9e. Téléph. 874-95-69.
94, rue Saint-Lazare, Paris 9e. Téléph. 874-56-60.

capitaux ou proposit. com.

Proche banlieue Sud Infirmier libéral cède importante clientèle. 660-78-45.

JURISTE. H., 40 a., rech. acquisition clientèle société. Ec. Nº T 097514 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

demandes d'emploi

Principal Clerc d'Huissier cherche poste dans cabinet contentieux ou service administratif de société. Ecr. à Bleu sous nº 89 134 B., 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

J. H. 26 ans, rech. emploi ASSISTANT PHOTO libre en février TEL. : 257-45-57.

INFORMATIQUE
DIRECTEUR TECHNIQUE DIPLOME H.E.C.
recherche poste responsabilités au sein d'une grande société de services.
Ecr. nº T 96.204 Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

J. F. 29 a. secrét. de direct. Lic. lettres, expér. Edition, lib. imm. ch. poste de préf. ds secteur Edition, Arts ou Presse. Ecrire Mlle Leclair, 14, r. Bréguet-11e.

J.F. 25 a., licenciée Sc. Eco. gestion entreprise, diplôm IAE gest. personnel. Anglais, stages France/USA. Ténacité, gde capacité travail. Ch. empl. serv. personnel gde entreprise. Pr envoi C.V. ou R.-V. 347-01-60 mat.

Conducteur-typo, Miehle vertic. Salcedo, 39, rue Vivienne, 2e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI
Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi; association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

TROUVEZ UN BON EMPLOI
grâce aux Conseils E.P.A.
Résultats attestés par CONSTAT D'HUISSIER
Quelques sujets traités :
- Les Petites Annonces,
- Les insertions rentables,
- Le C.V. efficace,
- Le dossier convaincant,
- La lettre individualisée,
- L'entrevue positive, etc.

Brochure envoyée gratis par ETUDES POUR AVANCEMENT (E.P.A.), 4, r. des Pts-Champs, 75002 PARIS.

traductions

Demande

J. F. Grecque diplômée cherche traduct. Fr.-Gr., ou inversement. Ecr. CH. 628, 4, r. de Citeaux, 12e

cours et leçons

MATH. Rattrap. par prof. exp. Px modéré. T. 278-77-71.

ANGLAIS. Cours particuliers et petits groupes. Solutions personnalisées Prof. de langue natale. 500-15-53

autos-vente

Concession ALFA-ROMEO à NANTERRE vend ALFASUD TI 75 SIMCA 1100 TI 76 204 - 52 - 52.

AGENT PEUGEOT Nanterre vend Coupé 504 V6 1976 15.000 km, gris métal., état neuf 204-56-14

L'immobilier

VOUS CHERCHEZ UN APPARTEMENT?
INFORMATION LOGEMENT
525 25 25
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Un service entièrement gratuit

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25

Centre Nation
45, Cours de Vincennes,
75020 Paris 371.11.74

Centre Maine
210, avenue du Maine,
75014 Paris 539.22.17

appartements vente

Paris Rive droite

VOLTAIRE. Je vends dans imm. rénové rez-de-ch., très clair, grand studio, entrée, livg + pet. chbre, kitch., s. bs. Px 125 000. Tél. : 747-95-29, le matin.

DAUMESNIL
Immeuble rénové 100 %
BEAUX STUDIOS
entièrement équipés
IDEAL PLACEMENT
Gestion assurée : 343-97-15.

Pr. PL. DAUMESNIL. Bel imm. pierre de T., ravalé, asc., hall d'entrée, cuis., séj., salon, 2 ch., lingerie + dressing, W.-C., salle de bains, chauffage central, calme. Px 370 000 F. T. 345-82-72.

AV. GRAVELLE sur le bois, Mo Porte-Charenton, entr., séj., 2 ch., cuis., w.-c., chf. central, soleil, placement intéressant. Px : 192 000 F. T. : 346-63-85.

AV. VICTOR-HUGO, 75016 près de l'avenue Henri-Martin. Magnif. appt 200 m2, 5e étage, exposition sud + chbre de serv. + gar. s/sol ds im., tr. gd luxe. Possib. profes. libér. Echelonnement paiement 1 900 000 F. SPG, 18, r. Anjou, 75008. 265-85-49

9e METRO LIEGE
ds immeuble neuf, de caractère bx 2 pièces et 3 pièces, calme, grand standing. Tél. : 553-30-70 ou vis. s/pl. sam. 8 de 10 h. 30 à 16 h. 30, 43, rue de Clichy.

Part. vd PARIS-19e r. Duvergier, studio et 2 p. cft. chf. centr., asc., poss. vis. sur R.-V. mardi 11 janv. de 14 à 19 h. Ecr. J.M., B.P. 123, 39101 DOLE CEDEX ou Tél. : (84) 72-25-22. Intermédiaire s'abstenir.

PARIS-3e N.-D.-NAZARETH
immeuble pierre de taille, coquet STUDIO cft, 3e étage, clair. PX : 75 000 F. T. : 526-04-30.

PARIS XXe
9-11, rue du Télégraphe
« LES HAUTS DE PARIS »
Un petit immeuble de qualité PIERRE DE TAILLE MASSIVE Reste quelques 2 et 3 pièces HABITABLES IMMEDIATEM.
Sur pl. tous les jrs de 11 à 18 h. ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

ST-LAZARE - Propriétaire vend dans bel imm. magnifique 3 PIECES tt confort en duplex, refait neuf, cuisine aménagée, poutres, cheminée. - 242-49-19.

PTE MONTREUIL Bel imm. brique
2 P. cuis., w.-c., 2e étage. Prix exceptionnel 92.000 F. Visites les 7 et 8, de 13 à 17 h : 46, RUE VITRUVE

ST-FARGEAU Imm. récent, standing
5 P. 6e étage, tt cft, balcon, parking. Prix 450.000 F. Visites les 7 et 8, de 14 à 17 h : 167-171, avenue Gambetta

METRO JOURDAIN
Bel imm. P. de taille 70 m2, living dble + chbre, cuis., dche, chauf. central, tél. 250.000 F. 366-45-29.

16e PRÈS AVENUE FOCH
LUX. APPARTEMENT NEUF
7e ÉTAGE SÉJOUR 75 M2
terrasse et grand balcon ensoleillé. AFFAIRE UNIQUE cause départ. CLAUDE LACHAL S.A. 168, boul. Haussmann (8e) Tél. 924-89-89 ou 766-02-02

PAUL-DOUMER (PRÈS)
Imm. pierre de taille. Charmant 4 pièces, état neuf, plein soleil, 3e étage sans asc. Prix : 485.000 F. Visite sur place samedi 8, de 11 h 30 à 15 h 30. 18, rue Nicolo FRANK ARTHUR - 924-87-69

QUAI HENRI-IV (PRÈS)
2 pièces tt confort, décoré, luxe. URGENT. - 225-18-30.

VEND PARIS-XIIe NATION
4e ét., asc., F 4, 89 m2. 470.000 F à débattre. Agce PARINAUD, 86100 CHATELLERAULT Tél. (49) 21-14-01

R. Cherche-Midi. Imm. caract. Gd séjour + chbre, tt cft, neuf. Prix 265.000 F - 766-53-34.

Près BD PORT-ROYAL
Part. vd duplex, luxe, 5 pièces, 100 m2 + 60 m2 terrasse, garage. 700.000 F - 337-52-51.

MAUBERT RUE de POISSY Beau 4 p., cft, TEL. Bel imm. 450.000 F. - 577-96-85.

15e VOUILLE - Immeuble 74 stand., 2 pièces sur jard., balcon, calme, soleil, cuisine équipée, téléphone, parking. Tél. après 19 h : 250-38-62.

PANTHEON Particulier vend très beau STUDIO de caractère 30 m2. Tél. 329-53-52, ou sur place : samedi de 11 h à 19 h : 3, r. des Fossés-St-Jacques (5e)

Mo CENSIER CALME SOLEIL
Imm. neuf, tél., 2 gdes pièces, entrée, cuis., s. bains, bon prix. 18, rue Berthollet (5e) Samedi-dimanche, 14 à 18 h.

7e, 211, r. de l'Université, duplex 7 P., 150 m2, ét. él., balc. terras., box, ch. serv. Calme. Soleil. Samedi, 14 h. 30 à 18 h.

138, RUE MOUFFETARD
Beau 2 P., état parfait, tél., vraie cuis., gde s. de bains, 1er ét., calme, clair. Sam. 14-17 h.

MONTPARNASSE
Rénovation exceptionnelle STUDIOS et 2 P. à partir de 108.000 F. Livraison avril 1977. Visites 14-18 h, samedi 8, lundi 10, au 28, rue DIDOT, ou tél. 325-10-74.

PORTE-DE-VERSAILLES
Récent. Appt 4 P., 90 m2, balc., EN DUPLEX + terrasse 30 m2, 6e étage. Prix 670.000 F, facilités Jean FEUILLADE - 566-00-75

CHAMP-DE-MARS
Magnifique 6 pièces, 170 m2. Etage élevé. Soleil. Standing. Travaux importants à prévoir. Vis. jeudi-vendredi, 13-17 h : 17, AV. EMILE-DESCHANEL

ARENES DE LUTECE
4 p., 85 m2, pte blindée, décorat. raviss., état impecc., 3e étage, Imm. pier. de t. Tél. 325-41-83.

Paris Rive gauche

XVe résidentiel, proprétaire vend dans bel imm. S/rue et jardin 4 pièces tt cft + balcons, 4e ét., sans asc., soleil, calme, 110 m2. x 440 000 F. Téléphone : 224-18-42, ou s/place de 15 h à 17 h. Samedi, dimanche, lundi 65, rue Blomet.

58, bd Saint-Marcel, grand living 2 ch cft, vue dégag., 440 000 F. Samedi 15-17 h. ou 225-73-26.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Bel appart. stand. 200 m2, 6e ét., ascens., 2 chbres de service. Tél. Bon état. Prix 1.200.000 F. 548-67-61 - 222-70-68

25, QUAI VOLTAIRE
Gd appart. 5 p., s/Seine, 3e ét., asc. et possib. parking. Prix : 1.800.000 F. Visite sur place : 13 h à 18 h.

Région parisienne

A vendre CHELLES (résidence Val-Fleuri), 15' gare, très bel appt F 3 (71 m2) + balcon + cave, parking, ascenseur, 5e ét. Prix : 138 000 F. + 25 000 F. C.F.F. Ecr. nº 6 431, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A vendre appartem. gd standing PARC de MAISONS-LAFFITTE résidentiel calme et ensoleillée 75 m2 + terrasse 13 m2, grand séjour, 2 chbres, cuisine, salle de bains, dépendances, cave et garage indépendant, excellent état. Habitable sans frais de rénovation. Tél. pour R.-V., H. B. 982-02-62, 914-62-91 le soir.

Parc de MAISONS-LAFFITTE appartement 80 m2, liv. double, gde cuis., 2 ch., garage fermé. Px : 300 000 F. T. : 962-89-24.

Vincennes Château, beau studio refait neuf, entrée, c., w.-c., bns, parkg. Px 120 450. T. 073-31-88.

VINCENNES, 52-54, rue de Fontenay. Magnifique 3 p. + 2 bains, 80 m2 + parking. Except. 299.000 F. Les 7 et 8 (13-16 h).

LEVALLOIS 6 P.
tt cft., 138 m2. Imm. stand. 1967, park. Px 610.000 F. Crédit. Tél. : 627-78-52.

NEUILLY 33, AV. CHARLES-DE-GAULLE
5/6 P., 185 m2 à rénover, 2e ét. Bel imm. p. de t. Sam. 14 h 30-16 h 30, ou 705-39-10

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Centre - Place du Château
RESTAURATION GRAND STANDING
pour placement 40 m2 - 60 m2 - 90 m2 - 100 m2 - 120 m2
Bureau de vente : 18, rue de la Salle - 976-07-06
Samedi et dimanche, 10 h-18 h.

NEUILLY-ST-JAMES (PRES)
Dans rue calme, petit imm. ravalé, studio 40 m2, tt cft, 2e ét. S/rue. Prix total 220.000 F avec 44.000 F. Vendredi-sam.-dim. de 10 à 19 h : 8, RUE CHARCOT.

Province

Appt Strasbourg, quart. Orangerie, Conseil de l'Europe, 110m2+balc., 5 p. c., s. bs, asc., chf cent., concierge. A saisir Px 350 000 F. Libre à la vente. Ecr. nº 8 138, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CANNES
Du studio au 4 pièces, luxé. Prix intéressant. Calme. Brochure gratuite. - AZUR EDEN, 26, bd Gambetta, Le Cannet 06.

constructions neuves

LA VARENNE, près R.E.R. Ecoles - Commerç.
Ds petit imm. grand standing — R. + 4, façade marbre : STUD., 2-3-4-6 PIECES PRIX EXCEPTIONNEL — Dernier étage : 158 M2 + gde loggia av. box pour 2 voit. LIVRAISON FEVRIER 1977
Renseignements et visites : G. HERVIEU, 11 bis, boulevard M.-Berteaux, SAINT-MAUR
883-02-28

LES JARDINS DE GARCHES, 29-33, rue Henri-Regnault,
(92) GARCHES
Une petite résidence en pierre de taille massive.
APPTS DE GRANDE QUALITE 2, 3 et 4 pièces
PRIX FERME ET DEFINITIF
Livraison immédiate.
Sur place tous les jours, de 11 h. à 18 h. (sauf mardi), ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

A 200 M. DU BOIS DE VINCENNES
Une petite résidence de prestige pierre de taille
JEANNE DU LAC, 20-22, rue Jeanne-d'Arc,
(94) SAINT-MANDÉ
DU STUDIO AU 5 PIECES
Balcons ou terrasses, prestations raffinées et le CONFORT TOUT ELECTRIQUE
Bureau de vente sur place tous les jours, de 10 h. 30 à 18 h. (sf mardi et mercr. matin), ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

TROCADÉRO
8, R. DE LONGCHAMP, Paris-16e
Disponible : 13 appart. luxueux, du studio au 3 pièces, 1 triplex 5 pces, terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre 1977. — Informations sur place tous les jours, de 14 à 19 hres, sauf dimanche.
SAGE. — Téléph. 874-49-32.

Près VERSAILLES-BUC
Dans parc 4 000 m2, rue Louis-Blériot, imm. de 20 apparts. Visites samedi et dimanche. Promoteur : BERNARD 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS. T. 742-99-09.

POSSIBILITE LOCATION ET GESTION PAR NOS SOINS
PRIX NON REVISABLES DES LA RESERVATION
— Studio 207.000 F.
PORT-ROYAL
— 2 p. 61 m2 520 000 F.
Habitables fin 1977
XVe RUE DE L'EGLISE
— Studios vraies cuisines.
— 2-3 et 5 p. av. terrasses.
Habitables 4e trimestre 77.
PRES RUE DU POTEAU (parking compris)
— Studio 126 000 F.
— 2-3 et 4 p. av. terrasses.
Habitables 2e trimestre 77.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. de Friedland, 225-93-69.

15e DUPLEIX
53, RUE ROUELLE
dans petite résidence standing de 6 étages privés.
4 APPTS DE 4 PIÈCES
clés en main. Vis. : lundi, mercredi, samedi (les ap.-midi) SAGE, 5, rue de Calais 75009 Paris. Téléph. : 874-49-32.

appartements occupés

A. vdre appt F4 occupé, LYON. Construct. 75. Loué 8 000 F/l'an. 152 000 F. (78) 25-54-44, ap. 14 h.

appartem. achat

Particulier achète directement, comptant, centre PARIS ou 15e 2 p. ou studio, parkg, cfort, px raisonnable, décision immédiat. Vaissaire, 63530 SAYAT-VOLVIC. Tél. : (73) 88-61-44, après 20 h.

Rech. APPT ou PAVILLON 100 m2 habitables, PARIS ou BANL. OUEST et SUD-OUEST, 450 000 F maxi., travx éventuel. Tél. : SAMEDI 797-67-22.

Société GIERI, spécialiste des 11e, 12e, 20e, rech. appts dans ces secteurs. T. 373-85-81.

Rech. PARIS-15e, 7e arrdts, pr bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75.

ACH. 4-5 P., 8e - 17e et envir. 800.000 F cpt. 522-07-84.

PAQUET rech. pour clients sérieux 1 à 6 P. 8e - 9e - 17e - 18e arr. 526-31-66.

locations non meublées Offre

Paris

17e PORTE-MAILLOT, 5 P. GD LUXE, 2 bains, cuisine, TT NEUF. Immeuble de classe, BALCON, 3 200 F. T. : 555-04-10.

Région parisienne

BOULOGNE. Vue sur la Seine, métro, 11e ét., living + chbres, tél., tout cft. Tél. : 941-17-88.

locations non meublées Demande

Paris

Couple ENSEIGNANTS cherche 4 pièces Paris 18e - 10e - 9e arr. Tél. H.B. : 254-06-92.

P. à P. ch. à louer appt de 5 p. Ouest Paris ou 15e n'excédant pas 2 000 F mens. T. 735-10-63.

Cherche à louer 2/3 pièces. Confort : 5e, 6e, 7e. Tél. : (78) 25-54-44, ap. 14 h.

Région parisienne

Pour Société Européenne ch. villas, pavillons pour CADRES Durée 2 à 6 ans - 283-57-82.

locations meublées Offre

Paris

7e Beau studio de caractère, poutr., cheminée, cuis. éq., bains, tél., 1.500 F - 770-05-74.

échanges

OPERA, 6 p. stdg, asc. Loyer ancien : 1 200 F mois, contre 3-4 pièces, ascenseur CENTRE. OPERA tél. matin : 073-13-60.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F. T. 742-78-93.

Voir la suite de nos annonces classées en page 24

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.		La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70	L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04	"Placards encadrés"	34,00	39,70
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33	Double insertion	38,00	44,37
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73	"Placards encadrés"	40,00	46,70
			L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69

L'immobilier

bureaux bureaux

Suite regroupement de bureaux
CÈDE D'URGENCE
avec possibilité de crédit

APPT CCIAL 80 M2 4 P. + ENTRÉE

Rue Caumartin (proxim. bd des Capucines)
Possibilité de parking
2 lignes téléphoniques - 1 ligne télex
A vendre en toute propriété - Libre immédiatement
Téléph. : 256-25-05

R. MARBEUF. A louer appart. profess. 3e étage. 5 P., 134 m². S. LAHUMIERE, 88, boulevard de Courcelles. Téléph. 924-80-50.

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble grand standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. **293-62-52**

locaux commerciaux

(93) SAINT-DENIS
PRES AUTOROUTE NORD
Partic. loue hangar et bureaux de 650 m² sur terrain de 3.500 m², possibilité 4.500 m².
ACCES GROS PORTEUR.
Bail 3, 6, 9.
Ecr. n° 6.433, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

fonds de commerce

INVESTIR DS LE PRESSING ? Oui, mais laissez les soucis à une équipe de professionnels. RENTABILITE ELEVEE. 344-31-93.

CEDONS ATELIER de tapisserie de 1.200 m² situé dans Paris, équipé pour fabrication sièges de série et spéciaux, voilages, rideaux et tenture murale. Personnel et encadrement qualifiés. Partie du chiffre d'affaires assurée pour 1977. — Ecrire FIT, 12, bd Poissonnière (9e). Réf. 5.

PARIS XVe BIEN SITUE
CAUSE FAMILLE VENDS :
RESTAURANT EN SERVICE + APPT
cuisine française + spécialité. libre de suite. - Tél. 578-86-48.

Boutiques

Boutique 5e arrdt, bail à céder tous commerces sauf cafés-restaurants, belle situation. Intermédiaire s'abstenir. Ecrire : no 12 210, Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, PARIS-2e.

usines

ACH. cpt affaire industrielle env. 1 M 500. 522-20-74.

immeubles

CRÉTEIL IMM. NEUF
150 studios, surface habitable 32 m², sous-sol 126 places garage poste fixe. Revenu annuel 1.580.000 F. Prix 16.000.000 de F. GANDOLFI, 883-04-69.

HOTEL Restaurant
06230 Villefranche-sur-Mer
à vendre ou à louer.
Conviendr. pour tourisme social ou transformat.
Mme SONNENDRUCKER
Le St-George, 6, chemin du Gué
01210 Ferney-Voltaire.

pavillons

IGNY-91. Part. vd pavill. plain-pied 105 m² habit., constr. 1970, tt cft, cuis. équipée, dble living 34 m², av. cheminée, 3 ch., 2 bs, garage, cellier, jard. clos 610 m² (chauff. central au gaz contrat spécial G.D.F. 20.000 thermies gratuites). Px intéress. 390.000 F + 30.000 F C.F. sur 10 ans. Téléph. 941-30-27, 937-50-10.

VINCENNES, PAVILLON 65, rue de la Jarry
Séj. dble + 3 ch., tt cft, grand garage. 520.000 F, crédit. Visite après 14 heures : samedi, lundi.

MESNIL-ST-DENIS, sur ss-sol, entrée, cuisine, séjour, 4 chambres, salle de bains, salle de douche, 2 w.-c., garage, téléphone, sur 450 m². — 050-56-34.

COLOMBES, près gare des Vallées, BEAU PAVILLON 6 p., 2 bains, dépend., garage, cellier, gd jardin. Sam. 14 h. 30 à 17 h. : 17, allée des Sycomores.

GUERARD, près Coulommiers, vallée Morin, calme, gd pavillon, terr. agrément 600 m² env. R.-de-ch. : gd gar. chauf. indép. mazout av. eau chaude, laverie bac évier, salle jeux + alcôve. 1er ét. : entr., beau séjour, cuis. amén., balc. commun. 8 m., salon, 2 ch., gde s. de bns, w.-c. carrelés. Téléph. Tél. 404-70-61.

villégiatures

LOUE STUDIO 4 P. TIGNES, du 6 au 13 février. T. 975-99-91.

villas

LAGNY, secteur résidentiel, très belle demeure sur terrain 1.700 m². Tél. 430-24-00, 19 à 21 h.

LE VESINET Résidentiel
BELLE VILLA récente style Ile-de-France, réception 65 m2, poutres apparentes, 5 chbres, 2 bains, 3 cab. toil., 2 chbres serv., gar. 3 voit., s. de jeux, piscine, tennis. Parc 2.800 m2. Prix 1.600.000 F. FPI, 976-07-06.

L'ÉTANG-LA-VILLE
près forêt, VILLAS NEUVES ILE-DE-FRANCE, surf. habit. 7 p., 2 bns, 160 m2, jdin 600 à /40m2. PX TTES TAXES COMP. S/PL. SAMEDI-DIMANCHE de 13 h. 30 à 17 h. 30 «Nid d'Aigle» route de Saint-Nom-la-Bretèche. Entrée par sente des Jumelles.

MESNIL-LE-ROI. Pavillon meulière sur 620 m², terrain avec piscine, 200 m² hab., 3 w.-c., 2 bs, idéal 2 fam. ou prof. libérale. 520.000 F. 668-08-59, après 18 h.

domaines

NORMANDIE, 11 km. Bayeux, 208 ha en herbages de 1re catégorie, d'un seul tenant. Manoir + corps de ferme en bon état. Téléph. Mme PEREZ, 050-56-34.

ROUSSILLON
Propriété plus 450 ha, bordée rivière, grand mas à aménager. conviend. pr chasse 1 300 000 F. PROPINTER, B.P. 33, 24103 Bergerac - Tél. (53) 57-53-75.

terrains

Les MERVEILLEUX TERRAINS de la
RÉSIDENCE
FORÊT DE MARLY
1.000 à 1.500 m2
à
L'ÉTANG-LA-VILLE
Visite sur place de 14 à 17 h. F.P.I. - 976-07-06

A vdre terr. Belle-Ile-en-Mer 56 5 ares, zone aedificandi, possibilité eau, électricité, 200 m. de la mer. Prix : 50 000 F. Ecri n° 8 139, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

propriétés

Vallée Chevreuse, pr. CERNAY, propriété close 25.000 m², bâtiments divers, adossée forêt. Panorama. — RAYNAUD, 14, r. Lincoln, PARIS. 359-97-58.

Au plein cœur de la Sologne, très belle propriété de chasse 225 hectares d'un seul tenant, dont 30 hectares d'étangs. Mme PEREZ, 050-56-34.

CHANTILLY Centre - Superbe habitation anc., impecc., hall, récept., vaste séj. clair, magnif. salon, 4 chbres, très gd bureau, cuis., spl. bains, cab. toil., 2 wc, chff. cl, jard. clos (poss. prof. lib.). 830.000 F, créd. import. ACB, 771, r. Paris, Chapelle-Serval. (15-4) 454-60-42.

LOUVECIENNES Propriété mais. et piscine bordure Seine. - 333-24-97.

Dans très joli site calme
PROPRIÉTÉ RUSTIQUE
parfait état, dans parc 3.900 m² ombragés. Séjour, petit salon, 4 PCES, cuis., bains, eau ville, électr., chauff. mazout, poutres, cheminée, solives, communs.
A SAISIR : 360 000 F
Possible avec 72.000 F COMPT. G. LEMOR, EXPERT FNAIM, 60430 NOAILLES. 15 (4) 446-30-52/31-97.

maisons de campagne

EN CREUSE
Très belle maison caractère rustique, compr. gd séjour, 2 ch., gde cuis., 2 s. de bns, cellier, gar., chauff. central. Le tout en excellent état, habit. de suite. Terrain 4.000 m² clos de murs avec nombreux arbres.
PRIX : 250 000 F
POSSIBILITE CREDIT 80 %. S.I.P.P., 370-91-78.

fermettes

REGION GISORS
90 km. Paris. FERMETTE longue et basse, excellent état., gd séj. rustiq., 3 ch., eau, électr. Terr. 1.200 m². Forêt à 300 m. Px 100.000, av. 20.000, SOMBIM, à Troissereux. Téléph. 700-46-21.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au **233-44-21**
postes 392 et 364

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

AFFAIRE A SAISIR
Part. vend living teck avec table et quatre chaises. Très bon état. Prix à débattre. Tél. après 18 h. : 208-95-48.

Animaux

URGENT. Chiot de 5 mois, chien de chasse Beagle, cherche maître. 326-08-29 ou 328-53-21.

Antiquités

Part. vends antiq. et curios. d'Indonésie. Très belles pièces. Tél. : 203-69-73, soir.

Artisans

TRANSFORMATION et aménag. d'appartements, ts corps d'état, petite maçonnerie, plomb, chauf., carrelage, peint., élect. dans certains cas subventions ANAH. Crédit possib. 3, 5, 7, 12 ans, intérêt 5,50 %. Devis gratuit. Exécution rapide. Tél. : 770-54-59.

Tous travaux de rénovation, maçonnerie, plomberie, chauffage, électricité, carrelage, peinture et moquette. Etude et devis gratuits. Crédit. Tél. : 906-81-96/42-28.

ARTISAN
Fabrique et répare tous types d'enceintes acoustiques. Tél. : 772-28-08.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Cours

ATELIER HARBURGER
Cours de peinture, lundi, mardi ap.-midi. Mo Alésia. T. 588-76-75.

DACTYLOGRAPHIE-STENO
Méthode accélérée. 757-86-86.

Décoration

V.I.P. DECORATION SERVICE vous propose tous travaux : peinture, électricité, plomberie, tapisserie, revêtem. de sols, rideaux, voilages. Tél. : 359-32-77 - 256-07-78, après 20 h. : 225-07-18.

Jusqu'à épuisement des stocks pose av. molet. et galon au m²
— Le lin (260) à 30 F. H.T.
— Le shantung (260) à 37 F. H.T.
— Le daim (140) à 39,60 F. H.T.
Téléphone : 370-23-69.

Déménagement

Dgts F.L. Service. Tous volumes qualité artisanale, 12, r. Valadon Paris-7e. Tél. 555-23-48 - 23-89.

Fourrures

Elégante veste vison argent, taille 42, état neuf. 202-24-90.

FOURRURES OCCASION
DEPOT-VENTE
exclusivement de fourrures gd choix vêtements parf. état, 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Tél. : 575-10-77.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES »
Home d'enfants du monde entier 1.200 m. Hiver 3 à 13 a. Téléski privé. Moniteurs de ski attachés aux Bartavelles. Patinage. Luge. Cours scolaires d'entretien. B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. Tél. : 02-24-06.

Instruments de musique

PIANOS D. MAGNE
Sélection meilleures marques. Neuf. Occasions. Location. Vente. Achat. Réparation. Entretien. 10 ans garantie. Crédit. Location-test. Livraison. 50, rue de Rome, 75008 Paris. 522-30-90 - 522-21-74.

Collectionneur recherche violons, violoncelles, archets. Tél. : 076-34-93.

Matériel de bureau

Cause double emploi vendons PHOTOCOPIEUR ts tirages et formats parf. ét. de marche et d'entret. 3.000 F. T. 874-44-34 h. b.

Philatélie

TIMBRES ACHETE CHER COLLECTION. 267-09-19, matin.

Moquettes

30 A 70 %
de remise sur moquette grande largeur toutes qualités. 10.000 m² en stock. 757-29-18 de 10 h. à 19 h., sauf dimanche et lundi matin.

Matériel chirurgical

Clinique privée de Suisse romande cherche, en vue de parfaire les installations de son bloc opératoire, table d'opérations complète, appareil de radiologie mobile, instruments divers, en occasion, pour chirurgie spécialisée ou toute chirurgie.

Paiement comptant. Il sera répondu à chaque offre, après examen en toute discrétion.

Prière de faire offres sous chiffre P. 1355 - 22 à Publicitas. CH-1200 Genève.

Rencontres

RENCONTRES
Relat., réunions, bridge, échecs, scrabble, débats, yoga, danse etc. 8, rue du Dragon. T. 222-88-38.

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistiques, sportifs, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs ». Colette Lesure, Paris (7e). Tél. : 548-95-16.

Vacances-Tourisme-Loisirs

Quelques heures restent disponibles au TENNIS WILSON, 2, impasse Chevalier, La Plaine-St-Denis (500 m Pte de la Chapelle). Courts couverts chauffés. Terre battue. Restaurant. Magasin articles de sport. Téléphonez-nous au 752-02-54 ou mieux, venez nous voir...

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.) Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, postes 396 et 364.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

Les pilotes d'Air France feront grève le 10 janvier

Les pilotes d'Air France sont appelés à faire grève le lundi 10 janvier. On ne peut encore apprécier les conséquences pratiques de cet arrêt de travail. Les passagers sont invités à s'adresser à l'agence de la compagnie nationale la plus proche de leur domicile.

Le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.), organisateur du mouvement, explique les raisons de celui-ci au cours d'une conférence de presse réunie ce vendredi en fin de matinée. Il expose ci-dessous son point de vue.

Inaugurant le 6 janvier les nouvelles installations de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, a estimé que, même si l'aviation commerciale a surmonté la crise pétrolière, le moment est venu pour elle de remettre en cause des méthodes et des habitudes *« héritées des premiers temps »*, de pratiquer une gestion plus rigoureuse.

A cet égard, le ministre juge très sévèrement la grève du personnel d'Air France. Il pense que les infrastructures aéroportuaires sont désormais largement suffisantes : *« On est même quelquefois allé trop loin, trop vite*, a déclaré M. Fourcade. *Les prochaines années seront essentiellement consacrées à l'entretien. Priorité sera donnée aux équipements. Maintenant il faut investir ailleurs. Les équipements aériens suffisants ne sont qu'un élément du système général des infrastructures. »*

La direction d'Air France commente pour sa part dans un long communiqué les raisons avancées par les pilotes pour justifier leur grève.

La direction : un mouvement injustifié

« La contestation, écrit la direction d'Air France, *porte sur les trois aspects suivants de la politique d'Air France : retrait d'exploitation des appareils Boeing 707-A ; suspension de la ligne Tokyo-Papeete-Lima ; volume des affrètements.*

» 1) Pour ce qui concerne le retrait de la flotte Boeing 707-A, il est à observer tout d'abord qu'aucune grande compagnie aérienne ne conserve plus en service régulier d'appareils Boeing-707 du type A, équipés de moteurs à simple flux gros consommateurs de carburant.

» Les syndicats évoquent l'absence de plan de remplacement de ces appareils. Cette information est inexacte. Les programmes d'équipement d'Air France ont conduit à acquérir au cours des années 1976 et 1977 — durant lesquelles les Boeing 707-A ont été et seront progressivement retirés du service — quatre Concorde, quatre Boeing-747, trois Airbus, trois Boeing 707 du type C.

» 2) La suspension de la ligne Tokyo-Papeete-Lima s'impose en dépit de résultats de trafic très honorables, car cette ligne est déficitaire et sans perspective d'amélioration de sa rentabilité à terme rapproché. Il n'est pas dans la mission d'Air France de maintenir une liaison non essentielle à partir du moment où cette activité implique une lourde charge pour la collectivité française.

» 3) Les affrètements (c'est-à-dire la location d'appareils à d'autres transporteurs) ne représente en 1977 que 1,7 % de la production globale de la compagnie ; Air France pratique comme toutes les compagnies une politique d'affrètement raisonnable indispensable au bon ajustement de son programme.

» En termes généraux, l'arrêt de travail du personnel navigant technique est, selon le préavis de grève, « motivé par la volonté du personnel navigant technique de voir cesser une politique qui, selon lui, mène la compagnie vers la récession ».

» On conçoit mal comment peut être ainsi évoquée l'idée de récession de l'activité d'Air France, alors que le nombre de sièges-kilomètres offerts par la compagnie en 1977 sera de 4 % supérieur à ce qu'il était en 1976 et que l'offre concernant le fret croîtra, pour sa part, de 17 %. »

POINT DE VUE

Quel sera l'avenir de la Compagnie nationale ?

par C. POIRIER (*)

QUAND on parle à la radio, à la télévision, d'Air France, tout le monde pense aux avions (Caravelle, Boeing, Concorde) et aux pilotes.

Air France, c'est cela et beaucoup plus : c'est une énorme expérience aéronautique, c'est le dévouement de trente mille personnes qui « aiment leur entreprise ». C'est la compétence à tous les niveaux dans les bureaux, les ateliers, les postes de pilotage. Or aujourd'hui, tout ce monde ressent une profonde inquiétude quant à l'avenir d'Air France.

L'affaire de l'avion moyen-courrier Douglas DC-9 (qu'Air France serait éventuellement obligée d'acheter contre son gré) a créé une vive émotion dans les milieux aéronautiques français. Pour Air France, ce n'est qu'un des éléments qui renforcent l'inquiétude.

Aujourd'hui, la direction générale d'Air France propose à tous les personnels d'appliquer la politique du gouvernement à la compagnie. Elle pense que la solution principale c'est d'augmenter la productivité du personnel. Elle en fait même un préalable : *« Un préalable est évident : le redressement ne sera possible que si chacun est convaincu dans l'entreprise du caractère inéluctable du chemin proposé. »* (Président Giraudet : *Premiers éléments pour un plan d'entreprise.*)

Le problème a été posé différemment à son vrai niveau par le document *Air France et le transport aérien français*, document intersyndical signé par tous les syndicats d'Air France.

Ce document examine l'histoire d'Air France depuis 1945, et l'accumulation des faits montre bien l'incohérence de la politique menée en matière de transport aérien : absence totale du statut de l'aviation marchande d'où manque de définition d'une politique du transport aérien ; absence d'une politique de construction aéronautique nationale correspondant aux besoins des transporteurs ; existence de trois compagnies, de premier niveau, de statut différent entraînant un gachis au niveau de l'utilisation des hommes et des flottes.

Les solutions proposées pour Air France ne doivent pas conduire à une dégradation des conditions de travail du personnel, mais devraient plutôt viser à : 1) Une définition rapide et à la mise en œuvre d'une flotte optimum en orientant la construction aéronautique française ; 2) Une politique de financement : constitution d'un capital conséquent à la mesure de l'activité de la compagnie et des perspectives de développement, accès aux crédits du Fonds de développement économique et social et crédits de même nature, prise en compte par l'Etat de toutes les contraintes imposées par lui à la compagnie, y compris celles des années précédentes ; 3) Intégration des filiales et de leur personnel.

Nous, Syndicat national des pilotes de ligne, jugeons nécessaire de mettre l'accent sur trois points essentiels montrant bien les résultats actuels de la politique suivie : la nécessité du maintien des lignes plutôt que leur abandon ; le maintien en ligne des Boeing-707 A tant qu'ils ne seront pas remplacés ; l'arrêt de la politique d'affrètement (30 000 heures de vol sur 300 000).

Au point où en est Air France tout nouveau sacrifice de ligne, par exemple la ligne Lima-Papeete, serait ressenti comme la perte de sa substance même. D'ailleurs l'arrêt de cette ligne, pour ne parler que de celle-là, fait un tort considérable à la Polynésie française. Les chiffres invoqués par la direction d'Air France pour justifier cette fermeture sont très discutables.

Les pilotes, après bien d'autres salariés, mais est-ce une consolation, ressentent très vivement ces pertes de lignes. C'est une menace directe sur l'emploi.

Il en est de même pour l'arrêt et la destruction des Boeing-707 A sans les remplacer. Ne pourrait-on imaginer (imagination au pouvoir ?) d'utiliser ces avions payés et amortis pour les vols « charter » longs et moyen-courriers ?

Dix pour cent des heures de vol d'Air France sont effectuées par des compagnies concurrentes souvent par manque de machines (par exemple avions moyen-courriers pour le fret aérien). Il y aurait là du travail pour plus de cinquante équipages.

Souhaite-t-on vraiment sauver Air France, participer à son redressement ? Il est évident que les pilotes le souhaitent. Mais ne conviendrait-il pas d'abord de stopper « l'hémorragie du travail » ?

Que la direction et le gouvernement, son tuteur, montrent enfin leur souci de renforcer la compagnie nationale, et alors seulement, pourra apparaître l'extraordinaire dynamisme dont Air France est capable.

(*) Président du bureau Air France du S.N.P.L.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Et. Me L. BOULC'H, not., LA FERTE-MILON, 70 km PARIS - Vte par ADJ. volont., samedi 17 janvier 1977, à 15 h.
MAISON DE CAMPAGNE
LIBRE VENTE
sise à TROESNES
tout conf., séjour, cuisine, 6 chambr., garage, jardin 1.700 m2.
MISE A PRIX : 150.000 F
Renseignements : tél. (23) 96-70-23.

VENTE au PALAIS de JUST. à PARIS le JEUDI 13 JANVIER 1977 à 14 h.
UN APPARTEMENT
sis à
PARIS (11e)
1, impasse Saint-Sébastien
rez-de-chaussée, 1 chambre sur cour et usage des w.-c. communs.
MISE A PRIX : 15.000 FRANCS.
S'adresser à Me Yves DELESTRADE, avocat à la Cour, 47, avenue Georges-Mandel, PARIS (16e), tél. 727-03-81, et à tous avocats près les Tribunaux de Gde Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL, et sur les lieux pour visiter.

Vente sur Saisie Immob. au Palais de Justice d'EVRY, r. des Mazières, le MARDI 18 JANVIER 1977 à 14 h.
UN APPARTEMENT
avec cave et parking, situé
à ATHIS-MONS (91)
27, rue du Docteur-Calmette
3e étage, porte gauche.
MISE A PRIX : 25.500 FRANCS.
Consignation indispensable pour enchérir. Renseignem. : Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés, 51, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES. (Tél. : 496-30-26 et 496-14-18.)

S.C.P. d'Avocats MONTOUCHET, GARRAU, THIERY, THOREL, DEBRE, 73, rue de Paunette à EVREUX. Tél. : 33-06-99 - ADJUDICATION CHERBIT. le MARDI 19 JANVIER 1977, à 14 heures, au Palais de Justice d'EVREUX, 30, rue Joséphine
Commune de NONANCOURT
BELLE PROPRIÉTÉ en bordure de l'AVRE
compr. : mais. d'habit., 4 ch., séjour, 2 salles de bains, terrain 2.300 m2
SUR LA MISE à PRIX DE 140.000 F - Frais en sus
NOTA. — Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance d'EVREUX.

VENTE - Palais Justice Paris - Jeudi 27 janvier 1977 à 14 h. - UN LOT :
APPARTEMENT A PARIS (14e) - 30, av. de l'Observatoire
MISE A PRIX : 100.000 F - S'adresser à Me Guy BERNARD,
avocat à Paris (7e), 37, rue de Lille, tél. 261-15-45, et à tous avocats près T.G.I. PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE.

Cabinet de Me Robert GARDERA, avoc. à BAYONNE, 9, r. des Gouverneurs
VENTE sur licitation au Tribunal de Grande Instance de BAYONNE. le LUNDI 17 JANVIER 1977, à 14 heures - EN UN LOT :
Fonds de commerce de SANATORIUM et CENTRE DE PNEUMOLOGIE avec bâtiments d'exploitation et parc (5.753 m2)
SANATORIUM LANDOUZY
à CAMBO-LES-BAINS
LIBRE A LA VENTE
Mise à prix : 1.400.000 francs
(5/14 pour immeubles, 9/14 pour fonds)
Avec faculté de baisse de deux fois un quart, le matériel et le mobilier d'exploitation étant payables en sus du prix d'adjudication ainsi que des stocks de marchandises et de pharmacie.
VISITES : les mardi et vendredi de 16 h. 30 à 18 heures.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

FAITS ET PROJETS

Paris

FAMILLE RELOGÉE

La famille de squatters qui, inscrite au fichier des mal-logés depuis 1965, occupe depuis novembre un appartement du quatrième arrondissement, appartenant à la Ville de Paris, sera relogée par la Ville. Cette dernière avait demandé et obtenu l'expulsion de la famille dans un délai de deux mois (*le Monde* du 7 janvier).

CONSTRUCTION SAUVAGE DANS LES TUILERIES

M. Georges Mesmin, député réformateur de Paris, vient de demander à Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la culture, *« si la construction disgracieuse en béton qui commence à s'élever dans le jardin des Tuileries, derrière le musée du Jeu de paume, a reçu un permis de construire ? »*.

« Il n'était pas nécessaire, jusqu'à présent, de posséder de permis de construire pour effectuer des travaux dans les monuments historiques qui appartiennent à l'État », réplique-t-on au secrétariat d'État à la culture. La loi sur l'architecture du 3 janvier a, en effet, rétabli cette formalité, sauf pour la construction de certains édifices techniques dans les ports ou les aéroports.

Aujourd'hui, les travaux dans le jardin des Tuileries sont arrêtés, mais la décision de démolir les premiers éléments de l'abri en béton qui devait notamment servir de vestiaire aux gardiens de musée n'est pas encore prise officiellement. Cette petite affaire rappelle la reconstruction « sauvage » de l'atelier du sculpteur Brancusi, sur la « piazza » du Centre Beaubourg (*le Monde* du 14 décembre). Décidément, il y a beaucoup de laxisme dans l'urbanisme parisien...

Pêche

POUR LA MODERNISATION DU PORT DE SÈTE

(De notre correspondant.)

Montpellier. — En visite jeudi 6 janvier à Sète, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports a reçu tour à tour les pêcheurs en mer et les conchyliculteurs de l'étang de Thau, dont il a visité les parcs, et une délégation des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN qui protestaient contre les mesures économiques du gouvernement. Le secrétaire d'État a annoncé que M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, venait d'accorder une subvention supplémentaire de 500 000 francs, s'ajoutant aux 660 000 francs déjà attribués par l'État pour la construction à Sète d'une cale de carénage réclamée avec insistance par les pêcheurs. Les travaux doivent commencer cette année.

Pour ce qui concerne l'agrandissement du port de pêche de Sète, il s'agit d'un problème régional qui, déclara M. Cavaillé, *« n'implique pas de décision parisienne »*.

M. Cavaillé a confirmé l'apport de 56 millions de francs (part de l'État) pour lutter contre les pollutions des communes situées autour de l'étang de Thau. Plus de la moitié des subventions iront aux villes de Sète et de Frontignan.

ROGER BECRIAUX.

Transports

UN PLAN DE LA C.G.T. POUR LA S.N.C.F.

La C.G.T. a élaboré pour la S.N.C.F. un plan de gestion démocratique, *« dans la perspective d'une victoire prochaine des partis signataires du programme commun »*.

Les propositions du syndicat ont pour objectif *« d'assurer tous les transports que la S.N.C.F. serait en mesure d'acheminer dans les meilleures conditions pour l'usager et au moindre coût social pour la nation, de remplir ses obligations de service public, de développer conjointement le progrès social en faveur du personnel et enfin de permettre aux cheminots de dépasser leur simple fonction productive en participant à la gestion d'un grand service public »*.

Pour cela, la C.G.T. demande notamment une *« recomposition du conseil d'administration comprenant neuf représentants du personnel, cinq représentants de l'État nommés par le gouvernement et sept représentants des usagers et la démocratisation des comités mixtes professionnels »*.

● AIR ALPES EN GREVE. — La section Air Alpes du Syndi- a lancé, ce vendredi 7 janvier, un ordre de grève immédiat et illimité pour tous les pilotes de la compagnie. Le S.N.P.N. demande la suppression de tous les licenciements, l'ouverture de négociations immédiate et la « possibilité pour l'expert-comptable du comité d'entreprise de travailler normalement ». — *(Corresp.)*

Aménagement du territoire

UNE « COMMUNAUTÉ » LE LONG DU RHIN

Dans la zone située entre Bâle, Mulhouse et Karlsruhe, le long du Rhin, la coopération frontalière entre la France, la Suisse et la République fédérale d'Allemagne a toujours rencontré des difficultés d'organisation. Ces obstacles seront peut-être levés après la publication au *Journal officiel* du 6 janvier des échanges de notes du 22 octobre 1975 entre les trois pays, décidant notamment la création d'une *« commission intergouvernementale pour faciliter l'étude et la solution des problèmes de voisinage »*.

Les régions frontalières concernées sont : les cantons de Bâle-ville et de Bâle-campagne ; du Land Bade-Würtemberg : le territoire des régions Mittlerer-Oberrhein, Südlicher-Oberrhein et le Landkreis-Lörrach ; la région Alsace ; le Land Rhénanie-Palatinat pour ce qui est du Palatinat sud.

Cette commission se réunit en principe une fois par an, formule des recommandations pour les parties contractantes et, éventuellement, prépare des projets d'accord.

Elle traite des questions relatives à l'aménagement du territoire, l'environnement, la politique économique régionale, l'énergie, les *transports et les communications*, l'emploi et les affaires sociales, notamment les travailleurs frontaliers, les implantations industrielles et agricoles, l'urbanisme et l'habitat, la construction de logements, la politique foncière, l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche, la santé et la protection sanitaire, la culture, les loisirs, les sports et le tourisme, l'entraide en cas d'urgence.

Urbanisme

CENT LOGEMENTS EN SURSIS AUX MUREAUX

Les travaux du « Clos Mariette », un ensemble de cent logements collectifs, aux Mureaux (Yvelines), devront être interrompus. Le tribunal administratif de Versailles vient en effet d'ordonner le sursis à exécution du permis de construire délivré le 29 décembre 1975. Depuis un an, les habitants d'un des derniers quartiers pavillonnaires de cette cité ouvrière à l'urbanisation désordonnée, se battent pour faire annuler le permis de construire accordé pour la réalisation de quatre immeubles de 15 mètres à 20 mètres de hauteur.

Dans une commune dont ils se plaignent qu'elle compte trop de tours, les propriétaires de pavillons s'opposent au projet du « Clos Mariette » et refusent de voir leurs paisibles jardins surplombés par des immeubles. A leurs yeux, même si le projet initial de 1972 était en accord avec le Plan directeur d'urbanisme intercommunal, la réalisation actuelle est contraire aux prescriptions du plan d'occupation des sols. — *(Corresp.)*

Circulation

L'ERREUR DU CINÉMOMÈTRE

Les instruments de mesure de la gendarmerie ne sont pas infaillibles. C'est ce qui ressort d'un arrêt de la cour d'appel de Nancy, qui a relaxé, le mercredi 5 janvier, un automobiliste, M. Jean Boucher, poursuivi pour excès de vitesse et condamné à 400 F d'amende.

Dans son arrêt, la cour a reconnu que l'infraction relevée était impossible puisque tous les essais faits depuis avec le véhicule — en rodage au moment du constat — n'ont pas permis d'atteindre la vitesse limite. Il n'a donc pu s'agir, d'après le tribunal, que « d'une confusion avec un autre automobiliste ou d'une déficience du cinémomètre ».

A PROPOS DE...

L'INFORMATION MUNICIPALE

Democratie partagée et contrôlée

Le renforcement de la démocratie locale exige une participation accrue des citoyens à la vie de leur village et de leur ville. Or qui dit participation active dit information le plus complète possible. Cette exigence a été bien perçue par les auteurs du rapport Guichard, qui (malheureusement ?) ne recommandent pas de multiplier les référendums locaux, mais proposent « d'éclairer le contrôle démocratique » par un développement systématique des moyens d'information à l'initiative des élus eux-mêmes.

A Saint-Etienne et à Poitiers, deux événements récents illustrent ce besoin d'information et de participation.

« Bonjour. La municipalité de Saint-Etienne vous souhaite une bonne année 1977 et vous présente son premier hebdomadaire parlé... » *C'est ce qu'on peut entendre depuis le mardi 4 janvier en composant le 33-42-42, un numéro particulièrement mnémonique quand on demeure dans la Loire. Pendant trois minutes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, d'un mardi à l'autre, un bulletin municipal, bâti dans l'esprit d'un journal radio, est ainsi diffusé à partir d'un répondeur automatique. Les informations, une quinzaine, sont concises, variées et surtout pratiques. Elles vont, de l'annonce de travaux dans le quartier aux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale, en passant par le rappel des principales décisions prises par le dernier conseil municipal, tel le vote du budget primitif de 1977, qui s'équilibre à 890 millions de francs.*

Changement de méthode en Poitou-Charentes. Faut-il donner une suite favorable à la demande des citoyens qui souhaitent que soit débaptisée leur rue ? Ce cas de conscience s'est posé le 20 décembre au conseil municipal de Poitiers. La requête émanait des habitants du... chemin de Roule-Cul.

Le rapporteur de la question, M. Max Strawczynski, premier adjoint, a fait remarquer que, « bien que les Poitevins ne soient nullement offusqués par des noms de lieux qui donnent à penser que Rabelais a séjourné dans la région, l'apposition de tels noms sur des plaques officielles risquait de choquer des personnes bien-pensantes ». *Il a toutefois plaidé pour la conservation du nom de Roule-Cul, ne se sentant pas le droit de supprimer des appellations* « qui appartiennent à l'histoire locale ».

Si quelques conseillers se sont ralliés à cette thèse, les autres ne se sont pas prononcés. Finalement, il a été décidé qu'un référendum (limité aux riverains de Roule-Cul) trancherait la question...

PRESSE

Les obsèques de M. Émilien Amaury

De nombreuses personnalités ont assisté, jeudi matin 6 janvier, à Chantilly (Oise), à l'office célébré à la mémoire du P.-D.G. du *Parisien libéré*, M. Emilien Amaury, décédé dimanche dernier à la suite d'une chute de cheval.

La cérémonie a eu lieu dans la petite église de Saint-Firmin (Oise). Un peloton du 1er spahis en grande tenue — M. E. Amaury avait servi dans les rangs du 4e spahis — rendait les honneurs à l'entrée et à la sortie du cercueil, drapé de tricolore.

Aux côtés de Francine et de Philippe Amaury, les enfants du disparu, avaient pris place M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole de l'Élysée, représentant le président de la République, M. André Bord et Antoine de Clermont-Tonnerre, représentant respectivement le gouvernement et le premier ministre, ainsi que M. Olivier Guichard, ministre d'État et garde des sceaux.

Reprise de contact entre M. Mottin et le Livre

La rencontre prévue, au sujet du conflit du *Parisien libéré*, entre M. Mottin et les représentants du Livre C.G.T. a bien eu lieu le jeudi 6 janvier. Cependant, la réunion s'est soldée par une simple reprise de contact, comme l'exprime le communiqué du syndicat : *« Le rapport Mottin n'a pas pu être remis en raison des événements de ces jours derniers. Toutefois, le médiateur a confirmé qu'il prendrait contact avec la nouvelle direction du* Parisien libéré *dès que cela sera possible. Notre délégation a réaffirmé : 1) Son désir de rencontrer la nouvelle direction du* Parisien libéré *; 2) Sa volonté d'obtenir des réponses et des engagements précis de la part du gouvernement et de la direction du* Parisien libéré *sur les points fondamentaux susceptibles de permettre un règlement conforme à l'intérêt des travailleurs. »* Il reste dix jours au médiateur pour mener sa mission à terme dans les délais prévus. *La prochaine* rencontre entre M. Mottin et les délégués du Livre a été fixée au jeudi 13 janvier.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

AU FORUM DE « L'EXPANSION »

M. Barre confirme qu'il ne relancera pas l'activité

C'est sur un ton de très grande fermeté que M. Barre s'est adressé, le jeudi 6 janvier, aux chefs d'entreprise réunis à l'hôtel Méridien à Paris pour assister au forum organisé par « l'Expansion » sur le thème : « Que sera 1977 ? ». Le premier ministre a même eu des mots assez durs, reprochant à certains leur manque de tonus et leur appel constant à l'État. Il n'y aura pas de relance globale aussi longtemps que l'inflation n'aura pas reculé, a répété M. Barre, qui a menacé une nouvelle fois de sanctions « indirectes » (par le biais du crédit, des commandes publiques) les chefs d'entreprise qui consentiraient des hausses de salaires trop élevées.

Très en verve, sûr de lui, écouté avec une grande attention par son auditoire, souvent applaudi, le premier ministre, dont le style s'est beaucoup affirmé, n'a pas été tendre non plus avec ceux qui ont exercé le pouvoir avant lui, accusés tout à la fois d'avoir fait croire au plein emploi — alors que celui-ci n'était qu'artificiel, — d'avoir flirté avec l'inflation, d'avoir mené des actions contradictoires — « une politique de l'escarpolette », — de s'être trompés d'analyse (notamment lors de la relance de septembre 1975 ou de la création de la taxe professionnelle).

Il est apparu à beaucoup d'observateurs présents au forum que M. Barre changeait de dimension. Les patrons qui l'écoutaient en avaient l'air très satisfaits... — Al. V.

« *Je comprends — sans l'estimer fondé — le pessimisme des chefs d'entreprise* », a déclaré M. Raymond Barre. « *La première étape d'un plan d'assainissement est difficile, la conjoncture internationale n'est pas rose et une affaire comme la taxe professionnelle n'a pas arrangé les choses. Mais les temps sont difficiles pour tout le monde. Ou vous êtes de véritables chefs d'entreprise, ou vous baissez les bras devant les difficultés, et dans ce cas vous n'êtes pas de vrais chefs d'entreprise (...). Il n'y a pas eu souvent de premier ministre pour dire ce que je viens de dire. Mais j'estime que le langage à tenir doit être celui d'adultes.* »

Très applaudi à chaque fois qu'il parlait de « *fermeté nécessaire* », M. Barre a encore une fois répété qu'il n'y aurait pas de relance globale de l'activité aussi longtemps que l'assainissement de l'économie française ne serait pas réalisé. « *Pourtant*, a précisé le premier ministre en réponse à une question, *quand il s'agira de la réalisation d'investissements utiles, le gouvernement apportera son concours, mais à des conditions qui seront précisées.* »

« Sanctionnerez-vous *les entreprises qui ne respecteront pas les normes que vous aviez fixées pour la progression des salaires* (1) ? » fut-il demandé. « *Nous n'apporterons pas de concours financiers à ces entreprises et des dispositions seront prises en matière de commandes et de marchés publics. J'ai le plus grand respect pour la liberté de décision des entreprises. Mais les firmes doivent être responsables et la première marque de la responsabilité est une saine gestion.* »

M. Barre a beaucoup insisté sur le fait que le ralentissement de l'inflation restait son principal objectif avec la défense du franc, notant que les réserves de change seraient engagées s'il le fallait : « *Je continuerai à regarder les prix, car le chômage que nous avons actuellement — ce sera un problème important cette année encore — est la conséquence de l'inflation qui s'est développée depuis 1972. (...) L'évolution des rémunérations au cours* des dernières années a été insup*portable pour les entreprises. Cela s'est traduit par la baisse du franc. En fin de compte, la situation actuelle est liée à un plein emploi artificiel.* »

M. Barre n'en a pas moins assuré son auditoire qu'il s'occuperait très activement de l'emploi, critiquant une fois encore les politiques expansionnistes menées avant lui qui consistaient soit « *à flirter avec l'inflation* », soit à « *pousser l'escarpolette. Ma politique n'est pas un plan, elle durera longtemps. Elle sera faite de vérité, de continuité et de fermeté* ».

Le premier ministre devait conclure en donnant des assurances aux chefs d'entreprise (« *Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or par des réglementations ou des procédures tatillonnes* ») et en rendant hommage aux travailleurs français, dont l'efficacité est reconnue de tous.



(Dessin de KONK.)

Critique des incitations fiscales à l'investissement

L'après-midi devait être consacré, en l'absence du premier ministre, à l'investissement, à la consommation et à l'environnement international. Au chapitre des investissements, des précisions intéressantes ont été apportées à la fois pour le passé et le futur. M. de Lattre, président du Crédit national, estime que les investissements ne feront pas de bond en avant très considérable en 1977, la situation étant très contrastée : les secteurs très touchés (sidérurgie, papier, textiles) investiront fort peu ; en revanche, l'automobile, sortie plus tôt de la crise, investira notablement. La proportion d'autofinancement, tombée à 30 % en 1975, est remontée à 40 % en 1976.

Fait intéressant, M. de Lattre déclare n'être pas favorable aux incitations fiscales à l'investissement (détaxes), qui provoquent des à-coups fort nuisibles du fait des achats d'anticipation et entraînent un gonflement instantané des importations. M. Ambroise Roux, premier vice-président du C.N.P.F. et président-directeur général de la C.G.E., qui, pourtant, avec l'ensemble du patronat, avait été un chaud partisan de cette forme de stimulation, en a convenu. *A posteriori*, cet aveu donne raison aux adversaires de ce genre d'aide, notamment dans l'opposition, qui en ont toujours dénoncé le caractère artificiel.

Autre précision intéressante, M. Ambrois Roux a indiqué que le déclin des investissements avait commencé dès 1970, ce qui, à son avis, enlève tout leur poids aux accusations lancées en 1974 par M. Fourcade à propos du « sur-investissement » des entreprises.

Pour l'année qui vient, M. Roux estime que de nombreux plans d'investissements sont prêts, mais que les incertitudes politiques pèsent encore trop lourd. Il a plaidé avec vigueur pour une baisse du taux d'intérêt qui pourrait être obtenue par des bonifications sur crédits budgétaires : il en évalue le coût à 625 millions de francs pour la première année, s'appliquant à la moitié des investissements envisagés, soit 25 milliards de francs.

M. de Lattre s'est montré fort réticent à cet égard, rappelant que l'effort budgétaire en matière de bonification dépasse 10 milliards de francs par an. Il a convenu néanmoins, en accord avec M. Roux, que le secteur immobilier était trop favorisé aux dépens de l'industrie, et qu'un transfert pouvait être envisagé sélectivement.

(1) *Grosso modo* et globalement les salaires — comme l'ensemble des revenus — ne devront pas progresser plus vite que les prix.

Les chefs d'entreprise n'ont pas le moral

Le moral des chefs d'entreprise est mauvais. Telle est la conclusion que la SOFRES tire du sondage qu'elle a réalisé pour l'Expansion, *du 29 novembre au 13 décembre, auprès de cinq cents chefs d'entreprise.*

A la question posée : « Comment sentez-vous 1977 ? » *13 % des chefs d'entreprise se sont déclarés optimistes mais 86 % pessimistes. De même, 83 % estiment que le plan Barre ne réussira pas à maintenir l'expansion, et 49 % pensent que la situation de l'emploi va s'aggraver (45 % estimant qu'il n'y aura pas de changement, c'est-à-dire d'amélioration).*

Voici les autres principaux résultats du sondage :

● PRIX : « Le plan Barre réussira-t-il au cours des prochains mois à freiner l'inflation ? » *Le tiers exactement des réponses ont été affirmatives et 65 % négatives. La hausse des prix de détail en 1977 sera comprise entre 8 et 12 % (59 % des réponses), entre 6,5 et 8 % (31 % des réponses).*

● SALAIRES : *63 % des chefs d'entreprise prévoient dans leur propre société une hausse des salaires* « à peu près conforme à l'augmentation du coût de la vie », *31 % supérieure, 5 % inférieure. En ce qui concerne les prévisions générales — et non plus personnelles, — 53 % pensent que la hausse des salaires* « suivra à peu près l'augmentation du coût de la vie », *37 % pensant qu'elle lui sera supérieure.*

Cette enquête avait été réalisée avant que ne soit connu le résultat — relativement bon — de l'indice des prix de détail de novembre 1976.

SELON L'INSEE

La croissance doit être rapide (5,7 % l'an) si l'on veut réduire en 1980 le nombre des chômeurs à 600 000

Pas de réduction du chômage sans croissance économique rapide ; mais pas de croissance économique rapide sans dépenses publiques importantes, capables de suppléer au ralentissement du rythme des investissements. Telles sont les principales conclusions d'une série d'études que publie l'INSEE sur l'économie française en 1980 (1).

D'ici à 1980, note l'INSEE, la croissance des disponibilités en main-d'œuvre sera très rapide. Malgré le ralentissement attendu de l'immigration, l'excédent des arrivées sur le marché du travail vis-à-vis des départs en retraite sera de 200 000 personnes par an, soit plus de 0,8 % de la population active.

« *Une telle poussée, exceptionnelle dans la C.E.E., est un atout pour la croissance économique (amélioration de la formation, possibilité de mobilité, demande de biens de consommation) ; simultanément, elle fait de la croissance une nécessité pour le plein emploi.* » L'INSEE estime à 5,7 % en moyenne annuelle le rythme de croissance nécessaire pour ramener à 600 000 le nombre des chômeurs en 1980.

Pour nourrir une forte croissance, il sera nécessaire, selon l'Institut, de s'appuyer sur deux moteurs :

1) *La demande autonome* (dépenses publiques d'équipement et de fonctionnement, investissements des grandes entreprises nationales de l'énergie, des transports et des télécommunications, logement) devra suppléer à l'insuffisance de la demande d'investissements productifs. Cette dernière sera moins vive que par le passé du fait du ralentissement de la croissance des capacités de production, séquelle de la récession de 1974-1975.

2) *La demande autonome ne pourra se substituer à la demande de biens de consommation ni à celle de biens d'équipements*, qui devront demeurer des composantes essentielles de la croissance à moyen terme. La « *nouvelle croissance* » rencontre, selon l'INSEE, au moins trois limites : la nécessité d'équilibrer par le solde commercial agro-alimentaire et industriel les importations d'énergie (le solde commercial de la France en volume devra être deux fois plus fort qu'avant 1973) ; les risques d'inflation liés à une croissance relative trop rapide du secteur tertiaire ; enfin, la résistance psycho-sociologique à l'augmentation de la pression fiscale. En d'autres termes, la « *nouvelle croissance* » ne « *s'instaurera qu'à long terme, et au prix de la sauvegarde à moyen terme de la compétitivité de l'économie* ».

Pour préserver — ou retrouver — cette compétitivité, l'INSEE insiste sur la nécessité de la rigueur — en matière de prix et de salaires — et de beaucoup de sélectivité dans les actions, conditions pour maîtriser l'inflation. « *Bien qu'elle n'en soit pas la seule condition, la maîtrise de l'inflation reste une nécessité pour la compétitivité, et le nouveau fonctionnement du système monétaire international, joint au renchérissement du pétrole, renforce encore cet impératif.* »

Les conditions

Parmi les facteurs favorisant la maîtrise de l'inflation, l'INSEE indique deux orientations : le ralentissement de la croissance de la masse monétaire, qui devrait se stabiliser aux environs de 13 % l'an en 1980, et l'augmentation de la pression des prélèvements obligatoires (fiscalité et cotisations sociales), qui atteindrait 43,4 % de la PIB (production intérieure brute) en 1980, contre 40 % en 1973 et 42,4 % en 1975. A ces deux conditions le financement des investissements publics et privés ne serait pas une source permanente de création monétaire.

Pourtant, ces hypothèses ne suffisent pas à garantir le maintien du rythme d'inflation de l'économie française au taux moyen de 7,5 % par an de 1975 à 1980. Il y faudra d'autres inflexions :

● *Le redressement des marges des entreprises* et la diminution parallèle de la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée des sociétés (par rapport aux niveaux exceptionnels de 1974 et 1975). Une telle diminution doit pourtant aller de pair avec une revalorisation des bas salaires et une amélioration des conditions de travail (durée hebdomadaire, conditions de liquidation des pensions de retraite, freinage de l'immigration). Il existe entre ces deux objectifs une contradiction que les entreprises auront à résoudre ;

● Pour que l'augmentation de l'épargne des sociétés ne soit pas inflationniste, *l'Etat devra pratiquer une politique très sélective*, en matière de prix notamment, en accordant à certains secteurs des hausses plus fortes qu'à d'autres ; nécessité aussi du redéploiement des secteurs industriels pour mieux répondre à la demande mondiale ;

● D'autre part, *pour réduire le déséquilibre des comptes extérieurs* entraîné par la hausse du prix du pétrole, la France devra, d'une part, stabiliser ses exportations de produits énergétiques, d'autre part, dégager des excédents commerciaux, environ deux fois plus importants en volume que ce qu'ils étaient au début de la décennie 1970. Cela implique, par exemple, une augmentation de 50 % des excédents agro-alimentaires en volume de 1974 à 1980 et un triplement des excédents industriels de 1970 à 1980 ;

● Les experts de l'INSEE estiment que ces performances sont réalisables sous réserve *que l'environnement international ne soit pas trop défavorable* à la France. Ils font, à cet égard, l'hypothèse d'une croissance en volume proche de 4 % en moyenne pour les principaux pays industrialisés dans le monde.

(1) *Economie et Statistiques*, n° 84 (décembre 1976), 15 F.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

UN DOSSIER DE LA REVUE SOCIALISTE « FAIRE »

Peut-on combattre la fuite des capitaux ?

A propos de l'endettement croissant de la France vis-à-vis de l'étranger, M. François Mitterrand a mis en cause récemment l'évasion des capitaux, qui semble s'être accélérée depuis un an avec la dépréciation du franc. Quelles formes prend-elle et comment l'enrayer ? C'est, on le sait, l'un des sujets majeurs de préoccupation des milieux politiques de gauche, qui se soucient des réactions des détenteurs de capitaux devant l'éventuelle venue au pouvoir de l'opposition. C'est pour répondre aux questions posées à ce sujet que la revue socialiste « Faire » (1) consacre son dossier mensuel au thème : « Peut-on combattre la fuite des capitaux ? ».

L'article de présentation du dossier énumère les six formes que peut prendre la fuite des capitaux : l'achat en France de monnaies ou de valeurs étrangères (assimilable à une sortie financière du territoire), le transfert de francs à l'étranger (l'argent emporté par les touristes ou les transferts bancaires), la fuite des placements monétaires étrangers (capitaux flottants que la revue évalue à 200 milliards de dollars dans le monde, dont 5 à 6 en France), l'exportation des bénéfices des entreprises (placés à l'étranger plutôt que d'être réinvestis en France), les manipulations commerciales (changement des délais de paiement des importations et des dates de rapatriement des sommes gagnées à l'exportation), enfin les manipulations comptables (transferts financiers entre sociétés mères et filiales étrangères, majoration des dépenses de filiales françaises par un groupe pour réaliser davantage de bénéfices à l'étranger). Tous ces moyens ouvrent des possibilités infiniment plus vastes et souvent plus rapides que la légendaire « valise du passeur ».

Qu'y peut-on ? Et comment réagirait la gauche si elle avait à faire face à une telle évasion ? Les moyens d'enrayer — sinon d'empêcher — la fuite des capitaux sont connus. La revue les rappelle à propos de chacune des six formes d'évasion : limitation des transferts de devises achetées en France, double marché des changes (franc financier libre et franc commercial stabilisé), dotation limitée aux touristes partant pour l'étranger (mais comment contrôler à la frontière 12 millions de touristes ?), obligation faite aux entreprises situées en France de réinvestir dans le pays une partie de leurs bénéfices, raccourcissement (comme l'a fait le plan Barre) des délais de transferts des devises liés à des opérations commerciales, vérification de la comptabilité des filiales françaises de groupes étrangers...

La gauche emploierait-elle tous ces moyens ou seulement certains d'entre eux ? « *L'essentiel du problème n'est pas technique*, répond M. Jacques Gallus, secrétaire de la commission économique du parti socialiste. *Car la fuite des capitaux est un aspect des relations économiques et financières avec l'extérieur, lesquelles sont elles-mêmes dépendantes d'une politique économique et sociale globale. L'évolution positive du rapport de force politique et la définition d'une politique économique cohérente sont les conditions premières du succès de toute lutte contre la fuite des capitaux. (...) A cet égard, le principe est la liberté des transactions.* [Car] *les socialistes* [entendent faire] *la preuve de leur confiance dans les mécanismes de régulation globale d'un marché orienté par les choix et les procédures contractuelles de la planification. L'affirmation de ce principe est dans la logique d'une économie socialiste décentralisée ainsi que dans celle de la construction européenne.* »

Selon M. Gallus, l'exemple des pays de l'Est montre « *combien l'engrenage qui mène d'un contrôle précis des transactions à la nationalisation du commerce extérieur se déroule rapidement et combien cette nationalisation est source d'une bureaucratie paralysante pour les entreprises exportatrices.* » Mais si les hommes d'affaires « *ne jouent pas le jeu, c'est-à-dire si toutes les formes de fuite des capitaux sont utilisées pour signifier la méfiance, voire la défiance du capital à l'égard du pouvoir de gauche, alors la riposte sera rapide et sévère, allant du double marché des changes jusqu'aux sanctions économiques ou pénales prévues dans le programme commun (qui prévoit la nationalisation sans indemnisation des firmes qui auront délibérément refusé d'investir).* »

C'est en termes de « *choix de société, libre, décentralisée, et ouverte sur l'extérieur, ou bureaucratique, centralisée et renfermée sur elle-même* » que se pose finalement le problème.

La solution : une politique monétaire rigoureuse

M. Jean Peyrelevade y revient dans un troisième article. L'« *émigration frauduleuse de richesses, dont on peut penser qu'elle est plus le fait d'individus soucieux de mettre à l'abri un patrimoine personnel que de sociétés à qui il est difficile de cacher l'existence d'avoirs à l'étranger, est très minoritaire, très marginale par rapport aux mouvements de capitaux qui affectent, dans les périodes de crise, la tenue de la monnaie nationale : sans aucun doute moins de 10 %* ». On peut la rendre plus difficile par « *une législation plus sévère aux actes délictueux* ». Mais le vrai problème est ailleurs : dans la « *fragilité* » des capitaux considérables des entreprises qui peuvent se déplacer vers d'autres monnaies en usant de la liberté caractéristique des pays à commerce international important.

« *Les seules dettes à vue ou à court terme de l'ensemble des agents économiques français vis-à-vis des non-résidents se montent aujourd'hui, selon les estimations les plus sérieuses (...), à environ 60 milliards de francs, soit l'équivalent des trois quarts de nos réserves de change qui peuvent ainsi disparaître à la première alerte. La fuite de capitaux correspondante porte sur des sommes de propriété étrangère, et non pas nationale.* »

Deux voies politiques s'offrent face à ce danger. La première — qu'exclut la revue socialiste — consisterait à suspendre la convertibilité externe du franc, à multiplier les obstacles aux mouvements de capitaux de non-résidents. Elle « *déboucherait sur une politique de combat, menée le dos au mur, sur un isolement de la France par rapport au marché international, sur un commerce extérieur étroitement contrôlé* », l'arrêt « *immédiat des entrées de capitaux* » et l'impossibilité pour la France d'emprunter.

« *Croit-on les Français prêts, dans leur majorité, à accepter les inéluctables résultats d'un tel repliement : une baisse durable du niveau de vie, une rupture progressive du Marché commun, des interventions bureaucratiques de l'Etat dans l'ensemble des échanges extérieurs ? Soutien populaire ou pas, la guerre monétaire est des plus risquées qui soient, et Waterloo y est plus probable que Valmy !* »

C'est pourquoi l'auteur — qui n'exclut ni l'instauration d'un double marché des changes ni certaines améliorations de la réglementation des changes édictée par la Banque de France — juge essentiel que « *dès avant la prise du pouvoir, l'on affirme le maintien de la libre transférabilité des capitaux possédés par des non-résidents* », de façon que leur fuite, qui a déjà commencé, « *ne soit pas totale avant même la formation du nouveau gouvernement. Il faut, après la prise du pouvoir, pratiquer à l'intérieur une politique économique et monétaire rigoureuse, qui assure au minimum la stabilité pour ainsi dire « spontanée » du franc par rapport aux autres monnaies occidentales. Une évolution chaotique du franc sur le marché des changes, résultant de « bouffées » inflationnistes internes, serait marquée par la succession de périodes de dépréciation séparées par des seuils de répit. Elle constituerait, comme l'exemple de la Grande-Bretagne le montre trop bien, le meilleur encouragement possible à la fuite des capitaux* ».

(1) Animée notamment par MM. Jean-Pierre Cot, Claude Estier, Charles Josselin, Gilles Martinet, Michel Rocard et Alain Touraine. *Faire*, n° 13, 10 F, 48, rue Sainte-Anne, 75002 Paris.

LA TENTATION PROTECTIONNISTE

(Suite de la première page.)

Selon les estimations de la Wharton School de l'université de Philadelphie, l'expansion du commerce mondial doit se poursuivre en 1977 et 1978.

Dans le tourbillon commercial international, l'Europe doit aujourd'hui se défendre sur deux fronts. Elle voit avec inquiétude des pays « forts » mener une politique de ventes de plus en plus agressive comme le Japon ou s'enfermer dans des pratiques plus ou moins restrictives comme les Etats-Unis, pendant que des nations en voie de développement, sortant de leur léthargie, diffusent des produits de grande consommation à très bas prix.

« L'affaire » de la construction navale est typique. En 1976, 90 % des commandes totales de bateaux neufs passées dans le monde ont été enlevées par le Japon, dont les prix sont inférieurs de 30 à 40 % à ceux qui sont pratiqués sur les chantiers européens. Quatre cent mille personnes vivent de la construction navale dans l'Europe des Neuf et on ne peut penser que le Vieux Monde puisse faire une croix sur cette industrie, ni même qu'il accepte la thèse japonaise selon laquelle Tokyo promettait de ne pas dépasser une production de 6,5 millions de tonnes en 1980, soit 40 % de moins en tonnage qu'en 1974. Les Européens estiment qu'à cette date la demande mondiale de navires neufs ne sera plus que de l'ordre de 8 millions de tonnes, l'Europe n'aurait plus dans le meilleur des cas que 20 % du marché mondial.

Les discussions entre la C.E.E. et les autorités japonaises n'ayant pas abouti (des représentants du Marché commun auraient souhaité un partage 50/50 des commandes de bateaux dans les années 1977-1978), on s'achemine donc vers l'adoption de contre-mesures européennes.

Pour l'acier, autre secteur sensible, les Japonais avaient accepté de plafonner leurs exportations en 1976. Ils auraient dépassé en fait le chiffre prévu de quatre cent mille tonnes. « *Il y a cinq ou six petites affaires que nous n'avons pas pu contrôler* », ont répondu simplement les responsables de Tokyo.

Les Américains font moins parler d'eux en ce moment, mais on sait bien de ce côté-ci de l'Atlantique qu'ils ont à leur disposition des possibilités de réduire de façon plus ou moins avouée la liberté des échanges. Citons-en deux. Pour les discussions commerciales multilatérales du GATT, le *Trade Act* américain du 3 janvier 1975 confirme l'usage selon lequel les négociations ne peuvent être menées qu'*ad referendum*, l'accord devant être approuvé par le Congrès. Lors des négociations précédentes, des concessions des Etats-Unis ont été ainsi rejetées par le Congrès, alors que celles qui avaient été consenties par les autres partenaires étaient maintenues.

Autre pratique — qui a été condamnée par le GATT, le 4 novembre 1976, verdict auquel se plierait rapidement, dit-on, l'administration Carter — celle des *Domestic International Sales Corporations* (DISC). Créées en 1971, ces sociétés commerciales ont pour but de favoriser les exportations américaines en permettant d'exonérer de l'impôt (*corporation tax*) la moitié des bénéfices réalisés sur les ventes à l'étranger lorsqu'ils sont réinvestis, par exemple, pour accroître la capacité d'exportation de la DISC (2).

Les nouvelles menaces

De l'autre côté de la barrière *industrielle ou idéologique*, c'est-à-dire du camp des pays en voie de développement ou des pays de l'Est, viennent maintenant aussi de nouvelles menaces. C'est l'Asie que surveillent le plus aujourd'hui les industriels européens (Hongkong, Corée du Sud, Taïwan, Singapour), mais le Brésil, le Mexique et l'Argentine se sont mis en position d'exporter de plus en plus de produits manufacturés, ainsi que la R.D.A., la Pologne et la Yougoslavie (3).

Signe qui ne trompe pas : les pays de la C.E.E. viennent de demander officiellement au GATT la renégociation de l'arrangement multifibres régissant le commerce international des textiles qui arrive à expiration à la fin de 1977 (4). Il n'est plus suffisant, en effet, pour éviter la désorganisation du marché des Neuf, qui a déjà vu 10 % des emplois de la branche disparaître depuis 1973. Dans la C.E.E., les textiles provenant des pays en voie de développement représentent 46 % de la consommation contre 34 % en 1974.

Les sources de tracas des vieilles nations industrielles sont plus vives aujourd'hui essentiellement pour quatre raisons :

1) Certains pays — et notamment la France — doivent, surtout depuis l'augmentation brutale de la note pétrolière, consacrer une part de plus en plus importante de leur produit national brut aux exportations. Ils sont donc plus vulnérables qu'auparavant sur le chapitre du commerce extérieur.

2) L'emprise des sociétés multinationales sur la vie économique est grandissante : or leurs échanges n'obéissent pas simplement aux lois du marché. Faute de statistiques, comme le reconnaissait le rapport Loygue (voir note 1), il n'est pas possible de mesurer l'ampleur de leurs interventions, mais l'importance des participations étrangères dans les entreprises françaises pour les secteurs de haute technologie est bien connue.

3) Ce n'est pas seulement sur le marché intérieur que l'agressivité des nouveaux exportateurs pose des problèmes mais sur les « marchés tiers ». On se heurte de plus en plus à de nouveaux concurrents sur des terrains qui, sans être des « chasses gardées », offraient auparavant des débouchés traditionnels. Les Etats-Unis se sont tellement émus de voir ainsi des occasions de vente raflées par de nouveaux venus qu'ils ont épinglé sur leur panoplie protectionniste la notion de « droit de suite », c'est-à-dire la possibilité de prendre des mesures de rétorsion contre les pays dont le comportement sur les marchés tiers serait considéré comme nuisible aux intérêts américains.

4) Les pays du « tiers monde » ont un objectif ambitieux. Selon les conclusions de la conférence de l'ONUDI (Organisation des Nations unies par le développement industriel) de mars 1975, ces nations devraient se doter, d'ici à l'an 2000, de 25 % des capacités de production *industrielle* du monde. Selon la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), pour atteindre ce résultat, il faudrait multiplier par plus de vingt d'ici à l'an 2000 les exportations du « tiers-monde », alors que celle des pays développés ne seraient multipliées que par cinq.

Une « division du travail » périmée

Au point où l'on en est, ce n'est plus par le petit bout du renforcement des contrôles de sécurité sur les produits ou des normes techniques qu'on répondra du « tac au tac » au protectionnisme larvé du voisin. De même les dispositifs douaniers sont largement émoussés à l'époque des changes flottants. Les variations des taux de change peuvent en effet éliminer ou accroître la protection, au-delà de ce que peut obtenir les tarifs d'aujourd'hui.

On serait donc ramené au système plus barbare des restrictions quantitatives ou à l'utilisation à jet continu de la « clause de sauvegarde » prévue par l'article 19 du GATT, si l'on voulait vraiment empêcher des effets très dommageables de certaines exportations sur une industrie nationale.

Seules les vastes négociations du GATT, couplées avec celles du dialogue Nord-Sud, pourront permettre de repartir d'un meilleur pied sur ce terrain difficile, en tenant compte des modifications profondes qui, depuis quelques années, ont affecté le commerce international.

C'est ainsi que la vieille idée de division du travail qui voulait que les pays industrialisés importent presque exclusivement des produits peu élaborés pour n'exporter que des biens maufacturés est aujourd'hui complètement périmée. Les pays industrialisés apparaissent maintenant comme des exportateurs importants (46 % des ventes mondiales) de produits primaires. En particulier, les régions industrialisées fournissent *plus de la moitié* des exportations mondiales de produits alimentaires (presque 60 %) et de matières premières hors énergie (51 %).

De même, comme nous l'avons souligné plus haut, une dizaine de pays en développement exportent maintenant et en quantité croissante des produits manufacturés (5). Ce brouillage des pistes traditionnelles est une excellente chose dans la mesure où elle forcera les experts du dialogue Nord-Sud à sortir des idées reçues pour ouvrir une nouvelle ère de rapports entre les pauvres et les riches de la planète en attendant la naissance d'un « nouvel ordre international ».

Dès maintenant en tout cas, prolongeant des pratiques déjà en cours (« préférences inverses »), il conviendra évidemment d'être plus compréhensifs pour les exportations du tiers-monde que pour celles des pays puissants, si l'on veut que l'inégalité entre les deux zones de la planète ne continue pas de s'accroître. Ce qui signifie que, dans ce fameux « redéploiement » des industries des pays riches, on ne cesse de penser à ces nouveaux producteurs d'outre-mer. Et aussi que l'on interrompe le jeu de tromperies et de ruses qui trop souvent tient lieu de diplomatie. Rappelons-nous La Fontaine : « *Tel... cuide engeigner autrui souvent s'engeigne soi-même.* »

PIERRE DROUIN.

(3) Lire à ce sujet le rapport de M. Pierre Loygue au Conseil économique et social sur les négociations *commerciales multinationales* (16 novembre 1976).

(3) Voir le tableau des « dix pays qui montent », dans une enquête sur « les nouveaux concurrents ». *Economia*, n° 29, de décembre 1976.

(4) Lire l'article de Véronique Maurus dans « le Monde de l'économie », du 14 décembre 1976.

(5) Lire « Les tendances profondes du commerce international », par H.F. Henner. Chronique SEDES, 30 novembre 1976, 44, rue François-Ier.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Deux ministres pour l'entrée en fonctions du nouveau président de la chambre de commerce de Paris

MM. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, et Pierre Brousse, ministre du commerce et de l'artisanat, ont présidé, jeudi 6 janvier, la séance d'installation du nouveau bureau de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (C.C.I.P.), présidé par M. Jean Thèves, qui remplace M. Paul Laubard. Celui-ci assumait ces fonctions depuis six ans.

Tout en assurant aux nouveaux élus de l'assemblée consulaire que le « *premier impératif* » de la politique à long terme devait être de « *donner aux activités économiques (...) les moyens de se développer normalement (...) dans la ville* », M. d'Ornano leur a rappelé que « *la solution n'est pas dans la facilité* » et que, malgré les « *conditions de gestion plus incertaines* » auxquelles les circonstances soumettent les entreprises, « *le langage direct du premier ministre est celui de la vérité, celui que doit tenir un responsable, qui soit que l'important est de parvenir à la réussite* ».

Cependant, le ministre de l'industrie a souligné que « *nous sommes sur le chemin du redressement économique* ». « *On voit grandir la confiance avec les premiers signes des résultats. Les anticipations des chefs d'entreprise sont désormais moins pessimistes ; les dirigeants des organisations professionnelles s'accordent à dire que les perspectives sont dans le bon sens, qu'il s'agisse du niveau des prix ou de l'activité* ».

M. Thèves : pas de réformes de structures inopportunes ou incohérentes

Le nouveau président, M. Jean Thèves, âgé de soixante-trois ans, s'est consacré à l'industrie de la biscotte et du biscuit. Ingénieur de l'Ecole française de meunerie. Il a dirigé avec son frère, jusqu'en 1968, la Biscuiterie alsacienne qu'avait fondée leur père. Il préside actuellement le conseil de surveillance de Céraliment - Lu - Brun, et est vice-président de la société Aliment essentiel, holding qui contrôle la première de ces sociétés et possède une part importante du capital de la General Biscuit, société internationale de droit belge.

Grand, massif, le front dégarni, mais la voix assurée, M. Jean Thèves siège depuis dix ans à la chambre de commerce, où il a été élu pour la première fois en 1967. Il en est devenu vice-président il y a trois ans et vient d'être élu pour succéder à M. Laubard.

Il a, dans son discours inaugural, repris l'une des thèses ministérielles sur « la priorité immédiate à accorder à la lutte contre l'inflation », *tout en regrettant le* « climat d'insatisfaction générale » *dans lequel est intervenue la mise en place du plan gouvernemental dont* « quelques-unes des mesures ont pu paraître discutables ».

Fort des 220 000 entreprises de la région parisienne qui constituent, avec près du tiers du poids économique français, le premier complexe économique de l'Hexagone, M. Jean Thèves s'est élevé contre les « réformes de structures inopportunes » *(taxe professionnelle, imposition des plus-values, prélèvement conjoncturel) et a dénoncé* « leur caractère souvent superficiel » *et leurs* « incohérences ». *Il a réclamé la définition d'une* « véritable politique de l'entreprise », *atténuant* « les rigidités qui entravent la saine gestion de nos firmes ».

« J'entends par là, le retour à un véritable régime de liberté des prix, une meilleure mobilité des hommes et de leurs emplois, la simplification des textes régissant les conversions et les mutations de l'industrie et du commerce et, enfin, un encouragement sans ambiguïté apporté à la volonté d'entreprendre en facilitant au lieu de les freiner, les transferts de patrimoine. »

IL FAUT MARIER L'IDI ET L'ÉPARGNE estime M. de La Martinière

La prise de contrôle de Gaz et Eaux (« le Monde » du 22 décembre 1976) marque une étape dans le développement de l'Institut de développement industriel. Les dirigeants de l'IDI, MM. Claude-Alain Sarre et de la Martinière, doivent, d'ici quatre ans, atteindre un objectif : l'IDI devra se passer en 1980 des concours financiers de ses actionnaires actuels (l'Etat pour 48 % et des sociétés privées et publiques pour 52 %).

Il faut donc, a déclaré M. de La Martinière le 7 janvier, « *marier l'IDI et l'épargne* ». Diverses possibilités existaient, et c'est un peu sous la pression des événements que la solution de la « structure intermédiaire » a été choisie.

Gaz et Eaux, dont l'Institut détiendra entre 67 % et 75 %, sera, dans l'organigramme, une sorte de pivot. Il semble que l'IDI lui apportera peu à peu ses intérêts dans les « bonnes valeurs ». L'épargnant pourra ainsi suivre les meilleurs « poulains » de l'Institut à travers cette société de portefeuille cotée en Bourse.

COMMERCE EXTÉRIEUR

SUISSES ET FRANÇAIS AURONT DES CONSULTATIONS PLUS FRÉQUENTES

Les consultations, jusqu'ici très espacées, entre ministres suisses et français, seront à l'avenir plus fréquentes. Il en a ainsi été décidé au cours de la visite qu'a faite à Paris le 6 janvier M. Ernst Brugger, chef du département fédéral de l'économie publique. M. Brugger, qui a été reçu par le premier ministre, M. Raymond Barre, avait été invité par M. André Rossi, ministre du commerce extérieur.

Les entretiens ont porté tant sur les questions internationales (« Tokyo round », dialogue Nord-Sud) que sur les problèmes bilatéraux. Des solutions « raisonnables » seront ainsi recherchées en ce qui concerne les filiales en France des sociétés pharmaceutiques suisses. Il a également été question du vin : les Suisses, qui disposent de trente et un mois de stocks, ont établi une taxe de 13 centimes par litre sur les importations de vin en bouteille, dépassant la moyenne des cinq années 1971-1975, mais ils n'ont pas changé le régime du vin en vrac.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Le licenciement des éboueurs lyonnais

La direction accuse la C.F.D.T. d'avoir entretenu une « mutinerie permanente »

Lyon. — La mesure de mise à pied, qui frappe depuis le 29 décembre cent quinze ou cent vingt éboueurs (1) — presque tous des travailleurs algériens — de l'entreprise lyonnaise Monin Ordures Service s'est déjà transformée pour certains en licenciement. Le directeur du personnel a en effet indiqué, au cours d'une conférence de presse réunie jeudi 6 janvier — et à laquelle participaient M. Gilbert Monin, P.-D.G. de la société, ainsi que trois autres cadres — que les premières lettres étaient parties le jour même. Les salariés concernés ayant refusé, d'un commun accord semble-t-il, de déférer à la convocation préalable qui leur était parvenue au début de la semaine, tous devraient recevoir dans les délais réglementaires la confirmation de leur licenciement pour « faute lourde ». La décision de la direction de la société de se défaire brusquement de la quasi-totalité de ses personnels affectés à la collecte d'une partie des ordures ménagères de l'agglomération lyonnaise, suscite à Lyon commentaires et réactions.

De notre correspondant régional

Ainsi, le comité de ville du parti communiste de Villeurbanne — commune dans laquelle se trouve le siège social de la société — a mobilisé jeudi matin une bonne partie du personnel sanctionné pour qu'il accompagne une délégation auprès de M. Etienne Gagnaire, député réformateur, maire de Villeurbanne et premier vice-président de la communauté urbaine de Lyon. Au cours de la conférence de presse tenue après cette manifestation, les responsables du parti communiste ont qualifié de « *scandaleuse et anticonstitutionnelle* » la mesure prise par la direction de l'entreprise Monin et ont exigé « *la réintégration sans délai des licenciés dans leur emploi* ».

Les circonstances aidant — en plus en effet de la période préélectorale dans laquelle on est entré, il faut en l'espèce tenir compte du contrat de concession qui lie la société Monin à la communauté urbaine — le conflit a pris rapidement une résonance politique. A l'issue de la conférence de presse, le parti communiste, pour souligner qu' « *il assure de tout temps la défense des plus démunis quelle que soit leur couleur de peau* », a annoncé que « *soixante-quatre travailleurs de Monin ont décidé de rejoindre le P.C.* » et a procédé ostensiblement à la distribution des cartes à ses nouveaux militants.

La direction, pour sa part, a répondu au cours d'une autre conférence de presse aux affirmations « *totalement fausses* » exprimées par la C.F.D.T. le 3 janvier (*le Monde* du 5 janvier).

Depuis son entrée dans l'entreprise, il y a un peu plus d'un an, la C.F.D.T. entretient une « *mutinerie permanente* », a dit M. Monin. En plus d'une demi-douzaine d'arrêts de travail d'une journée « *pour exiger le licenciement d'un cadre* » ou « *la réintégration d'un chargeur licencié pour faute lourde* » ou encore à une autre occasion pour « *refuser la récolte sélective du verre et des plastiques* », le personnel a observé une grève de vingt-sept jours (du 22 avril au 19 mai 1976) « *parce que la suppression d'un camion de ramassage des ordures avait été annoncée* ». Dans le déficit d'exploitation de la société — un million et demi en 1976, soit le double du déficit de 1975 — le coût de cette grève, ont dit les dirigeants de l'entreprise, intervient pour 450 000 francs.

Comment le conflit a-t-il resurgi dans les derniers jours de l'année 1976 ? Selon la direction, les résultats de l'étude portant sur une réorganisation du travail à compter du 3 janvier 1977 avaient été acceptés par les représentants du personnel au cours de la réunion du comité d'entreprise du 21 décembre. Pourtant, la veille de Noël, les cent trente éboueurs refusèrent de partir en tournée. Selon leurs délégués, deux questions au moins n'étaient pas encore réglées : la prime de fin d'année et le transport du personnel jusqu'à un nouveau point de départ des tournées. A 14 heures ce jour-là, un accord intervint qui réglait au moins la question du transport.

Le protocole signé par les représentants des chargeurs comportait un quatrième paragraphe concernant le « *rattrapage des jours de grève* » ainsi rédigé : « *Compte tenu des fêtes de Noël pendant lesquelles les ordures ne seront pas ramassées le samedi de Noël et à cause du dimanche, le jour de grève* [la veille de Noël] *sera payé au titre du rattrapage nécessaire de lundi, de même que les heures supplémentaires, s'il y en a, lundi.* »

Le lundi en question, 27 décembre, après semble-t-il avoir eu connaissance du texte de l'accord, les éboueurs décidaient de reprendre leur travail comme en témoigne un procès-verbal établi par un huissier, avec cependant un retard d'une heure quinze environ sur l'horaire. « *Mais*, disent aujourd'hui les délégués C.F.D.T., *jamais nous ne nous sommes engagés pour nos camarades à faire des heures supplémentaires. Ces heures ne sont pas toujours décomptées et pas toujours payées au tarif réglementaire.* »

Ayant eu connaissance que des poubelles pleines n'avaient pas été ramassées le lundi, la direction faisait dresser le lendemain mardi 28 par des huissiers des constats qui établissent que les éboueurs ont cessé « effectivement » leur tournée entre 11 heures et 13 heures. La direction tire argument que les éboueurs n'ont pas effectué le minimum de temps de travail auquel leur forfait de rémunération mensuelle (2) les astreint et qualifie ce comportement de faute lourde.

Un prétexte ?

Ce refus général des éboueurs de repartir pour une tournée supplémentaire, qui les aurait sans doute entraînés à faire des heures supplémentaires, ne peut-il être regardé autrement que comme un nouveau mouvement de grève déclenché spontanément, en contradiction sans doute avec certaines déclarations faites le lundi matin par les délégués du personnel ? Dans ce cas, la faute lourde retenue par la direction ne s'attacherait-elle pas à sanctionner des faits de grève et ne serait-elle pas contestée au plan du droit du travail ? Pour certains, les motifs invoqués ne sont que le prétexte choisi par une direction habituée, pendant des années, à l'absence de résistance d'une main-d'œuvre docile, pour liquider une organisation syndicale et des militants jugés trop remuants.

La lettre que le P.-D.G. de la société Monin a adressée dès le 28 décembre — soit le jour où ont été effectués les constats d'huissier et annoncés les licenciements — à M. Francisque Collomb, successeur de M. Louis Pradel à la présidence de la communauté urbaine de Lyon, peut donner à penser que cette préoccupation a joué un rôle important dans la démarche. Après avoir rappelé que d'ultimes négociations ont été entamées avec les représentants du personnel, M. Gilbert Monin explique en effet que celles-ci, « *outre qu'elles annonçaient un plan général de réorganisation dans notre secteur ordures ménagères de Lyon, étaient destinées à mettre un terme au sabotage caractérisé de notre exploitation auquel, sous la pression de certains syndicats, se livrait depuis plus d'une année le personnel immigré affecté au chargement des poubelles* ».

BERNARD ELIE.

(1) Le nombre des licenciés ne peut encore être précisé, mais, selon la direction, il sera inférieur à celui de cent trente annoncé par la C.F.D.T. lors de sa conférence de presse du 3 janvier.

(2) Au cours de cette conférence de presse, la direction a contesté la rémunération de 2 000 francs pour deux cent huit heures mensuelles et indiqué que le salaire brut d'un éboueur est de 2 400 francs hors les primes.

LES FONCTIONNAIRES MENACENT DE FAIRE GRÈVE D'ICI LA FIN DU MOIS

Les sept organisations de la fonction publique (FEN, F.O., C.G.T., C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C. et autonomes) réunies le 6 janvier, protestent contre le refus du gouvernement de majorer les traitements de fonctionnaires, le 1er janvier, à titre provisionnel pour compenser la hausse des prix. « *Un tel refus*, déclarent les syndicats, *ôte toute crédibilité aux propos du premier ministre lorsqu'il affirme vouloir maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs au cours de l'année 1977.* »

Cette attitude rend encore plus urgente l'ouverture des négociations sans préalables, concluent les sept fédérations. Si une première réunion répondant à leurs revendications ne se tenait pas le 13 janvier elles retiennent le principe d'un arrêt de travail durant la seconde quinzaine de janvier.

La majoration des traitements de la fonction publique effective le 1er janvier 1977 résulte de l'application de l'accord de 1976 pour l'année écoulée. Elle correspond à l'ajustement nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat et assurer la progression « modulée » qui avait été prévue. Au début de 1976, les syndicats, comme ils le font actuellement, avaient déjà réclamé une majoration provisionnelle. Elle ne leur fut accordée (1,4 % avec application rétroactive au 1er janvier) qu'après signature de l'accord du 16 mars 1976.

On déclare, au secrétariat d'Etat à la fonction publique, qu'une augmentation de même nature est subordonnée à la conclusion d'un accord pour 1977.

Les syndicats attachent évidemment un intérêt primordial à ce système d'échelle mobile perfectionné qu'ils ont obtenu avec les dernières conventions.

LE LOEW'S TOUJOURS EN GRÈVE A MONTE-CARLO

(De notre correspondant.)

Nice. — Alors que le conflit entre la direction et le personnel hôtelier de l'hôtel Loew's à Monte-Carlo paraissait devoir s'apaiser, la grève, entamée le 29 décembre, a été reconduite jeudi (*le Monde* du 6 janvier) après l'annonce d'une centaine de licenciements devant intervenir en vue d'une restructuration.

Au cours de la journée du 5 janvier, des conversations s'étaient tenues entre les délégués du personnel, le Conseil syndical H.C.R. (hôtels, cafés, restaurants) et les représentants de l'Union des syndicats et un représentant du gouvernement monégasque. De cet entretien devait sortir une promesse d'ouverture de négociations, à la condition toutefois que le travail reprenne le jeudi matin.

Cependant, alors que leurs collègues des autres établissements de la principauté reprenaient le travail après un arrêt de vingt-quatre heures en signe de solidarité, le personnel du Loew's décidait de continuer l'action engagée en vue d'obtenir l'organisation du travail hebdomadaire sur cinq jours.

AGRICULTURE

LES DIRIGEANTS VITICOLES REFUSENT DE CAUTIONNER LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE MÉRIDIONAL

Les dirigeants viticoles refuseront de cautionner la politique de restructuration du vignoble méridional proposée par le gouvernement tant que la question des importations de vins italiens n'aura pas été réglée. C'est ce qu'ils ont déclaré en substance, mercredi 6 janvier, à l'issue de leur entretien avec un conseiller technique du ministre de l'agriculture.

Celui-ci leur a présenté les grandes lignes du plan de restructuration du vignoble méridional élaboré par M. Bentegeac, qui sera examiné le 19 janvier en conseil des ministres. Ce rapport — non publié, — dont la mise au point a pris plus d'un an, a déjà suscité de nombreuses réactions dans les milieux viticoles. Plusieurs versions ont circulé, dont la plus couramment admise jusqu'ici prévoit la reconversion de 100 000 hectares de vignobles de plaine vers d'autres cultures, afin d'éliminer à terme 6 millions d'hectolitres de vin de qualité médiocre (*le Monde* du 26-27 décembre).

Il semble que le rapport ne propose finalement que la rénovation (amélioration qualitative) de 80 000 hectares de vignes, dont 35 000 d'ici à 1980 et 45 000 de 1980 à 1985. Quant à la reconversion des vignobles de qualité médiocre, elle se ferait dans un cadre communautaire, à un rythme limité (2 000 hectares en 1977) et concernerait l'ensemble du vignoble français et non seulement le Midi. Le plan proposé par M. Bentegeac proposerait en outre d'améliorer les conditions de vinification et la commercialisation du vin.

Les récentes déclarations de M. Bonnet sur les « *producteurs de bibine* » ont confirmé l'orientation du gouvernement vers une politique de qualité, provoquant des remous importants dans le Midi viticole. Avant le conseil des ministres, qui adoptera le programme définitif de restructuration, les comités d'action viticole se réuniront le 12 janvier à Narbonne et pourraient décider de nouvelles actions.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● M. PIERRE CHAMBLANT a été élu, le jeudi 6 janvier, président de la fédération parisienne du bâtiment, en remplacement de M. Jean-Pierre Dumont qui avait donné sa démission en novembre 1976 à la suite de la mise en règlement judiciaire de l'entreprise Dumont-Besson (*le Monde* du 3 décembre 1976). M. Chamblant, âgé de cinquante-deux ans, était le premier vice-président de la fédération, après avoir été président de la chambre syndicale des entrepreneurs de couverture-plomberie de la région parisienne.

La fédération parisienne du bâtiment regroupe trente-deux chambres syndicales et mille entreprises employant deux cent cinquante mille salariés et réalisant ensemble un chiffre d'affaires d'environ 30 milliards de francs.

Conflits et revendications

● LA CRISE DANS L'HABILLEMENT. — Une délégation de la C.G.T. a rencontré M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de l'économie et des finances, pour évoquer la situation de l'industrie de l'habillement et de la chapellerie. Le même jour, la Fédération C.G.T. de l'habillement a précisé au cours d'une conférence de presse qu'en quatre ans 40 000 emplois sur moins de 300 000 avaient été supprimés dans l'habillement. Elle a évoqué le cas de la ville de Chazelles, jadis spécialisée dans la chapellerie, où la Société industrielle de chapellerie (SIC), seule survivante des vingt-huit usines qui existaient en 1933, vient de déposer son bilan et est occupée par ses cent soixante-dix ouvriers. S'agissant de la haute couture, la Fédération a insisté sur la liquidation progressive des ateliers parisiens et l'arrêt de l'embauche depuis trois ans, ainsi que sur les bas salaires pratiqués dans ce secteur, où les « premières mains », après sept ans de formation, ne touchent qu'un salaire mensuel de 2 000 francs.

● LE CADRE DE LA SOCIETE GENERALE qui, le 22 décembre dernier, avait entrepris une grève de la faim pour protester contre « *les interrogations de type inquisitorial* » subis à l'occasion d'un contrôle interne, a décidé de « *suspendre* » cette action, après avoir été rétrogradé au statut d'agent principal. Selon la C.G.T., « *les interrogatoires ont pris fin* », et le caractère de la sanction infligée permet de conclure que l'honnêteté de cet agent n'est pas mise en cause. Un recours à un moyen conventionnel de défense est prévu pour la fin du mois (*le Monde* daté 2-3 janvier).

● DES OUVRIERS DE L'USINE ATOMIQUE DE MARCOULE ont manifesté le jeudi 6 janvier à Bagnols-sur-Cèze (Gard) pour protester contre une plainte déposée contre seize d'entre eux par la nouvelle société nucléaire Cogéma, pour « *entrave à la liberté du travail* » lors du déclenchement de la grève le 25 octobre dernier. Depuis cette date, les cent vingt travailleurs de l'usine de retraitement des combustibles nucléaires ont cessé le travail « *afin que le cycle des combustibles de cette centrale reste dans le secteur public* ». Les cent vingt grévistes ont été mis en chômage technique le 29 décembre, ainsi que mille deux cents salariés des ateliers annexe. (*Le Monde* du 30 octobre.)

A l'étranger

● EN ITALIE, les prix de gros ont augmenté de 2,5 % en octobre. En un an, par rapport à octobre 1975, la hausse s'établit à 29,9 %. — (*A.F.P.*)

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		DM		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures	4 3/8	5 3/8	4 1/8	5 1/8	3/8	1 3/8	11 3/4	12 1/8
1 mois	4 3/4	5 1/4	4 3/8	4 7/8	3/4	1 1/4	12 1/4	12 5/8
2 mois							12 1/4	12 5/8
3 mois	4 3/4	5 1/4	4 3/8	4 7/8	3/4	1 1/4	12 1/2	12 7/8
6 mois	5	5 1/2	4 1/2	5	1 1/8	1 5/8	12 1/2	12 7/8
1 an								

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE GÉNÉRALE DU COMMERCE

36, rue Marbeuf, PARIS-8e

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 1976 a approuvé le changement de dénomination de la Société bancaire et Financière en Banque Générale du Commerce, en dotant cette dernière de nouveaux statuts.

Le premier conseil qui a suivi l'assemblée a nommé :
M. Maurice de Botton, président-directeur général.
M. Raymond Wallier, président d'honneur.
M. Marcel Dana, vice-président.
M. Selman Selvi, directeur général.
M. Guy Wallier, directeur général.

Les autres membres du conseil sont :
M. Diomède Catroux.
M. André Degueldre.
M. Nathan Meyohas.
M. Paul Schmitz.
M. Jean-Marc Smadja.
M. Robert Steindecker.

D'autre part, le conseil a décidé l'ouverture d'une première agence au 53, rue Turbigo, Paris-3e.

LES PILES WONDER

Malgré un effort important à l'exportation et en raison d'une conjoncture défavorable et d'augmentations de prix de vente tout à fait insuffisantes par suite de la réglementation des prix, le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice social, clôturé au 30 septembre 1976, a atteint 393,9 millions de francs, en progression de 6,50 % seulement par rapport aux 369,9 millions de francs réalisés en 1974-1975.

Le bénéfice net 1975-1976 s'élève à 7,3 millions, dont 1,7 de provision pour investissements 69-70 réintégrée au bénéfice pour être virée en réserve ; celui de l'exercice 1974-1975 était de 9,6 millions de francs, provision pour investissements de 1,3 non déduite.

La marge brute d'autofinancement est de 19,3 millions contre 23 millions en 1974-1975 et les amortissements restent stables à 13,6 millions. Les investissements, d'un montant de 15,7 millions, progressent en valeur absolue de 2,5 millions.

Au cours de cet exercice, deux filiales commerciales ont été créées en Afrique, l'une au Congo et l'autre en République Centrafricaine; de plus, l'installation d'une nouvelle usine au Mali marque la volonté du groupe de poursuivre le développement de ses filiales industrielles.

Le conseil d'administration a jugé nécessaire de renforcer la direction générale en créant un poste de directeur général, qui a été confié à M. Rager.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale sera le même qu'en 1976, soit 13 F, auquel s'ajoutera l'avoir fiscal de 6,50 F.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
6 JANVIER

Séance de consolidation

Le marché de Paris a fait preuve jeudi d'une vitalité dont on ne le croyait guère capable jusqu'ici. Faisant front à la forte poussée des ventes bénéficiaires, il les a non seulement absorbées dans la majorité des cas, mais bien souvent complètement digérées, poursuivant ainsi une avance commencée maintenant voici deux jours. Bien que freiné, le mouvement n'en a pas moins été sensible. Près de cinquante hausses ont été à nouveau relevées, provenant, pour la plupart, de la construction électrique, du bâtiment, de la métallurgie et des secteurs pharmaceutique et bancaire.

De son côté, le nombre de baisses n'a guère dépassé celui enregistré la veille (une trentaine). Moins de dix valeurs, en outre, ont fléchi de plus de 2 %. Ailleurs, l'on s'est peu écarté des niveaux précédents, de telle sorte que les différents indices ont encore progressé de 0,5 %. En l'espace de trois séances, ils ont ainsi monté de 3,5 %.

Investisseurs étrangers, clientèle particulière : un peu tout le monde a acheté. Mais ce sont, une fois de plus, les grands organismes (banques, compagnies d'assurances, Caisse des dépôts et autres), qui ont fourni le gros de l'effort.

Tout prête, il est vrai, les divers opérateurs à s'engager : la baisse du loyer de l'argent au jour le jour au-dessous de 10 %, la bonne tenue du franc, les derniers pronostics du C.N.P.F. sur la production industrielle, sinon favorables du moins rassurants, l'atténuation des pressions sociales. Jusqu'au repli de Wall Street qui, selon certains, pourrait favoriser un reflux des capitaux vers notre place. Mais peut-être est-ce beaucoup s'avancer. En tout cas, cette séance a été jugée excellente par de nombreux professionnels, accréditant, semble-t-il, l'espoir d'une poursuite de la hausse.

Sur le marché de l'or, le lingot a baissé de 150 F à 21 795 F (après 21 800 F, 21 850 F et 21 945 F. Le napoléon a peu varié : 235,80 F contre 235,90 F.

LONDRES

Progrès

Le marché progresse légèrement vendredi matin après un repli initial. Les industrielles et surtout les fonds d'État gagnent du terrain. Irrégularité des pétroles et des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) . 133 45 contre 132 60

VALEURS	CLOTURE 6-1	COURS 7-1
War Loan 3 1/2 %	25 ...	26 1/8
Beecham	382 ...	380 ..
British Petroleum	826 ..	824 ..
Shell	462 ...	460 1/2
Vickers	157 ...	156
Imperial Chemical	347 ...	347 1/2
Courtaulds	94 ...	94
De Beers	205 ..	205 1/2
*Western Holdings	13 3/4	13 7/8
Rio Tinto Zinc Corp.	177 .	176
*West Driefontein	17 1/2	17 5/8

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc 1976.)

	5 janv.	6 janv.
Valeurs françaises ..	102,1	102,8
Valeurs étrangères ..	100,3	100,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc 1961.)

Indice général	65,6	65,6

NOUVELLES DES SOCIETES

CODETEL. — Les résultats de l'exercice 1976 devraient permettre de distribuer un dividende légèrement supérieur à celui de 1975 (global : 15,75 Fl. • Une nouvelle progression pour l'exercice suivant se dessine déjà », a ajouté le président, M. Jean Gilbert.

AUXILIAIRE D'ENTREPRISES. — Prochaine attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq anciennes. Les résultats de l'exercice 1976 devraient être en progression modérée tant pour la société mère que pour le groupe.

DICKSON-CONSTANT. — Au titre de l'exercice clos le 31 août 1976, les actionnaires encaisseront un dividende global de 9 F contre 7,50 F, compte tenu de l'acompte de 7,50 F (5 F net) déjà versé le 30 décembre.

B. A. S. F. — La firme allemande envisage de lancer un emprunt ou d'augmenter son capital. Rappelons que les actionnaires avaient déjà autorisé la B.A.S.F. à augmenter son capital de 141 millions de deutschemarks au maximum. Cette autorisation est valable jusqu'en juin 1978. Actuellement, le capital de la B. A. S. F. s'élève à 1,75 milliard de deutschemarks.

CREDIT FONCIER DE FRANCE. — Lancement, le 10 janvier prochain, d'un emprunt de 1 200 millions de francs au taux de 11 %.

NEW-YORK

Léger redressement

Les cours se sont légèrement redressés jeudi, à Wall Street, où, à l'issue d'une séance assez active (24 millions de titres échangés contre 25 millions), l'indice Dow Jones s'est inscrit à 979,89, en hausse de 1,83 point.

La reprise s'annonçait pourtant plus brillante, la progression se chiffrant un moment à plus de 8 points.

Peu avant la fin de la séance, les propos relativement pessimistes du futur responsable du budget de l'administration Carter provoquaient quelques dégagements, qui s'ajoutèrent aux ventes bénéficiaires opérées *par plusieurs investisseurs.*

Pour M. Lance, en effet, « la meilleure tendance enregistrée ces derniers temps par les indicateurs économiques ne constitue pas un phénomène particulièrement rassurant ». L'injection de 15 milliards de dollars au titre de la relance lui semble être le maximum possible.

Juste après la clôture de la séance, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé une augmentation de 500 millions de dollars de la masse monétaire pour *la semaine terminée le 29 décembre,* ce qui a relancé les craintes concernant une hausse des taux d'intérêt.

Indices Dow Jones des transports, 234,61 (+ 1,40) ; services publics, 107,75 (+ 0,16).

VALEURS	COURS 5/1	COURS 6/1
Alcoa	55 1/4	55 5/8
A.T.T.	63 .	63 1/8
Boeing	44 3/8	42 5/8
Chase Manhattan Bank	30 7/8	31 1/8
Du Pont de Nemours	133 1/2	132 1/8
Eastman Kodak	82 7/8	83 7/8
Exxon	52 5/8	53 3/4
Ford	58 3/4	59 3/4
General Electric	53 1/4	52 7/8
General Foods	29 ..	29 7/8
General Motors	76 1/4	76 1/2
Goodyear	23 1/4	23 ...
I.B.M.	273 5/8	274 ...
I.T.T.	33 3/8	33 3/8
Kennecott	27 1/2	28 3/8
Mobil Oil	63 5/8	63 7/8
Pfizer	27 7/8	28 3/8
Schlumberger	92 3/4	92 7/8
Texaco	27 1/8	27 1/4
U.A.L. Inc.	26 1/4	26 3/4
Union Carbide	59 1/8	59 5/8
U.S. Steel	48 3/4	48 ..
Westinghouse	17 5/8	18 ..
Xerox	57 1/8	57 ..

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/1	7/1
1 dollar (en yens) ..	292 50	293 ..

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 9 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 6 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 20	0 805
5 %	52 ..	4 658
5 % 1920-1980	... ..	4 658
3 % amort. 45-54	62 50	1 307
4 1/4 % 1963	180 70	2 701
4 1/4-4 3/4 % 63	98 40	1 275
Emp N Eq. 5% 65	104 20	1 266
Emp.N.Eq 6% 66	103 55	1 611
Emp.N.Eq. 6% 67	95 70	3 616
Emp 7 % 1973	156 20	6 828
E.D.F. 6 1/2 1950		4 132
— 5 % 1960	181 40	4 454

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	474 10	474 10
E.D.F. parts 1959	... ..	468 .
Ch. France 3 %	128 .	129 ..
Abeille I.G.A.R.D	512 ..	516
Abeille (Vie)	227 60	223 50
A.G.F.(Sté Centr.)	394	395
Ass. Gr Paris Vie	1220	1206
Concorde	243	248
Epargne France	318	318
Fonc. I.A.R.D	85 70	86 .
France I.A.R.D..	178	180
France (La)	d330	335 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	615	616
Préservatrice S.A.	334 50	336
Protectrice A.I.R.	230	230
U.A.P	582	580
Alsacien. Banque	360	360
(Lt) Bque Dupont	265	265
Banque Hervet	228 80	230
Bque Hypoth eur	234 70	234 70
Banq Nat Paris.	480	478
Banque Worms	170	169
C.G.I.B	o 66 50	64 50
Codetel	111 .	113
Cofica	81	81
C.A.M.E.	61 20	62 50
Crédifel	107 .	106 50
Créd. gén. indust	154	160 ..
Cr ind Als.-Lor.	148	147 .
(M) Crédit Mod.	54 .	56
Financière Sofal	194 50	194 30
Finextel	125 .	128
Fr. Cr. et B. (Cie)	56 70	57 ..
France-Bail	192	192
Hydro-Energie .	u 32 .	33 .
Immobail B.T.P	138 30	137
Immobanque ..	173	174
Immofice	130	130 .
Interbail ..	160	165 .
Locabail immob.	189 90	185
Locafinancière	137	139 20

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
614	4,50 % 1973	613 90	611 70	612 20	612 20
1630	C.N.E. 3 %	1643	1647	1647	1647 .

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc	COURS 6/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 935	4 950	4 95
Canada ($ can. 1)	4 925	4 938	4 88
Allemagne (100 DM)	210 170	210 600	209 25
Autriche (100 sch.)	29 685	29 580	29 60
Belgique (100 F.)	13 783	13 785	13 77
Danemark (100 krd)	85 050	85 450	85 25
Espagne (100 pes.)	7 251	7 261	7 08
Grande-Bretagne (£ 1)	8 455	8 461	8 45
Italie (1 000 lires)	5 680	5 662	5 425
Norvège (100 k)	95 670	95 780	95 25
Pays Bas (100 fl.)	201 850	202 200	200 50
Portugal (100 esc.)	15 725	16 720	15
Suède (100 krs)	119 670	119 790	119 75
Suisse (100 fr.)	201 750	201 650	202 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc	COURS 6/1
Or fin (kilo en barre)	21875	21780
Or fin (kilo en lingot)	21945	21795
Pièce française (20 fr.)	235 90	235 80
Pièce française (10 fr.)	218	220
Pièce suisse (20 fr.)	207 80	208 50
Union latine (20 fr.)	193	196 ..
Souverain	215	213 ..
Pièce de 20 dollars	1000	1007 20
Pièce de 10 dollars	535 20	542 .
Pièce de 5 dollars	340 10	340 ..
Pièce de 50 pesos	891	889 .
Pièce de 10 florins	208 90	203 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A LISBONNE

Les avocats du commandant de Carvalho dénoncent la mansuétude des tribunaux à l'égard des anciens agents de la PIDE

De notre correspondant

Lisbonne. — Les avocats des militaires impliqués dans le rapport de la commission d'enquête du gouvernement sur la situation des détenus politiques incarcérés après le 25 avril 1974 ont donné une conférence de presse à Lisbonne le jeudi 6 janvier. Plusieurs officiers ayant occupé des fonctions importantes sous le gouvernement Vasco Gonçalves assistaient à cette conférence, en particulier les commandants Otelo de Carvalho, ancien commandant du Copcon, Andrada et Cuco Rosa, de la police militaire, ainsi que le commandant Dias Ferreira qui avait servi de médiateur entre les travailleurs de l'imprimerie et l'administration pendant la crise du journal *Republica* en 1975.

Les avocats ont estimé que les accusations contenues dans le rapport ne tiennent pas compte de la situation « confuse » du Portugal à cette époque. Selon eux les lois en vigueur n'étaient pas « *révolutionnaires* » car elles avaient été élaborées par le régime fasciste afin « *d'aider les gros propriétaires fonciers, les capitalistes, les spéculateurs et tous les parasites* ». Selon les avocats il était nécessaire « *d'aller contre les lois* » pour « *empêcher la contre-révolution* ».

Ils ont reproché au rapport officiel « *de chercher à découvrir des sévices qui n'ont jamais eu lieu et à en cacher d'autres qui existent bien réellement* ». L'un des exemples cités a été « *la libération et la réhabilitation quotidienne* » des agents de l'ex-PIDE (police politique du régime Salazar) qui passent actuellement en jugement. On remarque de ce point de vue à Lisbonne la peine légère infligée par un tribunal à un ancien agent de la PIDE qui assassina, en décembre 1961, un militant du parti communiste, le peintre Dias Coelho. Le policier pourra sortir de prison dans dix mois. Or, ce crime effectué en plein centre de Lisbonne avait suscité l'indignation de l'opinion. Les juges ont pourtant conclu que l'agent de la PIDE « *n'avait pas l'intention de tuer* ».

« *Cette sentence est une grave offense à la révolution* », a déclaré jeudi M. Tito de Morais, membre du gouvernement et important dirigeant du parti socialiste. D'autres personnalités liées à différents secteurs politiques ont également manifesté leur mécontentement.

JOSÉ REBELO.

● *Le gouvernement portugais* a vivement pris à partie certains journaux de Lisbonne, coupables, selon lui, de créer un climat « *artificiel d'alarmisme et d'insécurité* ». *O Seculo* serait particulièrement visé pour avoir annoncé jeudi un éventuel remaniement ministériel. — *(A.F.P.)*

GRÈVE A L'USINE BIG CHIEF DE LA ROCHE-SUR-YON

(De notre correspondant)

La Roche-sur-Yon. — La moitié des ouvrières de la société de confection Big Chief, qui emploie 577 personnes dans ses ateliers de La Roche-sur-Yon et 94 dans ceux de Caillère (Vendée) sont en grève illimitée depuis le lundi 3 janvier pour protester contre la suppression de divers avantages — notamment dans le domaine des classifications — acquis avant que la gérance de cette société passe au groupe Bidermann (*le Monde* du 8 juin 1976). A La Roche-sur-Yon, où la C.G.T., majoritaire à 65 %, était partagée sur l'opportunité de ce mouvement, la grève a été reconduite jeudi par 280 voix sur 423 votants. Les non-grévistes (293 salariés ce vendredi) continuent de travailler dans les ateliers. Pour sa part, la direction de la main-d'œuvre a notifié aux délégués du personnel que « *rien n'obligeait M. Maurice Bidermann a appliquer plus que la convention collective* ».

NOUVELLES BRÈVES

● *L'ambassadeur de France* à Washington et Mme Kosciusko-Morizet ont offert, jeudi 6 janvier, un diner en l'honneur du secrétaire d'Etat des Etats-Unis qui quittera prochainement son poste et de Mme Kissinger. — *(A.F.P.)*

● *M. Jean-Claude Colli*, délégué aux énergies nouvelles, vice-président du parti radical et cofondateur de l'association Démocratie française, a déclaré jeudi 8 janvier, à propos de la lettre adressée par M. Giscard d'Estaing à tous les maires de France (*le Monde* du 6 janvier) : « *Tous les démocrates de bonne foi auront salué une initiative qui rompt enfin avec le cercle vicieux de la centralisation et de l'irresponsabilité. Elle prouve que Démocratie française n'est pas seulement le titre d'un ouvrage et un corps de principes, mais une volonté résolue d'action conjuguée pour les Français là où ils vivent. Quant aux radicaux-socialistes, ils ont affirmé depuis longtemps, et dans leur manifeste, leur position pour une redistribution des responsabilités publiques. Ils aideront à cette restauration nécessaire de la démocratie française.* »

● *La B.B.C.* a été autorisée à rouvrir son bureau à New-Delhi, que la radio britannique avait fermé depuis quelque temps après la proclamation de l'état d'urgence, en juin 1975. — *(A.F.P.)*

VISITE-SURPRISE DE M. BARRE DANS UNE AGENCE DE L'EMPLOI DE NANTERRE

Le premier ministre a fait une visite-surprise, ce vendredi 7 janvier, au bureau local de l'Agence nationale pour l'emploi de Nanterre (Hauts-de-Seine). Accompagné de M. Christian Beullac, ministre du travail, M. Raymond Barre s'est entretenu avec des demandeurs d'emploi, surtout des jeunes et des immigrés, et s'est fait expliquer par le personnel les moyens qu'il employait pour tenter de rapprocher les offres et les demandes d'emploi.

Le premier ministre a aussi visité la section qui s'occupe spécialement des cadres. Au terme de ses différents contacts, qui ont duré une heure trente, M. Barre a déclaré qu'il avait beaucoup apprécié l'aspect accueillant des locaux, la compétence et la qualité humaine du personnel. Cette visite, a-t-il dit, l'a convaincu que le problème de l'emploi n'est pas un problème global, mais catégoriel, et qu'il doit être traité secteur par secteur. Il en a également conclu que la formation des jeunes et la mobilité de la main-d'œuvre devaient être améliorées. Il a aussi constaté le caractère particulièrement aigu du problème de l'emploi pour les cadres, tant sur le plan moral que financier.

● *M. François Ceyrac*, président du Conseil national du patronat français, se déclare, dans une interview accordée à *Paris-Match*, optimiste sur les chances de succès du plan Barre, qui, souligne-t-il, après un démarrage difficile, a déjà franchi un bon nombre d'obstacles.

« *J'ai confiance, une confiance raisonnée, dans le succès de cette politique qui est incontestablement celle de l'intérêt national* », précise M. Ceyrac, qui fonde son optimisme sur « la volonté de réussir du premier ministre et sur l'assentiment très net des responsables économiques et, encore de façon diffuse, de la masse des Français ».

EN RAISON DE LA HAUSSE DES PRIX MONDIAUX

Le prix du café va augmenter sensiblement

La fin du blocage des prix à partir du 1er janvier va se traduire par une hausse immédiate du café, qui atteindra au moins 15 % dans un premier temps, et pourrait s'élever à 30 %, 40 % ou même 50 % suivant les qualités dans les prochains mois. Les torréfacteurs de café attendent pour le milieu de la semaine prochaine la publication au *Bulletin officiel des services et des prix* (B.O.S.P.) de l'engagement passé avec le ministre de l'économie et des finances au terme duquel la profession accepte de ne répercuter la hausse des prix du café vert à l'importation qu'en valeur absolue, c'est-à-dire en bloquant la marge de transformation et de commercialisation au niveau antérieur. Comme les prix du café vert résultant de l'accord international ont augmenté de près de 50 % depuis le mois de septembre, début du blocage des prix, passant de 14 F le kilo à 23 F, 24 F, il faut s'attendre à voir les prix du café au détail s'élever sensiblement, atteignant 32 F à 40 F le kilo contre 28 F à 36 F actuellement, et 16 F à 30 F au début de l'année.

Il est fort possible que ces niveaux soient dépassés (on parle de 36 F à 44 F), si l'envolée des prix mondiaux du café vert se poursuit. Rappelons que, depuis le mois de janvier 1976, ces prix ont plus que triplé (de 7 F le kilo à 23 F) en raison d'une pénurie générale due à la forte baisse de la production du Brésil provoquée par des gelées catastrophiques en juillet 1975 : la production de la dernière saison est tombée à 6,4 millions de sacs de 60 kilos, contre 22,2 millions précédemment. Le Brésil, qui a même dû acheter du café à l'extérieur, l'année dernière, pour reconstituer ses stocks, a doublé ses taxes à l'exportation, pour ne pas compromettre l'approvisionnement de son marché intérieur.

La seule solution permettant d'éviter une nouvelle flambée des prix serait une réduction de 5 % au moins de la consommation mondiale, qui croît actuellement au rythme de 1 à 2 % par an. Dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis et au Canada, les organisations de consommateurs ont lancé un boycottage du café dont l'effet, jusqu'à présent, a été nul. Il est certain également que la spéculation est venue accentuer le phénomène de hausse, comme elle l'avait fait en 1974 pour le sucre, la situation étant néanmoins beaucoup plus sérieuse actuellement, car de nombreux pays produisent le sucre qui leur est nécessaire, notamment la France. Notre pays, en revanche, importe tout son café, soit 300 000 tonnes par an, principalement de Côte-d'Ivoire (40 à 45 %).

Après Fiat

UNE PARTICIPATION ÉTRANGÈRE DANS PIRELLI ?

Les dirigeants de la firme italienne Pirelli, un des six plus grands fabricants du monde de pneumatiques, devaient tenir, dans l'après-midi du 7 janvier, une importante conférence de presse à Milan. Selon les rumeurs circulant dans la capitale lombarde, ils pourraient à cette occasion annoncer une importante prise de participation dans le capital de la société, actuellement contrôlée par la famille Pirelli.

Parmi tous les noms avancés pour cette participation figurent notamment celui de la Mediobanca, établissement bancaire, qui agirait, dit-on, pour le compte d'un Etat pétrolier, et ceux du Crédit suisse et de la SEAT (filiale de Fiat en Espagne).

Les actions Pirelli ont monté de 9,5 % jeudi à la Bourse de Milan, et celles de Pirelli-Spa, holding contrôlant le groupe, de 5,3 %.

● *La mort de M. Yves Bouthillier.* — Dans la biographie de l'ancien ministre des finances du gouvernement Pétain de 1940 (*le Monde* du 7 janvier), nous avons omis de rappeler qu'il fut, le 5 janvier 1944, arrêté par les Allemands et interné par eux en Bavière jusqu'à l'arrivée des troupes alliées en mai 1945.

D'autre part, les obsèques sont célébrées, samedi 8 janvier, dans l'intimité, à Saint-Martin-de-Ré.

A B C D E F G

Le numéro du « Monde » daté 7 janvier 1977 a été tiré à 577 151 exemplaires.